



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Diagnostic d'ancrage territorial de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon

Février 2022

LPO France

SEP



Préserver

Protéger

Eduquer



LPO France Partenaire officiel



Ancrage territorial de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon

*Le rôle et la place des réserves naturelles sur leur territoire à partir des
perceptions et représentations d'acteurs locaux*

Etude de cas de la RNN de la baie de l'Aiguillon

Février 2022

LPO France

SEP

Rédaction :

Marylou MOREAU

Collaboration :

Anatole Maréchal

Emmanuelle Champion

Hélène Goossens

Jean-Pierre Guéret

Louise Froud

Régis Gallais

Paméla Lagrange

Sékolène Travichon

SOMMAIRE

Présentation de l'étude.....	9
I. Cadre de l'étude	12
A. Rappel des objectifs et de la méthode d'une étude d'ancrage.	12
I. Objectifs d'une étude d'ancrage.	12
II. Protocole d'enquête et méthodes d'analyse.	14
III. Liens avec le plan de gestion de la RNN.	19
B. Les participants à l'enquête : des acteurs locaux ciblés.....	21
I. Listing des participants à l'enquête.....	21
II. Définition des groupes d'acteurs.	25
C. Limites méthodologiques.....	27
II. Résultats de l'étude de cas : évaluation de l'ancrage de la Réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon.....	32
A. Résultats détaillés de l'évaluation.....	32
III. Indicateurs d'état de l'ancrage : suivi de l'Objectif à Long Terme.	33
Indicateur d'ancrage des différents groupes d'acteurs – hors « Riverains »	40
Indicateur d'ancrage pour la catégorie « Riverains ».....	41
IV. Quelques remarques préliminaires.....	47
V. Les indicateurs de connaissance	48
VI. Les indicateurs de perception et d'intégration du Changement Climatique.	85
VII. Les indicateurs d'intérêt.....	90
VIII. Les indicateurs d'implication.....	126
IX. Les indicateurs relatifs aux membres du CCG.	139
X. Indicateurs de synthèse.....	146
XI. Retours d'acteurs : qualités et points faibles de la réserve naturelle.....	153
III. Propositions d'actions	158
Proposition d'objectifs et actions à intégrer au PG.....	158
Bibliographie	166
Annexes	167

Tables des illustrations

- Cartes -

Carte 1. Localisation des participants sur le territoire d'ancrage de la RNN concerné par l'enquête.	24
Carte 2. Logiques d'interactions au sein de l'aire de partenariats de la réserve.	31
Carte 3. Localisation des acteurs « riverains » répondant à l'enquête.	44
Carte 4. Tracés du périmètre de la RNR Marais de la Vacherie réalisés par les différents acteurs interrogés.	84

- Figures -

Figure 1. Pourquoi réaliser une étude d'ancrage ? Tableau synthèse des attendus de l'étude d'ancrage territorial. Anatole M.	13
Figure 2. Logique de la dynamique Acteur/Réserve perçue par un enquêté	14
Figure 3. Illustration schématique du processus d'ancrage d'une réserve naturelle et de son évaluation. Anatole M.	16
Figure 4. Volets d'élaboration et fonctionnement d'un Plan de gestion. Méthodologie RNF	19
Figure 5. Répartition des acteurs dans les différents groupes définis durant le protocole d'enquête.	25
Figure 6. Répartition par pourcentage des 5 profils cognitifs attribués aux acteurs interrogés durant l'enquête.	35
Figure 7. Répartition des profils cognitifs attribués durant l'enquête au sein des différents groupes d'acteurs.	36
Figure 8. Liste des communes de résidences des "riverains" répondants. Sont encadrées en rouge les communes limitrophes de la réserve de la baie de l'Aiguillon.	43
Figure 9. Catégories d'âge des différents "riverains" répondants au questionnaire en ligne.	44
Figure 10. Répartition des différentes visions de la RNN portées par les répondants au questionnaire "riverain". Les 5 visions mentionnées ont été définies a posteriori de la récolte des données, en fonction des positionnements véhiculés par les acteurs « riverains » : 42 répondants au total.	46
Figure 11. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet Connaissance. Notation sur 5 hors « périmètre » noté sur 4.	50
Figure 12. Répartition du nombre de réponses obtenues pour chacune des 3 missions d'une RN (identifiée en amont de l'enquête). 39 acteurs interrogés au total.	52
Figure 13. Répartition au sein des différents groupes d'acteurs du nombre d'occurrences pour chacune des 3 missions d'une RN.	55
Figure 14. Répartition des différentes missions de la RNN de la baie de l'Aiguillon tous groupes et tous acteurs confondus - hors "Riverains" (missions identifiées a posteriori d'après les réponses données en entretien). 39 acteurs interrogés au total.	57
Figure 15. Répartition des différentes missions de la RNN de la baie de l'Aiguillon évoquées par la catégorie "riverains" (missions identifiées a posteriori d'après les réponses données au questionnaire en ligne). 42 acteurs répondants au total.	58
Figure 16. Répartition des différentes missions d'une RN évoquées par la catégorie "riverains" (missions identifiées a posteriori d'après les réponses données au questionnaire en ligne). 42 acteurs répondants au total.	59
Figure 17. Répartition, tous acteurs confondus, du nombre de citations pour chacun des champs d'action du personnel de la RNN (identifiés en amont de l'enquête). 39 acteurs enquêtés au total.	60

Figure 18. Répartition des champs d'action de la RNN en fonction des différents groupes d'acteurs. Champs attribués postérieurement à l'analyse des données, d'après réponses des personnes enquêtées.....	65
Figure 19. Répartition des différentes réponses des acteurs du groupe "Riverains" à la question des activités du personnel de la réserve (identifiés en amont de l'enquête).	66
Figure 20. Vecteurs d'apprentissage des différents champs d'action de la RNN, identifiés à partir du discours des acteurs interrogés. Les vecteurs sont mentionnés avec leurs occurrences, tous acteurs confondus.....	67
Figure 21. Espèces citées comme emblématiques du site de la RNN par les conservateurs (OFB & LPO). L'ordre de citation "0" indique que ce taxon n'a pas été mentionné par la personne interrogée.	73
Figure 22. Présentation des différents taxons évoqués par les différents identifiés, tous acteurs confondus hors "riverains". A côté de chaque taxon est indiqué le nombre d'occurrences ; ceux à côté desquels ne figure aucun chiffre n'ont été cités qu'une seule fois.....	74
Figure 23. Niveau de connaissances des gestionnaires de la RNN par Groupes d'acteurs.....	77
Figure 24. Histogramme des différents niveaux de connaissance des structures gestionnaires (OFB et LPO) par les "riverains".....	78
Figure 25. Restitution des différentes structures mentionnées en lieu et place des structures gestionnaires réelles de la RNN. Groupe des "riverains".....	79
Figure 26. Répartition des différents moyens d'obtenir des informations ou des données sur la RNN par Groupes d'acteurs. Note sur 5.	80
Figure 27. Visuel de la note médiane obtenue par les différents groupes d'acteurs à propos des documents de communication qui leurs sont dédiés. Note sur 5.	81
Figure 28. Estimation du niveau d'accessibilité aux informations sur la RNN. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».	82
Figure 29. Niveau de précision du tracé du périmètre de la RNN en fonction des différents groupes d'acteurs – hors « Riverains ».	83
Figure 30. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet Changement Climatique. Notation sur 5.....	85
Figure 31. Effets du changement climatique sur la Commune et ses alentours identifiés par les acteurs interrogés. Les effets cités sont accompagnés de leurs occurrences dans les discours, tous acteurs confondus.....	87
Figure 32. Niveau d'appréhension des mesures prises par la RNN pour lutter contre le CC, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « riverains ».	89
Figure 33. Niveau d'adhésion des acteurs interrogés aux choix d'adaptation de la RNN au CC.	89
Figure 34. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet Intérêt. Notation sur 5.....	91
Figure 35. Fréquence estimée des visites effectuées à la RNN, tous acteurs confondus. Pour chaque fréquence identifiée est indiqué le nombre d'acteurs concernés.	94
Figure 36. Fréquence des visites effectuées sur le site de la RNN en fonction des différents groupes d'acteurs. A chaque fréquence identifiée correspond le nombre d'acteurs concernés dans chacun des groupes.....	96
Figure 37. Fréquence des visites dans le périmètre de la RNN par les "Riverains". Fréquences définies en amont de l'analyse du questionnaire.....	96
Figure 38. Avis sur l'intérêt et la visibilité/attractivité des animations proposées par la RNN, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».	98

Figure 39. Répartition des avis sur l'intérêt et la visibilité/attractivité des animations proposées par la RNN en fonction des différents groupes d'acteurs.	99
Figure 40. Niveau de satisfaction du contenu des animations connues par les acteurs riverains et proposées par la RNN ou par des partenaires. Catégories définies en amont de l'analyse du questionnaire.	100
Figure 41. Niveau d'adhésion des acteurs interrogés aux choix de gestion identifiés, en fonction des différents groupes d'acteurs.	101
Figure 42. Perception des structures gestionnaires de la RNN (réponses définies en amont). Chaque réponse possible est accompagnée du nombre de répondants pour chacune des structures, tous acteurs confondus (hors riverains).	104
Figure 43. Perception des structures gestionnaires de la RNN en fonction des différents groupes d'acteurs. A chaque fréquence identifiée correspond le nombre d'acteurs concernés dans chacun des groupes.	105
Figure 44. Avis donné par les acteurs hors « Riverains » sur la réglementation propre à la RNN.	107
Figure 45. Niveau d'adhésion à la réglementation de la RNN identifiée, en fonction des différents groupes d'acteurs. A chaque fréquence identifiée correspond le nombre d'acteurs concernés dans chacun des groupes.	108
Figure 46. Contenu du savoir des répondants du groupe « Riverains » au sujet de la réglementation de la RNN et occurrence des règles énoncées.	110
Figure 47. Estimation par les acteurs interrogés des avantages et/ou des désavantages liés à la présence de la RNN sur le territoire. A chaque élément de discours identifié correspond le nombre d'occurrences rencontrées, tous acteurs confondus (hors riverains).	111
Figure 48. Evaluation de l'importance donnée à l'existence de la RNN sur le territoire, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».	112
Figure 49. Evaluation de l'importance donnée à l'existence de la RNN sur le territoire d'après les réponses données au questionnaire en ligne par les acteurs du groupe « Riverains ». 42 répondants.	113
Figure 50. Description des différents intérêts d'ordre patrimonial et environnemental cités par les acteurs durant l'enquête. Ces intérêts sont accompagnés de leurs occurrences, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».	114
Figure 51. Description des différents intérêts d'ordre économique et touristique cités par les acteurs durant l'enquête. Ces intérêts sont accompagnés de leurs occurrences, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».	115
Figure 52. Répartition, tous acteurs "riverains" confondus, des différentes perceptions des plus-values apportées par la RNN au territoire. 42 acteurs répondants au total. Les enjeux sont définis a posteriori de la diffusion du questionnaire et d'après les réponses obtenues après analyse des résultats.	116
Figure 53. Estimation par les acteurs interrogés du niveau d'efficacité de gestion de la RNN. A chaque élément de discours identifié correspond le nombre d'occurrences rencontrées, tous acteurs confondus (hors riverains).	118
Figure 54. Détail de l'estimation du niveau d'efficacité et d'utilité de la RNN, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».	119
Figure 55. Evolution du ressenti des acteurs interrogés envers la RNN au fil du temps. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants, tous acteurs confondus.	120
Figure 56. Evolution du ressenti envers la RNN au fil du temps, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».	121

Figure 57. Détail des avantages personnels liés à la présence de la RNN sur le territoire perçus par les acteurs interrogés. A chaque élément identifié correspond l'occurrence dans les discours, tous acteurs confondus.	122
Figure 58. Détail des avantages professionnels liés à la présence de la RNN sur le territoire perçus par les acteurs interrogés. A chaque élément identifié correspond l'occurrence dans les discours, tous acteurs confondus.	123
Figure 59. Perception des contraintes liées à la présence de la RNN sur le territoire. A chaque réponse possible correspond le nombre de répondants, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».	124
Figure 60. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet Implication. Notation sur 5.	127
Figure 61. Nature des liens des acteurs interrogés avec la RNN et son équipe d'après qualifications de l'enquêteur. Pour chaque lien est associé le nombre de répondants, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».	129
Figure 62. Détail des liens entretenus avec la RNN et son équipe, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».	131
Figure 63. Qualification par les acteurs interrogés – hors « Riverains » - du niveau d'importances des liens qu'ils entretiennent avec la RNN, tous acteurs confondus.	132
Figure 64. Nature des liens entretiens par les acteurs « Riverains » avec la RNN et son équipe. 42 répondants.	132
Figure 65. Qualification par les acteurs répondants du groupe « Riverains » du niveau d'importance des liens qu'ils entretiennent avec la RNN. 26 répondants.	133
Figure 66. Estimation du niveau de qualité des rapports avec l'équipe de la RNN par les acteurs interrogés. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants, tous acteurs confondus hors « Riverains ».	134
Figure 67. Estimation du niveau de qualité des rapports avec l'équipe de la RNN, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».	134
Figure 68. Qualification de l'évolution des liens avec l'équipe de la RNN, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».	135
Figure 69. Estimation du niveau d'écoute de la RNN et de sa capacité à consulter les acteurs du territoire. A chaque réponse possible correspond un nombre de répondants, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».	136
Figure 70. Estimation du niveau d'écoute de la RNN et de sa capacité à consulter les acteurs du territoire, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».	137
Figure 71. Taux de fréquentation par groupes d'acteurs, hors « Riverains », des acteurs interrogés aux différents évènements organisés par la RNN.	138
Figure 72. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet CCG. Notation sur 5.	141
Figure 73. Niveau d'implication des membres du CCG interrogés dans la vie de la RNN. Pour chaque réponse possible est indiqué le nombre de répondants.	142
Figure 74. Valeur de l'outil CCG selon les membres interrogés. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants.	143
Figure 75. Niveau d'interventions des membres interrogés lors des réunions du CCG. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants.	144
Figure 76. Fréquence de participation des membres interrogés aux réunions du CCG. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants.	145

Figure 77. Appréciation du niveau d'avantages et d'inconvénients liés à la présence de la RNN sur le territoire par les acteurs interrogés. A chaque réponse possible correspond le nombre de répondants, tous acteurs confondus.	148
Figure 78. Vision de l'ancrage de la RNN sur le territoire par les acteurs interrogés, à l'issue de l'entretien. Chaque réponse possible est associé au nombre de répondants, tous acteurs confondus.	150
Figure 79. Vision de l'ancrage de la RNN sur le territoire par les acteurs répondants du groupe « Riverains ».	151
Figure 80. Détail des principales forces de la RNN identifiées par les acteurs interrogés. Pour chaque élément mentionné est indiqué le nombre d'occurrence dans le discours, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».	154
Figure 81. Détail des principales faiblesses pour la RNN identifiées par les acteurs interrogés. Pour chaque élément mentionné correspond le nombre d'occurrence dans le discours, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».	155
Figure 82. Détail des principales opportunités pour la RNN identifiées par les acteurs interrogés. Pour chaque élément mentionné correspond le nombre d'occurrence dans le discours, tous acteurs confondus.	156
Figure 83. Détail des principales menaces pour la RNN identifiées par les acteurs interrogés. Pour chaque élément mentionné est associé le nombre d'occurrence dans le discours, tous acteurs con	157

- Tableaux -

Tableau 1. Notation délivrée en fonction de l'appréciation globale de l'état d'ancrage de la RNN. ...	32
Tableau 2. Evaluation de l'état d'ancrage par rapport au nombre de profils « contraints » rencontrés au cours de l'enquête.	40
Tableau 3. Evaluation de l'état d'ancrage par rapport au nombre de visions « réserve-contrainte » remontés par le questionnaire en ligne diffusé auprès de la population riveraine.	45
Tableau 4. Description de l'outil d'analyse AFOM	153
Tableau 5. Outil d'analyse : AFOM	153
Tableau 6. Tableau des propositions d'action développées en fonction des indicateurs du volet Connaissance.	160
Tableau 7. Tableau des propositions d'actions développées en fonction des indicateurs du volet Intérêt.	162
Tableau 8. Tableau des propositions d'actions développées en fonction des indicateurs du volet Implication.	165

Présentation de l'étude

Le rôle et la place des réserves naturelles sur leur territoire sont dépendants des perceptions et des représentations des acteurs locaux à leur sujet : ces constructions cognitives contribuent à définir l'ancrage territorial des réserves naturelles.

L'ancrage d'une entité géographique (telle une réserve naturelle) est lié à l'appropriation que s'en font les acteurs locaux et aux efforts d'intégration réalisés par cette entité. L'étude d'ancrage réalisée ici met en place un processus dont la mesure de l'état à un instant « T » peut constituer un moyen d'évaluer le bon fonctionnement social d'une réserve naturelle. Cette mesure de l'appropriation par les acteurs locaux est également l'occasion de définir des objectifs et des actions propres à améliorer l'ancrage de cette entité géographique. L'ancrage peut se mesurer à partir de l'analyse des perceptions, par les acteurs locaux, du rôle et de la place de cette entité au sein de son territoire.

Or, en France les réserves naturelles régionales (RNR) – tout comme les réserves naturelles nationales (RNN) et les réserves naturelles de Corse (RNC) - ne bénéficient encore que de peu de données ou de travaux permettant de suivre leur état d'ancrage. Ces aires protégées disposent de Plans de Gestion très détaillés qui déclinent les sept missions prioritaires d'une réserve naturelle (RN) : Surveillance et police ; Connaissance et suivis du patrimoine naturel ; Intervention sur le patrimoine naturel ; Prestations de conseils en études et en ingénierie ; Création et entretien d'infrastructures d'accueil ; Management et soutien. S'y rattachent trois missions historiquement moins prioritaires : Participation à la recherche, Prestations d'accueil et animation, Création de supports de communication et de pédagogies. Depuis la mise en place des premières réserves naturelles (la Réserve Naturelle Nationale du Lac Luitel classée en 1961¹) et en application de l'article L332-1 du Code de l'Environnement, les gestionnaires se sont concentrés sur la protection directe du patrimoine naturel qui a motivé la création des réserves naturelles ainsi que sur la collecte et l'analyse des données scientifiques.

Parmi toutes les données et expériences accumulées, les réserves naturelles se sont peu penchées sur le collectes de données « sociales » concernant leur ancrage local ; un historique qui permette de suivre l'évolution de l'installation de la réserve naturelle et d'aider à travailler à la consolidation de sa place et de son rôle sur son territoire. Au regard des enjeux d'appropriation des outils de politiques publiques par les populations locales et considérant les résistances qui peuvent se développer en réaction aux aires protégées, il est pertinent d'évaluer et de prendre en compte les représentations et les perceptions des populations locales. Une bonne appréhension de ces perceptions doit permettre une meilleure gestion, un meilleur accompagnement du lien avec la population, une meilleure implication des acteurs et donc un meilleur impact des actions de protection sur la réserve autant que sur le territoire périphérique. L'ancrage d'une réserve permet une amplification et une

¹<http://www.reserves-naturelles.org/fonctionnement/reserves-naturelles-nationales>

pérennisation de ce qu'on nomme « l'effet réserve » : c'est-à-dire une aura qui émane de la réserve et qui diffuse sensibilisation, amélioration des pratiques, appuis aux acteurs environnementaux, conseils aux projets d'aménagement sur le territoire périphérique de la réserve naturelle.

Cette enquête est menée sur la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon. Sur le plan administratif, la baie de l'Aiguillon est classée en deux réserves naturelles distinctes qui font suite à deux processus d'instruction ; le statut de réserve naturelle a ainsi été octroyé dans un premier temps à la partie vendéenne, en 1996, tandis que la partie charentaise a été couverte par ce même statut plus tardivement : en 1999. D'un point de vue fonctionnel en revanche, un seul document rédigé en 2003 organise la gestion des deux RN –. Afin de demeurer en cohérence avec ce plan de gestion, nous utiliserons tout au long de ce rapport le singulier pour dénommer « la » réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon ; pour autant, nous assumerons également une distinction entre les réserves lorsque le sujet évoqué ne présente pas les mêmes répercussions en termes de gestion.

La présente enquête s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de construction d'outils d'évaluation de l'ancrage des réserves naturelles, une dynamique qui a déjà mobilisé des études de cas au travers du réseau réserves naturelles de France (RNF).

Deux questions centrales constituent la trame de l'étude :

- **Quel est l'état des lieux de l'ancrage de la réserve naturelle?**

L'ancrage est un processus dont l'état peut être mesuré à partir d'indicateurs gradués ; ceux-ci sont répartis en 3 volets distincts – Connaissance, Intérêt et Implication - permettant de sectoriser les différentes manières offertes aux acteurs de s'approprier la réserve. Cette étude propose donc au total 33 indicateurs de l'état de l'ancrage (4 indicateurs supplémentaires sont à inclure pour les membres du Comité Consultatif de Gestion). Les indicateurs sont construits à partir des perceptions et des représentations de la population locale, donc à partir de l'appropriation qu'ont les acteurs locaux de la réserve naturelle.

- **Quelles sont les pistes d'amélioration de la gestion de la réserve, dans un souci de prise en compte des enjeux sociaux d'ancrage dans le Plan de Gestion (PG)² ?**

Le PG de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon est à renouveler en 2023 pour une période de 10 ans, cette étude aura donc un impact certain sur les propositions d'objectifs et d'actions qui y sont incluses; elle sera l'occasion d'une nouvelle réflexion sur la prise en compte des « facteurs de réussite » de la réserve, dans lesquels est compris le bon ancrage de celle-ci.

² Le Plan de Gestion (PG) d'une réserve naturelle fixe les objectifs à tenir pour la réserve naturelle à échelle de 5 ou 10 ans, à partir d'un diagnostic complet et pluridisciplinaire. Le PG définit également les actions concrètes liées à ces objectifs, et les indicateurs de suivi des actions mises en place.

A terme, les propositions d'objectifs et d'actions ont pour but d'être intégrées dans une section spécifique du tableau de bord du PG.

Au-delà des deux questions précédemment formulées, cette étude comporte un autre objectif, qui transcende cette enquête et dépasse l'étude du seul site de la baie de l'Aiguillon. Les outils créés et testés sur la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon constituent une avancée dans la dynamique de l'évaluation de l'ancrage telle que soutenue par Réserves Naturelles de France (RNF) notamment sur des réserves volontaires en partenariat avec la région Ile de France. Ces outils ont vocation à être repris, développés et testés sur d'autres contextes, d'autres sites, avec d'autres acteurs. La présente étude contribue à cet effort de recherche centralisé par RNF.

Le présent rapport propose une lecture synthétique des résultats de l'enquête. Le rappel des objectifs et de la méthodologie propre aux études d'ancrage y est bref, aussi il est recommandé de se reporter au manuel consacré³ pour plus d'informations. Les résultats de l'enquête sont tout d'abord présentés par indicateurs, à l'échelle de la population totale étudiée et par groupes d'acteurs ; une synthèse des principaux enjeux et des points d'amélioration potentiels pour la réserve naturelle est également présentée pour chaque indicateur. Un résumé des données marquantes du rapport est donné en conclusion.

Enfin un tableau récapitulatif d'objectifs et d'actions est proposé à la réserve naturelle pour valoriser ou améliorer, le cas échéant, son ancrage auprès des acteurs locaux : ce tableau a une visée opérationnelle d'intégration au PG de la réserve naturelle.

³ Maréchal Anatole (2018). Réaliser une étude d'ancrage : guide méthodologique. LPO France.

I. Cadre de l'étude

Le présent rapport livre les résultats synthétisés de l'ancrage territorial de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon, sans revenir sur la méthodologie employée. Pour de plus amples informations concernant la construction et les finalités d'une étude d'ancrage, se reporter au manuel consacré⁴.

A. Rappel des objectifs et de la méthode d'une étude d'ancrage.

I. Objectifs d'une étude d'ancrage.

Pourquoi une étude d'ancrage ?

La réalisation d'études sur l'ancrage des réserves naturelles se base sur le constat que ces sites classés ne sont pas toujours bien ancrés, bien intégrés sur leur territoire et pas forcément bien connus, ni unanimement acceptés ou respectés par les acteurs locaux. Si les gestionnaires travaillent parfois à l'amélioration de leur ancrage local, il n'existe pas encore de données sur lesquelles s'appuyer pour travailler dans de bonnes conditions sur cet ancrage. Bien sûr, les équipes des réserves naturelles sont expertes au sein de leur territoire : elles connaissent les acteurs locaux et les enjeux du territoire, elles savent analyser les jeux d'acteurs et les évolutions des dynamiques locales. Toutefois, les équipes des RN n'ont pas comme mission principale de suivre l'ancrage de la réserve et n'ont pas forcément le temps d'aller vérifier que leur vision des acteurs cadre avec la réalité. C'est pourquoi il existe une demande d'un certain nombre de conservateurs pour disposer d'un appui à l'amélioration (ou, si possible, à la valorisation) de l'ancrage de leur réserve naturelle⁵. Ayant connaissance de ce besoin pressenti depuis une décennie, RNF a déjà été moteur sur le sujet de la prise en compte de l'ancrage dans l'évaluation de l'état et de la gestion des réserves naturelles : une première série de réserves naturelles franciliennes ont été évaluées avec une première version d'outils à partir de 2013 via les travaux de Clara Therville⁶. Ces outils fondateurs sont toujours en évolution : la LPO en a développé une nouvelle version et les porte sur les réserves naturelles dont elle est gestionnaire. A terme, RNF souhaite développer une boîte à outils accessible pour les gestionnaires, permettant une meilleure inclusion de l'ancrage territorial dans le Plan de Gestion des réserves naturelles.

⁴ Maréchal Anatole (2018). Réaliser une étude d'ancrage : guide méthodologique. LPO France.

⁵ Sondage à l'issue du congrès RNF en 2017.

⁶ Therville Clara (2013). Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France. Thèse de l'université de Bretagne Occidentale, 423 pages.

Quels objectifs pour une étude d'ancrage ? Qu'est-ce que cela apporte à la réserve naturelle et à son gestionnaire ?

Deux objectifs principaux :

- La réalisation d'un **état des lieux de l'ancrage de la réserve naturelle**, qui permet de **mettre à jour la connaissance du gestionnaire sur la situation de la réserve naturelle, vue par les acteurs locaux**⁷. Cet état des lieux est constitué de la synthèse et de **l'analyse des perceptions et ressentis des acteurs locaux** vis-à-vis de la réserve naturelle. Cet état des lieux permet à la réserve naturelle de mesurer ce qui est connu d'elle et de mesurer le niveau de soutien ou de résistance que lui apportent ou opposent les différents groupes d'acteurs. Cet état des lieux peut également être la première pierre d'un diagnostic territorial plus complet : un diagnostic des enjeux territoriaux à venir et de la place que la réserve naturelle peut y tenir.
- A partir de cet état des lieux de l'ancrage, **la réserve naturelle peut faire le lien entre ses forces et ses faiblesses identifiées** d'une part, et les **objectifs et actions corrélés à intégrer à son Plan de Gestion**. En cela, cette étude possède vraiment une visée opérationnelle : il doit être possible d'essayer d'améliorer, si besoin, l'état de l'ancrage de la réserve naturelle grâce à des objectifs et des actions concrètes. Si l'état d'ancrage est déjà bon, alors il doit être possible de le valoriser auprès des acteurs locaux et décentralisés.

Ci-dessous, une synthèse des attendus formels d'une étude sur l'ancrage d'une réserve naturelle, ainsi que quelques attendus secondaires qui peuvent découler de cette même enquête.

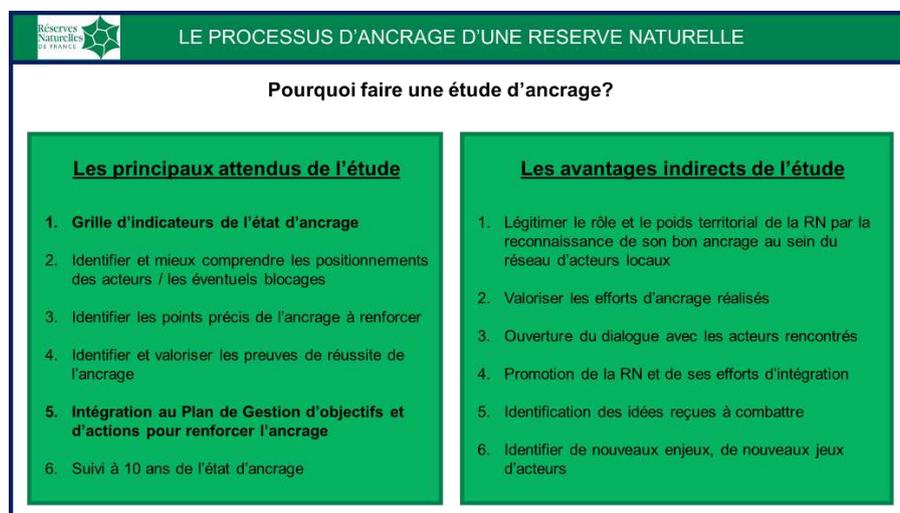


Figure 1. Pourquoi réaliser une étude d'ancrage ? Tableau synthèse des attendus de l'étude d'ancrage territorial. Anatole M.

⁷ Cette vision portée par les acteurs du territoire sera toujours celle d'un instant T et d'un contexte donné. C'est pourquoi il est aussi important d'inscrire l'évaluation de l'ancrage des réserves naturelles dans un processus à long terme permettant de comparer, d'une année sur l'autre, le sentiment des différents acteurs à l'égard de la réserve.

II. Protocole d'enquête et méthodes d'analyse.

L'ancrage d'une réserve naturelle est le fruit d'un processus : celui de son installation sur le territoire, de l'évolution de ses relations avec les acteurs locaux, de l'image qu'elle porte et de ce qui lui est associé dans l'esprit des gens. L'ancrage d'une réserve naturelle concerne aussi ce qu'elle arrive à développer sur le territoire (sur et en-dehors du site classé), son influence sur les politiques locales d'aménagement et de protection de l'environnement, ainsi que la sensibilisation en faveur de la biodiversité qu'elle arrive à diffuser auprès des acteurs locaux. Tout cela n'est évidemment pas fixe ; c'est pourquoi il est important de suivre l'évolution de cet ancrage, de le renforcer si nécessaire et de le valoriser lorsque c'est possible afin de mettre en lumière les réussites sociales de la réserve.

1- La dimension affective du territoire

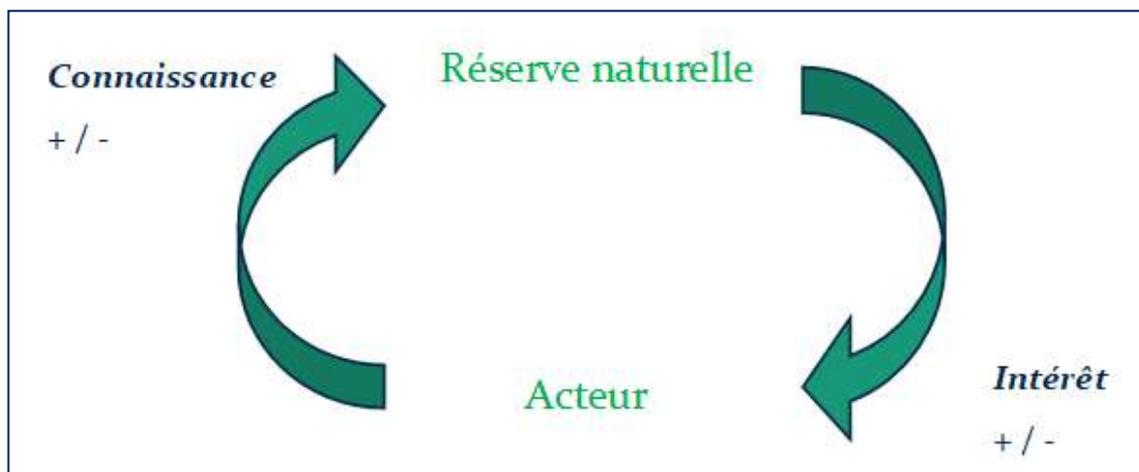


Figure 2. Logique de la dynamique Acteur/Réserve perçue par un enquêteur

La protection des espaces naturels impose désormais une prise en considération des visions des différents acteurs intégrés dans le périmètre d'action de la réserve. Rappelons ici brièvement que depuis le début du XXème siècle, les espaces naturels protégés sont passés de quelques sites ponctuels à la mise en place de véritables réseaux ; les conséquences de cette évolution ont notamment été l'apparition de nouveaux usages sociaux, qu'il faut désormais conjuguer avec d'autres types d'usage des espaces - plus traditionnels, ainsi qu'un élargissement du nombre d'acteurs intervenant dans et en périphérie des espaces mis sous protection (Chadenas *et al.*, 2020). Or, les acteurs du territoire possèdent évidemment leur propre compréhension des liens et des dynamiques qui les rattachent à la réserve.

Un des premiers exemples de la complexité qui accompagne toute considération des acteurs qui accompagnent – plus ou moins volontairement – le fonctionnement des sites classés est

la notion de « territoire ». Celle-ci a été mobilisée à de très nombreuses reprises dans le cadre de l'étude d'ancrage ; or en réalité, qu'est-ce qu'un territoire ?

Dans leur *Dictionnaire de géographie*, P. Baud, S. Bourgeat et C. Bras donnent trois sens à ce mot : il est un découpage administratif, un espace étatique, ou encore tout espace socialisé, approprié par ses habitants quelle que soit sa taille. Ici, les premier et dernier sens attribués par les auteurs intéressent particulièrement notre étude dans la mesure où :

- La superposition des attributions et des pouvoirs qui ont cours sur le périmètre de la réserve ne sont pas toujours clairement perçues par les acteurs concernés et sont susceptibles par ailleurs d'entraîner des conflits d'intérêts ou, tout du moins, des difficultés plus ou moins importantes de gestion.
- La perception d'une unité territoriale, cohérente et définie, diffère largement d'un acteur à l'autre et conduit à des logiques de protection et de valorisation parfois divergentes.

Il faut donc se saisir de tous ces sens sans chercher à les réduire à une compréhension unifiée et unique du territoire, de ce qu'il recouvre et des modes d'intervention qui conviennent à sa définition. D'ailleurs, nombreux sont les géographes qui insistent sur la dimension « appropriée » du territoire ; et finalement, quelle que soit la définition propre à chaque acteur du terme, il demeure cette idée que le territoire est « quelque chose que l'on intègre comme une partie de soi »⁸.

L'appropriation d'un espace entraîne de l'affection envers celui-ci ; elle peut sembler anecdotique, mais celle-ci induit parfois la projection dans le temps présent d'une image passée, immuable voire fantasmée du marais et de ses composantes. Il devient alors plus difficile de proposer aux acteurs ayant une vision aussi constante d'un territoire donné des lectures nouvelles de cet espace et d'autres scénarii d'évolution de son aménagement et de son rôle. En jouant sur l'ambiguïté du terme « territoire », l'étude d'ancrage offre la possibilité aux personnes entendues de dévoiler leur propre compréhension du mot, de même que les idées qui s'y rattachent dans leur esprit ; à la suite de cela, il devient plus aisé de comprendre en quoi la réserve vient conforter et/ou menacer ces idées et leur logique ; et de voir à quel(s) niveau(x) du processus d'ancrage la réserve est ou n'est pas tolérée.

⁸ Roger Brunet et Hervé Théry, « Territoire », in Brunet, Ferras et Théry (dir.), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Reclus, La Documentation française, 1993 (1^e éd. 1992).

2- Le processus d'ancrage

Ci-dessous, une illustration schématique de ce que représente le processus d'ancrage d'une réserve naturelle à son territoire :

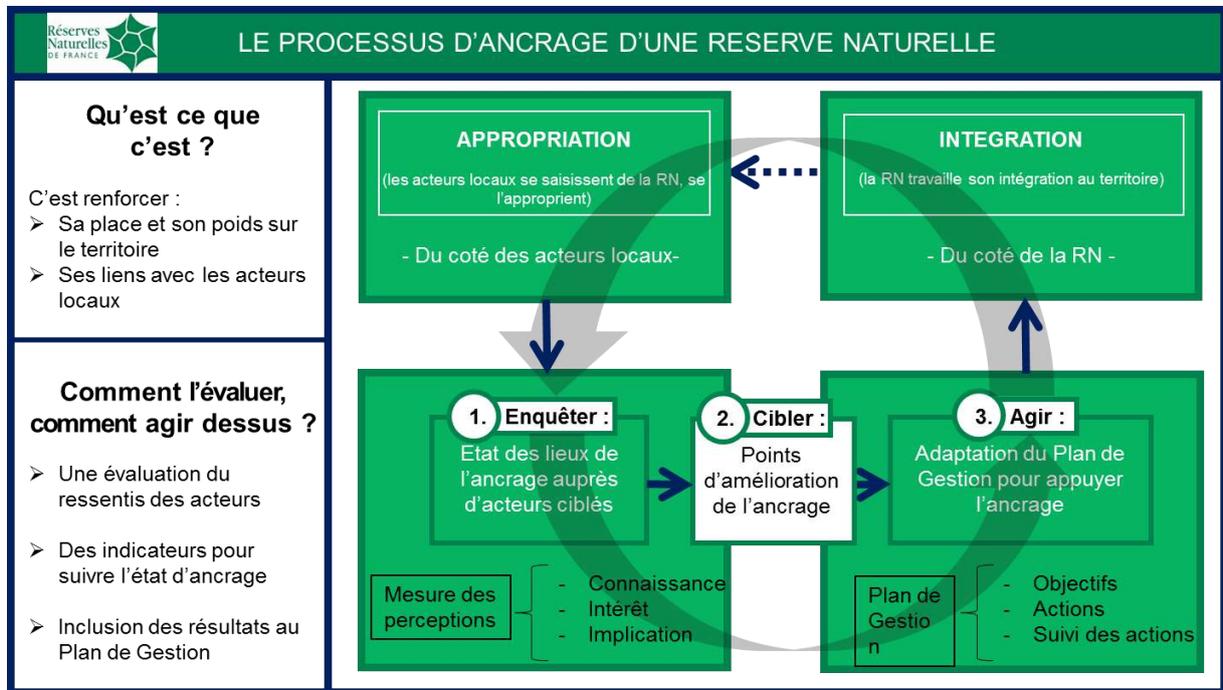


Figure 3. Illustration schématique du processus d'ancrage d'une réserve naturelle et de son évaluation. © Anatole M.

Il convient tout d'abord de réaliser un état des lieux, un **diagnostic territorial de l'état de l'ancrage de la réserve naturelle**. Cet état des lieux va évaluer plus précisément le niveau et la nature de l'appropriation de la réserve naturelle par les acteurs du territoire. A partir de cette évaluation, il sera possible de **déterminer des points d'amélioration sur lesquels travailler dans le Plan de Gestion de la réserve**. Cette partie-là est propre à la réserve : il s'agit des efforts d'intégration réalisés par la réserve naturelle en vue de pérenniser ses actions et de **susciter l'adhésion à ses objectifs en matière d'environnement et de biodiversité**. Pour savoir si ces efforts d'intégration ont porté leurs fruits, il conviendra de continuer à suivre l'état de l'appropriation de la réserve naturelle par les acteurs locaux. C'est ainsi que le processus d'ancrage de la réserve finit par faire partie intégrante du fonctionnement de la réserve naturelle.

Cette étude est issue d'une méthodologie construite par la LPO, à la suite des travaux déjà développés par RNF et l'Île de France afin d'évaluer l'état d'ancrage d'une réserve naturelle. Cette méthodologie a vocation à s'enrichir : des aménagements et des compléments ont été apportés depuis le premier test sur la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges, afin de consolider les outils d'enquête. Toutefois, la méthodologie générale employée ici est fidèle

au protocole décrit dans le Manuel d'appuis à la réalisation d'une étude d'ancrage⁹. Tout élément non conforme à ce manuel sera signalé et expliqué.

Ci-dessous, un rappel des grandes lignes du cadre de cette étude :

- Six mois d'étude : deux mois d'enquête, un mois d'analyse du corpus de données, deux mois de rédaction et un mois de discussion et d'intégration des résultats au futur PG (cf. Annexe 1 : Calendrier de l'enquête).
- Une enquête qualitative : rencontre de 39 acteurs locaux, liés directement ou indirectement à la réserve naturelle et à son territoire, via un questionnaire semi-directif.
- Des indicateurs de l'état d'ancrage de la réserve naturelle sur trois catégories :
 - 1° Son état de connaissance pour les acteurs locaux
 - 2° L'intérêt (niveau et nature de cet intérêt) qui lui est porté par les acteurs locaux
 - 3° L'état des implications (positives ou négatives) qui peuvent lui être dédiées.

A partir de l'évaluation de ces trois catégories et des indicateurs qui leurs sont associés, il devient possible de relever un ou plusieurs facteurs d'influence de l'état d'ancrage de la réserve. Le manuel revient plus en détail sur ces trois catégories et sur leur évaluation.

Le protocole d'enquête utilisé regroupe plusieurs phases:

- Un **questionnaire semi-directif**, revu et corrigé en fonction des remarques et du contexte des entretiens sur le territoire d'ancrage de la RNN.

Pour tenter de remédier à un biais présent dans les études d'ancrage antérieures - à savoir que les riverains ciblés étaient essentiellement des personnes qui fréquentaient régulièrement le site de la réserve ou des bénévoles de l'association LPO - nous avons choisi de procéder à une enquête en ligne pour cette catégorie¹⁰. La trame du questionnaire soumis reste sensiblement identique mais comporte moins de questions par thèmes abordés, afin de rester accessible en l'absence d'un enquêteur. Pour toutes les autres catégories d'acteurs, un questionnaire plus complet avec présence effective de l'enquêteur a été réalisé.

- Une **carte avec cadastre parcellaire** permettant le tracé cartographique du périmètre de la RNN de la baie de l'Aiguillon.

⁹ Maréchal Anatole (2018). Réaliser une étude d'ancrage : guide méthodologique. LPO France.

¹⁰ Questionnaire framaforms diffusé via le site de la réserve, Facebook et l'office de tourisme Sud Vendée Littoral du 29 septembre au 1^{er} décembre 2021.

- Un **tableau des documents de communication utilisés par la RNN**. Chaque acteur est interrogé sur sa connaissance des documents qui lui sont destinés en fonction de son statut (agriculteur, partenaire gestionnaire,...).

A l'exception des personnes intégrant la catégorie des riverains, les entretiens ont été réalisés par un même enquêteur, sur un format d'environ une heure trente, au domicile de l'acteur, sur son lieu de travail ou directement sur le site de la RNN.

III. Liens avec le plan de gestion de la RNN.

Le Plan de Gestion d'une réserve naturelle définit des objectifs à long terme (OLT) qui encadrent une série d'actions ; le gestionnaire suit ces objectifs pour améliorer l'état et le fonctionnement de la réserve dans le temps. Les OLT intègrent des facteurs d'influence (FI), qui permettent de déterminer les actions à mettre en place par la réserve pour les atteindre. Des indicateurs précis doivent ensuite permettre de suivre l'efficacité dans le temps des actions décidées par la réserve.

L'élaboration d'un plan de gestion s'opère selon le processus schématisé ci-dessous :



Figure 4. Volets d'élaboration et fonctionnement d'un Plan de gestion. Méthodologie RNF

L'efficacité de la gestion menée ainsi que l'écart entre les résultats obtenus et ceux attendus peuvent être évalués en continu, grâce à des outils comme le tableau de bord ou l'étude sur l'ancrage territorial.

Le Plan de Gestion 2013-2022 de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon est encadré par trois objectifs à long terme, eux-mêmes déclinés en différents « objectifs du plan » (OP). Plusieurs d'entre eux intéressent notre étude d'ancrage.

Les OP7 et OP14 parce qu'ils soulignent la portée pédagogique des activités de la réserve et l'importance du lien au(x) public(s) :

- **Contribuer à la valorisation pédagogique de la RNN et participer à l'élaboration d'une stratégie d'accueil du public** : *il est important que le personnel valorise les travaux menés sur le site et participe à la diffusion des connaissances acquises sur le*

fonctionnement de la baie de l'Aiguillon. L'investissement du personnel affecté à cette mission menée sur le site vise essentiellement la population locale.

- **Contribuer à la prise en compte de la Réserve Naturelle Nationale dans la valorisation pédagogique du Marais Poitevin :** *une valorisation de la baie sur l'ensemble du Marais Poitevin de part la complémentarité entre ces deux entités est nécessaire et s'intègre dans un cadre plus globale de développement de tourisme de nature sur la marais.*

Les OP13, OP11 et OP15, qui mettent en lumière l'intégration de la réserve au sein d'un réseau et d'un territoire qui va au-delà de son seul périmètre ; les actions menées sur et par la réserve ont une portée qui dépasse largement ses seuls intérêts et qui demande une coopération à l'échelle d'une multitude d'espaces et d'acteurs :

- **Participer à la gestion complémentaire des zones périphériques de la RNN (Prée Mizottière, APPB Pointe de l'Aiguillon, zones de prélèvement) :** *différents sites jouxtent la réserve et ont un rôle complémentaire. Il est logique et naturel que le gestionnaire s'investisse dans la gestion de ces sites.*
- **Contribuer à la gestion partenariale des espaces naturels du Marais Poitevin et des pertuis charentais, notamment ceux ayant des liens fonctionnels avec la RN (hydrologiques, échanges de populations, ...):** *la gestion de certaines espèces nécessite une coopération entre plusieurs sites (exemple : complémentarité baie de l'Aiguillon / Arçay / Saint-Denis du Payrè pour les anatidés ou les limicoles).*
- **Participer aux groupes de travail thématiques des réseaux locaux, nationaux et internationaux et valoriser le travail mené sur la RNN « baie de l'Aiguillon » mené dans une optique d'apports techniques et scientifiques réciproques :** *la coopération intersite permet de contribuer à une harmonisation de gestion d'espèces rares et menacées mais aussi à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.*

Le Plan définit également une série de facteurs d'influence pouvant pénaliser la bonne mise en œuvre de ces OP. Plusieurs d'entre eux reviennent sur le temps limité du personnel de la RNN ; d'autres sur une logique de gestion parfois différente et sur le coût financier impliqué par les actions nécessaires à la mise en application de l'objectif.

Le diagnostic d'ancrage réalisé au niveau de la RNN de la baie de l'Aiguillon permet de mesurer le poids de ces différents facteurs d'influence, en interrogeant directement le ressenti des acteurs locaux. Les indicateurs d'ancrage de la réserve, développés dans cette étude, ont ainsi pour objectif de répondre à ces facteurs clés de la réussite de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon.

B. Les participants à l'enquête : des acteurs locaux ciblés

Le choix des acteurs participant à une enquête qualitative et des catégories d'acteurs étudiées est déterminante : il influence significativement les résultats obtenus et leur illustration. Selon les groupes identifiés et les seuils de classification choisis, les résultats n'auront pas la même pertinence. La définition des groupes nécessite un travail préalable conséquent afin de rendre au mieux le contexte d'enquête et les caractéristiques propres aux acteurs locaux interrogés.

Dans le cas de la RNN de la baie de l'Aiguillon, nous avons pour rappel sélectionné deux modalités de recueil des données : une par questionnaire physique et l'autre via un questionnaire en ligne.

I. Listing des participants à l'enquête.

Dans le listing suivant, chaque acteur a été assigné à une catégorie dominante afin de ne pas complexifier la lecture et d'obtenir un total équivalent aux 39 acteurs et 36 structures entendus. Afin de vérifier si un acteur n'appartient pas à plusieurs catégories, se reporter aux astérisques.

Ci-dessous, la liste des 36 structures rencontrées (les acteurs notés * sont intégrés à plusieurs groupes dans l'analyse. Les acteurs sont intégrés à autant de groupes supplémentaires qu'il y a d'astérisques à la suite de leur mention) :

• Elus

- Mairie de Sainte-Radegonde-des-Noyers (adjoint au maire) *
- Mairie de Charron*
- Mairie de La Rochelle (directrice nature et paysages) **
- Conseil départemental de la Vendée*
- Conseil régional des Pays de la Loire (chargée de programme pôle biodiversité et littoral) **
- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine (chargé de mission – service transition écologique et territoires /direction environnement & chargée de mission aménagement – environnement) **
- EPCI Sud Vendée Littoral (chargée de mission) *

• Acteurs de l'Environnement

- Les Naturalistes vendéens (président)
- Nature environnement 17 (conservateur)
- Coordination pour la défense du Marais poitevin & France Nature Environnement (bénévole associatif) Ifremer (cadre de recherche) *

• Partenaires gestionnaires / Techniciens

- EPMP (directeur) *
- PNR (directeur biodiversité agriculture durable) *
- Chambre d'agriculture (responsable du pôle gestion de l'espace et des ressources)

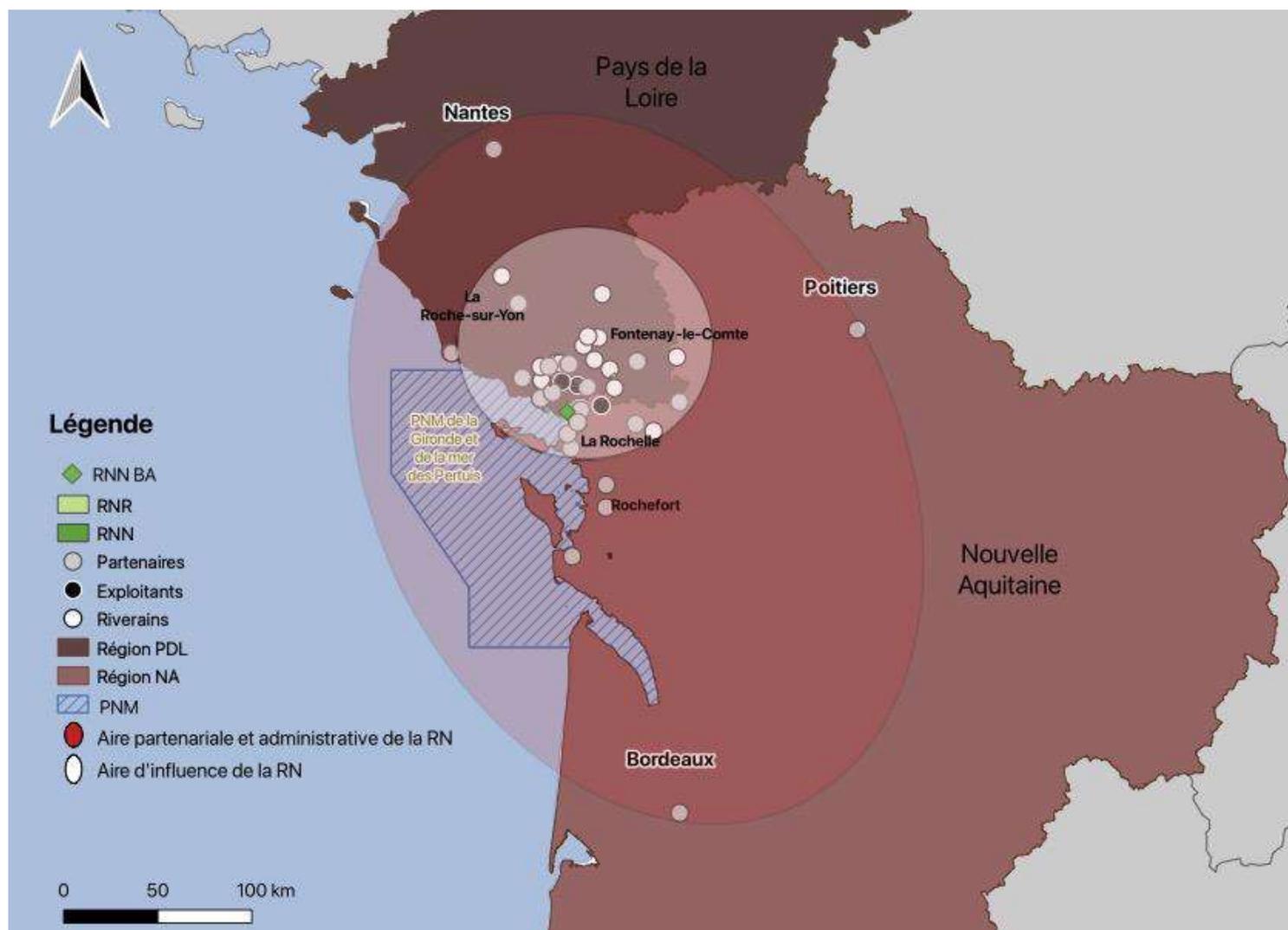
- Syndicat Mixte Vendée Sèvres Autizes (président & directeur) *
 - Syrima (technicien rivières et marais)*
 - OFB (chef de service départemental) *
 - DDTM85 (chef d'unité cultures marines) *
 - DDTM17 (service PAC & service environnemental) *
 - DREAL Nouvelle Aquitaine (chargée de mission RNN) **
 - Conservatoire du littoral (chargé de mission baie & délégué adjoint rivages) *
 - COREPEM (chargé de mission)
 - CRC Pays de la Loire (directrice & vice-président)
 - Agence de l'eau Loire Bretagne (Chargé de mission)
- **Exploitants des ressources naturelles**
 - Fédération des chasseurs de Vendée (directeur) *
 - Fédération des chasseurs de Charente-Maritime (coordinateur de pôle migrateurs zone humide) **
 - ENIM (marin pêcheur)
- COREPEM (pêcheur professionnel)
 - Association de chasse maritime vendéenne (président) *
 - CRC Pays de la Loire (mytiliculteur)
 - Eleveur bovin
 - Exploitant céréalier et éleveur ovin
 - Exploitant en polyculture et éleveur bovin
 - Exploitant céréalier, culture porte-graine, maraîchage et éleveur ovin
- **Animation, éducation à l'environnement**
 - Ecole publique élémentaire de Charron (directeur)
 - OT Sud Vendée Littoral tourisme (conseillère en séjour – tourisme de nature)
 - Maison de la baie du Marais poitevin (animateur polyvalent)
- **Autres riverains et usagers**
 - Retraité (adhérent LPO)
- ➔ L'ensemble des autres acteurs de cette catégorie ont été interrogés via la diffusion du questionnaire en ligne. Leur nombre s'élève à 42 personnes.

NB : dans le cadre des entretiens, nous avons parfois entendu plusieurs acteurs pour une même structure. Nous leurs avons soumis une seule version du questionnaire mais rempli chaque fois leur réponses respectives ; nous leurs avons également fait parvenir à chacun une carte pour effectuer le tracé de la RNN. Afin de pouvoir mieux rendre compte de leurs divers points de vue, nous les avons considérés séparément. Ce choix provient aussi du fait que, contrairement à d'autres interviews sur d'autres réserves, les acteurs interrogés ont tenu à répondre tour à tour aux questions et ce avec des avis parfois divergents - qu'ils assumaient. Par ailleurs, ces acteurs occupaient des postes distincts au sein de la même structure : ceux-ci abordaient donc chaque fois leur collaboration avec la réserve sous une perspective différente. A une seule occasion nous avons fait le choix de compter deux acteurs d'une

même structure comme équivalant à un, les acteurs concernés possédant vraiment une approche similaire et convergente de l'entretien (Conservatoire du littoral).

Le Parc Naturel Marin *faisait également partie des acteurs sollicités ; malheureusement après plusieurs échanges sur le sujet nous avons dû renoncer à l'interview.*

Ci-dessous, la localisation des différents acteurs rencontrés :



Carte 1. Localisation des participants sur le territoire d'ancrage de la RNN concerné par l'enquête.

II. Définition des groupes d'acteurs.

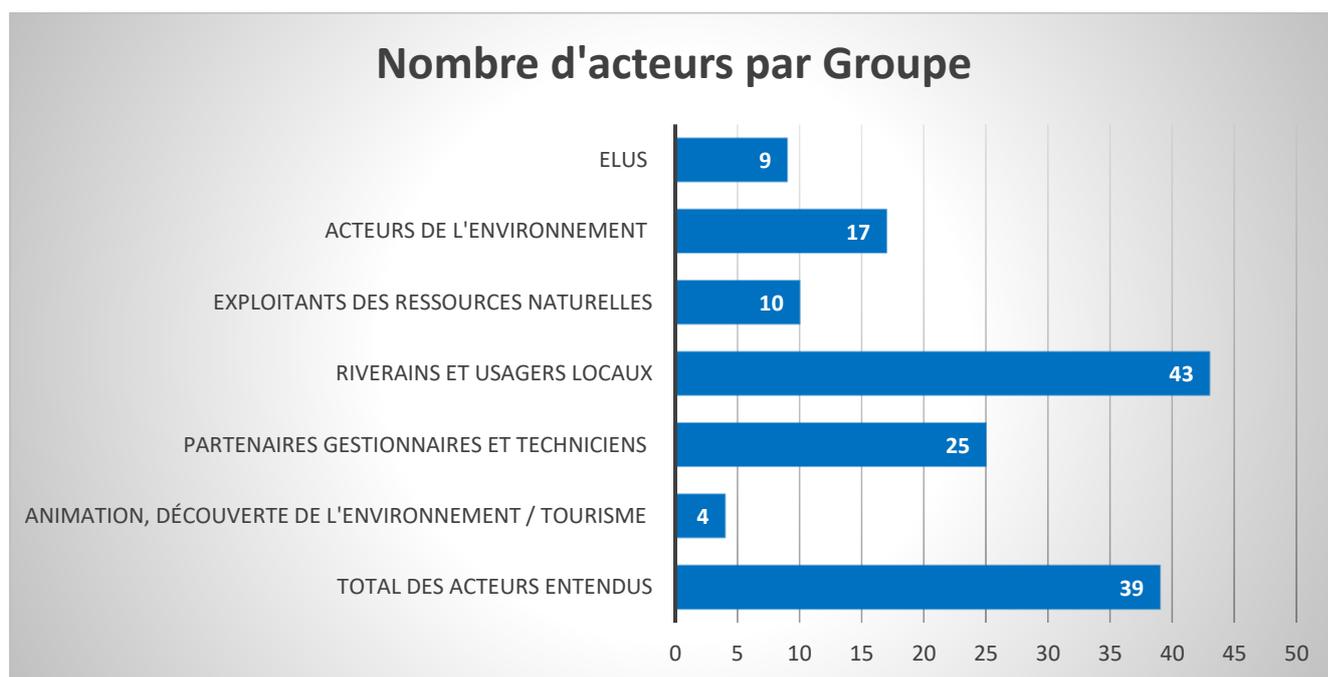


Figure 5. Répartition des acteurs dans les différents groupes définis durant le protocole d'enquête.

Cette classification propose la possibilité d'intégrer un même acteur dans plusieurs groupes afin de respecter la complexité de ses points de vue et de ses expériences.

- ➔ *Un acteur participe à plusieurs catégories*
- ➔ *Classifications non-représentatives de la composition de la population totale*
- ➔ *Les six groupes présentés sont pertinents sur le contexte étudié ; toutefois sur un autre site, sujet à d'autres enjeux, il conviendra de réinterroger cette classification.*

Groupe	nombre	Définition	Contexte
Animation, découverte de l'environnement / tourisme	4	Acteurs professionnels ou associatifs de l'animation, de la pédagogie (y compris les écoles), des loisirs ou du tourisme dans les domaines de la découverte de la nature et de la sensibilisation environnementale.	Sont inclus dans ce groupe des acteurs aux profils relativement distincts qui permettent d'obtenir une vision large de ce que peut recouvrir l'introduction aux enjeux environnementaux. Nous avons ainsi entendu un directeur d'établissement scolaire, une conseillère tourisme et une chargée de mission en office de tourisme et EPCI ;

			enfin, un animateur de musée mytilicole
Partenaires gestionnaires et techniciens	25	Acteurs professionnels qualifiés, travaillant régulièrement avec la réserve naturelle sur des sujets diversifiés touchant à l'aménagement du territoire (gestion de l'environnement, de l'eau, du territoire, des activités humaines...), aux appuis techniques, administratifs et/ou financiers , chargés d'aménagement, entreprises de travaux, ... ces acteurs sont en contact avec la réserve, à l'occasion de contrats (court ou moyen/long terme) ou de réalisation de dossiers sur des thématiques précises (approvisionnement, qualité de l'eau, labellisation, réglementation, entretien/curetage des fossés, chantiers autres,...).	Il s'agit du groupe le plus représenté parmi les acteurs interrogés. Nous avons ainsi pu rencontrer à la fois des collaborateurs étroits de la RNN et des acteurs dont le rapport à la réserve est plus distancié, moins évident ; une pluralité qui nous permet de souligner la diversité des liens qu'un espace protégé est susceptible de tisser en rayonnant sur tout le territoire.
Riverains et usagers locaux	43	Rassemble les acteurs rencontrés en tant qu'usagers ou riverains de la réserve naturelle régionale et de son territoire périphérique.	Rappelons ici que la majorité des acteurs qui le compose n'ont pas été entendus mais leur avis collecté via internet. L'entretien physique ne présentant pas les mêmes caractéristiques qu'une collecte de données à distance, nous ne pouvons directement les assimiler aux autres groupes d'acteurs détaillés au sein de ce tableau. Nous leur dédions de ce fait un paragraphe en fin de partie.
Exploitants des ressources naturelles	10	Englobe tous les acteurs qui utilisent les espaces naturels à des fins économiques ou récréatives . Les liens qui les unissent aux espaces exploités à proximité de la réserve peuvent donc être de l'ordre de l'affect et/ou du besoin (chasseurs, agriculteurs, ...). Tous les exploitants agricoles qui entrent dans cette catégorie fauchent les mizottes en contrat avec la RNN.	Cette catégorie d'acteurs recoupe notamment des membres des deux fédérations de chasse de Vendée et de Charente-Maritime, ainsi que des exploitants agricoles. Parmi ces derniers, nous comptons deux exploitants en bovine, deux exploitants ovins, trois en polyculture et enfin un qui pratique pour partie le maraîchage.

Acteurs de l'Environnement	17	Catégorie qui englobe les acteurs actifs professionnellement et bénévolement dans le secteur de l'environnement et de la biodiversité (gestion, protection, sensibilisation).	Ce groupe comprend de nombreux acteurs intégrés dans d'autres catégories d'acteurs, notamment celle des partenaires gestionnaires et techniciens. Concernant les acteurs uniquement partie prenante de ce groupe d'acteurs, il s'agit essentiellement de membres d'associations de protection de l'environnement.
Elus	9	Acteurs du monde politique et de la vie du territoire (commune, département, région) ; certains comme la région ont une relation très forte avec la RNR, liée au statut et/ou à l'emplacement géographique de la réserve.	Cette catégorie rassemble à la fois des structures rattachée au département vendéen, au département charentais, à la région Pays de la Loire et à la Nouvelle-Aquitaine.
Mention spéciale Membres du CCG	15	Tous les membres qui, par arrêté préfectoral, sont désignés pour participer au Comité de Gestion de la réserve naturelle. Les membres du Comité Consultatif de Gestion ne constitueront pas un groupe strict, même si une partie délimitée du rapport alimentera les données spécifiques à cet outil de gestion et à son niveau de fonctionnement et de pertinence pour les acteurs interrogés. La raison de ce choix est qu'il permet de ne pas surcharger le nombre de groupes auxquels chaque acteur est susceptible d'appartenir. Au lieu de cela, une note sera rédigée lorsque le fait qu'un acteur soit membre influe de manière significative sur une ou plusieurs de ces réponses, voire sur son profil général.	

C. Limites méthodologiques.

Comme tous les travaux scientifiques, cette étude comporte des biais propres aux travaux construits sur des enquêtes sociologiques et pouvant influencer l'interprétation des résultats. Ceux-ci sont appréhendés en amont afin d'en limiter l'effet sur l'analyse.

Principaux biais observés :

- Il n'est pas possible de réduire un individu à un profil, un groupe d'acteurs, une catégorie de profils cognitifs ou à toute autre classification : un individu est toujours plus complexe que les cases qu'on lui assigne. De plus, le témoignage de chaque acteur est le reflet de sa parole à un instant donné, dans un état donné, avec le cadre construit qui lui était proposé : si le témoignage est une source riche en données, il n'est ni possible ni souhaitable de se servir de ces témoignages pour juger les individus. Les témoignages sont livrés dans un cadre d'anonymat qui protège les participants de toute exposition (hors équipe d'enquête et hors autorisation de diffusion des acteurs rencontrés).
- Comme dans toute étude sociale réalisée à partir de données qualitatives, il existe une marge d'erreur potentielle dans l'interprétation des témoignages livrés par les participants. Dans la mesure où l'évaluation de l'ancrage est réalisée principalement au travers des indicateurs, cette marge d'erreur est réduite : lors des transpositions de la réponse exprimée à la réponse chiffrée, une justification de la réponse chiffrée est exprimée par un verbatim. Cette justification permet de s'assurer de la cohérence des réponses texte avec les réponses chiffre. Elle permet également une meilleure lisibilité du type de discours employé pour répondre à telle ou telle question.
- Les indicateurs choisis pour l'évaluation de l'ancrage, bien que nombreux et diversifiés¹¹, ne peuvent être parfaitement exhaustifs. Ils sont néanmoins prévus pour dresser un état suffisamment complet de l'ancrage afin d'en permettre le suivi et l'évaluation dans le temps. Pour cette étude de cas, nous estimons que le nombre et la qualité des indicateurs prévus est satisfaisant : les acteurs rencontrés, s'ils sont peu nombreux, forment une diversité de professions, de statuts et de témoignages qui permet de dresser un portrait nourri et complexe des perceptions existant à l'égard de la réserve naturelle.
- Le nombre d'individus inclus dans l'échantillon est faible : il est donc délicat de travailler de manière quantitative et statistique sur les notations (d'autant plus si on divise ces acteurs en groupes distincts). Dans chaque groupe d'acteurs, le poids du groupe total est biaisé par les individualités hors normes des acteurs qui ne sont pas assez nombreux pour que leurs différentes individualités s'annulent en une somme moyenne et représentative. Les spécificités de chacun peuvent ressortir de manière exacerbée. Il convient donc de contrebalancer ces résultats par une connaissance approfondie des éléments qualitatifs récoltés en parallèle.
- Parmi le panel d'acteurs rencontrés, la grande majorité sont des acteurs dits « à casquettes » : représentants de groupes d'individus, de professionnels en lien avec la gestion des milieux, de structures... Il est important de noter que ce panel comprend relativement peu d'habitants dits « simples » (non influencés par leurs activités, leurs relations ou leurs rôles sur le territoire), sans statuts particuliers, qui auraient pu nous livrer une vision du rôle et de la place de la réserve naturelle en tant qu'habitants et usagers « lambda ». Une étude plus large permettrait de sonder le témoignage de la population locale globale : le panel choisi dans cette étude comprend uniquement des

¹¹ Ces indicateurs sont décomposés en trois catégories/volets : Connaissance, Intérêt et Implication.

acteurs choisis, connus et identifiés en fonction des avis/perceptions susceptibles d'être délivrés. Pour un objectif plus large concernant la population locale, le mode de sélection de l'échantillon enquêté pourra être modifié : soit en opérant une sélection aléatoire – ou semi-aléatoire - garantissant à chaque acteur de la population globale le même pourcentage de chance d'être sélectionné, soit en fonctionnant par quotas – en évaluant la part que représente chaque groupe d'acteurs au sein de la population globale puis en reproduisant un équilibre similaire au sein de l'échantillon¹².

- Afin d'éviter de sélectionner uniquement des riverains connus de l'équipe de la réserve, car vivant à proximité directe de la RNN ou bien parce que visitant régulièrement le site, nous avons opté pour un mode de recueil des données distinct de celui des autres catégories d'acteurs¹³. Ce choix nous permet d'entendre le témoignage de personnes moins connues du personnel de la réserve ou pour qui la RNN peut représenter – de manière permanente ou occasionnelle - une contrainte. Cependant, ce choix oblige les acteurs, pour être intégrés à l'échantillon, à posséder un accès internet et à consulter les différents média d'information mobilisés par la RNN. De fait, notre population de référence n'est-elle toujours pas *stricto sensu* constituée des riverains présents sur le territoire d'ancrage de la réserve.
- En lien avec le précédent point, toute modification même minime de la trame de questionnaire d'un groupe d'acteur à l'autre vient forcément complexifier la phase d'analyse. La systématisation de certaines données reste néanmoins possible, puisque le questionnaire dédié aux riverains a seulement été « allégé » et non entièrement modifié ; pour autant, d'autres corrélations potentielles et facteurs d'explication de certaines données seront rendus impossibles par ce procédé et devront faire - s'ils intéressent l'équipe de la réserve - l'objet d'un second temps d'enquête.
- Les outils construits n'ont pour l'instant été testés que sur des contextes socio-économiques et géographiques relativement semblables (marais, arrières-littoraux atlantiques). Aussi, les indicateurs d'évaluation ont été préparés et n'ont été évalués que pour des éléments de contexte local précis : un milieu insulaire, littoral, des réserves naturelles surtout axées vers l'avifaune, un territoire rural ouvert au tourisme, des marais assujettis à une logique économique... Sur d'autres contextes, il conviendra de rester vigilant à l'adéquation des indicateurs utilisés et si besoin est, de les retravailler. L'idée serait, à terme, de disposer d'une banque d'indicateurs référencés comme étant pertinents et efficaces sur tel ou tel milieu, face à tel ou tel contexte ou enjeu, pour tels types d'acteurs. L'outil reste à consolider même s'il est déjà opérationnel.

¹² Dans le cas du diagnostic d'ancrage, qui fonctionne par groupes d'acteurs, il est sûrement préférable d'utiliser la méthode des quotas (car les groupes précédemment définis augmentent les chances pour certains acteurs, dont le groupe contient peu de membres à l'origine, d'être sélectionnés : plus un groupe est faible en nombre plus les chances pour les acteurs le constituant d'être sélectionnés sont élevées). Si une sélection au hasard devait être opérée, il faudrait alors la réaliser sur la population globale sans distinction de groupe.

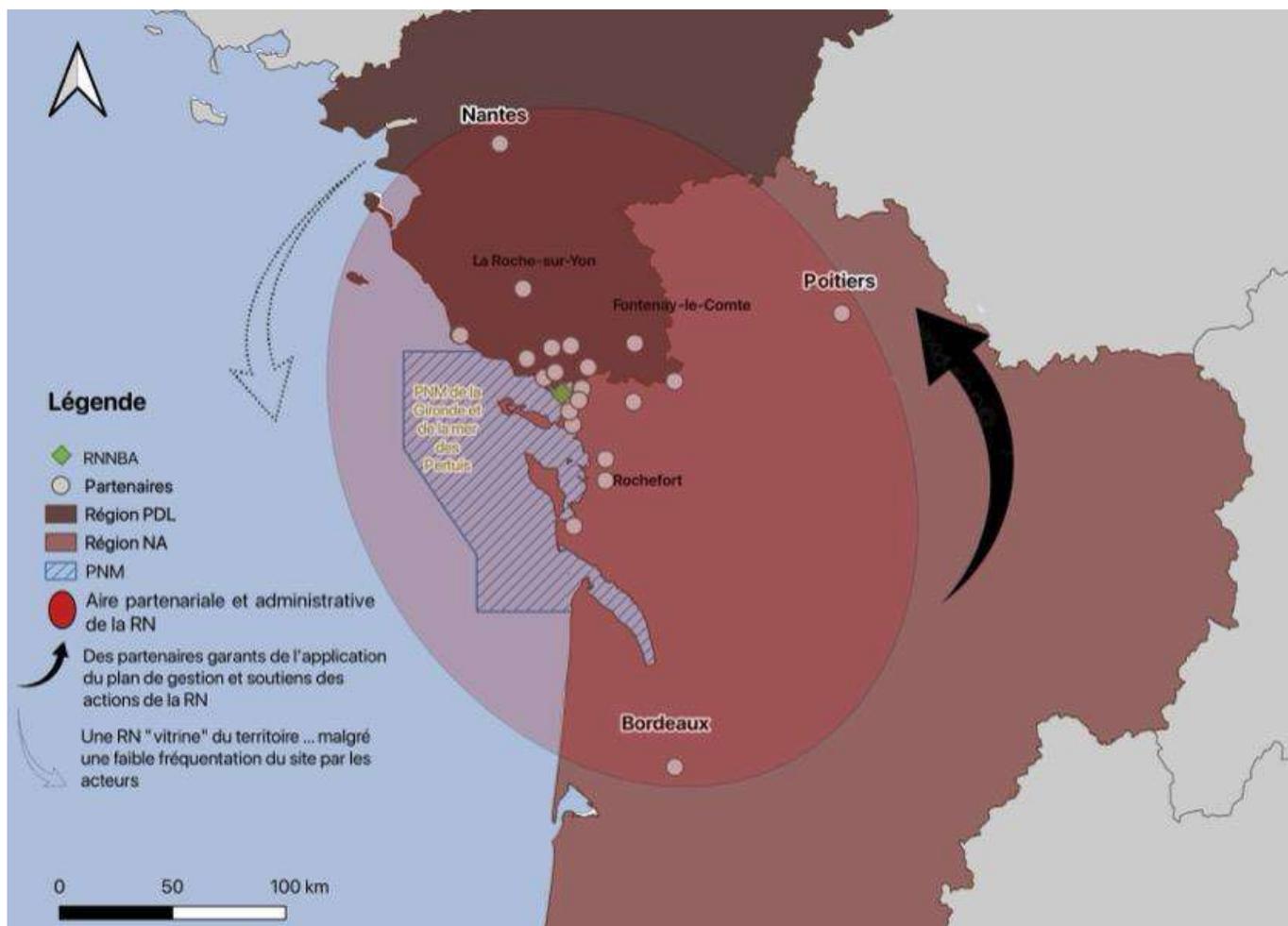
¹³ Nous avons opté pour la diffusion en ligne de la trame du questionnaire, dans une version simplifiée.

- En référence aux deux biais précédemment évoqués, la constitution d'un échantillon est un exercice aussi délicat que déterminant. Il est toujours possible de tester sa fiabilité ainsi que celle des données récoltées ultérieurement ; pour cela, il est néanmoins nécessaire d'avoir une idée de la population de référence de l'enquête, c'est-à-dire de la population sur laquelle porte l'enquête dans sa globalité. Or c'est là une autre difficulté liée au diagnostic d'ancrage : la délimitation claire et précise du terrain d'enquête. Une RN s'inscrit toujours dans un enchevêtrement de logiques spatiales et socio-économiques larges et multiples. Quelle est la population totale concernée, impactée par la présence de la RN ? Où s'arrête l'influence de cette dernière ?

Dans le cas de l'enquête sur la RNN de la baie de l'Aiguillon, nous avons considéré plusieurs aires d'application de la notion de « territoire » :

- Une **aire d'application géographique** : il s'agit de l'ensemble des parcelles en réserve naturelle, des propriétés classées (Conservatoire du littoral, ...) et de la périphérie immédiate de la RNN.
- Une **aire d'application administrative** : il s'agit de l'ensemble des aires d'administration de la RNN (Commune, Département, Marais Poitevin, Région, Pays, UE).
- Une **aire dite « d'influence »** : il s'agit du réseau tissé par l'ensemble des relations de la RNN à d'autres acteurs ou entités.

L'enquête cible d'emblée des acteurs-clefs de ces différentes aires d'application, ce qui permet de travailler sur un aperçu relativement fiable de l'ensemble des acteurs et des structures concernés.



Carte 2. Logiques d'interactions au sein de l'aire de partenariats de la réserve.

II. Résultats de l'étude de cas : évaluation de l'ancrage de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon.

C'est là l'illustration d'une enquête encore novatrice dans son domaine, qui construit, consolide et adapte ses outils en fonction du contexte local ; la base de données récoltées au fur et à mesure des études est conséquente et doit sans cesse être interprétée et vérifiée. Pour ce déploiement, la méthodologie est considérée comme suffisamment solide pour ne pas rencontrer trop d'imprévus car appliquée avec succès sur suffisamment d'autres sites.

Cette partie condense tous les résultats obtenus par les indicateurs d'évaluation et en propose la synthèse, pour chaque volet de l'ancrage. Sont également présentées les forces et faiblesses détectées de la réserve, les points d'amélioration perçus par les acteurs locaux rencontrés, ainsi que leurs attentes et remarques en lien avec leur vision et leurs usages de la réserve.

Dans la partie suivante, les synthèses des résultats seront associées à des propositions de nouveaux objectifs et d'actions, destinés à valoriser ou à améliorer l'état d'ancrage sur des points précis.

A. Résultats détaillés de l'évaluation.

Les indicateurs sont évalués sur une échelle de valeur à cinq gradients :

1/5	2/5	3/5	4/5	5/5
Etat très négatif	Etat plutôt négatif	Améliorations possibles	Etat plutôt positif	Très bon état / Attendu final

Tableau 1. Notation délivrée en fonction de l'appréciation globale de l'état d'ancrage de la RNN.

Pour plus de détails sur le fonctionnement des indicateurs, se reporter au manuel consacré¹⁴.

¹⁴ Maréchal Anatole (2018). Réaliser une étude d'ancrage : guide méthodologique. LPO France.

III. Indicateurs d'état de l'ancrage : suivi de l'Objectif à Long Terme.

L'analyse des **Profils Cognitifs**, formée à partir de l'analyse du discours de chacun des acteurs et à la suite de l'évaluation des **indicateurs de Connaissance, d'Intérêt et d'Implication**, permet d'illustrer une synthèse de l'état d'ancrage de la RN. Le suivi de cet indicateur permettra de suivre et d'atteindre l'objectif attendu de l'ancrage de la RN (OLT).

La définition des profils cognitifs, tels que définis et construits par de Therville (2013) dans son travail de thèse, permettent de situer les acteurs rencontrés à partir de la synthèse de leurs perceptions du rôle et de la place de la réserve naturelle sur leur territoire. Visualiser le partage des différents profils (contraint, environnemental spécialiste, environnemental amateur, territorial et fédérateur) permet de suivre l'évolution de l'acceptation globale et du soutien dont peut bénéficier la réserve naturelle parmi les acteurs du territoire¹⁵. Les résultats des indicateurs d'évaluation vont ensuite permettre de préciser cette vision générale de l'appréhension de la place de la Réserve Naturelle Nationale au sein de son territoire d'ancrage. Le tableau suivant s'inspire pour une large part des définitions de Therville (2013).

<p>Profils Cognitifs</p>	<p>Environnemental</p>	<p>Ce profil se décline en deux sous-catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnemental spécialiste <p>Acteur convaincu par les objectifs de conservation de la nature, et plus ou moins indifférents aux enjeux territoriaux. Le soutien à la RN est à la fois cognitif, affectif et conatif. Les avantages perçus sont la conservation de la biodiversité, la reconnaissance et l'intégration des enjeux environnementaux à l'échelle du territoire. Cet acteur est un allié de la réserve mais pas forcément de son gestionnaire ; il peut avoir tendance à isoler la réserve des autres acteurs locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnemental amateur <p>Acteur convaincu par les objectifs de conservation de la nature, et plus ou moins indifférents aux enjeux territoriaux; à la différence du spécialiste, l'amateur se définit lui-même comme « non qualifié » ou « non compétent » pour juger des modes de gestion et des objectifs liés à la RN et à son territoire d'influence. Il offre un soutien de principe et fait front derrière la RN et son gestionnaire en invoquant souvent la nécessité « environnementale/écologique » de leur présence.</p>
---------------------------------	------------------------	--

¹⁵ Les profils cognitifs cités ont été adaptés au contexte d'étude du site de la RNN baie de l'Aiguillon et ne constituent pas une reproduction exacte des profils retenus par Clara de Therville dans son travail.

	Contraint	<p>La RN est perçue principalement en termes de contraintes, de gênes, d'ingérences territoriales. Ses apports bénéfiques ne compensent pas ses apports négatifs. Acteur qui perçoit un bilan négatif de la balance contraintes/avantages liée à la RN, et qui est souvent un opposant déclaré, ou au moins latent à la RN et à son gestionnaire. Il est généralement en situation de tension, voire de conflit ouvert avec ses gestionnaires. Au mieux, il se méfie de la RN.</p>
	Territorial	<p>Ce profil se décline également en deux sous-catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territorial intéressé <p>Partage un ou plusieurs enjeux avec la réserve, qui induisent une implication de l'acteur vis-à-vis de la réserve. Cette implication prend la forme d'un soutien occasionnel, car l'acteur est sensible aux objectifs de la réserve. De plus, la réserve peut se révéler être la source d'un partenariat intéressant, à développer ou à pérenniser. Cet acteur peut progressivement devenir un acteur « Fédérateur » de la réserve.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territorial désintéressé <p>N'a pas ou peu d'intérêt vis-à-vis de la réserve ou de ses enjeux. Adopte une posture de retrait, de neutralité. N'apporte aucun appui, mais aucune menace non plus. Ne maîtrise pas bien les éléments du contexte de la réserve.</p>
	Fédérateur	<p>Acteur porteur d'une vision fédératrice entre le positionnement des acteurs territoriaux et celui des acteurs environnementaux. Le fédérateur adhère au projet de réserve, et reconnaît les avantages qu'il représente en termes de conservation de la biodiversité, de développement du territoire. Il reconnaît également les inconvénients liés aux compromis, aux recouvrements et aux potentiel conflits, mais accepte ces contraintes et tente de les atténuer ou cherche des compromis.</p>

Attention, les Profils Cognitifs (PC) évalués ne sont valables que pour les individus rencontrés et ces derniers ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble du groupe d'acteurs qu'ils intègrent. Par ailleurs les remarques affectées à chaque groupe ne sont valables que dans le contexte de l'étude d'ancrage réalisée. Elles permettent de dégager des tendances et de soulever des points d'intérêt sur

la perception du rôle et de la place de la réserve, mais ne doivent pas être considérées comme des faits absolus et révélateurs de l'avis général de la population de référence¹⁶ à cette enquête.

Ici, l'évaluation des PC permet de se rendre compte du positionnement des principaux interlocuteurs de la réserve entendus dans le cadre de l'étude d'ancrage. Compte-tenu de la diffusion d'une trame d'entretien différente pour **le groupe des riverains**¹⁷ et de la non-présence de l'enquêteur aux entretiens, **nous exposons les différents profils de cette catégorie d'acteurs dans un second temps.**

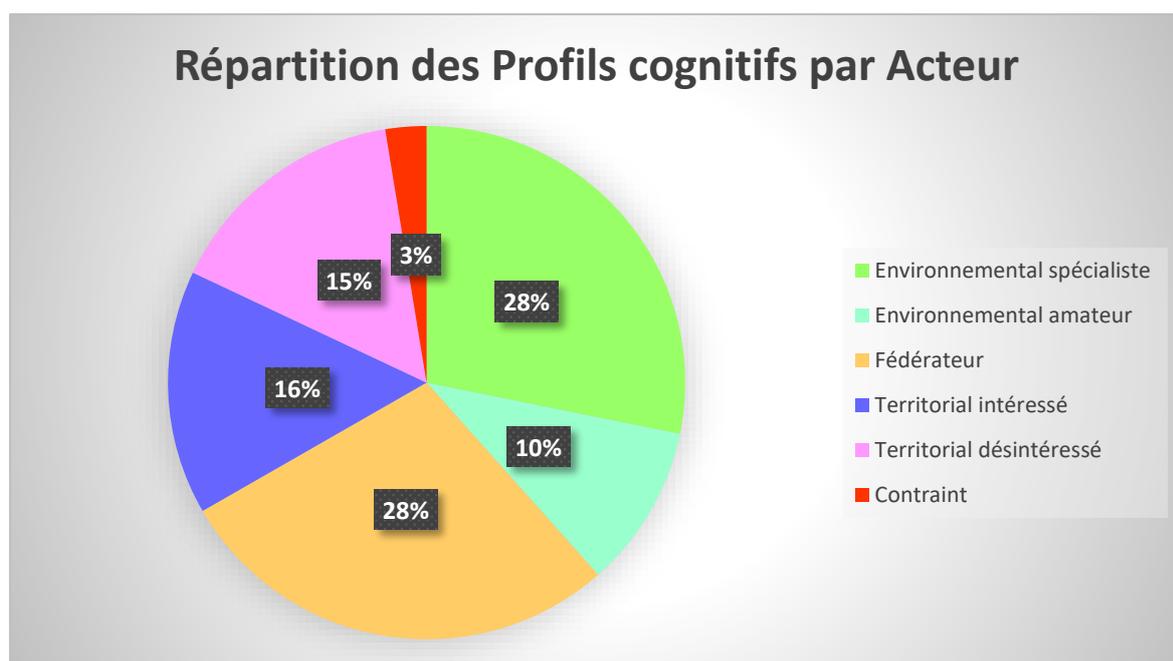


Figure 6. Répartition par pourcentage des 5 profils cognitifs attribués aux acteurs interrogés durant l'enquête.

¹⁶ La population de référence – ou population mère – d'une enquête est la population sur laquelle porte l'enquête. Ici, il s'agit de toute les personnes ou structures en relations avec la RN ou impactée par la présence et les actions de la réserve.

¹⁷ Se reporter à l'annexe 3

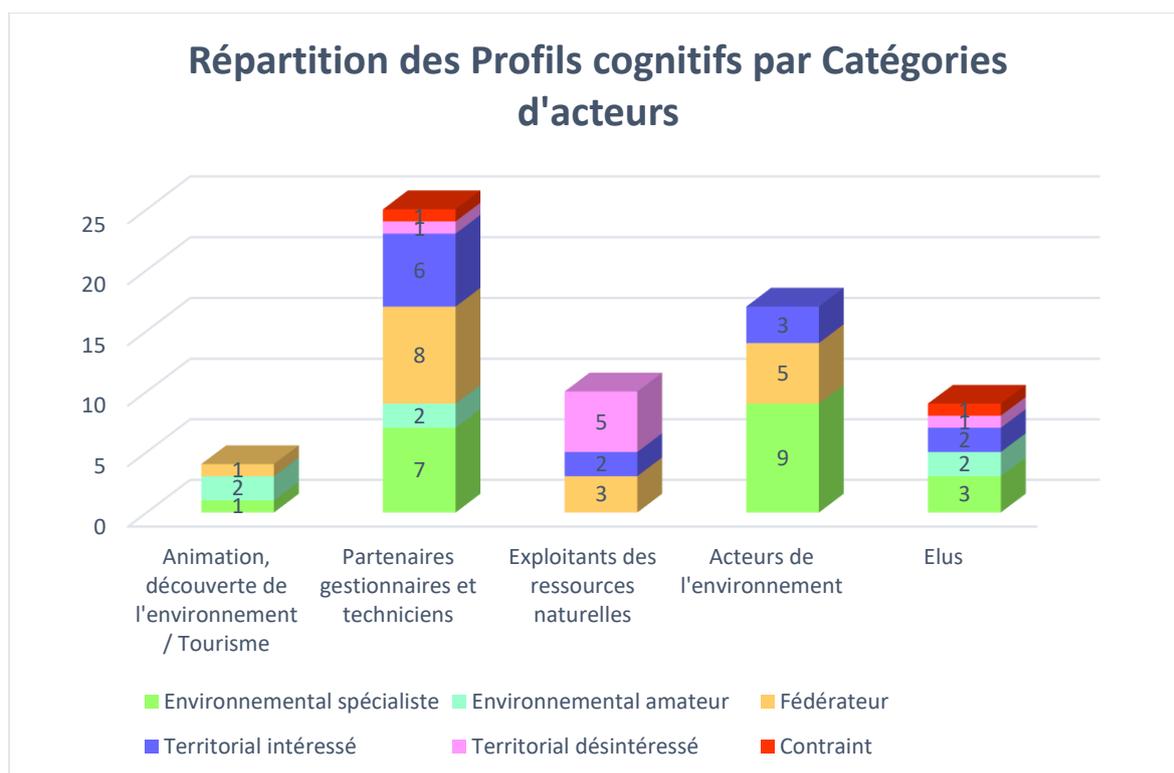


Figure 7. Répartition des profils cognitifs attribués durant l'enquête au sein des différents groupes d'acteurs.

L'étude des Profils Cognitifs permet de comprendre **où se situent les acteurs locaux par rapport aux actions et aux discours sur la protection de la biodiversité** telle que défendue par la LPO et mise en place par la réserve naturelle. Cette implication peut prendre la forme d'un positionnement moral ou d'actions, lesquels sont traduits par les Profils Cognitifs.

Dans le cadre de cette étude les acteurs rencontrés sont relativement peu nombreux dans certains groupes, ce qui implique de la prudence dans la lecture statistique des résultats : le poids de chaque individu est très fort au sein des groupes concernés, et la marge d'erreur en est renforcée¹⁸. Les écarts d'effectif entre les groupes d'acteurs sont imputables à différents facteurs :

- Le calendrier des exploitants agricoles laisse souvent peu de place pour un entretien de plus d'une heure. De plus, le temps réservé aux enquêtes de terrain chevauche fréquemment les périodes de mise bas ; ces acteurs sont alors souvent moins nombreux à intégrer le groupe des « Exploitants des ressources naturelles ».
- Le temps consacré aux enquêtes de terrain est limité. Il n'est pas toujours évident de concilier les exigences du diagnostic d'ancrage avec celles des agendas de tous les acteurs à rencontrer. Si l'objectif est de s'entretenir avec la majorité des personnes concernées par l'implantation et les activités de la réserve, il est souvent préférable de ne pas étendre

¹⁸ Dans une tentative de minimiser les biais d'interprétation induits par notre échantillon, nous privilégierons une synthèse des résultats par la médiane et non par la moyenne, trop sensible aux données « aberrantes ».

indéfiniment le recueil de données - au risque d'impacter la qualité et la pertinence des phases d'analyse et de restitution du travail effectué.

A l'inverse, certains groupes concernent d'emblée un nombre plus important d'acteurs ; c'est notamment le cas des « Partenaires gestionnaires et techniciens », qui englobe tout le personnel en lien régulier avec la RNN pour la bonne mise en œuvre et le suivi des objectifs de gestion de la réserve sur son territoire d'ancrage. A cette fin, de nombreuses personnes sont mobilisées, à la fois pour la complémentarité de leurs domaines d'expertise et pour celle de leurs expériences respectives.

L'illustration que propose cette classification en Profils Cognitifs permet toutefois une première lecture générale de la vision et du ressenti des acteurs rencontrés, qui reste à justifier et à développer au travers de la grille d'indicateurs et d'un commentaire qualitatif pour chacun des points soulevés.

Attention : Dans le cadre de cette étude, nous avons uniquement soumis au groupe des riverains un questionnaire en ligne qui suppose qu'aucune rencontre n'a eu lieu avec les différentes personnes concernées. Il s'est révélé trop complexe d'associer à chacun de ces acteurs un profil cognitif : en effet, établir un PC demande de discuter *a minima* avec la personne interrogée afin d'être en mesure de situer son discours au cœur d'un positionnement ou d'une vision plus générale des objectifs et des attentes de cette dernière au sujet de l'aménagement du territoire.

Par conséquent, nous avons mis en place un indicateur d'ancrage spécifique à ce groupe d'acteurs. Celui-ci est construit à partir du croisement des réponses de chaque individu « Riverain » à la question :

- **Des liens** qu'il entretient avec la réserve
- **De la fréquence** avec laquelle il visite le site de la RNN
- **De l'importance** que constitue la protection du site de la baie de l'Aiguillon à ses yeux
- **De la plus-value** constituée pour lui par la présence de la RNN sur le territoire

Les informations dégagées de ce croisement de données nous permet de dresser une vision de l'espace protégé portée par chacun des acteurs. Comme pour les PC, ces visions semblent se répartir en 4 positionnements majeurs :

Visions de la réserve	Réserve-Patrimoine	<p style="text-align: center;">Cette vision de la RNN se décline en deux sous-catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine – lieu de vie <p>La réserve est perçue comme un bien commun. Elle protège un espace commun aux habitants du territoire et est régulièrement fréquentée par les acteurs concernés, qui y pratiquent des activités en cohérence avec le respect et le maintien d'une biodiversité riche et particulière (photographie, randonnée, ...). La réserve permet également la protection d'activités dites « traditionnelles » sur le territoire d'implantation et participe à la sauvegarde des particularismes locaux et de l'identité du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine naturel <p>la réserve est également perçue comme un bien commun, ce qui implique qu'elle doit rester ouverte à tous mais aussi que la protection de la biodiversité qu'elle renferme relève de la responsabilité de chacun. Les acteurs qui adhèrent à cette vision insistent sur l'importance d'une éducation citoyenne à la préservation de l'environnement et sur la vulgarisation des études réalisés sur ou en partenariats avec les espaces protégés.</p>
	Réserve-bastion	<p>La réserve est vécue comme un espace à soustraire aux préjudices de l'activité humaine et ne devant répondre à aucune autre logique territoriale (économique,...) autre que la sauvegarde de la biodiversité. La protection du milieu naturel demeure une priorité absolue qui ne peut souffrir d'aucun compromis car elle constitue un enjeu d'avenir – un « bastion » contre les dégâts actuels et futurs des modifications d'ordre environnementales et climatiques.</p> <p>Les acteurs qui adhèrent à cette vision délèguent souvent la gestion de l'espace protégé à des professionnels dont ils estiment les compétences et restent globalement peu convaincus de la capacité des populations à maîtriser les enjeux propres à ce type d'espace.</p>

	Réserve-contrainte	<p>La réserve freine le bon fonctionnement des activités économiques et administratives sur le territoire d’ancrage. Le site n’est jamais fréquenté, la réglementation mal comprise et le rôle de l’équipe de la réserve mésestimé.</p>
	Réserve - attrait	<p>La réserve doit intégrer les intérêts économiques et le dynamisme du territoire d’implantation dans ses objectifs de gestion. La protection du milieu et des espèces ne doit pas se faire au détriment des activités humaines. Dans cette logique, la réserve peut parfois se présenter comme un obstacle au bon fonctionnement des activités du territoire.</p> <p>En termes d’attraits, l’accent est mis sur la dimension touristique comme vecteur de promotion pour le territoire d’ancrage.</p>

Indicateur d’ancrage des différents groupes d’acteurs – hors « Riverains »

Taux d’acteurs « Contraints »	Plus de 60%	Entre 40 et 60%	Entre 25 et 40%	Entre 10 et 25 %	Moins de 10%
					✘
Note /5	1/5	2/5	3/5	4/5	5/5
Illustration					

Tableau 2. Evaluation de l’état d’ancrage par rapport au nombre de profils « contraints » rencontrés au cours de l’enquête.

➡ L’ancrage global de la réserve se caractérise comme étant Bon à Très bon.

Rappelons que les profils identifiés - ainsi que les caractéristiques particulières qui s’y rattachent - répondent aux besoins de notre analyse et ne doivent pas être compris comme le reflet des valeurs réelles ou d’une position absolue de l’acteur interrogé.

Par exemple un acteur n’est dit « contraint » que dans la mesure où il répond à la définition que nous donnons de ce terme, et ce uniquement dans le contexte du diagnostic d’ancrage. Les éléments de définition que nous avons arrêtés sont issus du travail approfondi réalisé par C. De Therville ainsi que des versions successives du diagnostic d’ancrage mise en place sur ces dernières années.

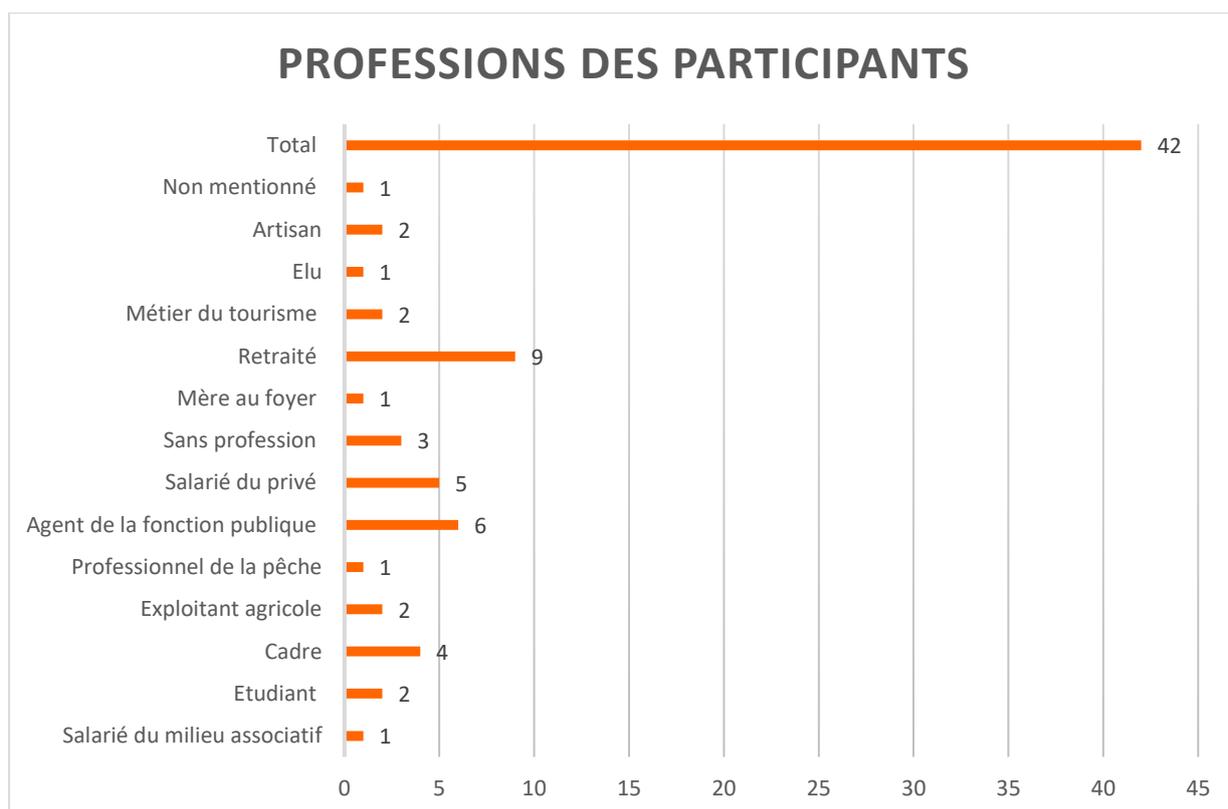
Avec 3% de profils dits « contraints », **la réserve naturelle nationale de la baie de l’Aiguillon présente un niveau d’ancrage satisfaisant.** Le nombre relativement important de « **territoriaux désintéressés** » doit cependant appeler à la vigilance, si l’on considère que ces profils reflètent fréquemment un **manque d’intérêt pour la RNN et ses enjeux**. A contrario, le **pourcentage élevé d’« environnementaux spécialistes » (25%)** **augure une bonne compréhension par les acteurs des besoins et des contributions de la réserve** ; pour autant cela n’implique pas toujours une adhésion massive aux objectifs présentés par la RNN, les « environnementaux spécialistes » pouvant tout à fait considérer d’autres méthodes pour parvenir aux mêmes finalités.

Si nous regardons plus en détail la composition de chaque groupe d’acteur, ainsi que les éléments remarquables identifiés pour chacun d’eux au cours de l’enquête, nous nous apercevons que :

- **Au sein du groupe « Exploitants des ressources naturelles », l'on observe une répartition assez nette de certains profils ; c'est notamment le cas des agriculteurs, des professionnels de la pêche et des membres des différentes fédérations de chasse.** Les premiers présentent en majorité des profils dits « territoriaux désintéressés » (7/9), autrement dit une apparente neutralité ou un désintérêt vis-à-vis des enjeux portés par la réserve ; quant aux seconds, ils affichent des profils dits « territoriaux intéressés » (3/3), qui montreraient un soutien au moins occasionnel à la réserve et à ses objectifs.
- Le groupe « Animation, découverte de l'environnement/Tourisme », qui comprend peu d'acteurs, est constitué à majorité d' « environnementaux amateurs ». Ce constat peut ne pas surprendre puisque **les personnes incluses dans cette catégorie sont amenées par leurs professions à s'intéresser aux enjeux de la réserve.** Chez certains acteurs, cet intérêt est plus prononcé encore et a fait l'objet d'une formation spécifique – parfois même avant en amont d'une orientation vers les métiers de l'animation, de la médiation et/ou du tourisme ; cet intérêt se traduit dans notre par un profil dit « environnemental spécialiste ».
- De la même façon, **le groupe des « Acteurs de l'environnement » est formé assez logiquement par une majorité de profils dits « environnementaux spécialistes ».** Une telle association n'est pour autant pas systématique et témoigne ici d'une préoccupation certaine pour la RNN et ses objectifs.
- Le groupe des « élus » présente une diversité importante de PC relativement au nombre d'acteurs qu'il renferme (9) ; la majorité est aux « environnementaux spécialistes »
- L'unique profil « contraints » est compris parmi les « élus ». Trois autres acteurs se montrent parfois dubitatifs face aux actions et aux objectifs affichés par la RNN – et ce malgré un profil cognitif non contraint. Leur apparente neutralité nous a conduit à les compter parmi les PC « territoriaux désintéressés » et à ne pas les considérer comme contraints.

Indicateur d'ancrage pour la catégorie « Riverains »

Les réponses des acteurs « riverains » au questionnaire en ligne diffusé par la réserve nous ont appris que :



Les professions des répondants sont variées, avec une majorité de retraités suivis par les agents de la fonction publique et les salariés du privé.

Notons que le questionnaire en ligne nous permet de compléter – dans une certaine mesure – certains groupes d’acteurs identifiés pour participer à l’enquête d’ancrage via les enquêtes de terrain¹⁹ et notamment les « Exploitants des ressources naturelles » (2 répondants), les acteurs du groupe « Animation, découverte de l’environnement/Tourisme » (2 répondants), les « Elus » (1 répondant) ainsi que les professionnels de la pêche qui intègrent également les « Exploitants des ressources naturelles » (1 répondant).

- En revanche, il ne nous est pas possible d’évoquer le caractère représentatif de ces répondants. La nécessité d’avoir accès aux médias internet supports du questionnaire en ligne représente en effet un biais qu’il est important de prendre en compte ; d’autre part, nous ne connaissons pas la population de référence propre à cette enquête²⁰. Ce dernier point nous empêche pour l’instant de concevoir au préalable un échantillon représentatif du groupe « Riverains ». On peut cependant apprécier la diversité relative du contexte socio-professionnels et des communes de résidence des

¹⁹ Voir le chapitre II. Définition des Groupes d’Acteurs.

²⁰ A ce sujet, voir II. Protocole d’enquête et méthodes d’analyse ; « la dimension affective du territoire ».

différents répondants, qui nous offrent une première idée des avis et des demandes d'une partie de la population concernée par l'ancrage de la réserve.

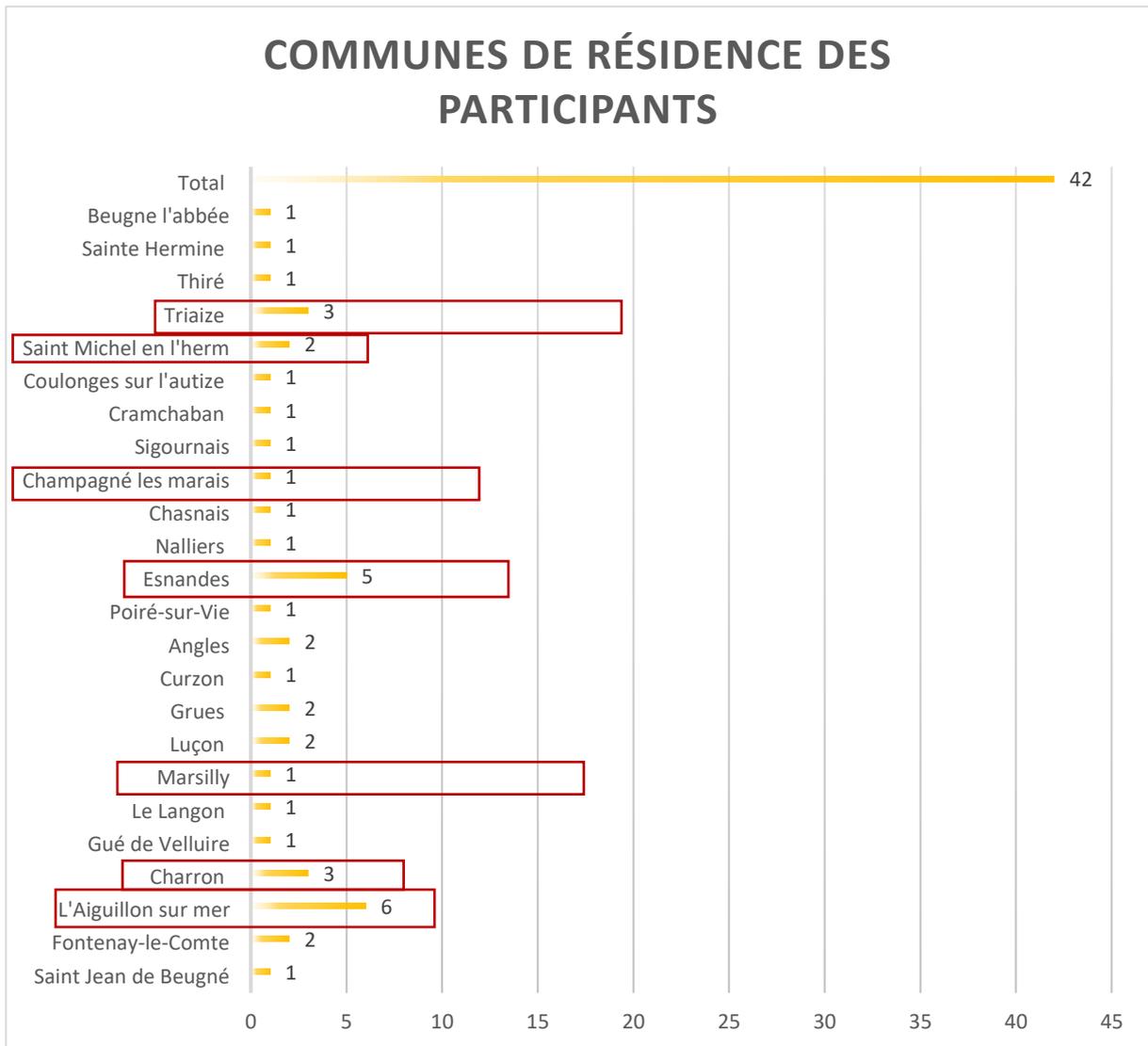


Figure 8. Liste des communes de résidences des "riverains" répondants. Sont encadrées en rouge les communes limitrophes de la réserve de la baie de l'Aiguillon.



Carte 3. Localisation des acteurs « riverains » répondant à l'enquête.

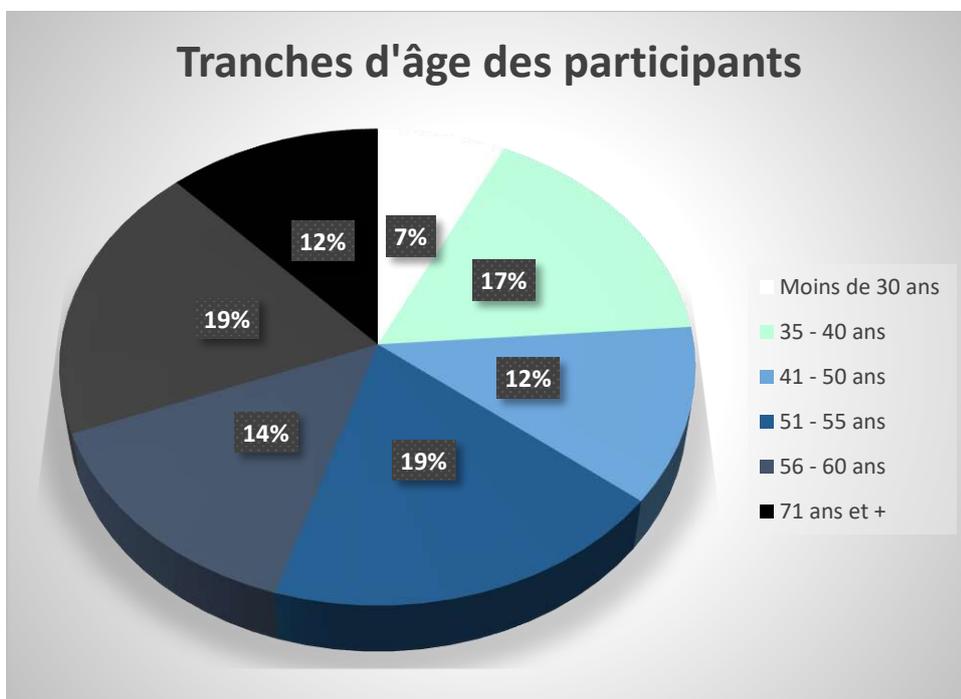


Figure 9. Catégories d'âge des différents "riverains" répondant au questionnaire en ligne.

L'âge des répondants du groupe des « riverains » est peut-être l'indicateur qui nous montre le mieux **qu'une part de la population du territoire n'a pas été suffisamment atteinte par l'enquête d'ancrage**. Il s'agit essentiellement des **moins de 30 ans**, qui ne représentent que 3 acteurs sur 42 répondants au total.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène et parmi eux : un désintérêt de cette part de la population pour les actions de la réserve ou pour ce mode d'expression (questionnaire en ligne), des outils de diffusion non adaptés aux besoins et aux fonctionnements de cette tranche de la population, ou encore une période de diffusion du questionnaire en ligne correspondant à un moment d'indisponibilité trop important (examens, périodes de recrutement, congés, ...). A l'avenir il nous faudra être vigilant afin de prendre en considération ces différents facteurs qui peuvent parfois se montrer limitants pour l'interprétation des résultats de notre étude.

Taux de vision « Vision-contraite »	Plus de 60%	Entre 40 et 60%	Entre 25 et 40%	Entre 10 et 25 %	Moins de 10%
Note /5	1/5	2/5	3/5	4/5	5/5
Illustration					

Tableau 3. Evaluation de l'état d'ancrage par rapport au nombre de visions « réserve-contraite » remontés par le questionnaire en ligne diffusé auprès de la population riveraine. .

➡ L'ancrage global de la réserve se caractérise encore une fois comme étant Bon à Très bon.

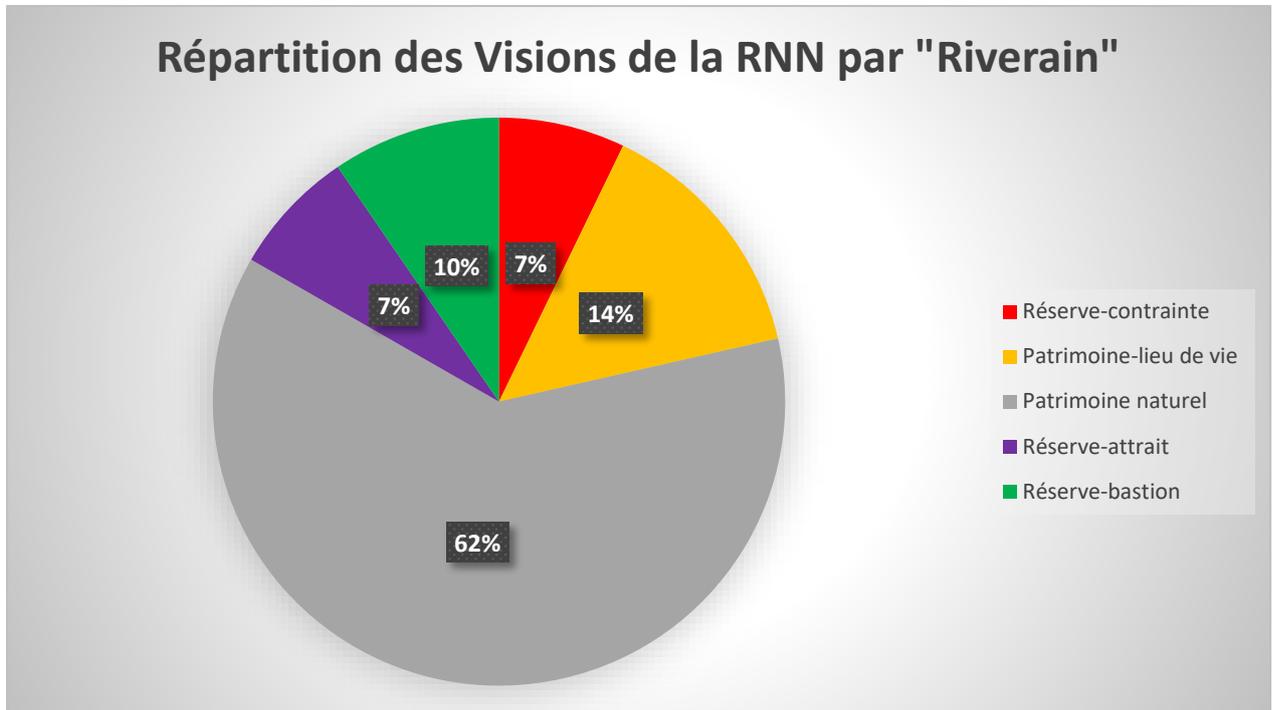


Figure 10. Répartition des différentes visions de la RNN portées par les répondants au questionnaire "riverain". Les 5 visions mentionnées ont été définies a posteriori de la récolte des données, en fonction des positionnements véhiculés par les acteurs « riverains » : 42 répondants au total.

Contexte d'enquête : quelques éléments remarquables

- ***La Réserve : l'équipe, le gestionnaire et le conservateur ...***

Si les questions de ressenti concernent souvent l'entité RNN, la quasi-totalité des acteurs la **confondent avec l'équipe sur site, et plus souvent encore directement avec les conservateurs.**

La qualité du ressenti envers la RNN, c'est avant tout pour les acteurs la qualité des liens avec l'équipe... et la qualité de leurs rapports avec les conservateurs.

➔ **Un conflit avec un membre de l'équipe** (*a fortiori* avec l'un des conservateurs) **aboutit souvent à une mauvaise image de la RNN**, alors même que son utilité et son bien-fondé comme outil de protection du patrimoine naturel n'est, lui, pas systématiquement remis en cause (ou le bien-fondé des RN en général s'il est remis en cause pour celle-ci).

- ***Changement d'équipe***

C'est un fait qui a été **mentionné** à plusieurs reprises durant les entretiens et qui possède une influence certaine sur toute la partie du questionnaire comprenant la **qualité d'écoute de la RNN et les liens ou ententes avec l'équipe.**

Les liens avec l'équipe qualifiés de « positifs » sont régulièrement pensés en référence à l'équipe actuellement en place, d'autant plus en ce qui concerne les indicateurs du domaine de l'animation et de la communication.

- ***Une « réserve(s) naturelle(s) » ... sur un site emblématique***

Le site de la baie de l'Aiguillon possède la particularité d'abriter sur le plan administratif deux réserves, classées suite à deux décrets d'application distincts. Pour autant sur le plan fonctionnel, les deux réserves n'en forment en réalité qu'une seule ;

Nombreux sont les acteurs interrogés qui ont connaissance de l'historique du site. **La quasi-totalité des groupes connaissent l'existence de Régis Gallais ou de Jean-Pierre Guéret**, sans pour autant toujours parvenir à leurs associer à tous deux le statut de gestionnaire. Au fil du temps, il semble que LA réserve de la baie de l'Aiguillon soit devenue une évidence pour beaucoup d'entre eux si bien que la cogestion n'est plus systématiquement rattachée à une logique administrative mais perçue plutôt comme un choix de fonctionnement propre à cette RNN.

V. Les indicateurs de connaissance

Le volet « Connaissance » regroupe 11 indicateurs, détaillés comme il suit :

<i>Indicateurs</i>	<i>Définition / valeurs à mesurer</i>	<i>Valeurs attendues</i>
Missions	Connaissance des trois grandes missions d'une réserve naturelle en général (telles que définies par RNF).	Protection, Gestion, Sensibilisation
Actions	Connaissance des champs d'action de la RN	Les neuf Champs d'actions prévus par le plan de gestion (grands axes) : Surveillance et Police; Suivis, études et inventaires, recherche; Gestion habitats-espaces, travaux d'entretien et d'équipement; Pédagogie, animation; Information, édition; Gestion administrative; Gestion agro-pastorale.
Modalités de gestion	Connaissance des actions de gestion réalisées par la RNN	Listing des actions de gestion connues – au moins celles coordonnées par la structure de rattachement de l'acteur et la réserve.
Animations	Connaissance des principales animations proposées par la réserve	La Baie au fil des saisons + autres animations relayées par les OT et la RNR de la Vacherie
Gestionnaire	Connaissance de l'organisme gestionnaire de la RN	LPO et OFB
Périmètre du site	Connaissance du périmètre du site	Périmètre réglementaire
Réglementation	Connaissance de la réglementation en vigueur sur le site de la RNN	Réglementation diffusée via le site de la RNN, les documents papiers et les différents panneaux d'information
Espèces emblématiques	Connaissance des principales espèces (faune/flore) présentes sur la RN	Espèces faune/flore répertoriées par l'équipe gestionnaire
Documents de communication	Connaissance des outils de communication (papiers, numériques et internet) produits par la Réserve Naturelle, à destination de groupes d'acteurs spécifiques	Documents de communication diffusés par la RN (papiers, numériques et internet)

Contact RN	Connaissance des différents moyens de contacter la RN	Contact direct, téléphone ou mail
Accessibilité de l'information	Connaissance des différents canaux d'information et de leur fonctionnement	Documents papiers, internet, contacts téléphoniques

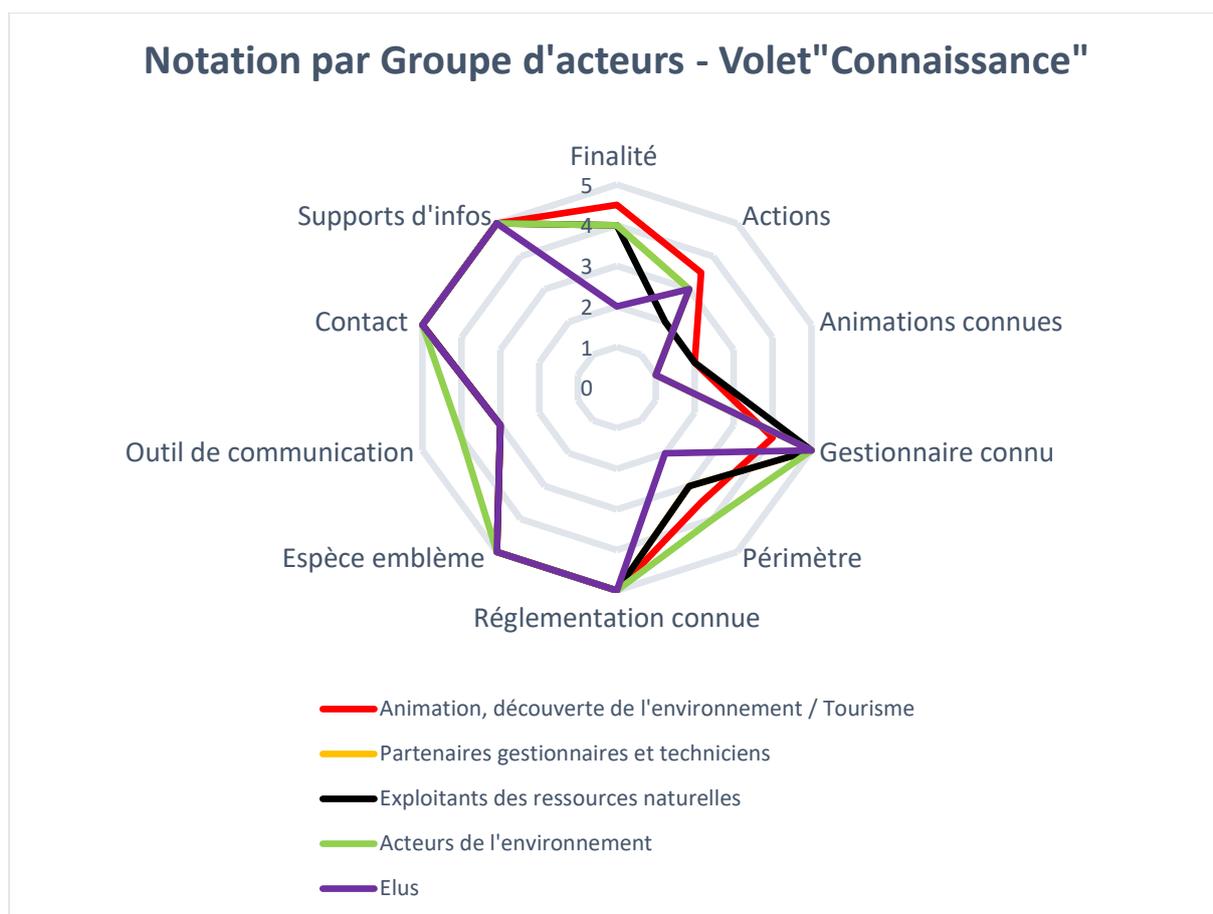


Figure 11. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet Connaissance. Notation sur 5 hors « périmètre » noté sur 4.

Notons avant de procéder au commentaire des résultats du volet Connaissance que :

Un acteur appartenant au groupe des « Acteur de l'environnement » et des « Partenaires, gestionnaires et techniciens » n'a pas pu être rencontré directement et a donc été entendu par téléphone. La trame de questionnaire qui lui a été soumise demeure la même que pour tous les autres membres de ces deux groupes, cependant le tracé du périmètre a été réalisé ultérieurement par l'acteur – en l'absence de l'enquêteur. C'est là un fait à prendre en compte pour l'analyse des résultats.

Comme dans le cadre des indicateurs d'ancrage, nous traitons les données issues du questionnaire « Riverains » dans un second temps et à la suite des données produites par les autres groupes d'acteurs. La trame du questionnaire des « riverains » ayant été simplifiée²¹, tous les indicateurs présents pour les autres groupes ne sont pas forcément renseignés.

²¹ Certaines questions ont été retirées, d'autres ajoutées. Cependant les questions communes à la trame des riverains et à celle destinée aux autres groupes ont été conservées à l'identique ; ce choix nous permet d'établir un comparatif entre tous les groupes d'acteurs – y compris les riverains – pour au moins une partie des indicateurs.

Indicateurs de connaissance : résumé des résultats

A retenir :

- Les **gestionnaires de la RNN** sont plutôt très bien connus dans l'ensemble (LPO et OFB).
- Les **missions de gestion et de protection** sont bien connues même si une **dominance de la mission de préservation** a été relevée parmi les acteurs entendus.
- La **sensibilisation est la moins bien connue** des trois missions « cœur » de l'outil RN (Protéger – Gérer – Sensibiliser).
- Une part importante des acteurs entendus considèrent **qu'il existe des missions spécifiques au site de la baie de l'Aiguillon**, qui complètent les missions initiales d'une réserve naturelle. Ces spécificités sont autant **liées à l'emplacement de la réserve qu'à son statut de RNN**.
- **Les actions de suivi et d'étude** sont les mieux connues par les acteurs du territoire, directement suivies par la **gestion des habitats et des espèces** ainsi que les **travaux d'entretien et d'aménagement**.
- **Les conservateurs demeurent les interlocuteurs privilégiés**, avec souvent une préférence pour l'un ou l'autre en fonction des aires d'exercice de chaque acteur (Vendée ou Charente-Maritime).
- Les **documents de communication** sont plutôt bien connus des acteurs auxquels ils sont destinés, **en-dehors des médias du LIFE** qui sont régulièrement ignorés des partenaires – alors même que ceux-ci sont au courant pour la plupart des actions du programme et notamment des travaux concernant les anciennes concessions ostréicoles et l'enlèvement des crassâts au niveau de la Charron et de la Pointe de l'Aiguillon.

Attentes des acteurs :

- **La remise au goût du jour des sorties bateaux, en tant qu'animations grand public**
- **La création d'observatoires et de lieux d'accès sur le site de la réserve et en périphérie**
- **Une clarification de la réglementation concernant la présence des chiens sur le site de la réserve et notamment au niveau de la Pointe de l'Aiguillon**
- **Au-delà des Comités consultatifs de gestion, des comptes-rendus ou des lettres d'information en amont – voire un rapport à postériori - pour mieux évaluer les demandes et les actions de la RNN.**

- **Missions générales (finalités d'une RN):**

L'indicateur des missions d'une réserve naturelle a été construit autour des trois actions principales définies par RNF dans sa définition des RN : Protéger, gérer et sensibiliser²².

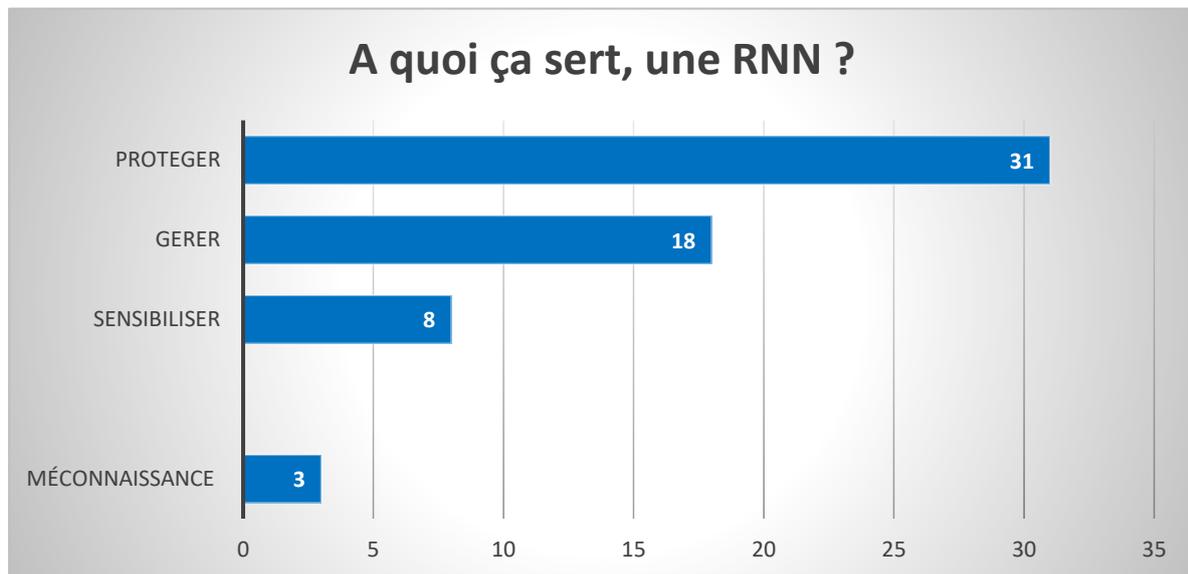


Figure 12. Répartition du nombre de réponses obtenues pour chacune des 3 missions d'une RN (identifiée en amont de l'enquête). 39 acteurs interrogés au total.

L'énumération de ces trois missions – ou d'un terme/expression jugé(e) équivalent(e) par l'enquêteur - permet d'obtenir la note maximale de 5 ; lorsqu'une seule des missions est évoquée, la note correspondante est de 2²³. La note de 3 est attribuée si l'acteur cite deux missions effectives de la RN mais en ajoute une troisième qui n'entre pas dans le champ de compétence ou les objectifs des réserves. Cette situation s'est produite notamment lorsque les acteurs évoquaient comme mission le maintien des activités conchylicoles ou bien le développement d'activités économiques et humaines sur le territoire d'implantation de la réserve.

Enfin, lorsqu'il y a **méconnaissance estimée ou non connaissance des missions d'une RN la note correspondante est de 1**. Nous avons attribué cette note à **3 acteurs au total**, appartenant aux groupes des « Partenaires et techniciens » et des « Exploitants des ressources naturelles ».

Un seul acteur parmi les 39 entendus a été en mesure de citer une équivalence des trois missions d'une réserve. Pour tous les autres, les missions de protection et de gestion semblent prioritaires²⁴.

La sensibilisation a été évoquée par un peu plus de 20% du total des acteurs interrogés, ce qui n'est pas nul **mais témoigne globalement d'une moindre considération des enjeux**

²² <https://www.reserves-naturelles.org/definition>

²³ Voir plus haut « Notation par Groupe d'acteurs – Indicateur « Connaissance », à l'axe « Finalité ».

²⁴ Nous avons introduit cette notion de priorité directement dans la trame du questionnaire ; ce choix nous permet d'affirmer que si seules une ou deux missions ont été énoncées c'est qu'elles se présentaient au moins comme la ou les plus importante(s) aux yeux de l'acteur interrogé.

atteinants à cette mission. Lorsqu'elle est citée, cette mission intervient d'ailleurs souvent à la fin du discours de l'enquêté ou comme un ajout postérieur au questionnaire.

Protéger

C'est **la mission la plus citée** par les acteurs inclus au diagnostic d'ancrage. Cette fonction première et prioritaire des réserves semble ainsi bien assimilée par la très large majorité des acteurs du territoire – du moins par ceux interrogés.

Un tel constat peut sembler évident, pour autant la protection des espaces naturels s'ancre dans une dynamique encore récente²⁵. Il est donc **toujours rassurant de la voir évoquée et ce en première intention** ; nous avons effectivement demandé aux acteurs entendus de classer lorsque cela leur était possible les missions d'une réserve naturelle par ordre d'importance. Cet ordre d'importance étant intégralement subjectif, il permet de **renseigner sur ce qui recouvre le plus de valeur aux yeux des personnes enquêtées** (aménagement du territoire, fonction d'accueil, pédagogie, vulgarisation, valorisation du patrimoine, ...) ainsi que sur les missions qu'elles estiment – à l'inverse – de moindre importance.

Ainsi **les missions de protection et de sensibilisation sont fréquemment mises en opposition en faveur de la première**, souvent plus essentiellement (au sens où il s'agit de la « raison d'être » d'une réserve naturelle) aux yeux des acteurs que des actions de diffusion et de sensibilisation qui – toutes importantes qu'elles soient – ne peuvent survenir qu'en seconde intention : on ne peut sensibiliser autour d'un patrimoine naturel commun qu'à partir du moment où celui-ci existe.

Gérer

De toutes les missions citées par les acteurs entendus, la gestion est la plus équivoque ; les enquêtés n'emploient que peu le terme propre de « gestion » et en parlent souvent de manière détournée, utilisant des allusions pouvant parfois se prêter à une interprétation plurielle.

Cette pluralité doit être prise en compte, car si tout le monde s'accorde à dire qu'il faut gérer une réserve de manière à tendre vers un optimum de protection, de fonctionnement et d'intégration au territoire ... tous les acteurs concernés ne s'accordent pas pour autant sur la définition précise de cet « optimum ». Si l'on s'en tient au plan de gestion dans sa version de 2013-2022, celui-ci rappelle que **la fonctionnalité d'un estuaire** comme l'est celui de la Sèvre niortaise, situé au sein de la réserve, **présente « de nombreuses formes d'exploitation qui modifient le fonctionnement écologique de la baie et influencent chacun des autres usages.** [...] Ainsi, la réflexion sur le développement durable de ces systèmes doit être globale, elle doit prendre en compte l'écosystème fluvial dans son intégralité (des sources à l'espace côtier),

²⁵ Les premiers sites classés ont certes plus de 150 ans mais ne l'ont été dans un premier temps « que » pour leur valeur paysagère (réserve artistique comme Fontainebleau en 1861) ou récréatives.

<https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/Livret-espaces-protéges-2019-V2.pdf>

l'ensemble des usages qui s'opèrent dans ces espaces eux-mêmes, mais également dans l'ensemble des régions géographiques marines et continentales qui subissent leur influence. **Dans un contexte de réserve naturelle, il semble pertinent de favoriser clairement les interactions biologiques en limitant les interactions issues de « nature » cultivée.** (Plan de gestion 2013 – 2022 RNN Baie de l'Aiguillon, p. 157-158).

Les enjeux de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon s'appuient donc sur deux éléments fondamentaux :

- Un rôle fonctionnel essentiel. La baie de l'Aiguillon est un système écologique constitué par un ensemble d'espèces interagissant les unes par rapport aux autres [...]. Ce système est influencé par des paramètres extérieurs venant du bassin versant de la baie ou de la mer. **Il s'agit donc pour le gestionnaire d'inscrire son action dans une stratégie visant à améliorer les échanges entre êtres vivants et donc s'approcher d'une dynamique naturelle d'estuaire.**
- La présence d'habitats naturels prioritaires et d'espèces animales et végétales qui dépendent fortement à une période de leur écologie de la baie de l'Aiguillon. **L'action du gestionnaire doit donc permettre l'accueil de ces espèces et habitats associés en contrôlant / régulant les paramètres anthropiques conditionnant leur présence.**

Ces espèces utilisent différents sites. Aussi une certaine harmonie de gestion voire une complémentarité doit être recherchée nécessitant un travail en réseau et à différentes échelles. La Réserve Naturelle de la baie de l'Aiguillon s'insère dans un réseau d'espaces protégés local, national, et international.

Sensibiliser

Mission la moins évoquée par les acteurs interrogés, **la sensibilisation se décline en divers volets dans l'esprit des enquêtés.** « L'éducation à l'environnement » fait partie de ces différents volets, tout comme la « communication », la « vulgarisation » ou « l'intégration de la réserve au cadre de vie des populations ». La notion d'« enjeux communs » - à travers la préservation d'un patrimoine naturel destiné aux générations futures - a également transparu et peut constituer un levier d'adhésion aux enjeux portés par la RNN : une réserve plus on parvient à se l'approprier, plus on s'y intéresse et potentiellement mieux on la protège.

La vulgarisation est apparue plusieurs fois dans le discours des enquêtés comme une des missions de la réserve. Celle-ci se présente souvent dans leur esprit comme un point de jonction entre les missions de protection, de gestion et de sensibilisation ; au sens où la gestion d'un milieu protégé engendre de la connaissance sur ce dernier et son fonctionnement, que cette connaissance alimente ensuite les mesures de protection

déployées et leur compréhension autant que leur respect par les usagers, partenaires et/ou voisins de la réserve.

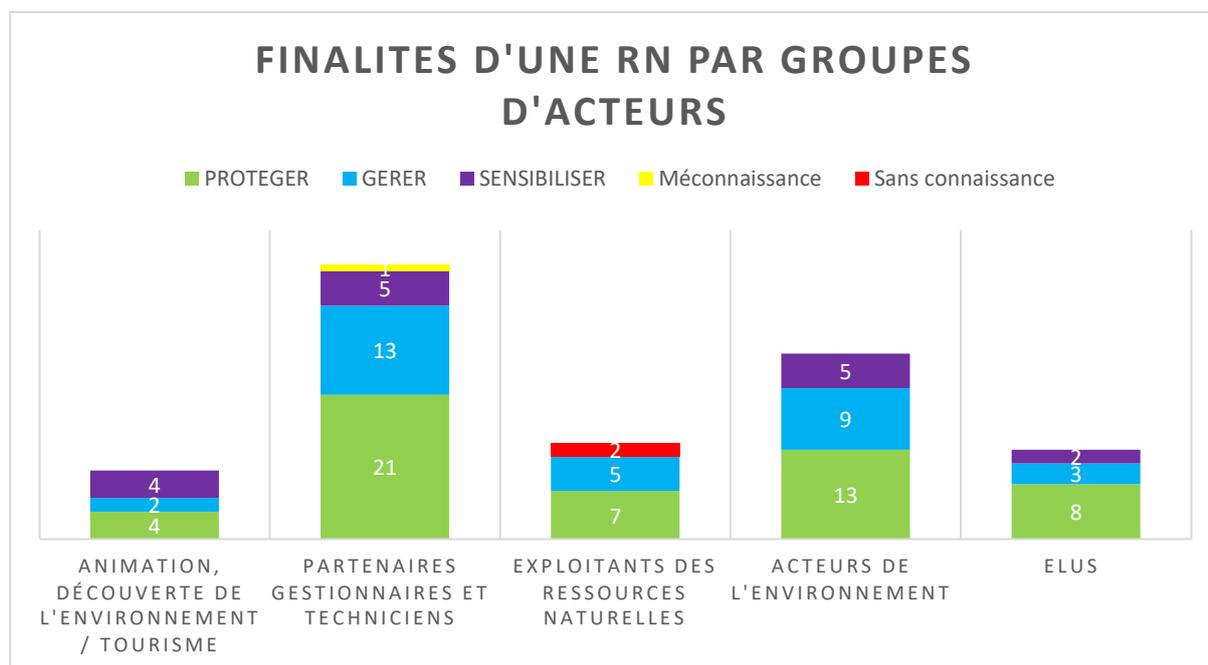


Figure 13. Répartition au sein des différents groupes d'acteurs du nombre d'occurrences pour chacune des 3 missions d'une RN.

En guise de conclusion pour cet indicateur, il faudra remarquer que **la façon dont s'articulent les missions citées et omises par les acteurs interrogés au cours de l'enquête en dit beaucoup sur la définition implicite donnée par ceux du rôle de la réserve sur son territoire d'ancrage**. Lorsque les actions de protection et de sensibilisation sont citées de concert et presque simultanément, la réserve est par exemple perçue dans la majorité des cas comme un bien commun mais aussi un « terrain d'expérimentation » :

- « Le site est le support de travaux de connaissance au sens large / accueil des différents publics, partage et transfert de connaissances. Une réserve naturelle ne sert pas juste à mettre un milieu sous cloche mais permet de réaliser à la fois de la recherche fondamentale et appliquée ».
- « La particularité ici c'est que la RNN est ouverte au public, qu'elle s'intègre dans le cadre de vie. J'ai l'espoir que les gens s'approprient ces objets-là (les RNN). C'est un terrain d'expérimentation pour les activités touristiques, l'accueil du public et les activités professionnelles. »

Lorsque la mission de protection est citée en premier lieu et isolée de reste des actions car constituant une priorité absolue pour l'acteur, les liens entre les usagers et le territoire d'implantation de la RN passent quant à eux souvent au second plan :

- « *La biodiversité d'abord, ensuite les liens entre les milieux et la population (au sens du territoire où l'on vit). Enfin, la sensibilisation du public – même si pour l'instant ce n'est pas une priorité.* »

Et les riverains alors ?

L'on retrouve chez les « riverains », comme pour les autres groupes, **des termes et des expressions qui se rapportent largement aux trois missions principales** : protéger, gérer, sensibiliser. Nous avons choisi pour ce groupe - étudié en parallèle du premier jeu de données produit par les 39 acteurs des autres groupes – de **conserver** en lieu et place des mots « protéger », « gérer » et « sensibiliser » **des expressions directement extraites des réponses au questionnaire**²⁶. Ce type de présentation **offre une plus grande visibilité de la diversité mais aussi la cohérence des finalités supposées d'une réserve**, du moins telles qu'elles sont perçues par les populations riveraines. Une grande part des acteurs considérés comme riverains transmet une idée large et quelque peu vague de la mission de protection qu'ils envisagent – au travers d'affirmations du type « préserver la faune et la flore » (26 occurrences).

Même si les expressions mobilisées sont plurielles, beaucoup se rapportent donc finalement à la préservation du milieu et des espèces et comportent peu de renseignements sur le contenu, les enjeux ou les objectifs de cette préservation.

- **Missions et finalités de la RNN :**

En ajout au précédent indicateur qui concernait le niveau de connaissance des missions de l'outil « réserve naturelle », nous avons demandé aux acteurs interrogés de définir ce qui constitue – selon eux – **des finalités spécifiques à la RNN de la baie de l'Aiguillon**.

Un certain nombre d'acteurs a cependant **confondu dans leur réponse les finalités qu'ils estimaient spécifiques à la réserve de la baie de l'Aiguillon et le caractère spécifique en lui-même du site de la Baie (13/39)**. Nombreux sont ceux qui ont décrit simplement ce qui constituait le caractère original du site : « nurserie halieutique », « un milieu de prés salés et de vasières assez spécifiques », « une zone humide très importante avec : une zone avec des marais aussi profonds et aussi vastes et avec autant de prés salés il n'y en n'a pas beaucoup », « corridor de migration » ou « halte migratrice », « nurserie halieutique ». Si ces verbatim ne permettent pas de renseigner les ambitions ou les missions de la réserve telles que les comprennent les acteurs entendus, ils n'en restent pas moins des indices sur ce qui motive/justifie pour ces derniers le classement et/ou les mesures de protection qui s'appliquent à cet espace.

²⁶ Nous avons en fait réparti les différents propos des acteurs entre plusieurs expressions que nous estimions représentatives des idées de l'ensemble du groupe. Ces expressions ont été employées telles qu'elles par au moins un des acteurs interrogés.

D'autres acteurs estiment d'ailleurs bel et bien que la protection de la baie est justement rendue nécessaire par sa fonction d'accueil de l'avifaune migratrice (5/39), le caractère unique et remarquable du lieu (5/39) ou encore le besoin de contrer les effets néfastes de certaines activités humaines - notamment des cultures céréalières nécessitant un apport plus élevé en intrants de synthèse à l'hectare que d'autres types de cultures et qui influence la qualité des milieux de la réserve (5/39). Ce sentiment est renforcé par l'emplacement de ces zones spécifiques de culture, qui encadrent le site de la RNN.

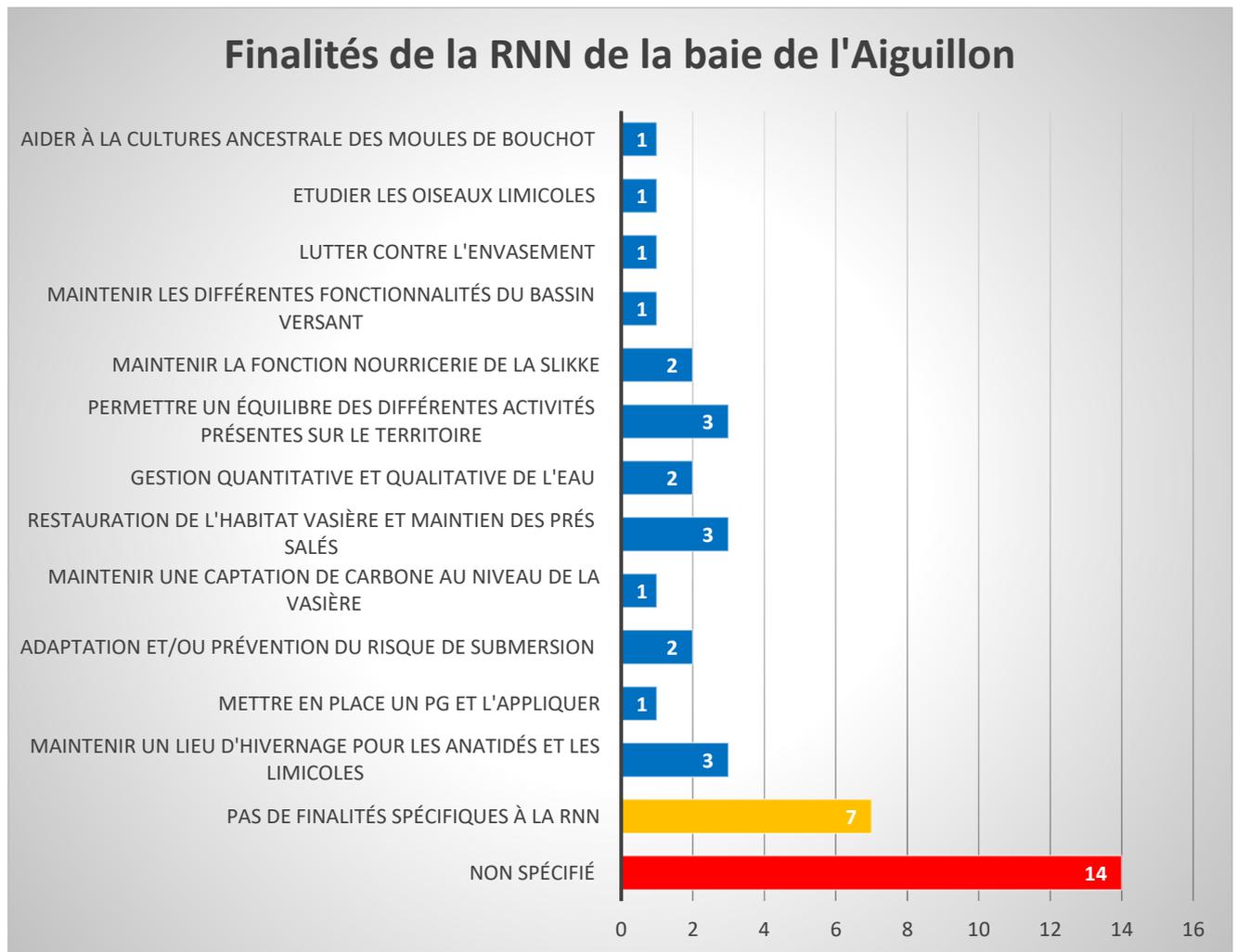


Figure 14. Répartition des différentes missions de la RNN de la baie de l'Aiguillon tous groupes et tous acteurs confondus - hors "Riverains" (missions identifiées a posteriori d'après les réponses données en entretien). 39 acteurs interrogés au total.

Et les riverains alors ?

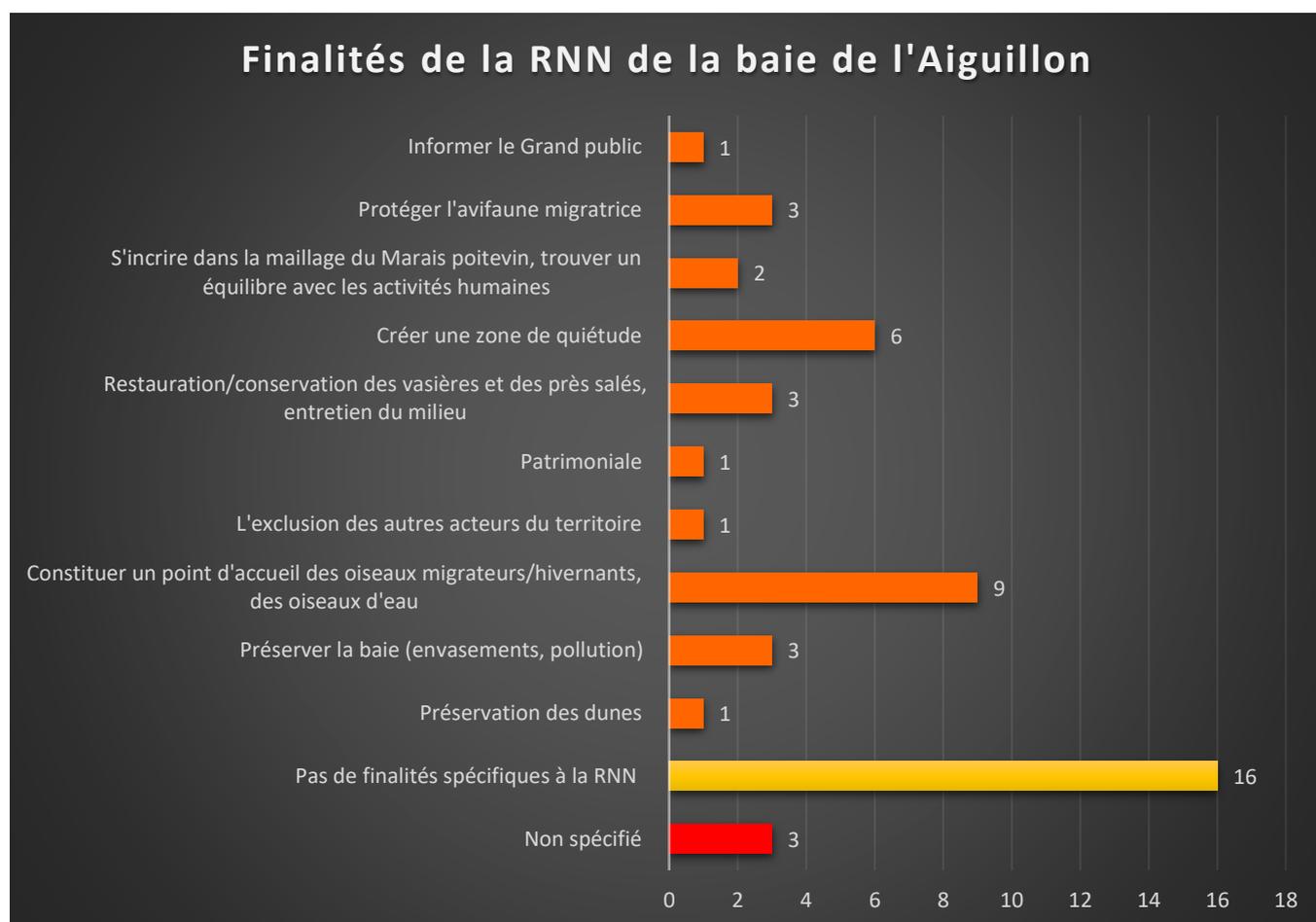


Figure 15. Répartition des différentes missions de la RNN de la baie de l'Aiguillon évoquées par la catégorie "riverains" (missions identifiées a posteriori d'après les réponses données au questionnaire en ligne). 42 acteurs répondants au total.

Les finalités de la RNN mises en avant par les acteurs du groupe « riverains » rejoignent pour partie celle évoquées par les acteurs entendus dans les autres groupes, essentiellement sur les aspects de protection et d'accueil de l'avifaune migratrice et de maintien des fonctionnalités de la Baie.

Un acteur parmi les « Riverains » a fait mention d'une finalité négative, à savoir « l'exclusion des autres acteurs du territoire » au profit d'une priorité donnée à la biodiversité, au lieu de permettre « le maintien des activités humaines traditionnelles et culturelles ».

Comme pour les autres acteurs, les « riverains », on note un balancement entre des individus préférant la mise à l'écart des activités humaines au sein - et en périphérie parfois - des espaces protégés et ceux préférant au mieux une complémentarité entre les réserves et les activités humaines ; au « pire » une mise au second plan des objectifs de protection et de préservation face aux enjeux de développement présents sur le territoire d'ancrage.



Figure 16. Répartition des différentes missions d'une RN évoquées par la catégorie "riverains" (missions identifiées a posteriori d'après les réponses données au questionnaire en ligne). 42 acteurs répondants au total.

D'autres acteurs – moins nombreux - vont plus loin, privilégiant **la pérennité d'un espace « naturel et sauvage »** et par voie de fait quelque peu mis à l'écart des activités humaines (« Assurer la pérennité d'un milieu naturel et sauvage », 3 occurrences et « Protéger des dégradations humaines », 1 occurrence). D'autres encore insistent **sur la dimension « remarquable » ou « rare » du milieu à protéger et/ou des espèces qui lui sont rattachées** (4 occurrences). La rareté ou le caractère remarquable d'un milieu **peuvent effectivement se rapprocher des objectifs de protection du personnel de la réserve**, au sens où le classement en RNN repose aussi sur la valeur patrimoniale ainsi que sur l'état de conservation des espèces présentes sur le site²⁷. **Pour autant, rien ne nous dit encore une fois qu'à ces deux notions soit associée une mesure équivalente à celle mobilisée par les agents de la réserve** pour estimer le degré de rareté ou le caractère remarquable d'une espèce ou d'un milieu. Là où le personnel de la RNN utilise des écrits scientifiques antérieurs ou contemporains, ainsi que des systèmes de classification validés par les instances nationales, européennes et parfois

²⁷ Evaluation de la valeur patrimoniale de la réserve : tableau 36 du Plan de gestion 2013 – 2022 RNN Baie de l'Aiguillon ; p. 153 à 155.

internationales, les acteurs riverains emploient plutôt **la dimension affective, historique ou esthétique pour classer ce qui leur semble « rare » ou « remarquable »**.

A nouveau, l'on remarque qu'apparaissent au sein des missions citées la « promotion des atouts d'un territoire » ou la gestion d'un site « en lien avec les activités humaines ». Du point de vue des gestionnaires, notons que ces actions ne constituent pas à proprement parler des missions de la réserve, la priorité de l'équipe gestionnaire demeurant la protection du milieu et des espèces.

- **Champs d'action :**

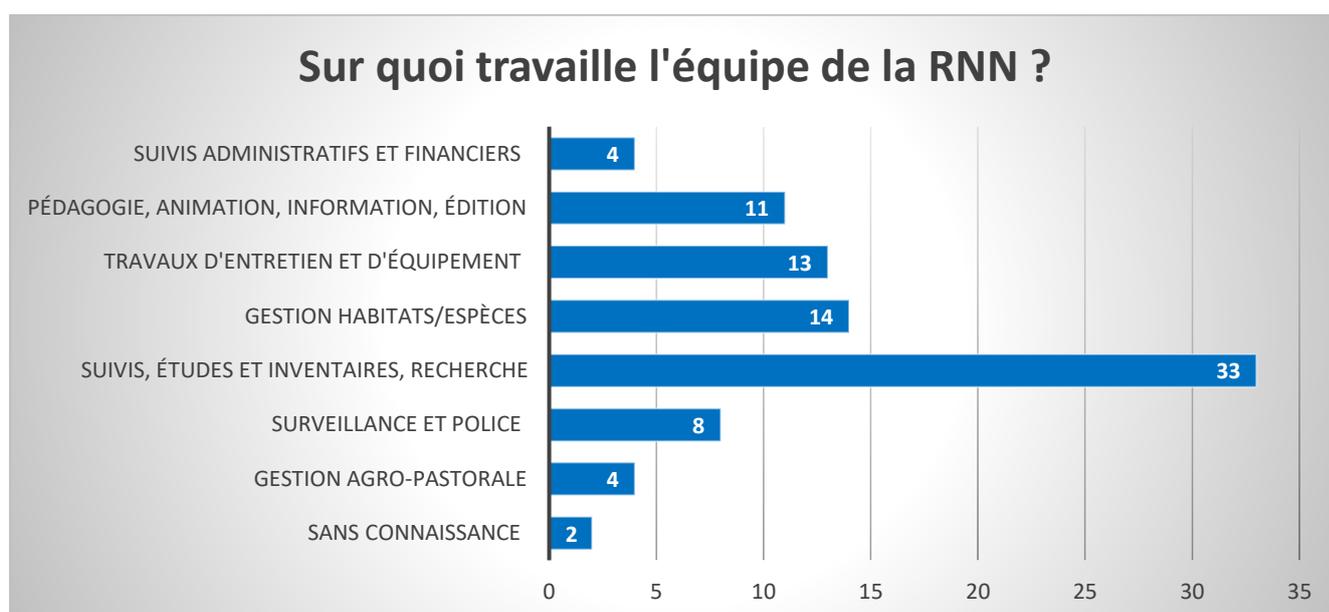


Figure 17. Répartition, tous acteurs confondus, du nombre de citations pour chacun des champs d'action du personnel de la RNN (identifiés en amont de l'enquête). 39 acteurs enquêtés au total.

L'évaluation du niveau de connaissance des tâches qui incombent au personnel de la réserve s'effectue une nouvelle fois grâce à **une notation sur 5** ; les acteurs obtenant la notation maximale pour cet indicateur sont ceux parvenus à citer l'ensemble des champs d'action présentés dans le graphique en barre ci-avant (figure 13) avec une **tolérance d'une omission** – le nombre de champs d'action étant relativement conséquent.

La note de 3 est attribuée aux acteurs ayant cité au moins deux des champs d'activité du personnel de la réserve. La notation débutant à 1, cette note minimale est destinée acteurs n'ayant pas connaissance ou présentant une méconnaissance des champs d'action évoqués ci-avant. **Aucune distinction n'est effectuée dans la notation entre les acteurs ne mentionnant aucune activité et ceux montrant une confusion claire entre les compétences des agents de la réserve et celles d'autres domaines d'activité professionnelle.**

Pour plus de lisibilité - et parce qu'une confusion entre ce qui relève et ce qui ne relève pas des compétences de l'équipe de la RNN peut entraîner une mauvaise lecture du rôle de la réserve sur le territoire et de ses enjeux/objectifs – **nous avons cependant séparé dans la**

partie qualitative du rapport les acteurs ignorant les champs d'action du personnel de la RNN de ceux en présentant une connaissance floue ou erronée.

Suivis, études et inventaire, recherche

Ce champ est le mieux connu, tous acteurs confondus, parmi l'ensemble des champs d'action de la RNN²⁸ (33 occurrences sur 39 acteurs enquêtés).

Une étude des réponses par catégories d'acteurs (voir « *Champs d'actions cités par groupes d'acteurs* ») nous indique que **ce champ d'action est aussi parmi le plus cité dans l'intégralité des groupes d'acteurs identifiés (hors « Riverains »).**

Le terme « d'inventaire » ne ressort dans aucune des réponses données, **les acteurs interrogés se concentrant le plus souvent sur les suivis** qui demeurent pour eux parmi les activités de l'équipe les plus facilement identifiables. **Les suivis de l'avifaune ressortent en tête** et possèdent le plus grand nombre d'occurrences (17/39) ; les comptages sont cités (8/39), de même que les « suivis de population » (migration par exemple) ou l'étude des fonctions de reposoir et de nourricerie des vasières et des prés salés (5/39). **La dimension nationale ou internationale des suivis et des contributions amenées par la RNN de la baie de l'Aiguillon a été soulevée à quatre reprises** ; un acteur a également souligné l'importance de ces contributions scientifiques et des bases de données qu'elles fournissent à d'autres organismes d'études et de d'entretien des bassins versants, de leur flore et de leur faune. **La réserve est régulièrement perçue comme un « laboratoire » et un « lieu d'expérimentation » qui possède des retombées toujours perçues comme positives par les acteurs qui en font mention** : les résultats des recherches menées dans la cadre du maintien des espèces et du milieu dans lequel elles évoluent offre une stimulation supplémentaire, des perspectives nouvelles de travail et/ou de collaboration à diverses structures dont les domaines de compétence recouvrent directement ou non le maintien et la préservation d'une biodiversité et des milieux qui lui sont associés.

Les études sur la faune et la flore marine, de rivière ou à l'interface de ces deux milieux eau salée/eau douce - notamment sur les alevins et les civelles – **sont également ressorties** au cours des entretiens (5/39).

Pédagogie, animation, information, édition

Le champ d'action « Pédagogie, animation, information et édition » intègre le bloc intermédiaire des champs d'action les mieux connus derrière « suivis, études et inventaires, recherche ».

²⁸ Dans le champ d'action « Suivis, études et inventaires, recherche » nous avons comptabilisé les réponses évoquant la protection du milieu et des espèces. Dans celui « Gestion habitats/espèces, travaux d'entretien et d'équipement » celles évoquant la restauration des habitats, des espèces et l'entretien du milieu.

Ce champ d'action regroupe divers volets qui se complètent sans pour autant se correspondre totalement : les réponses des acteurs interrogés oscillent ainsi le plus fréquemment entre les mentions « animation » et « information » (1 occurrence pour le terme « animation » et 3 pour celui d'« information »). Le volet « édition » n'est jamais cité. En revanche, **les termes « sensibilisation » (5/39), « vulgarisation » (1/39), « accueil du public » (1/39), « pédagogie » (1/39), « liens avec les acteurs du territoire » (1/39) et « éducation à l'environnement » (2/39) sont revenus à plusieurs reprises** ; l'on s'aperçoit rapidement à travers ces exemples que de nombreux amalgames sont réalisés par les acteurs entendus entre des actions qui, souvent, ne recourent pas tout à fait les mêmes réalités et les mêmes volontés d'action pour l'équipe de la réserve. Ainsi, l'information peut s'apparenter à la vulgarisation mais ne recherche pas forcément les mêmes objectifs par exemple que l'éducation à l'environnement. Il est bien sûr encourageant de constater que tous ces items viennent à l'esprit des acteurs : l'étape suivante sera peut-être de leur faire prendre conscience que toutes ces réalités fonctionnent de concert et qui si certains estiment que la « pédagogie » ne les concerne pas, il en va nécessairement autrement de l'information, de la vulgarisation ou de la sensibilisation qui n'excluent personne.

Au total, quatre acteurs ont réellement axé leur prise de parole sur la dimension pédagogique et le travail de vulgarisation qui incombe à l'équipe de la réserve. Parmi eux, un acteur a insisté sur **la nécessité d'une « RNN ouverte » permettant l'acceptation et l'intégration du public aux actions de la réserve**. Il cite notamment « l'ABC et à la nécessité d'y intégrer des verbatim utilisables par les élus avec des fiches actions claires et compréhensibles ». Selon cet acteur toujours « les gens n'ont pas conscience que le territoire ne s'arrête pas aux limites administratives mais que les milieux sont en interaction ». Autrement dit, **la réserve doit permettre d'interpeller les acteurs sur la complexité qu'implique nécessairement la gestion et sauvegarde d'un milieu donné**, au sens où celui-ci n'est jamais un isolat mais bien la partie d'un vaste tout sur lequel les gestionnaires de RN n'auront toujours qu'une prise partielle. **Vulgariser et rendre audible cette complexité pourrait permettre de mieux impliquer les acteurs locaux, en leur suggérant le rôle essentiel qu'ils ont à jouer dans ce gigantesque rouage, lutter contre l'idée d'une « mise sous cloche » du territoire d'ancrage et redonner une raison supplémentaire de s'impliquer à un public déjà converti à la cause écologique** et qui – paradoxalement – boude souvent les animations mises en place par l'équipe en s'estimant suffisamment alerté pour avoir encore quelque chose de nouveau à y apprendre.

Gestion habitats/espèces, travaux d'entretien et d'équipement

S'il s'agit des **champs d'action les plus cités après « suivis, inventaires et recherche »**, la « gestion des habitats et des espèces » ainsi que les « travaux d'entretien et d'équipement » arrivent seconds avec un écart certain par rapport aux 33 occurrences des actions de suivi et de recherche. Ils demeurent souvent moins évidents, de même que le terme « gestion » revêt là encore des acceptions floues pour la plupart des personnes interrogées.

Les travaux d'entretien et/ou d'équipement concernent surtout les activités réalisées en partenariat avec l'équipe de la réserve chez les acteurs des groupes « Partenaires gestionnaires et techniciens » et « Acteurs de l'environnement ». Ont été cités par exemple les activités liées

à l'enlèvement des crassats d'huître, les sorties en mer, la pose de sondes et le baccage des chenaux ; la gestion qualitative et quantitative de l'eau a de même été largement citée par tous les agents concernés (PNR, EPMP, Syndicats, ...). Remarquons que **le programme du LIFE baie de l'Aiguillon est cité directement par environ 23% des enquêtés** : le plus souvent, les acteurs se souviennent particulièrement bien des programmes auxquels ils ont participé – c'est notamment le cas des Fédérations de chasse dont les acteurs interrogés font tous mention des relevés de données dans le cadre du programme « canards » - mais le LIFE et les outils de communication auxquels il a donné lieu, ouvrent de nouvelles perspectives en permettant d'informer et d'interpeller un public plus large et non forcément impliqué physiquement ou financièrement dans les actions menées par l'équipe de la réserve.

Au sein des autres groupes comme les acteurs de l'animation, ce champ d'action recouvre souvent des réalités plus abstraites parce que non réalisées dans la plupart des cas en collaboration avec l'équipe de la réserve ;

Surveillance et police

Ce champ d'action a été évoqué à sept reprises par les acteurs que nous avons pu entendre.

Une des préoccupations majeures que nous avons autour de cet item reste que certains acteurs en ont fait mention comme d'un champ d'action « secondaire » :

- « *[La réserve permet] des acquisitions de connaissances essentielles dans le cadre des missions des agents et des suivis, de la gestion des milieux sur les mizottes. Les MAE avec des objectifs de protection des milieux et des espèces, des projets comme les crassats d'huîtres, un rôle de police mais pas essentiel, de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement* ».

Une des problématiques induites par ce constat reste que ce rôle de « police » est essentiellement attribué à l'OFB, dont le rôle de gestionnaire est de fait minimisé au profit d'actions de gestion, de protection et de sensibilisation beaucoup plus facilement rattachées la LPO.

Les termes de « surveillance » et de « police » sont utilisés sans distinction ; l'on retrouve aussi dans les discours des personnes enquêtés des termes comme « répression » (1/39) « contrôle » (1/39) ou « prévention » (1/39).

Gestion agro-pastorale

Ce champ d'action n'est apparu qu'une seule fois clairement au cours de nos entretiens, sous la mention « gestion des pâturages ». L'acteur ayant cité ce champ d'action intègre les groupes « Elus », « Partenaires gestionnaires et techniciens » et « Acteurs de l'environnement ».

La collaboration avec les agriculteurs pour l'entretien des mizottes a été énoncée à trois reprises. Une de ces mention comportait une dimension plutôt négative, évoquant la

« mainmise des agriculteurs céréaliers sur les écluses », avec une gestion de ces dernières qui pourrait se montrer à la fois « dangereuse et défavorable pour les pêcheurs ».

A ce sujet, il faut noter que « **l'aménagement** » des mizottes a été parfois assimilé au « **maintien des milieux de prés salés** ». Cette superposition peut interroger sur la perception que possèdent les acteurs locaux de ce type de milieux, visiblement à mi-chemin dans l'imaginaire collectif entre zone d'artificialisation et d'intervention humaine et biodiversité « originelle », état « naturel » des zones de littoral.

CHAMPS D'ACTION PAR GROUPES D'ACTEURS

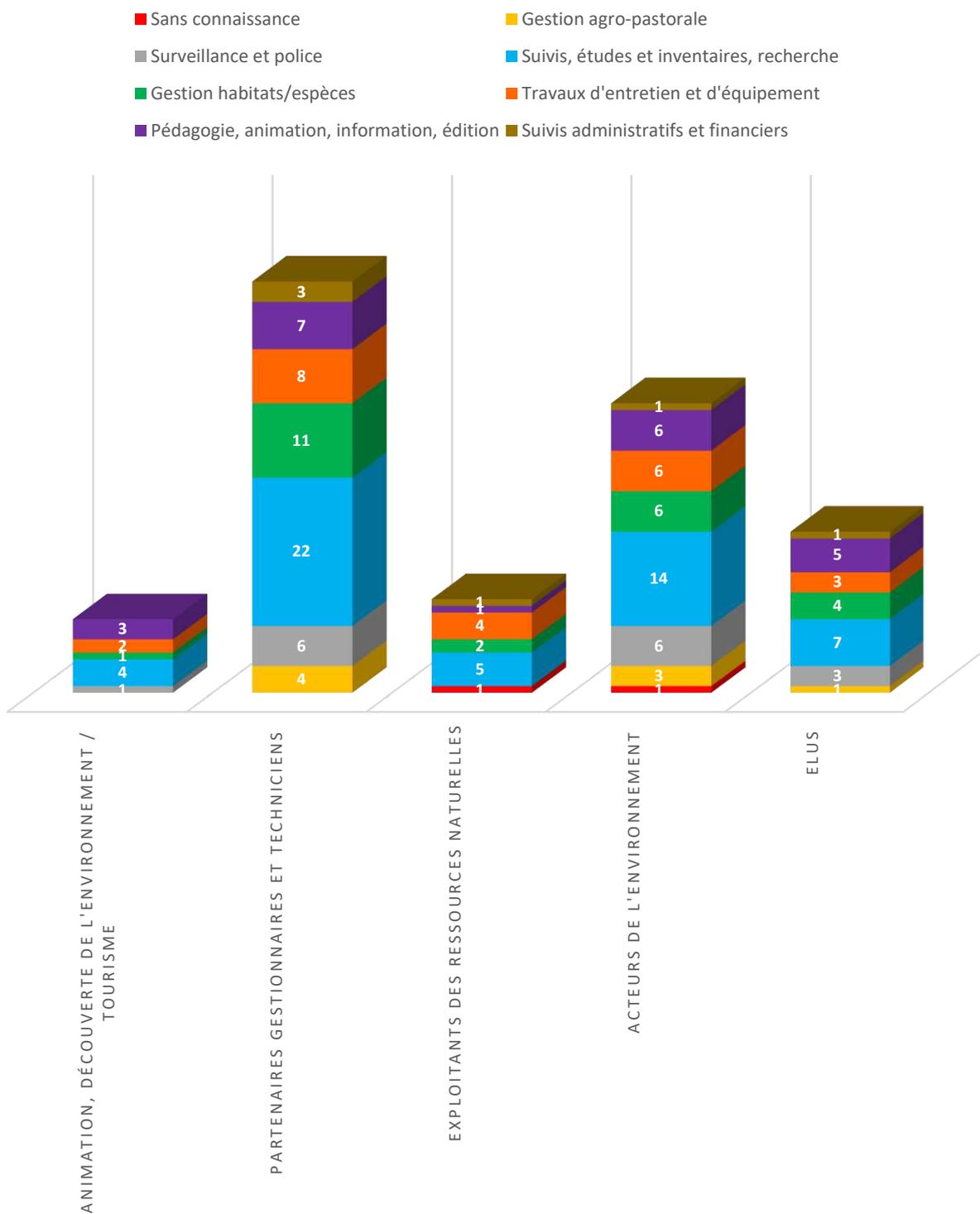


Figure 18. Répartition des champs d'action de la RNN en fonction des différents groupes d'acteurs. Champs attribués postérieurement à l'analyse des données, d'après réponses des personnes enquêtées.

Il est ardu sur cet indicateur de poser des conclusions claires quant au niveau de connaissance des différents acteurs et leur niveau d'appropriation des responsabilités et des missions de l'équipe de la RNN. Pour autant nous pouvons comprendre des réponses obtenues que :

- **Tous les groupes d'acteurs identifiés possèdent une connaissance au moins partielle de deux voire trois champs d'actions** (ce constat est rendu visible par le graphique ci-contre « *Champs d'actions cités par groupes d'acteurs* »).

- Les entretiens réalisés auprès de plusieurs acteurs d'une même structure nous ont offert la possibilité de constater une complémentarité des réponses et un meilleur score global ; autrement dit **les réponses des acteurs semblent intimement corrélées à leur propre(s) domaine(s) de compétence.**

- **Certaines actions ont tendance à être « invisibilisées », comme les suivis administratifs et financiers.** Les acteurs les tiennent souvent pour une évidence, à tel point qu'ils ne s'attardent pas à en faire mention ; ce constat mis en relation avec les indicateurs de contrainte et d'efficacité de la RNN – décrits dans le deuxième volet « Intérêt » - montrerait cependant que **cette connaissance supposée des obligations administratives et des réalités financières propres au fonctionnement de la réserve peut donner lieu à des mésinterprétations quant aux responsabilités et aux marges d'actions qui sont celles de l'équipe de la RNN.**

Et les riverains alors ?

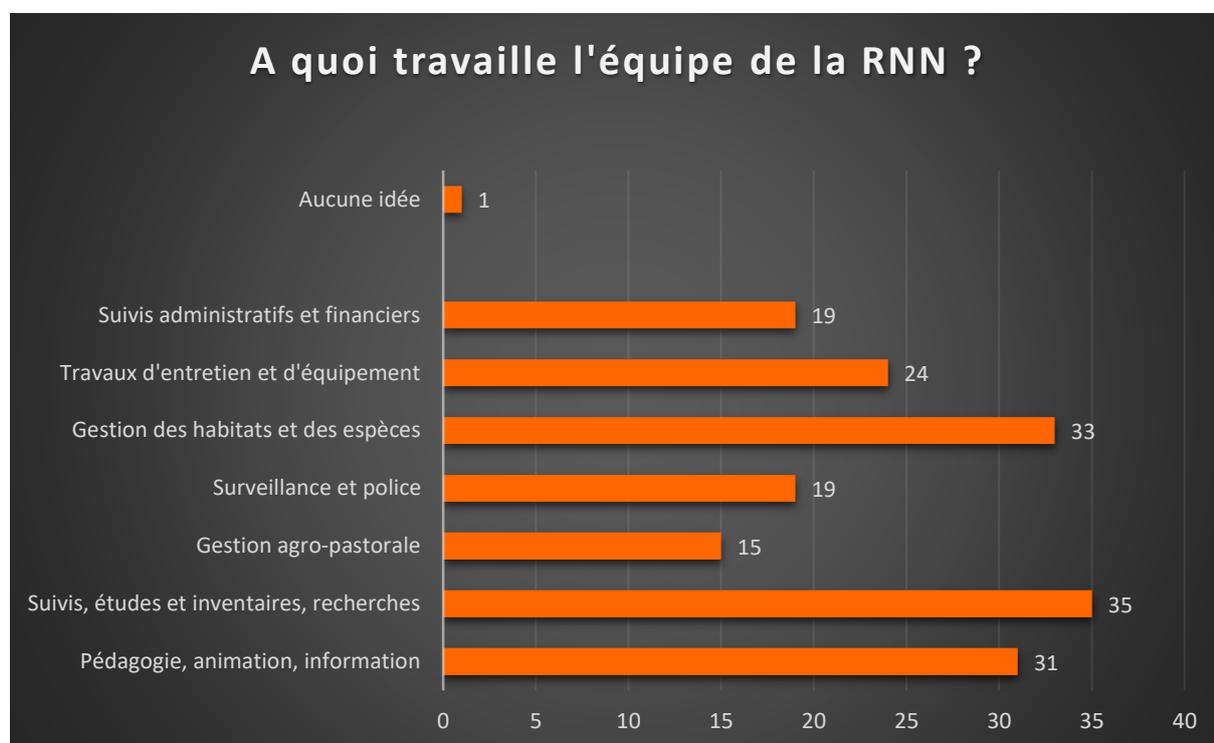


Figure 19. Répartition des différentes réponses des acteurs du groupe "Riverains" à la question des activités du personnel de la réserve (identifiés en amont de l'enquête).

Afin de faciliter la prise en main du questionnaire en ligne diffusé aux « Riverains », nous leurs avons soumis – contrairement aux autres groupes d’acteurs identifiés pour le diagnostic d’ancrage – une **question à choix multiples** qui comprenait l’ensemble des champs d’action inscrits dans la figure 17. Parmi tous les acteurs répondants, 7 sont parvenus à cocher l’ensemble des champs d’actions proposés ; leurs réponses ne sont pas comparables aux restes des réponses des différents groupes d’acteurs identifiés, pour autant l’on peut noter là encore une **prédominance des champs « suivis, inventaires est recherche » et « gestion des habitats et des espèces »**.

Il serait ensuite peu pertinent de parler de différences significatives entre les items restant, l’échantillon et le mode de récolte des données choisis pour le groupe des « Riverains » ne nous permettant pas ce genre de spéculation. Nous pouvons toutefois remarquer que presque **36% des répondants ont mentionné la « gestion agro-pastorale »** qui n’est pourtant plus tellement d’actualité sur le site de la RNN (entretien des digues, notamment). Ces réponses pourraient éventuellement être étudiées en **corrélation avec le souhait régulier d’acteurs d’autres groupes (« Exploitants des ressources naturelles », « Partenaires gestionnaires et techniciens », « Acteurs de l’environnement » en première instance mais aussi « Elus » et acteurs de l’animation) de réintégrer du pâturage ovin** sur les parcelles en exploitation au sein ou en bordure de la RNN. Les membres du groupe des « Elus », certains acteurs de l’animation et « Partenaires gestionnaires et techniciens » réfléchissent eux aussi assez facilement durant les entretiens à réintroduire **un pâturage ovin dédié à l’entretien des digues**. Le **parallèle est souvent fait avec le fonctionnement des prés du Mont-Saint-Michel** et la présence de ses emblématiques herbivores.

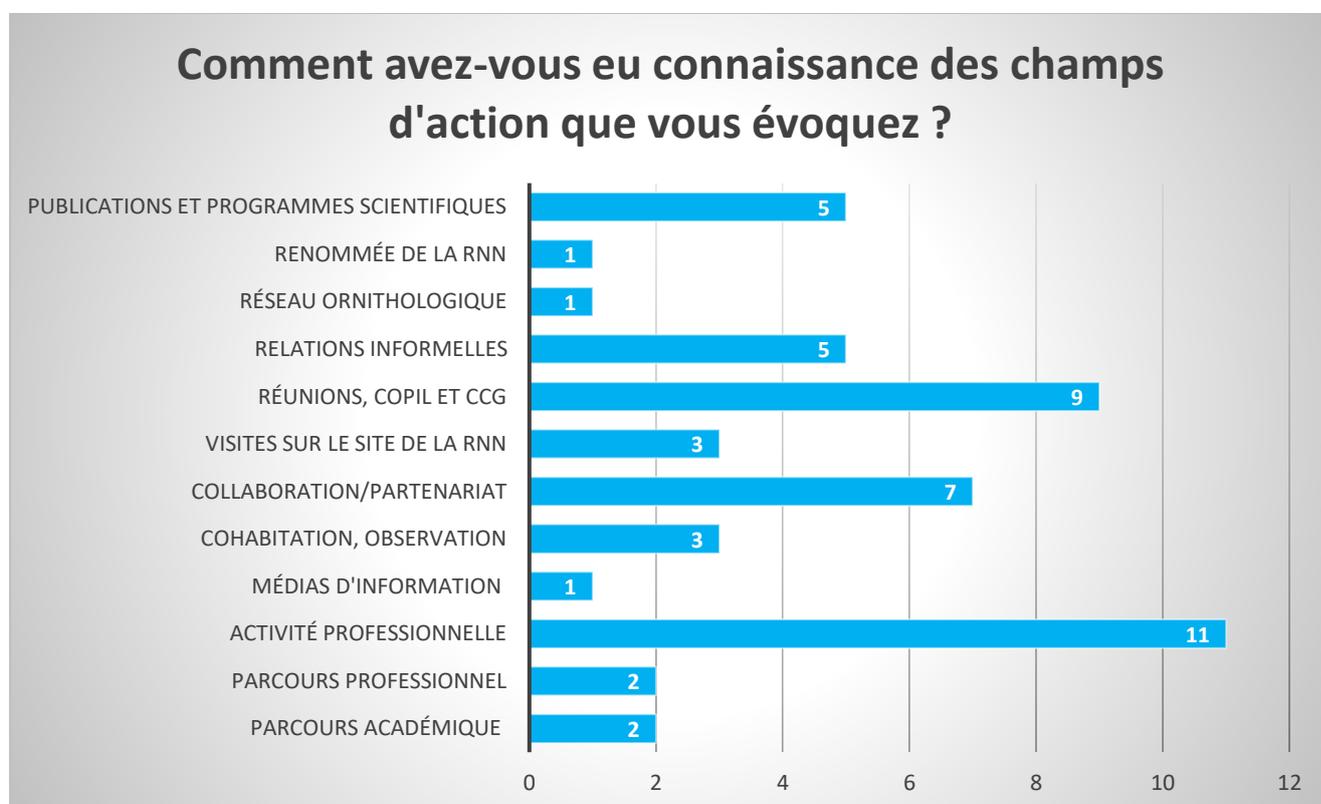


Figure 20. Vecteurs d’apprentissage des différents champs d’action de la RNN, identifiés à partir du discours des acteurs interrogés. Les vecteurs sont mentionnés avec leurs occurrences, tous acteurs confondus.

Afin de compléter l'indicateur « Champs d'action » du volet « Connaissance », il a été demandé aux différents acteurs rencontrés²⁹ de renseigner le moyen par lequel ils avaient eu connaissance des champs d'actions évoqués. Les réponses à cette question (*voir « Comment avez-vous eu connaissance des Champs d'action que vous évoquez ? »*) montrent plusieurs éléments intéressants :

- L'activité professionnelle et les réunions restent encore le canal de diffusion privilégié des activités réalisées par l'équipe de la RNN.

- Le canal « cohabitation, observation » concerne avant tout les professionnels agricoles et les marins pêcheurs qui ont loisir d'observer par leur activité quotidienne les réalisations et les actions des membres de l'équipe. Si la vision de cette cohabitation portée par ces acteurs demeure largement positive (« on ne se gêne pas », « jusqu'à présent c'est gagnant-gagnant », ...) il faut remarquer que ce canal d'information peut induire pour partie des mésinterprétations quant aux activités réalisées par l'équipe de la RNN. La présence relativement faible des exploitants agricoles et des pêcheurs professionnels aux réunions et aux comptes rendus annuels ne permet d'ailleurs pas toujours de rectifier ou d'éclaircir d'éventuels préjugés.

- Les échanges informels semblent jouer un rôle de premier plan dans la mise en place de relations de confiance et d'une compréhension mutuelle entre les acteurs du territoire et les membres de l'équipe de la réserve.

- Au-delà des réunions instaurées dans le cadre de programmes comme le LIFE Baie de l'Aiguillon, toute la communication qui encadre les actions qui leurs sont corrélées paraissent avoir eu un impact significatif sur le niveau de connaissance du fonctionnement et des rôles de la réserve par les acteurs du territoire – du moins ceux interrogés.

- **Actions de gestion :**

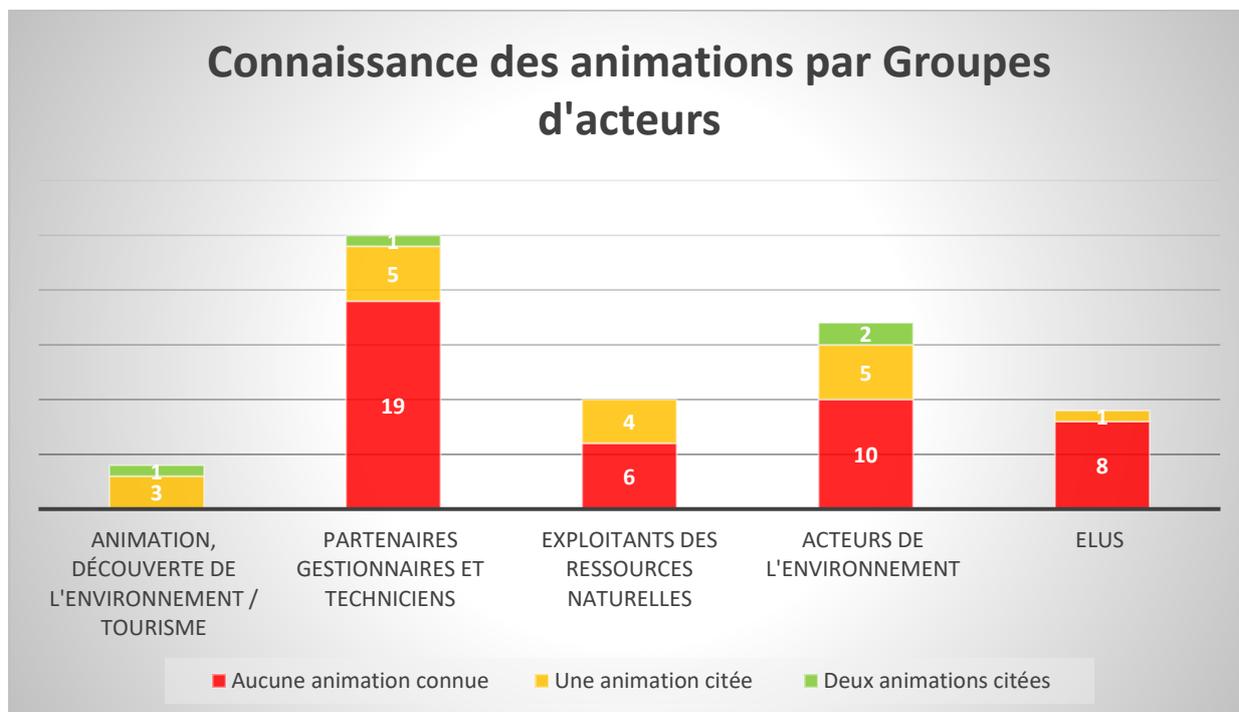
La connaissance des actions de gestion, par la polysémie du terme « gestion », est souvent confuse – y compris pour les acteurs les plus proches et les partenaires de la réserve. Les actions de gestion connues et maîtrisées des acteurs sont souvent – et logiquement – celles dans lesquelles ils sont impliqués en tant que financeurs ou soutien matériel et humain.

D'autres actions sont connues de certains acteurs sans pour autant que leur contenu soit toujours clairement approprié ; c'est fut notamment le cas des actions promues dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon, en partenariat avec le PNR, sur la qualité de l'eau et le broyage des crassats d'huîtres des anciennes tables ostréicoles localisées en pointe de l'Aiguillon.

²⁹ Ce complément de l'indicateur « champs d'action » ne concerne pas le groupe des « Riverains ».

- **Animations :**

La connaissance des animations proposées par l'équipe de la RNN, relayées par les Offices de tourisme ou la RNR de la Vacherie est **particulièrement faible**. L'indicateur relié à cette thématique présente la note médiane la plus basse pour l'ensemble des groupes d'acteurs inscrits au diagnostic d'ancrage. **4 groupes sur 5 obtiennent ainsi la note de 1 à cet indicateur, révélant un déficit de connaissance certain.**



La très large majorité des groupes d'acteurs n'est pas en mesure de citer d'animation, bien que beaucoup d'acteurs « se doutent » ou « imaginent » qu'il y en ait « comme dans toutes les réserves » :

« Oui [je sais que la réserve propose des animations] mais il faut les chercher ; je ne les connais pas spécifiquement. En l'état actuel il n'y a pas de possibilité de préparer les visites en amont : il faudrait un agenda spécifique à la RNN ».

Même au sein du groupe « Animation, découverte de l'environnement, tourisme », la quasi-totalité des personnes entendues n'ont pu citer qu'une seule animation proposée par la RNN.

Les animations les plus marquantes semblent être des activités n'ayant plus cours aujourd'hui, comme les « rallyes border collie et moutons », « éclade de moules »³⁰ ou les sorties en mer. Parmi les acteurs interrogés, 3 ont été en mesure de citer spécifiquement « la baie au fil des saisons », quand d'autres y ont fait allusion au travers d'expressions telles que

³⁰

« des animations au printemps sur les migrations pré-nuptiales des oiseaux » ou « des journées d'observation des oiseaux ». Les sorties à la Pointe Saint-Clément, à la Pointe d'Arçay et à la Pointe de l'Aiguillon ont été mentionnées par 4 acteurs sur 39.

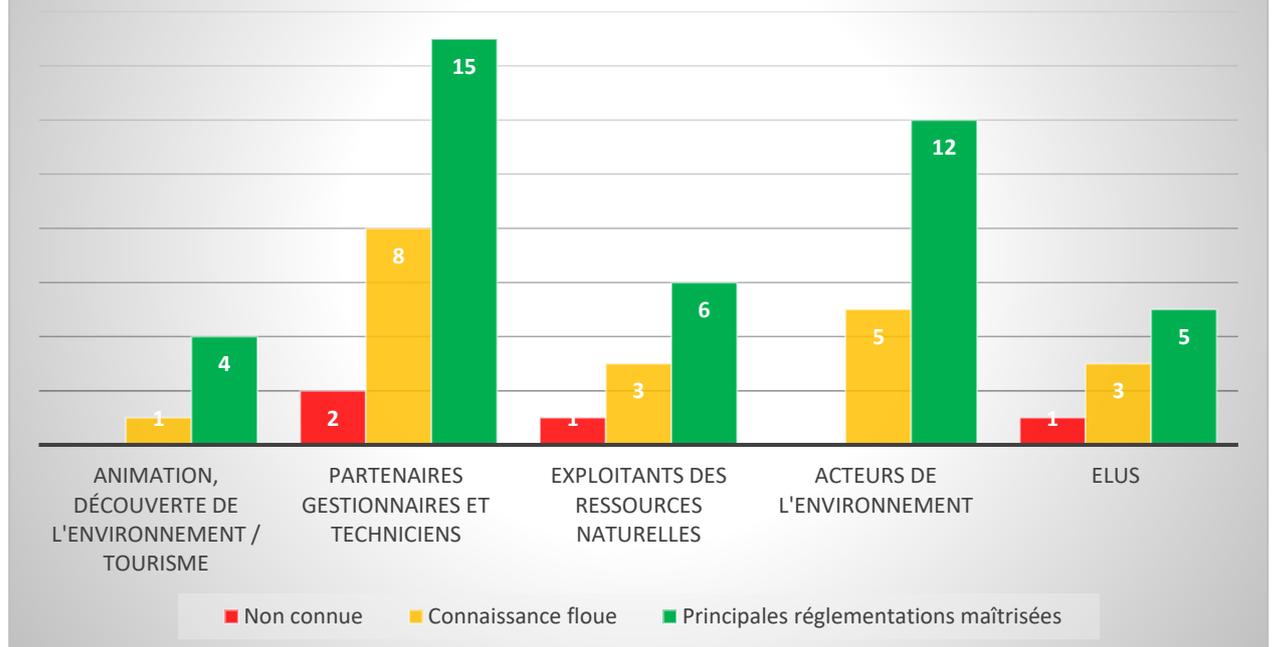
Les sorties pédagogiques à destination du public scolaire sont également parmi les mieux maîtrisées des personnes enquêtées et remportent presque 13% des réponses données par acteur.

Enfin, il faut noter que **les acteurs des groupes « Exploitants des ressources naturelles » et « Partenaires gestionnaires et Techniciens » montrent un intérêt limité à participer aux animations proposées – et ce quand bien même ils en ont la connaissance.** Leur emploi du temps, leur lieu de résidence ou encore leur appétence personnelle pour ce genre de contenu constituent régulièrement des limites à leur participation. Ils peuvent malgré tout former des relais de ce genre d'évènement et voient d'un œil très positif le développement de ce champ d'action de la RNN.

- **Réglementation :**

La maîtrise de la réglementation par les différentes personnes enquêtées s'entendait comme la capacité pour ces derniers à énumérer **les grandes règles qui encadrent la fréquentation du site par les usagers de la réserve**, ainsi que **la réglementation qui régit leurs activités sur le site ou en périphérie immédiate** de la réserve voire leur partenariat avec l'équipe de la RNN lorsqu'il y a lieu.

Maîtrise de la réglementation de la RNN par Groupe d'acteurs

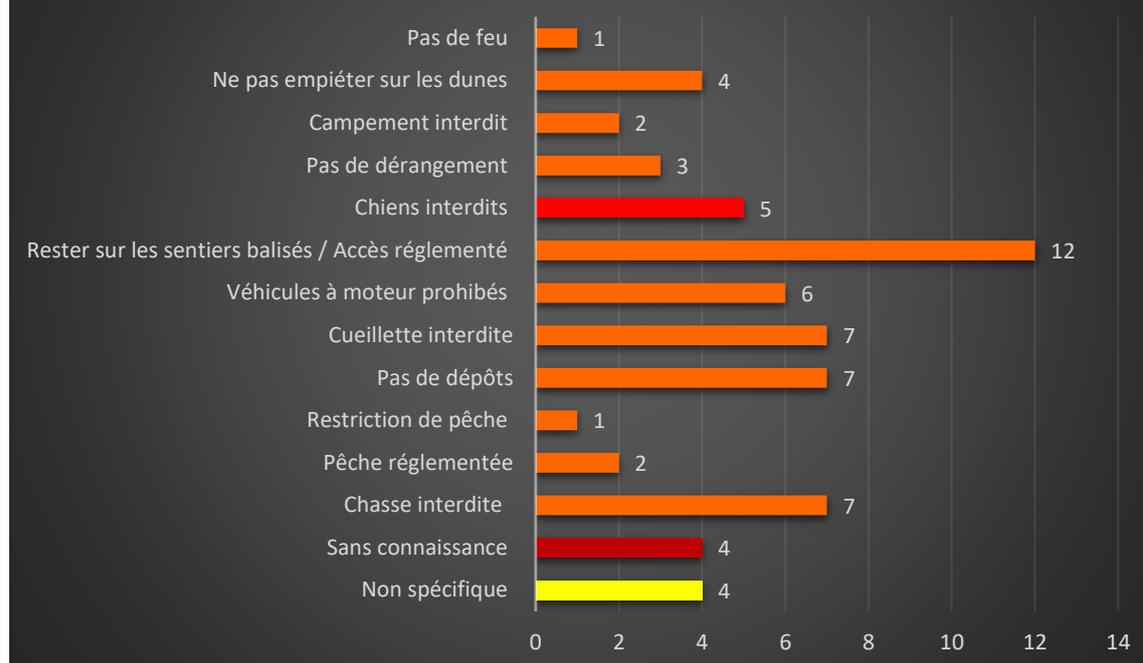


Les principales règles sont maîtrisées des acteurs, même si **des flous demeurent concernant la présence des chiens sur site** – qui pose des problèmes d'éclaircissement notables de la part des acteurs de l'animation envers les publics – **et la fréquentation hors sentiers balisés**.

La pose de ganivelles suite aux mesures de protection prises pour les couvées de l'espèce Gravelot à collier interrompu semble avoir facilité la fréquentation des sites en bordure de mer mais a contrario complexifié les mesures prises envers la présence des chiens sur la réserve.

Et les riverains alors ?

Connaissance de la réglementation - Groupe "Riverains"



- **Espèces emblématiques :**

Le terme d' « emblématique » est utilisé ici du point de vue des acteurs. Il s'agit de la liste des espèces – faunistiques et floristiques – qui sont emblématiques pour eux de la réserve et de ses actions de conservation, ou bien qui sont caractéristiques des prairies naturelles du Marais poitevin. L'utilisation de ce terme a permis d'explorer la vision que chaque acteur avait des espèces présentes sur le Marais : en se demandant pour chaque espèce énoncée s'il est judicieux de la catégoriser ou non comme emblématique, les enquêtés font aussi ressortir d'autres types de perception sur la conservation des espèces et sur ce qui, selon eux, caractérise le paysage d'une baie comme celle de l'Aiguillon.

Afin de pouvoir établir une notation sur 5 des différents taxons évoqués par les acteurs entendus, nous avons soumis cette même question des espèces jugées emblématiques de la RNN aux conservateurs du site. En fonction de leurs réponses – restituées ci-après – nous avons attribué la note de 3 aux acteurs qui mentionnaient des termes trop peu spécifiques tels que « oiseaux » ou des taxons non énoncés par les gestionnaires de la RNN³¹. La note de 5 est associée quant à elle à l'évocation d'au moins un des taxons mobilisés par les gestionnaires.

³¹ Même si l'espèce est estimée « emblématique » par l'acteur et qu'il ne s'agit pas en termes strictes d'une « erreur » nous avons trouvé intéressant d'observer le décalage entre la perception des conservateurs de la RNN et des acteurs du territoire à ce propos. La note de 3 symbolise simplement cette différence de perception afin de la rendre visible et donc d'être à même de la questionner et de l'analyser.

Tous les groupes d’acteurs hors « Riverains » ont obtenu la note médiane de 5 pour cet indicateur. Ce résultat indique qu’au moins une des espèces estimées emblématiques par les gestionnaires est maîtrisée des acteurs enquêtés. Cependant, l’accès à la note de 5 étant « seulement » conditionné pour chaque acteur par la connaissance d’un taxon et les acteurs entendus étant visiblement en mesure de répondre – même a minima – à la question posée, la métrique utilisée en ressort peu discriminante.

Néanmoins – et c’est ici le but recherché – la capacité des acteurs à citer au moins des taxons emblématiques pour les conservateurs de la RNN montre la constitution d’un « bestiaire commun » déjà bien ancré dans les esprits des acteurs locaux interrogés et **la mise en place d’un langage commun en termes de priorité de conservation et de ce qui constitue le caractère remarquable de la Baie.**

A l’échelle des individus, on note une certaine diversité autant des taxons cités que de leur degré de précision – allant de « passereaux » à « phragmite aquatique »³².

NOMS D’OISEAUX MENTIONNES PAR LES GESTIONNAIRES DE LA RNN	ORDRE DE CITATION PAR LA PARTIE OFB	ORDRE DE CITATION PAR LA PARTIE LPO
Tadorne de Belon	1	1
Barge rousse et à queue noire	2	5
Avocette élégante	3	3
Gorgebleue à miroir	4	0
Salicorne	5	0
Oie cendrée	0	2
Bécasseau maubèche	0	4

Figure 21. Espèces citées comme emblématiques du site de la RNN par les conservateurs (OFB & LPO). L’ordre de citation "0" indique que ce taxon n’a pas été mentionné par la personne interrogée.

³² Lorsque les personnes interrogées se sont contentées de ne mentionner qu’une partie du nom de l’espèce comme « spatule » nous avons considéré qu’il s’agissait parfois d’une espèce en particulier – « spatule blanche » car seule cette espèce est présente sur le territoire d’ancrage. Nous avons donc estimé peu probable qu’un migrateur rare ou égaré soit évoqué en « espèce emblématique » par l’acteur concerné.

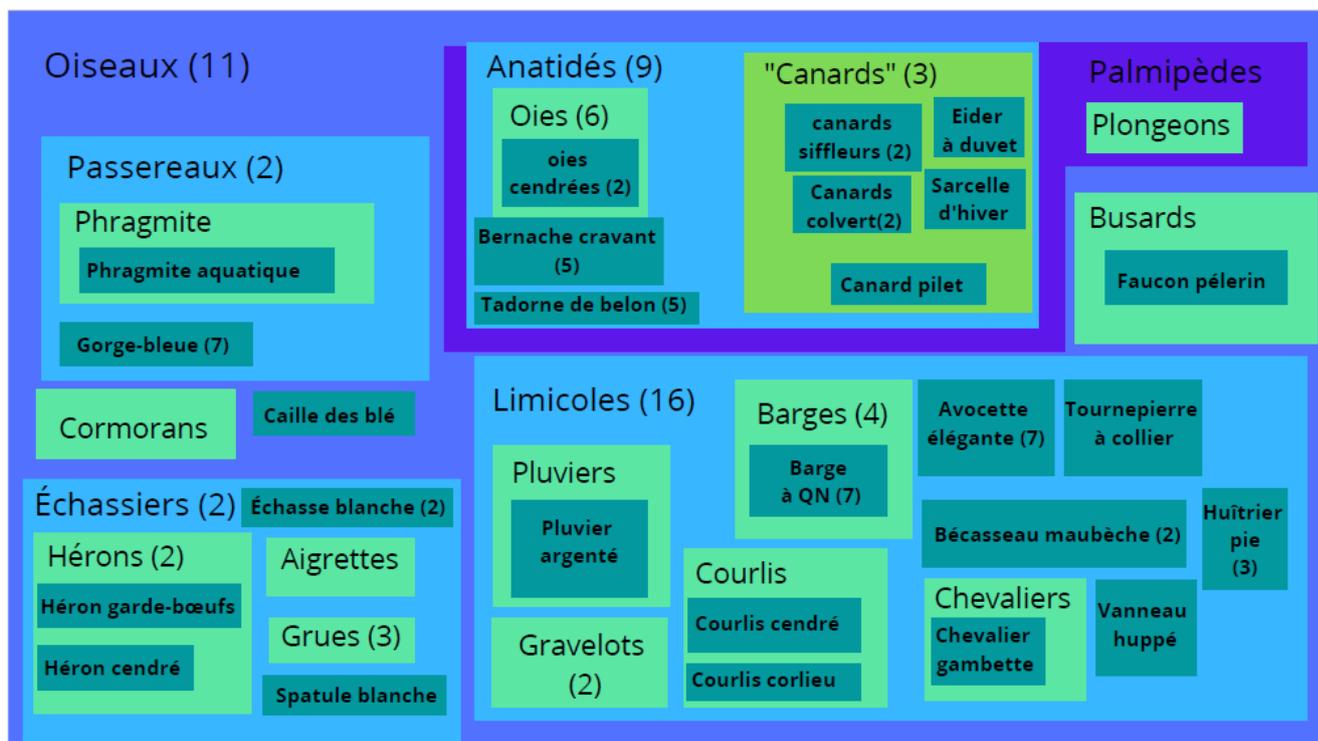


Figure 22. Présentation des différents taxons évoqués par les différents identifiés, tous acteurs confondus hors "riverains". A côté de chaque taxon est indiqué le nombre d'occurrences ; ceux à côté desquels ne figure aucun chiffre n'ont été cités qu'une seule fois.

Et les riverains alors ?

Sur 42 « Riverains » interrogés, **8 n'ont pas répondu à la question des espèces emblématiques** pour eux du site de la RNN de la baie de l'Aiguillon. Les réponses du reste d'entre eux sont restituées dans le tableau ci-après.

Taxon générique	
Limicoles	5
Oiseaux / oiseaux migrateurs / nicheurs / marins	13
Insectes	1
Vanneaux	1
Mammifères	1
Bivalves	1
Plancton	1
Canards	1
Anatidés	1
Plantes / plantes halophiles / Végétation	3
Rapaces	1
Flore	1

Taxon spécifique	
Moule	3
Avocette	6
Oie cendrée	3
Hirondelle	1
Bernache cravant/bernache	2
Canard pilet	1
Tadorne de belon	3
Barge à queue noire	3
Bécasseau maubèche / bécasseau	2
Salicorne	1
Civelle	1
Gorge bleue	2
Spatule	1
Grue cendrée	1
Canard col vert	2
Gravelot	1
Cygnés	1
Courlis	1
Mizottes	1
Grenouilles	1

- **Connaissance des structures gestionnaires :**

L'indicateur de connaissance des gestionnaires de la réserve fonctionne comme la majorité des autres indicateurs sur 5 et **sert autant à identifier un degré de connaissance que les confusions éventuelles avec d'autres structures actives dans le territoire d'ancrage** mais non gestionnaires de cette RNN en particulier. A certaines occasions, la **source de cette confusion a pu être révélée par l'acteur interrogé** et mentionnée dans le présent rapport.

Nous avons cherché à savoir si les acteurs enquêtés connaissaient l'existence des **deux réserves nationales** et du conservateur attaché à chacune d'elle. Les acteurs qui ne sont pas informés de cette séparation ne reflèteraient pas ici un manque de communication de la part « des » RNN(s), mais au contraire une **stratégie de gestion inscrite dans le préambule du plan de gestion de la réserve** pour la période 2013-2022 :

La baie de l'Aiguillon est un vaste ensemble naturel [...] Son caractère maritime et humide lui a conféré un intérêt primordial pour l'accueil des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants. C'est la raison pour laquelle, l'Etat a classé 4900 ha de ce territoire en Réserves Naturelles Nationales.

L'emploi du pluriel n'est pas anodin. D'un point de vue administratif, la baie de l'Aiguillon est effectivement classée en deux réserves naturelles. Deux instructions ont eu lieu, initiées par les DIREN Pays de Loire et Poitou-Charentes [...] La partie vendéenne a été couverte par ce statut de protection en 1996 alors que la partie charentaise l'a été en 1999.

La gestion de ces deux parties a été confiée [...] à deux organismes : l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Ces deux organismes ont mis à profit leur complémentarité pour faire fis des limites administratives et ses implications en suivant une logique fonctionnelle : c'est pour cette raison qu'un plan de gestion unique pour les deux réserves naturelles a été rédigé en 2003 et valide par le Conseil National pour la Protection de la Nature (Meunier et al., 2003). [...]

*Afin d'être fidèle à la logique adoptée par le passé et par souci de cohérence, nous parlerons donc généralement de **LA Réserve Naturelle Nationale**, ce terme regroupant, de fait, les deux réserves naturelles (Charente-Maritime et Vendée)³³.*

³³ Plan de gestion 2013 – 2022 RNN Baie de l'Aiguillon. P7.

Connaissance des structures gestionnaires - Groupes d'acteurs

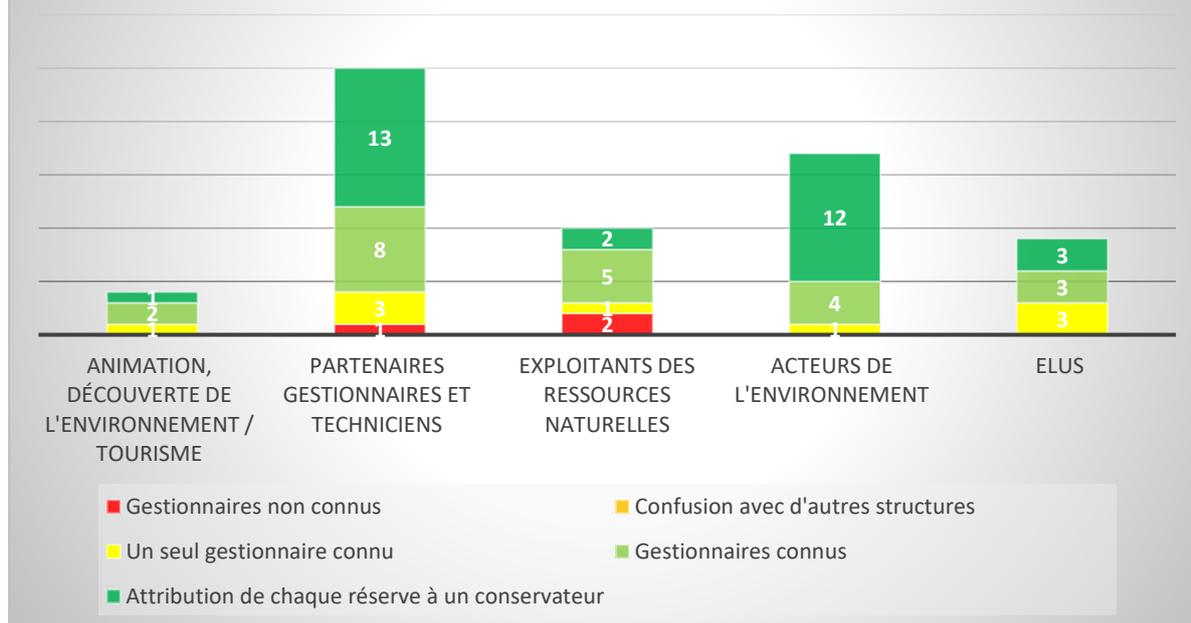


Figure 23. Niveau de connaissances des gestionnaires de la RNN par Groupes d'acteurs.

En effectuant ainsi une séparation des notes entre les acteurs, nous obtenons dans certains groupes comme les « Partenaires, gestionnaires et techniciens » ou les « Acteurs de l'environnement » **un plus grand nombre d'acteurs capables d'identifier sur demande la réserve attribuée à chaque gestionnaire** (côté Vendée ou bien Charente-Maritime). Dans d'autres groupes au contraire, ces acteurs sont plutôt minoritaires – comme chez les « Exploitants des ressources naturelles ».

Cependant **les gestionnaires demeurent bien connus dans l'ensemble** des groupes d'acteurs. Lorsque la réponse est incomplète³⁴, elle donne aussi lieu à une confusion sur la seconde structure gestionnaire pour 4 acteurs sur 9. Dans ces cas de figure, **la Ligue pour la Protection des Oiseaux est plus clairement identifiée que l'Office Français de la Biodiversité** ; tandis que l'OFB est remplacée dans 2 cas par le Conservatoire du Littoral – auquel appartiennent les terrains de la Prée Mizottière – et dans 1 cas par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin³⁵. Les gestionnaires de la RNN ne sont pas connus d'un acteur « Partenaire, gestionnaire et technicien » et de deux exploitants agricoles.

³⁴ Un seul gestionnaire cité

³⁵ Ce dernier acteur est inscrit dans deux groupes distincts : « Acteurs de l'environnement » et « Partenaires, gestionnaires et techniciens ».

Et les riverains alors ?

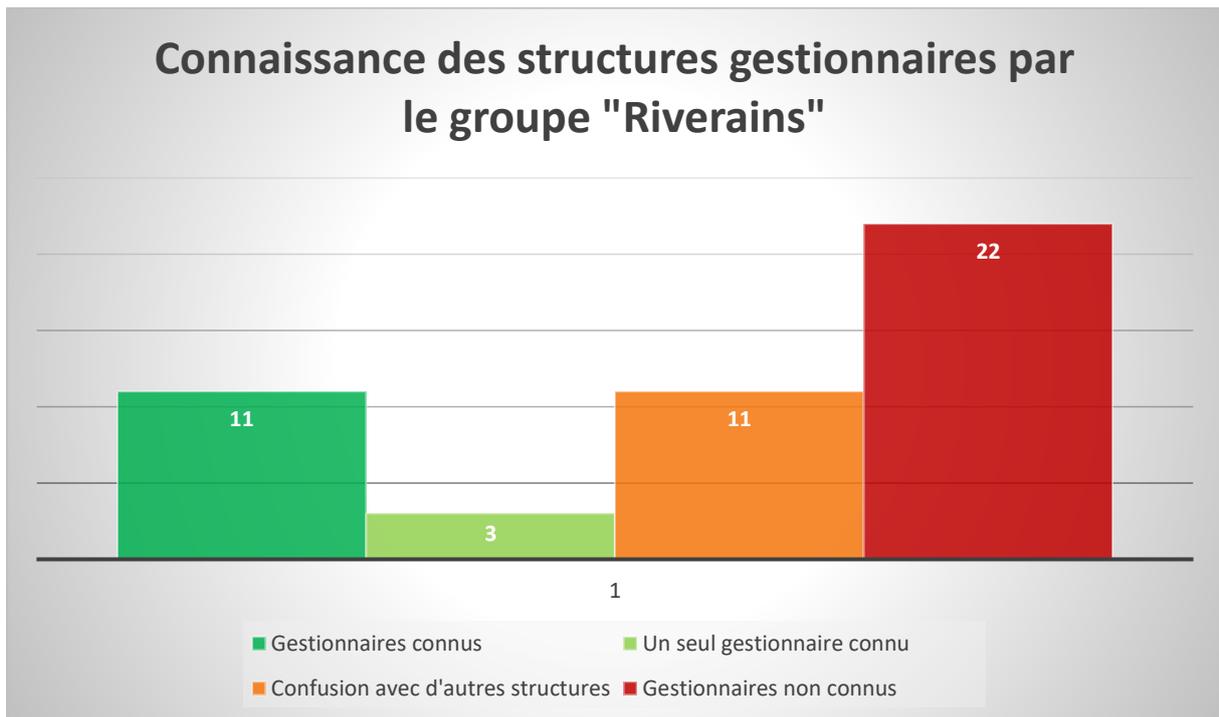


Figure 24. Histogramme des différents niveaux de connaissance des structures gestionnaires (OFB et LPO) par les "riverains".

A l'inverse des autres groupes interrogés et pour une question posée à l'identique, les résultats montrent que le groupe des « Riverains » **ne présente pas forcément une bonne connaissance des structures gestionnaires de la RNN**. Les confusions avec d'autres structures actives sur le territoire d'ancrage de la réserve sont aussi proportionnellement plus conséquentes : 26% alors qu'elles ne sont que d'à peine 4% pour tous les autres acteurs confondus.

Pour cette raison, nous avons choisi d'afficher le détail de ces confusions ainsi que leurs occurrences au sein du groupe « Riverains » dans le graphique ci-après.



Figure 25. Restitution des différentes structures mentionnées en lieu et place des structures gestionnaires réelles de la RNN. Groupe des "riverains".

- **Moyens de contact sur la RNN :**

Cet indicateur présente **4 possibilités de réponse** : l'absence de contact, le recours aux documents de communication diffusés par la RNN, le contact de la structure gestionnaire ou du propriétaire des terrains classés et enfin le contact d'au moins un des deux gestionnaires de la réserve.

L'attribution d'une notation pour cet indicateur a moins vocation à classer par ordre d'importance les différents recours possibles qu'à permettre de **mesurer les besoins de chaque acteur interrogés**. L'objectif reste essentiellement de détecter les acteurs qui fonctionnent en « vase clos » - autrement dit qui ne cherchent pas l'information là où elle le plus susceptible d'avoir été mise à jour mais qui préfèrent s'en tenir à d'anciens acquis – et ceux qui ne savent pas ou n'osent pas contacter la réserve. C'est pourquoi la note de 5 est attribuée à la fois aux personnes qui **s'adressent au(x) gestionnaire(s)** et à la fois à celles qui **utilisent plutôt les principaux canaux d'information de la RNN** ; et la note de 1 donnée à ceux qui **n'entrent pas suffisamment en contact avec la réserve pour s'estimer informés ou qui se retrouvent bloqués en cas de besoin**. La note de 3 est quant à elle réservée aux acteurs qui préfèrent comme vecteurs d'information des structures/professionnels avec lequel(les) ils sont plus régulièrement en contact sans que ceux-ci soient systématiquement à même de procurer des données ou des renseignements viables et fiables.

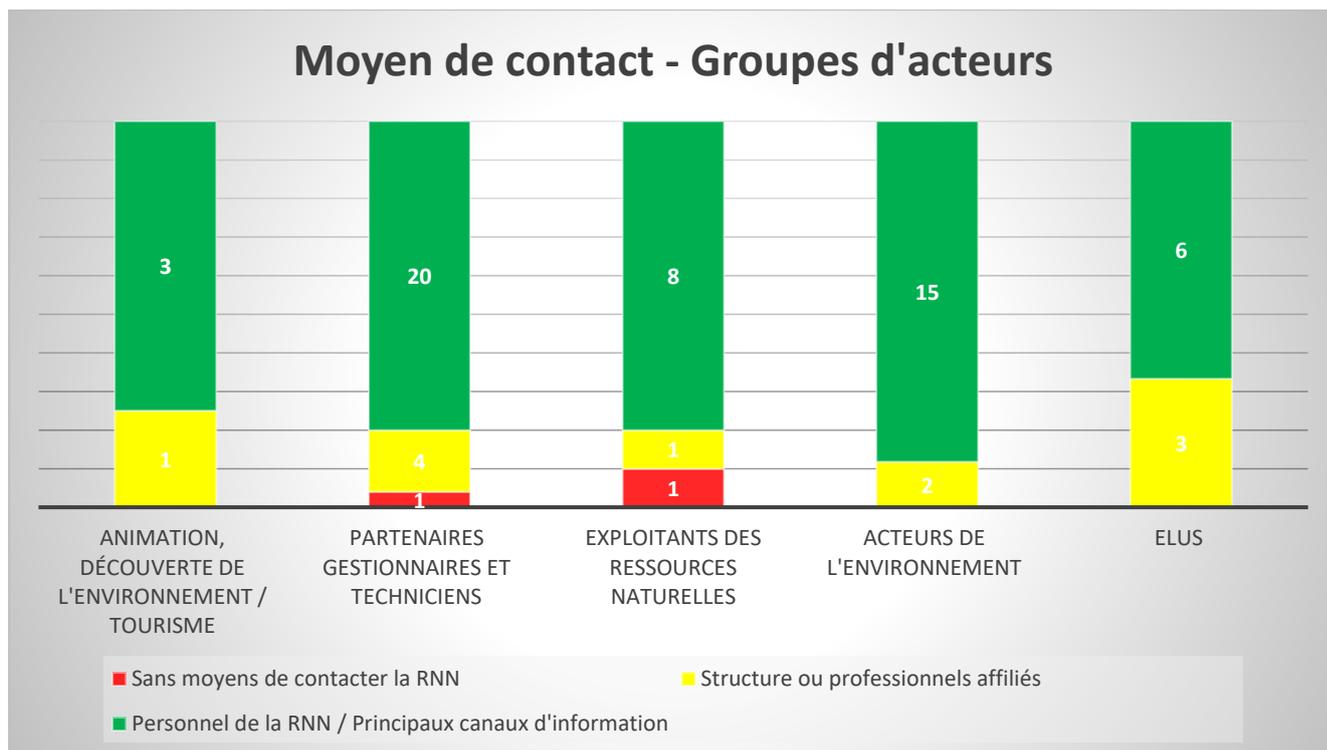


Figure 26. Répartition des différents moyens d'obtenir des informations ou des données sur la RNN par Groupes d'acteurs. Note sur 5.

Les conservateurs de la réserve demeurent les contacts privilégiés pour la large majorité des personnes entendues, toutes catégories d'acteurs confondus (69%). Globalement les enquêtés qui font état de difficultés à entrer en contact avec la RNN en cas de besoin sont plutôt minoritaires (moins de 2% pour l'ensemble des acteurs tous groupes confondus) ; il s'agit essentiellement

Les acteurs qui sont en contact avec l'équipe de la réserve privilégient souvent **le(s) professionnel(s) dont les compétences entrent en résonance avec les leurs ou bien avec leur(s) domaine(s) d'exercice**. Le conservateur contacté ou avec lequel des liens sont régulièrement entretenus est souvent **celui responsable de l'aire de rattachement de l'acteur concerné (département, région, ...)** (13/39). Il peut être important de souligner que cette « préférence » demeure purement **pragmatique** – il est plus simple de communiquer avec un référent sur la même zone d'ancrage ou d'étude que soi, aussi pour des raisons administratives – et qu'elle **n'engage pas d'affect** : en cas d'absence du conservateur référent, les acteurs se sentent la plupart du temps en mesure de faire appel au second conservateur et ne perçoivent pas de différence dans le traitement de l'information ou dans la nature du contact. Un part équivalente des acteurs interrogés ne fait d'ailleurs pas de distinguo entre

les deux conservateurs (12/39) ; enfin, une dernière portion des acteurs entendus entre sans discrimination en contact avec l'ensemble de l'équipe de la RNN (5/39).

D'autres acteurs ne sont jamais entrés en contact direct avec la réserve, trouvant tous les documents ou les informations nécessaires auprès de la LPO, du PNR, de l'EPMP, du Conseil scientifique, du Pôle des Espaces naturels, des Affaires maritimes ou encore de relais au sein de leur structure d'attache – notamment au sein des Fédérations de chasse. Le site internet de la RNN ou celui du LIFE sont également employés à ces fins par environ 10% des acteurs enquêtés.

- **Outils de communication :**

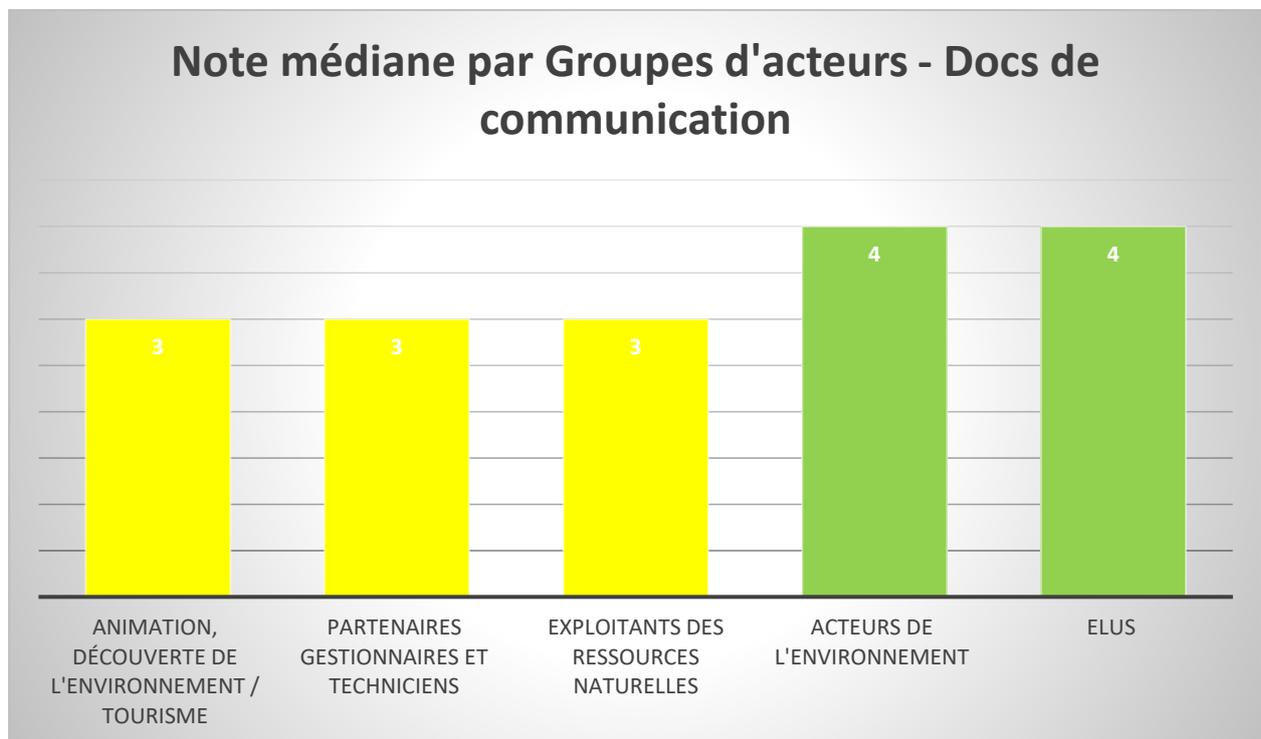


Figure 27. Visuel de la note médiane obtenue par les différents groupes d'acteurs à propos des documents de communication qui leurs sont dédiés. Note sur 5.

La note médiane obtenue par chacun des groupes d'acteurs identifiés pour les besoins de l'ancrage permet d'estimer le niveau de connaissance des outils de communications destinés spécifiquement à certains acteurs ou groupes d'acteurs.

- **Accessibilités des informations concernant la RNN et ses actions :**

Un nombre conséquent d'acteurs enquêtés, tous groupes confondus, estime que les informations dont ils ont besoin à propos de la réserve sont tout à fait accessibles (32/39). Cette satisfaction est évaluée en fonction des besoins de l'enquêté : mise en relation avec les deux indicateurs précédents (« Contact » et « Outils de communication ») elle permet de

nuancer ou d'affiner la lecture du niveau de connaissance et de mobilisation des différents outils de communication mis à leur disposition.

Environ 10% des acteurs entendus – toujours hors « Riverains » - pense que leur accès est limité, 2,5%³⁶ que ces informations ne parviennent pas jusqu'à eux ou bien qu'elles sont « compliquées à atteindre » ; le même pourcentage ne voit pas d'intérêt à connaître ou à être dirigé vers ce type de contenu (flyers, ouvrages, panneaux d'information, site internet, ...).

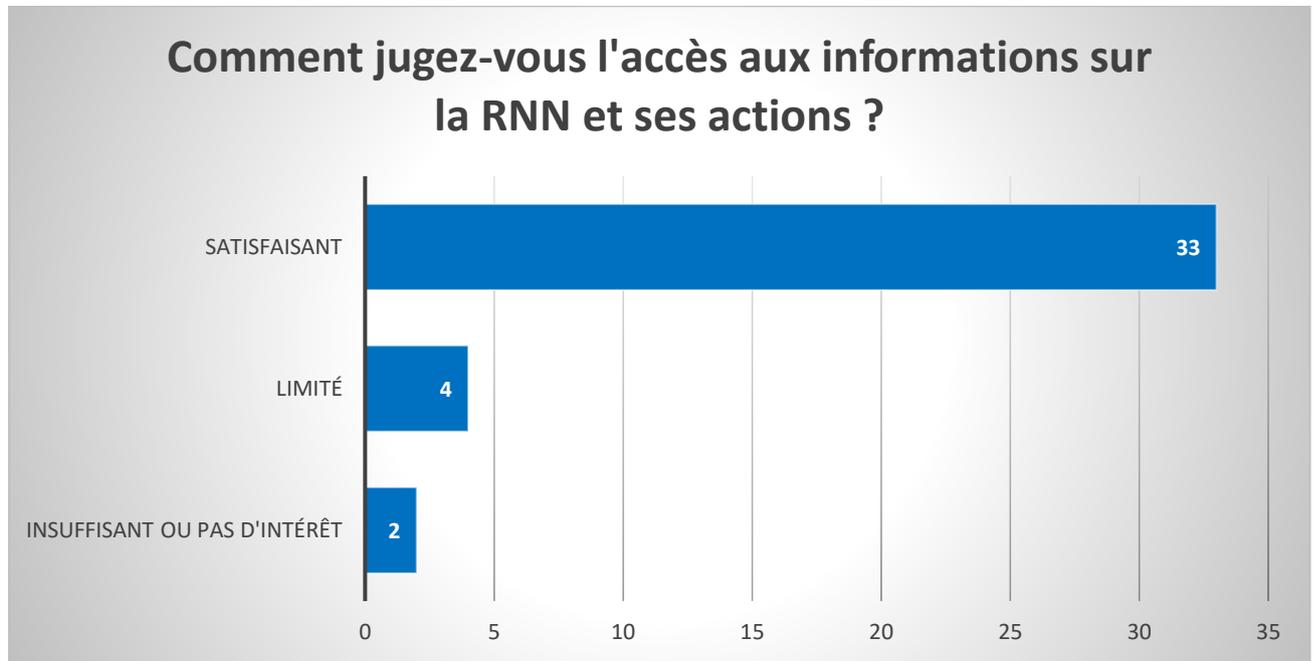


Figure 28. Estimation du niveau d'accessibilité aux informations sur la RNN. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».

Une part des acteurs rencontrés aimerait que les informations au sujet de la RNN leur parviennent plus facilement, sans qu'ils aient à entamer de démarche pour les obtenir (6/39). Ce constat est diffus et ne semble toucher aucune catégorie d'acteurs en particulier, même s'il paraît **toucher plus facilement les « Partenaires gestionnaires et Techniciens » qui n'ont pas forcément le temps nécessaire pour contacter directement l'équipe de la réserve et obtenir la ou les information(s) manquante(s) ; ainsi que les acteurs inclus dans le groupe « Animations, découverte de l'environnement / Tourisme ».**

Un des acteurs entendus parmi les « Exploitants des ressources naturelles » émet aussi l'idée que **la généralisation massive du recours aux réseaux sociaux (Facebook essentiellement) comporte un biais important de diffusion car privilégie un public aux centres d'intérêt communs à ceux de la réserve et de son équipe.** De fait, un réseau d'acteurs « convertis » aux méthodes et au fonctionnement des réserves ou de la LPO par exemple en vient à se renforcer en excluant d'emblée un certain nombre d'acteurs locaux dont les activités ou le quotidien/mode de vie ne fait pas directement écho aux centres d'intérêts précédemment décrits. Un second du groupe des « Acteurs de l'environnement » et « Partenaires

³⁶ Soit 1 acteur sur les 39 acteurs interrogés.

gestionnaires et techniciens » rejoint ce constat par une autre voie lorsqu'il lui a été demandé s'il se sentait consulté par la RNN³⁷ :

- « Je ne suis pas souvent pas avisé : la réserve possède son propre réseau [...] ».

• **Périmètre de la RNR :**

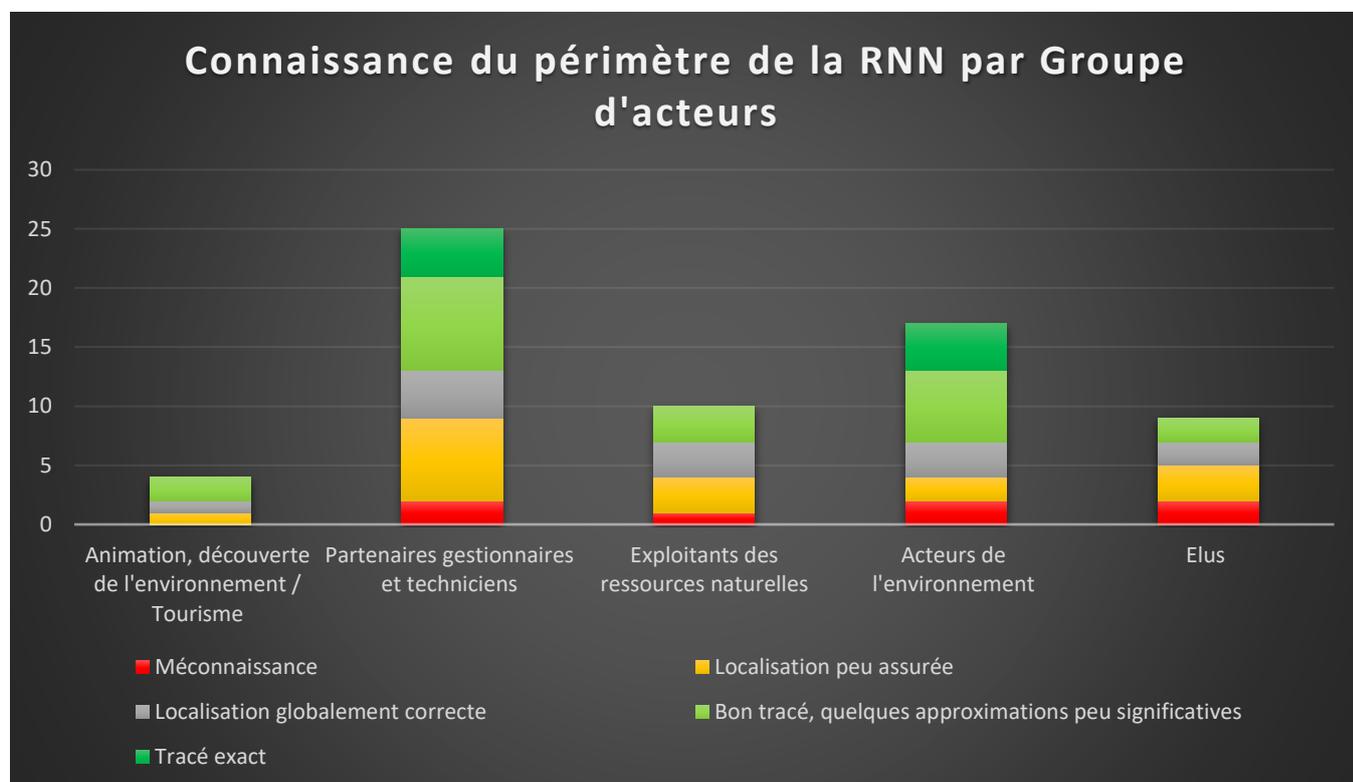


Figure 29. Niveau de précision du tracé du périmètre de la RNR en fonction des différents groupes d'acteurs – hors « Riverains ».

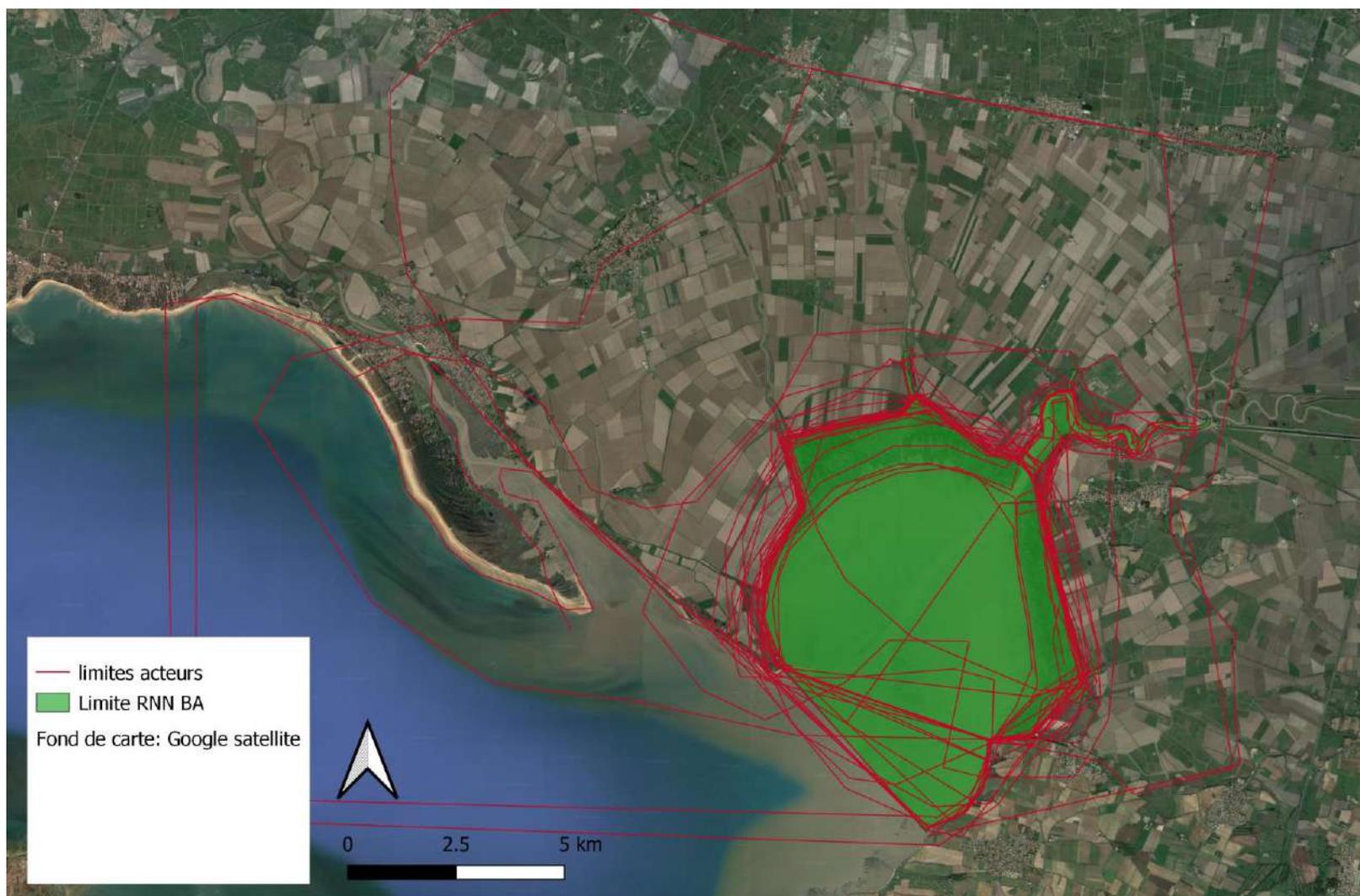
La connaissance des limites administratives de la RNN de la baie de l'Aiguillon sont loin d'être également connues de tous les acteurs enquêtés. Les différents groupes de notre rapport présentent tous un panel assez diversifié de réponses, allant d'une méconnaissance totale du périmètre de la réserve à une maîtrise exact de ses contours.

Le plus souvent, c'est l'estuaire de la Sèvre niortaise qui est oublié des acteurs interrogés. Ceux-ci sont souvent induits en erreur par le passage du Domaine Public Maritime (DPM) au Domaine Public Fluvial (DPF), qui leurs fait souvent penser à tort que dès le dépassement de cette limite la gestion du milieu revient intégralement à d'autres structures de type Syndicat mixte ou syndicats de marais.

La pointe de l'Aiguillon ainsi que la pointe d'Arçay sont souvent intégrées entièrement au périmètre de la RNN ; la pointe d'Arçay l'est d'ailleurs fréquemment pour des questions de cohérence écologiques.

³⁷ A ce sujet voir le volet « Implication ».

Ci-dessous les différents tracés de la RNN de la baie de l'Aiguillon réalisés par les acteurs enquêtés (39/39) :



Carte 4. Tracés du périmètre de la RNR Marais de la Vacherie réalisés par les différents acteurs interrogés.

VI. Les indicateurs de perception et d'intégration du Changement Climatique.

Les indicateurs suivants permettent de prendre en compte le **niveau de perception par les acteurs interrogés³⁸ des impacts du changement climatique et environnemental sur le territoire**. En fonction de la manière dont chaque acteur expérimente et vit le territoire, le degré de perception de ces effets ainsi que leur nature sont susceptibles d'évoluer ; cela nous ouvre également à **la façon dont ceux-ci se représentent les évolutions de leur milieu de vie et ce qui relève pour eux de « l'acceptable » et du « non acceptable »**.

Est aussi prise en considération **l'adaptation de la RNN au Changement climatique** : que savent les acteurs entendus des réactions de la réserve à ce phénomène en particulier ? Estiment-ils que cette réaction est cohérente et que le niveau d'adaptation de la RNN est suffisant ?

Impacts CC	Evaluation du niveau de connaissance des impacts du Changement Climatique sur le territoire	Champs sémantiques
Adaptation CC	Connaissance de mesures prises par la RN pour lutter contre les effets du Changement Climatique	Champs sémantiques
Avis CC	Appropriation de ces mesures de lutte contre les effets du CC : avis personnel	Echelle de ressenti

Figure 30. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet Changement Climatique. Notation sur 5.

Cette série d'indicateurs ne concerne pas le groupe des « riverains », qui n'a pas été soumis lors du questionnaire en ligne aux questions concernant leur perception du changement climatique et des réponses éventuelles apportées par la RNN. Ils ne seront de fait pas intégrés aux différentes observations spécifiques de ce volet.

³⁸ Hors « Riverains ».

Indicateurs CC : résumé des résultats

A retenir :

- Les mesures prises par la RNN et spécifiques à la lutte contre les effets du Changement climatique sont inconnues d'une large majorité d'acteurs.
- **La connaissance des acteurs enquêtés reste globale et les effets du CC encore peu ressentis sur le territoire vécu et/ou sur les finalités des espaces protégés dont l'existence constitue en soi une manière de réagir** face aux changements induits par les changements climatiques en cours.
- **Les états de sécheresse, les fortes pluies, la montée du niveau de la mer et les fluctuations des niveaux d'eau sont cependant des conséquences déjà observées sur le territoire** par un nombre important d'acteurs interrogés et rattachées au moins pour partie au Changement climatique – notamment via le souvenir de la tempête Xynthia de 2010.
- **L'entretien et l'aménagement des digues demeurent des mesures prioritaires pour un toujours conséquent d'acteurs entendus.**

- **Impacts du Changement climatique :**

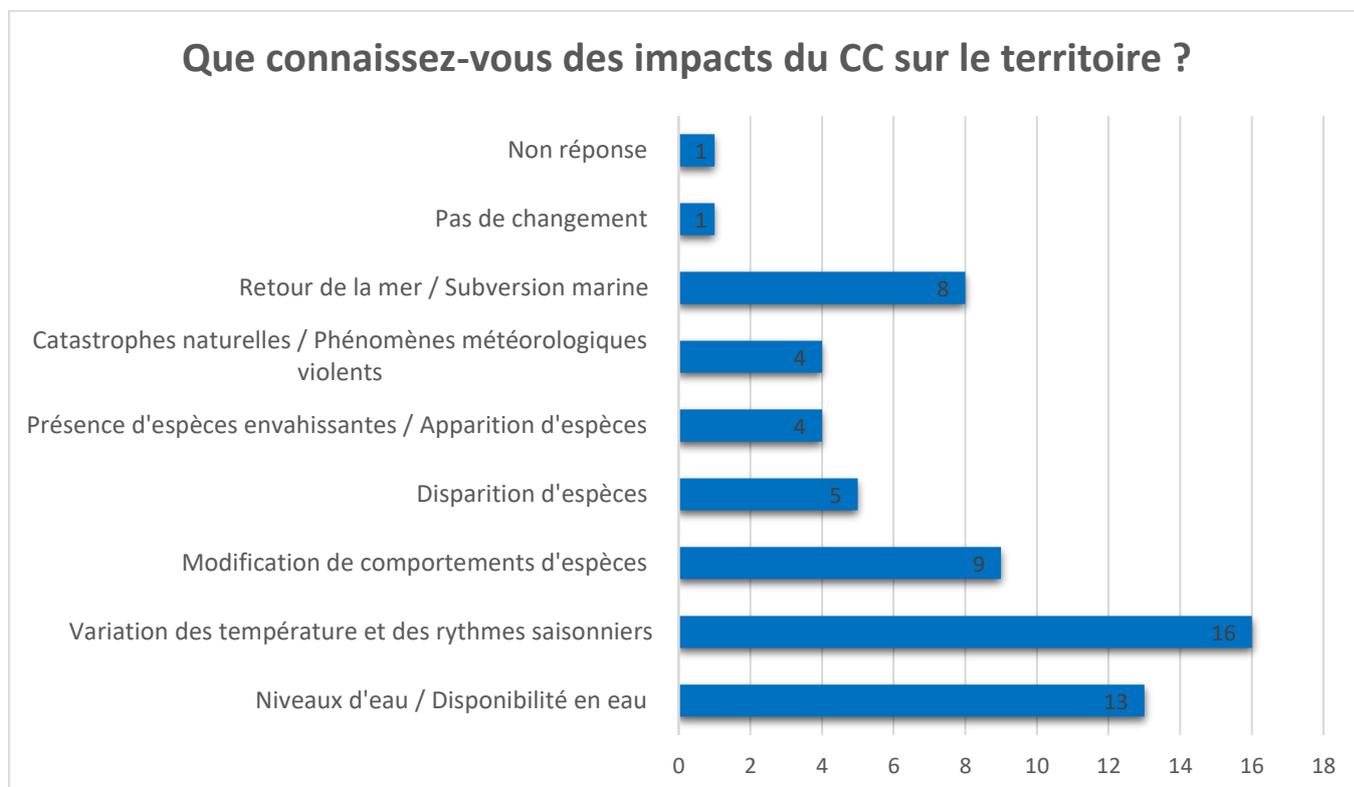


Figure 31. Effets du changement climatique sur la Commune et ses alentours identifiés par les acteurs interrogés. Les effets cités sont accompagnés de leurs occurrences dans les discours, tous acteurs confondus.

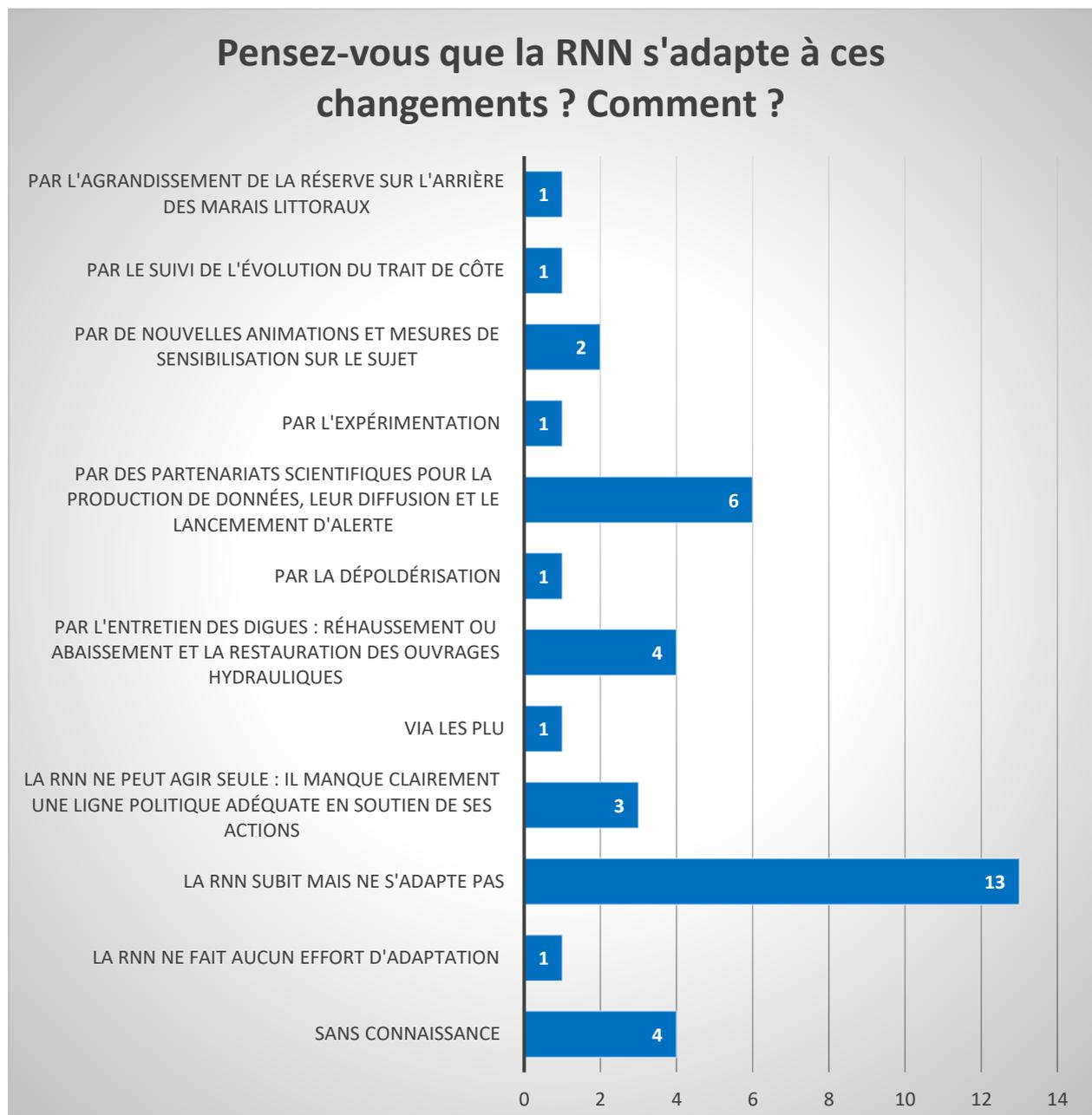
- **Adaptation de la RNN face au Changement climatique / Avis :**

Aucune action spécifique à la lutte contre le dérèglement climatique n'est prévue dans le Plan de gestion 2013-2022 ; ce constat est peu surprenant, puisque **les effets de ce changement sur les territoires sont encore souvent lents à prévoir et les mesures d'adaptation de ce fait encore difficiles à mettre en œuvre.**

Pour autant le Réseau des Réserves Naturelles de France en collaboration avec la LPO a lancé en 2019, et pour une durée de 5 ans, le programme LIFE Natur'Adapt dont l'objectif principal est l'intégration des enjeux climatiques dans la gestion des espaces naturels. Ce programme vise à développer une communauté d'experts et de praticiens autour du sujet et à apporter des outils méthodologiques adaptés testés sur des réserves naturelles pilotes. En cours, il **commence donc seulement à répondre aux impératifs de gouvernance adaptative imposés par l'aggravation des impacts du dérèglement climatique sur l'environnement.** Plus spécifiquement, le programme Adapto - qui a pour principale ligne de conduite « une gestion

souple du trait de côte » - explore divers scenarii et solutions d'adaptation aux conséquences du Changement climatique sur le littoral³⁹.

En conséquence, **le niveau de connaissance par les acteurs interrogés des mesures prises par la RNN pour faire face au Changement climatiques est faible**. Ce niveau a été estimé solide (équivalent à la note de 5) lorsque l'acteur citait plusieurs mesures spécifiques au contexte de la RNN et qu'il était en mesure de les détailler et d'argumenter.



³⁹ <https://www.lifeadapto.eu/>

Figure 32. Niveau d'appréhension des mesures prises par la RNN pour lutter contre le CC, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « riverains ».

La connaissance des acteurs enquêtés est le plus souvent approximative, c'est-à-dire qu'elle se résume souvent à la poursuite des mesures de protection et de suivi des espèces et de leur habitat.

Certains acteurs interrogés sont revenus sur l'action de dépoldérisation menée en 2020 au niveau de la Prée Mizottière dans le cadre du LIFE baie de l'Aiguillon, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Marais poitevin. En accord avec le Conservatoire du Littoral, Jean-Paul Rault et les services de l'État, des travaux de recul sur une centaine de mètres à l'intérieur de terres cultivées de la digue endommagée lors de la tempête Xynthia ont été réalisés ; dix hectares ont ainsi été dépoldérisés, constituant un nouveau milieu naturel soumis aux variations des niveaux d'eau des marées⁴⁰.

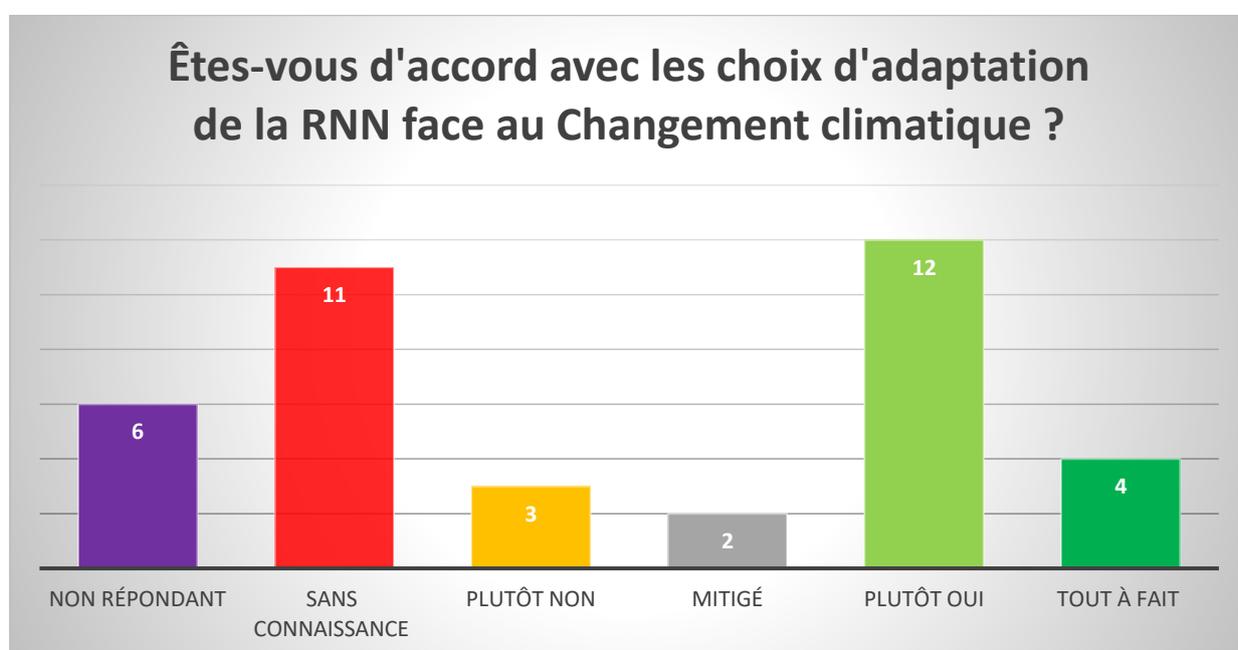


Figure 33. Niveau d'adhésion des acteurs interrogés aux choix d'adaptation de la RNN au CC.

Le nombre d'acteurs « non répondants » ou ayant fait mention de leur ignorance quant aux mesures d'adaptation de la réserve face au changement climatique est particulièrement important sur cet indicateur. **Il fait état d'un niveau de méconnaissance global des personnes entendues sur le sujet.**

⁴⁰ <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/baie-de-laignillon-le-parc-fait-le-point-sur-les-chantiers-de-preservation-des-espaces-naturels-littoraux>

Au regard du nombre d'acteurs non répondants pour cet indicateur, nous avons pris le parti de ne pas réaliser de graphique par groupes d'acteurs.

VII. Les indicateurs d'intérêt.

Le volet « Intérêt » regroupe 11 indicateurs, détaillés comme il suit :

Visites	Prise en compte de la fréquentation du site par les acteurs locaux	Echelle de temps
Activités RN – Avis	Evaluation de l'avis et de l'intérêt porté aux activités proposées par la RNN	Echelle de ressenti
Réglementation – Avis	Analyse du sentiment d'acceptation de la réglementation	Echelle de ressenti
Importance	Analyse du sentiment d'importance de la réserve	Echelle de ressenti
Plus-value	Analyse de l'intérêt porté à la présence de la RN sur le territoire	Mots-clefs
Gestion - Avis	Appropriation des choix de gestion de la RNN : avis personnel	Echelle de ressenti
Structures gestionnaires – Avis	Analyse du soutien apporté aux choix des structures gestionnaires et de leurs actions	Echelle de ressenti
Apports au territoire d'ancrage	Ressenti de l'intérêt de la présence de la RNN pour les communes, le département la région ou le Marais poitevin	Mots clés
Apports personnel et/ou pour la structure de rattachement	Ressenti de l'intérêt personnel et professionnel trouvés à la présence de la RNN	Mots clés
Contraintes	Ressenti des contraintes induites par la RNN	Echelle de ressenti
Evolution ressenti	Evaluation de l'évolution du ressenti personnel autour de la présence de la RNN	Echelle de ressenti

Notation par Groupe d'acteurs - Volet "Intérêt"

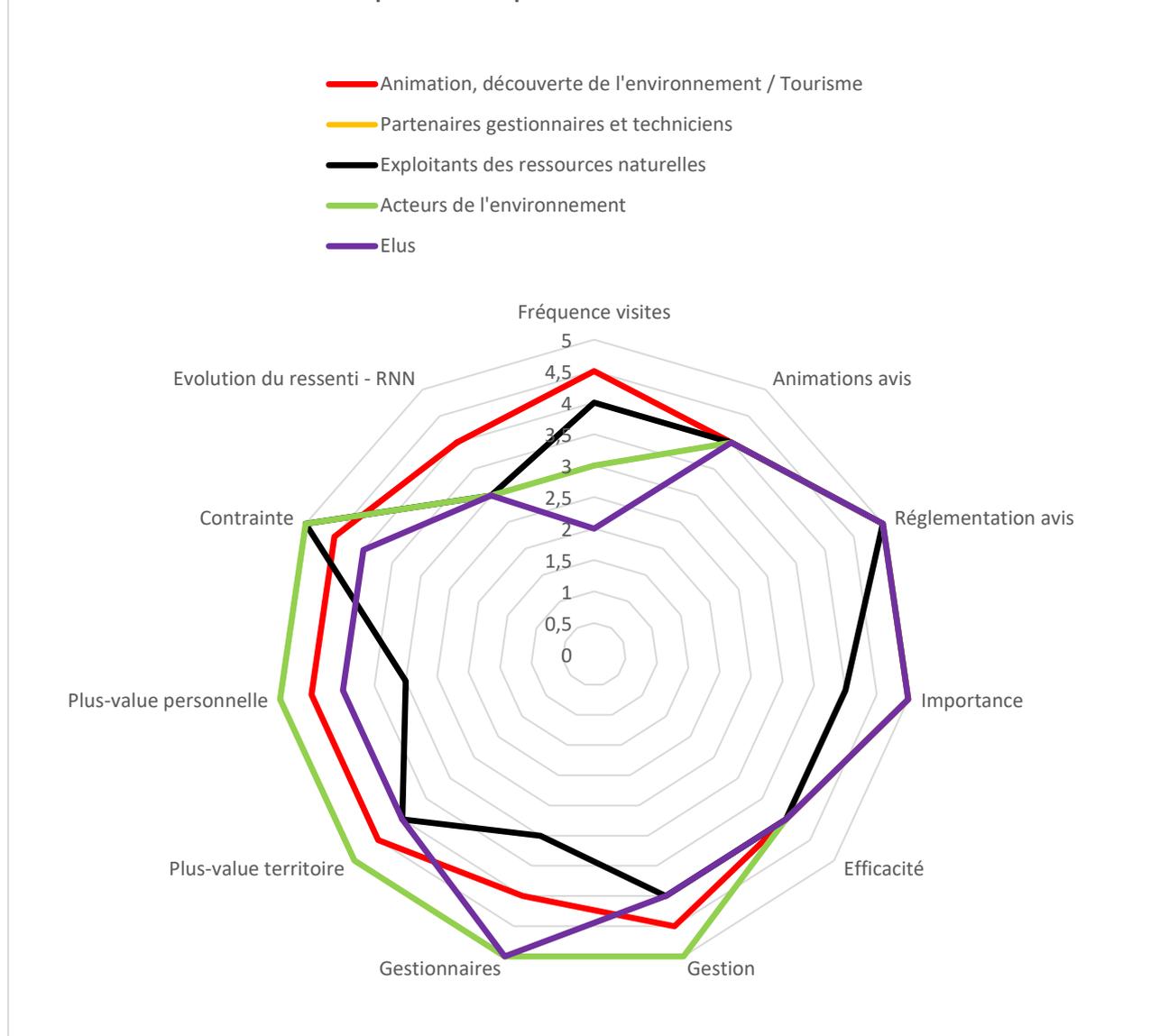


Figure 34. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet Intérêt. Notation sur 5.

Notons avant de procéder au commentaire des résultats du volet Intérêt que :

Contrairement au volet Connaissance, les volets intérêt et implication comportent plus fréquemment des non réponses de la part des acteurs interrogés. Par ailleurs, au sein du volet Connaissance les non réponses peuvent être comptabilisées comme une absence de connaissance ou d'informations sur le sujet soulevé et donner lieu lors de l'analyse des résultats à la note de 1. Ce n'est plus le cas pour le volet Intérêt, qui demande à l'acteur enquêté de s'impliquer d'une manière plus personnelle dans ses réponses – et qui peut de fait plus facilement aboutir à une « neutralité » de l'acteur plus compliquée à comptabiliser.

Nous tentons d'éviter au maximum l'absence de note attribuée à un acteur ; pour ce faire nous interprétons parfois certaines réponses au sens imprécis à l'aide des précédentes réponses de l'acteur ou du contexte général de l'entretien. Pour autant, notre objectif étant également d'éviter à tout prix une mésinterprétation des propos des personnes interrogées, nous avons pris le parti à certaines occasions de laisser un indicateur sans réponse et/ou sans notation. Afin de faciliter la compréhension des résultats par le lecteur, nous mentionnerons pour chaque médiane obtenue le nombre de répondants lors du détail des indicateurs exposé ci-après.

Indicateurs d'intérêt : résumé des résultats

A retenir :

- **La grande majorité des acteurs entendus estiment que la RNN n'est pas vécue comme une contrainte ; le ressenti envers la réserve et les liens avec l'équipe se sont améliorés ou consolidés.**
- **Le rôle de la RNN comme outil de protection (nature et patrimoine) emporte très souvent l'adhésion des acteurs rencontrés, y compris chez ceux qui valorisent d'autres modes de gestion de la biodiversité comme la chasse ou l'agriculture.**
- **La présence de la RNN sur le territoire n'est quasiment jamais remise en cause, tout comme la légitimité de l'équipe en place ; pour les acteurs restants elle est simplement perçue comme neutre.**

Attentes des acteurs :

- Plus de clarté sur les différents outils de gestion et de protection présents sur le territoire.

- **Visites RNN :**

Cet indicateur **mesure la fréquence de déplacement des acteurs sur la réserve ou en périphérie directe**. Il comprend les déplacements visant à profiter du cadre de la RNN et de la nature, autant que les déplacements à caractère professionnel.

Parmi les acteurs rencontrés, les deux tiers se rendent **au moins une fois par an** à la réserve. Généralement, les acteurs qui se rendent sur site selon une fréquence inférieure ou égale à une fois par an sont des personnes qui se déplacent quasi uniquement pour des motifs professionnels (réunions, actions communes, suivis, interventions, ...); **cette situation concerne surtout les acteurs « Partenaires gestionnaires et Techniciens », les « Acteurs de l’environnement » ainsi que les acteurs appartenant à la catégorie des « Elus »**⁴¹.

Nombreux sont également les acteurs – particulièrement ceux concernés par le secteur charentais de la réserve – dont **le lieu de travail ou le lieu d’habitation se situe à une distance considérable des abords de la RNN** ; cela ajouté au fait que la réserve de la baie de l’Aiguillon n’est souvent **pas le seul espace protégé avec lequel ils sont en partenariat**⁴² ou sous leur supervision, les opportunités de se rendre sur la Baie s’en trouvent d’autant plus réduites.

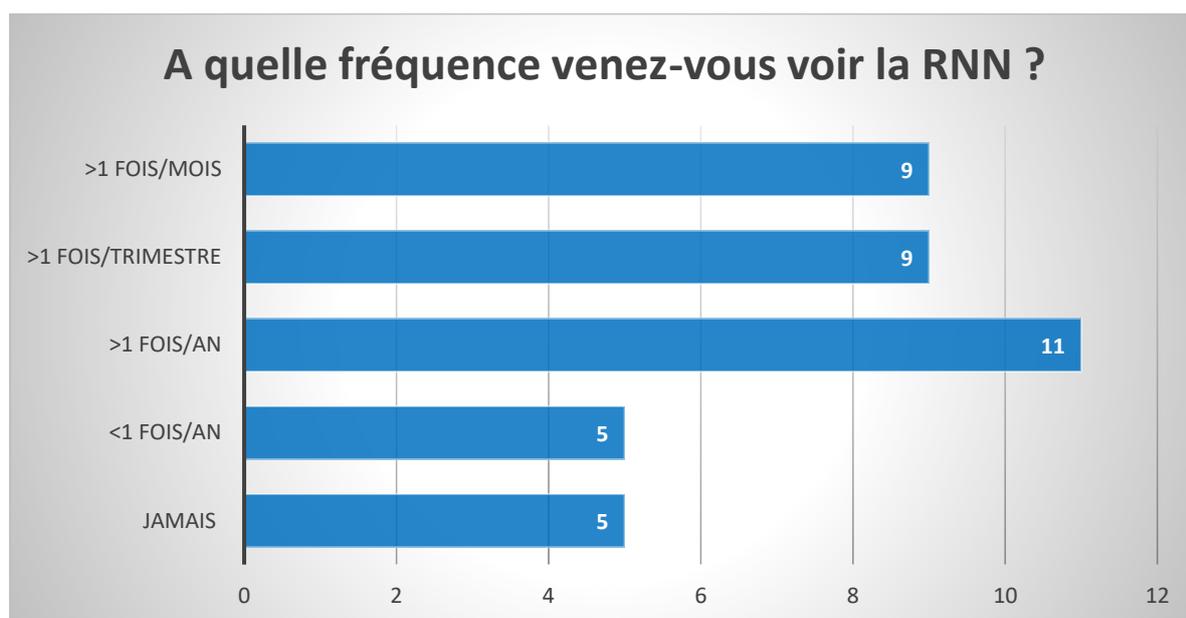


Figure 35. Fréquence estimée des visites effectuées à la RNN, tous acteurs confondus. Pour chaque fréquence identifiée est indiqué le nombre d’acteurs concernés.

Le taux de fréquentation de la RNN est plutôt hétérogène dans l’ensemble des groupes d’acteurs identifiés. Les acteurs associés au groupe « Animation, découverte de l’environnement / Tourisme » semblent ainsi présenter un taux de fréquentation plus

⁴¹ Voir Figure 41. « Fréquence des visites effectuées sur le site de la RNN en fonction des différents groupes d’acteurs ».

⁴² C’est par exemple le cas de l’Etablissement Public du Marais Poitevin dont le périmètre d’action recouvre 64.000 hectares au total.

important que les autres groupes même si, rappelons-le, leur groupe est composé d'un petit nombre d'acteurs dont la représentativité n'a pas été étudiée en amont des enquêtes. **Malgré tout, les acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude d'ancrage demeurent des personnes directement concernées par les actions initiées au sein de l'équipe de la réserve ; leur taux de fréquentation élevé du site met donc en lumière l'intérêt porté par ce groupe d'acteurs à la RNN et ce en dépit d'un volet pédagogique encore à ses débuts.**

Les acteurs inclus dans la catégorie des « Exploitants des ressources naturelles », et notamment les exploitants agricoles et les pêcheurs professionnels, se rendent quant à eux régulièrement sur site ou dans les zones qui se trouvent en périphérie de la RNN. Même si ce constat paraît évident, il convient de souligner que les contacts avec l'équipe de la réserve demeurent ponctuels voire rares alors même que ce type d'acteurs fréquente facilement le site et sa périphérie plusieurs fois par mois⁴³. Cette observation serait moins vraie pour les acteurs du monde de la chasse ; deux acteurs ont plutôt insisté sur le manque de projets communs pour justifier la faiblesse des rencontres sur le site de la RNN entre leur structure et l'équipe de la réserve : le relais des informations au niveau des Fédérations de chasse et non directement au niveau des professionnels concernés (gestionnaire de Réserve Naturelles de Chasse et de Faune Sauvage, adhérents, ...) limite dans le même temps la fluidité, la régularité et parfois la continuité des échanges et du partage de connaissance. Les visites sur le périmètre de la RNN s'en trouvent alors moins fréquentes parce que moins motivées par la sensation d'une vocation ou d'une mission partagée du côté des acteurs et différents membres des associations de chasse.

⁴³ Surtout pendant les périodes de fauche. En-dehors de ces périodes précises du calendrier agricoles, les visites sur le site de la RNN sont moins fréquentes.

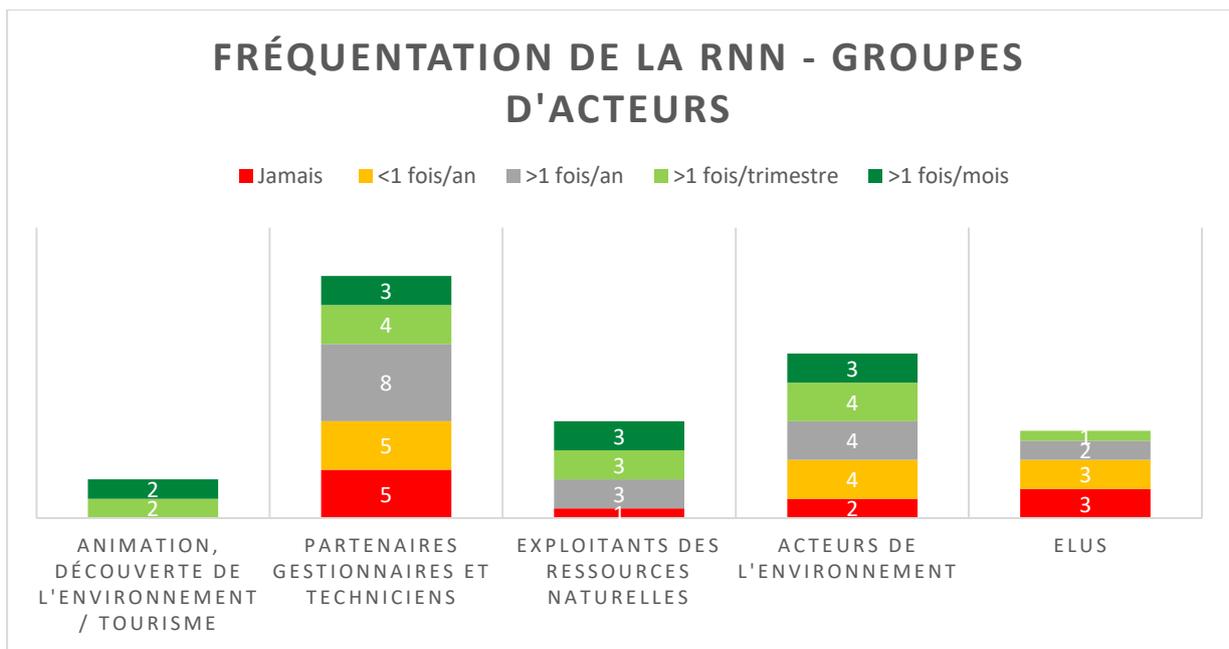


Figure 36. Fréquence des visites effectuées sur le site de la RNN en fonction des différents groupes d'acteurs. A chaque fréquence identifiée correspond le nombre d'acteurs concernés dans chacun des groupes.

Et les riverains alors ?

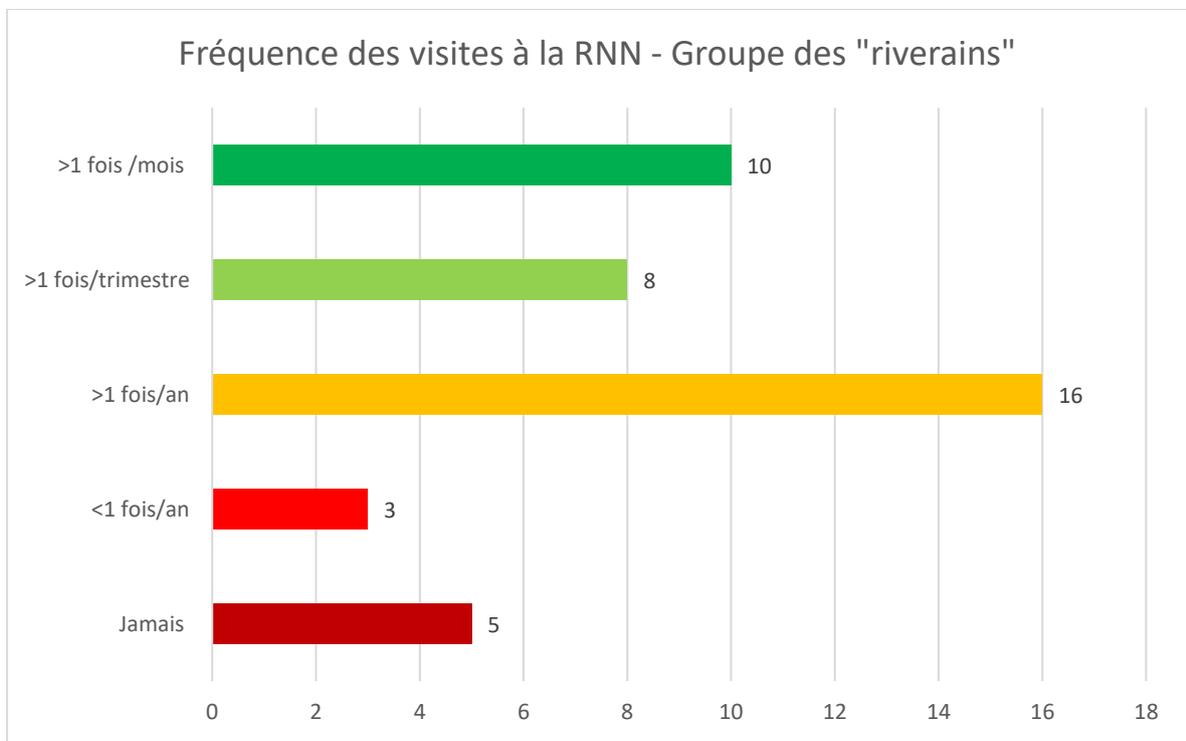


Figure 37. Fréquence des visites dans le périmètre de la RNN par les "Riverains". Fréquences définies en amont de l'analyse du questionnaire.

La fréquentation du site de la réserve par les acteurs du groupe « Riverains » apparaît régulière : la plupart des répondants s’y rend plusieurs fois par an.

De la même façon que pour les autres groupes d’acteurs, plusieurs facteurs induisent la faible fréquentation du site détectée chez certains répondants et notamment :

- **L’accessibilité** : les points d’accès au site de la RNN sont restreints ; la récurrence avec laquelle la Pointe Saint-Clément, la Pointe de l’Aiguillon, la Pointe d’Esnandes, le Petit Rocher,... montre que – pour les visiteurs – **le périmètre de la RNN se limite très régulièrement à quelques points d’entrée néanmoins très bien identifiés dans la grande majorité des cas par les acteurs.**

- Les conditions sanitaires particulières des deux années passées liées à l’épidémie de Covid-19. Même si peu d’acteurs ont clairement évoqué les différents confinements et le déploiement du télétravail, ces nouvelles normes ont limité pour une part des personnes interrogées les sorties sur le site de la RNN et les échanges avec l’équipe de la réserve.

- **Le manque d’occasions justifiant un déplacement sur le périmètre de la réserve et notamment le manque d’animations pour le Grand public.** Corrélé aux difficultés d’accès à l’entièreté du site de la réserve, le manque d’animation ou d’évènements à destination des publics peut contribuer à **invisibiliser la réserve et à complexifier son appropriation par le Grand public.** Voici par exemple les propos rapportés d’un répondant pour la catégorie « Riverains » :

- « *Éloignement. Accès contraint pas les marées. Il faut prévoir le coup. Des accès pas forcements (sic) bien identifiés ou pratiques. Promenades parfois délicates* ».

- **Intérêt pour les activités proposées par la RNN :**

La plupart des acteurs rencontrés se disent intéressés par les activités proposées par la RNN, mais ils estiment ne pas avoir le temps d’y participer réellement.

En revanche, un peu moins de la moitié des acteurs interrogés estime que ces activités demeurent primordiales pour le territoire et ses habitants. A contrario, aucun des acteurs interrogés n’a émis d’avis critique sur l’esprit des animations. Les acteurs qui estiment que le volet animations présente d’abord un intérêt pour le territoire sont des personnes qui considèrent comme particulièrement important d’apporter au(x) public(s) – notamment scolaires et locaux – une vulgarisation du fonctionnement de la réserve naturelle ainsi qu’une possibilité d’appropriation par ces mêmes publics des missions et des actions de l’équipe de la RNN.



Figure 38. Avis sur l’intérêt et la visibilité/attractivité des animations proposées par la RNN, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».

Les acteurs ne trouvant aucun intérêt dans les animations actuellement proposées par la réserve se sentent souvent peu concernés par le contenu qui y est développé et qui s’adresse plutôt – selon eux – à un public peu averti en matière de valorisation, de protection de la biodiversité ou encore aux différents publics scolaires - y compris des jeunes en formation dans le domaine de l’environnement.

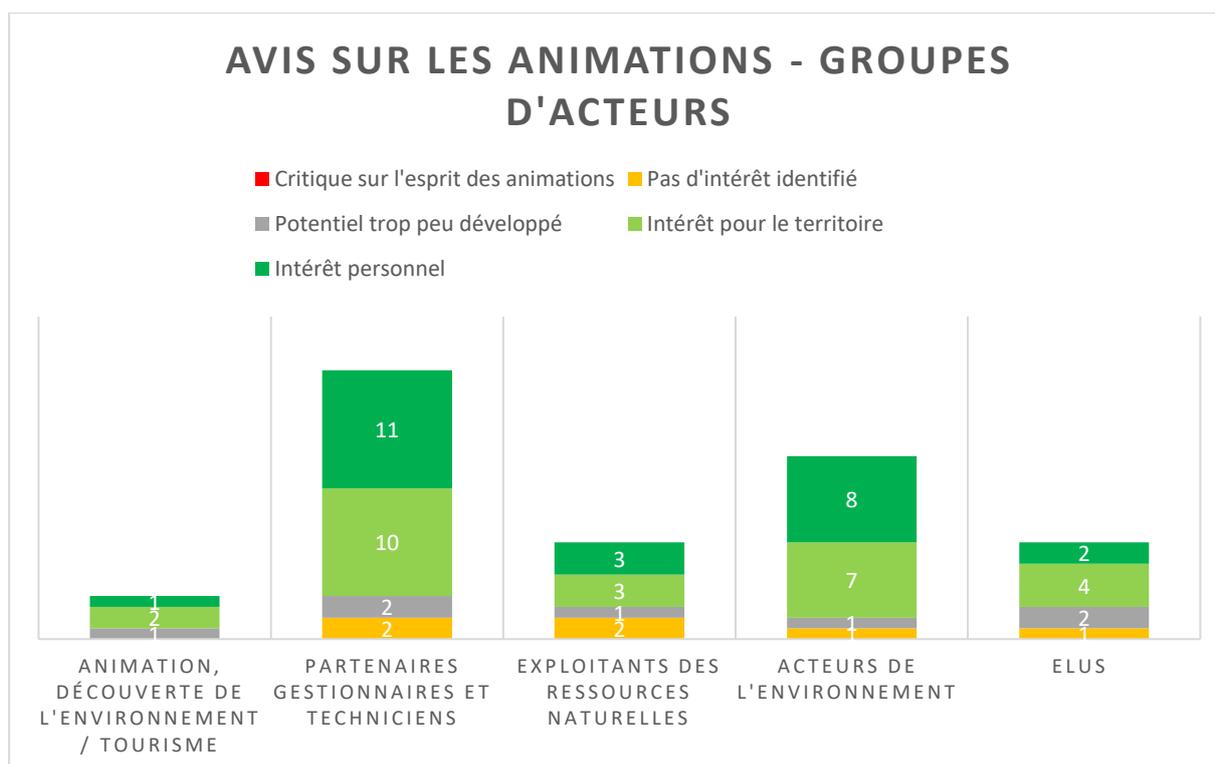


Figure 39. Répartition des avis sur l'intérêt et la visibilité/attractivité des animations proposées par la RNN en fonction des différents groupes d'acteurs.

Le groupe des « Elus » s'est trouvé particulièrement concerné par le volet animation, considérant que les habitants des communes limitrophes de la réserve n'étaient pas assez impliqués ou invités à s'intéresser aux actions de la RNN. Un acteur souligne à ce propos la nécessité pour les populations locales de se saisir de l'idée que leur milieu de vie comprend une façade maritime avec un fonctionnement propre à ce type d'espace.

Avec le groupe des « Partenaires gestionnaires et techniciens », celui des « Elus » affiche le nombre le plus important d'avis portant sur le « potentiel trop peu développé » des animations proposées par la RNN ; néanmoins, une fois ce chiffre rapporté au nombre d'acteurs contenu dans chacune des catégories définies, **les membres du groupe « Animation, découverte de l'environnement / Tourisme » sont ceux qui montrent cette fois le plus d'insatisfaction quant au volet animation et aux propositions aujourd'hui faites au Grand public dans ce domaine. Les « Elus » arrivent en deuxième position⁴⁴.**

Une autre remarque apparue au cours des entretiens menés est **le manque d'ouverture des animations proposées : pour nombre d'entre elles, celles-ci intéresseraient « des gens déjà sensibilisés à l'environnement » et n'autoriseraient pas une appropriation de leur contenu par d'autres types de publics**, dont le vécu ne coïnciderait pas de prime abord avec les objectifs soutenus par l'équipe de la réserve. Une des personnes entendues mentionnait ainsi cette dans les termes suivants :

⁴⁴ Environ 22% des acteurs inclus dans le groupe des « Elus » estiment que le potentiel des animations proposées par la RNN est « trop peu développé » contre 25% des membres de la catégorie « Animation, découverte de l'environnement / Tourisme ».

- « La RNN n'est pas que destinée aux acteurs agréés. Il faut développer cet aspect-là. Quand on parle de la gestion de la RNN on parle aussi animations et réception DES publics. »

Enfin, **la diversité du contenu des animations** a également retenu l'attention de deux acteurs ayant mentionné un manque d'intérêt personnel pour ce volet ; en effet, selon eux **la redondance des animations développées pourrait expliquer la faiblesse de participation des acteurs du territoire** aux activités proposées par la réserve. Leur contenu intéresserait plutôt un public touristique ou de passage dans la région.

Et les riverains alors ?

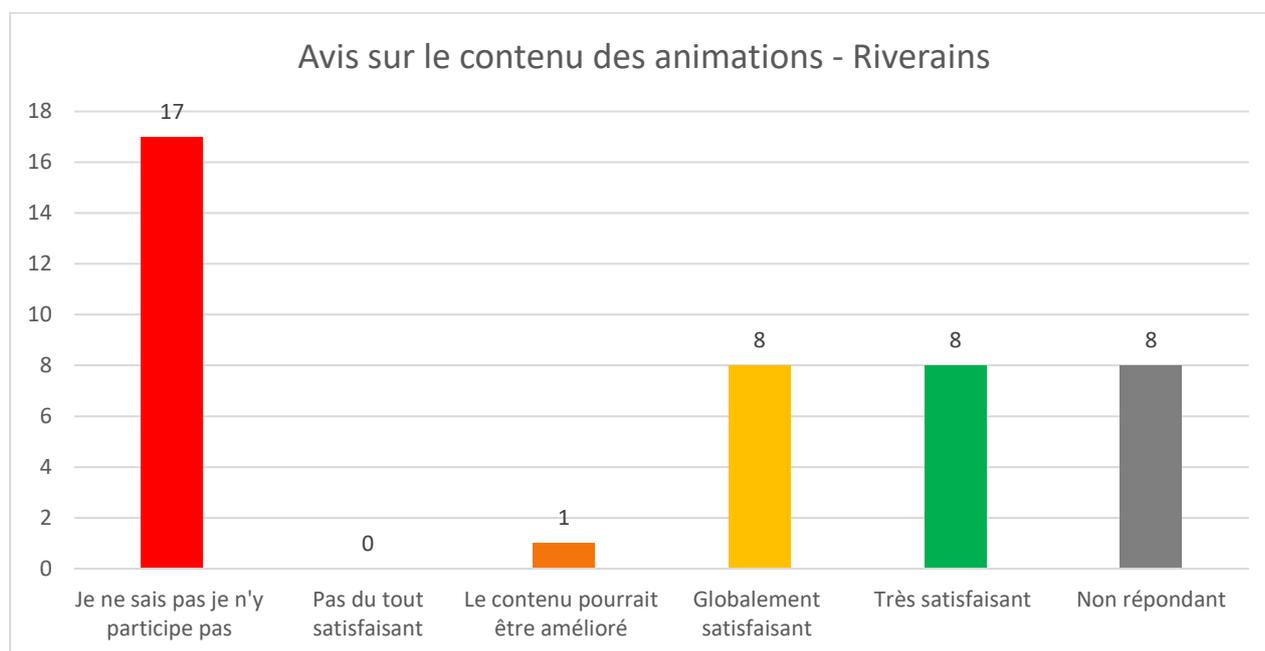


Figure 40. Niveau de satisfaction du contenu des animations connues par les acteurs riverains et proposées par la RNN ou par des partenaires. Catégories définies en amont de l'analyse du questionnaire.

A l'image des autres groupes d'acteurs le groupe des « Riverains » ne fait **mention d'aucune critique ouverte sur le contenu des animations.**

En revanche la participation affichée des répondants reste très faible et, en conséquence, nombreux sont ceux qui ne peuvent s'exprimer ou émettre un avis sur le déroulement des animations proposées par la réserve.

Dans ce groupe-ci, un élu est revenu sur le « manque d'échanges et d'informations sur les actions au cœur de la réserve » qui limiterait les visites sur le site de la RNN.

- **Avis sur la gestion de la RNN :**

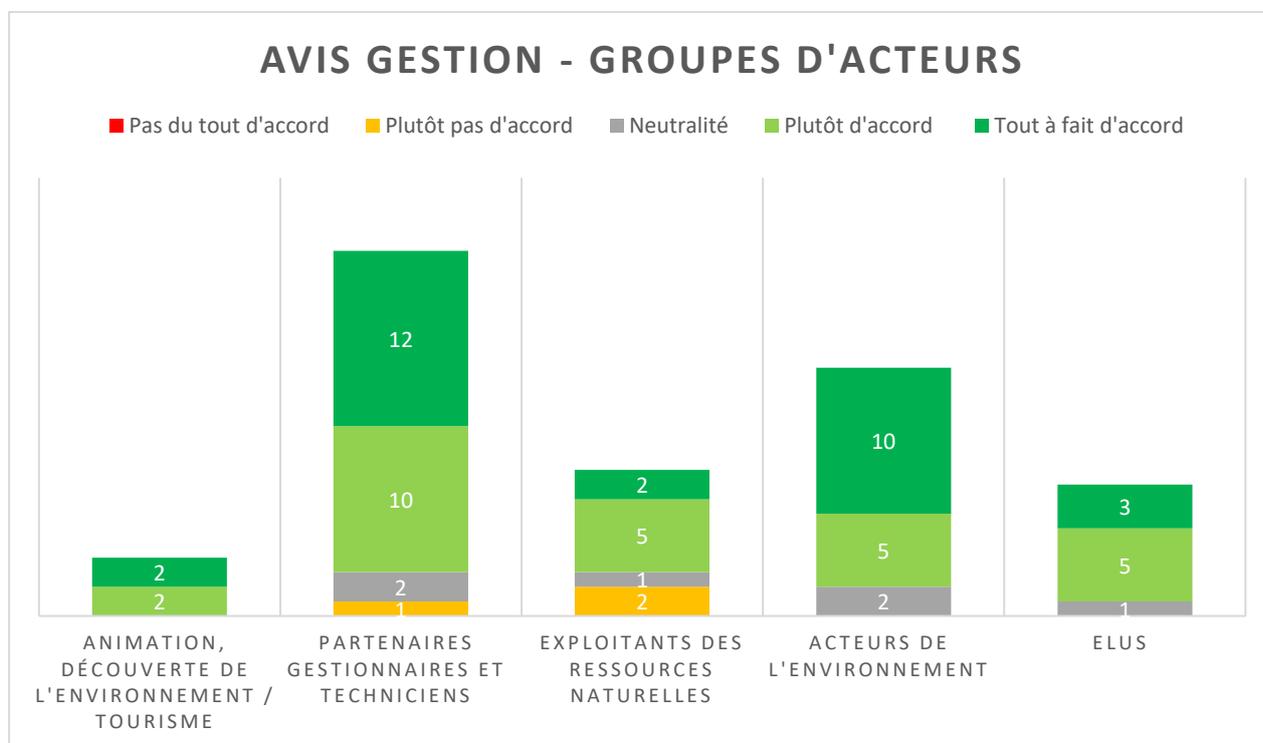


Figure 41. Niveau d'adhésion des acteurs interrogés aux choix de gestion identifiés, en fonction des différents groupes d'acteurs.

Pour cet indicateur, nous avons intégré ultérieurement aux réponses obtenues lors des entretiens **une position de « neutralité »** traduite par la note de 3 durant la phase d'analyse des données. Ce choix a été motivé par une récurrence d'avis évasifs, peu précis ou par des acteurs ne souhaitant pas s'impliquer – eux-mêmes ou leur structure - dans ce type de positionnement. **Ce parti pris nous aura permis de mettre en lumière des difficultés nombreuses d'appropriation par les acteurs du territoire des modalités de gestion de la réserve**, et ce quel que soit leur domaine d'exercice ou leur statut.

Si nous croisons les résultats obtenus sur cet indicateur avec ceux présentés dans le premier volet « Connaissance » sur l'indicateur « actions de gestion », il faut remarquer que **les personnes entretenues n'affichent un positionnement sur la gestion de la réserve qu'au regard de leur connaissance de cette gestion** ; autrement dit, les acteurs entendus n'émettent jamais un avis qui concerne l'intégralité des modalités de gestion du site mais bien des actions ou des choix de gestion ponctuels dont ils ont eu l'écho ou auxquels ils ont participé. **C'est pourquoi il est primordial – pour une lecture exacte et pertinente des résultats de l'indicateur « avis sur la gestion de la RNN » - de se référer aux niveaux de connaissance indiqué par les différents groupes d'acteurs lors de la description du volet « Connaissance ».**

Finalement, même avec une position de départ affirmée de « neutralité », **nombreux sont aussi les acteurs interrogés qui ont préféré donner leur soutien à l'équipe de la réserve dans sa gestion du site de la RNN – le plus souvent par confiance envers leurs compétences et leur expérience.**

- **Image et compétences des organismes gestionnaires :**

La note médiane obtenue pour cet indicateur dans chacun des groupes d'acteurs identifiés demeure globalement bonne et ce malgré certaines défaillances identifiées en entretien. La plupart des critiques adressées aux structures gestionnaires ne cause pas dysfonctionnement majeur de la RNN et **se présentent le plus souvent comme des points d'améliorations** des compétences – par ailleurs reconnues – des organismes gestionnaires.

Parmi les acteurs interrogés plusieurs n'ont pas vraiment osés se prononcer sur l'image qu'ils avaient du gestionnaire, soit qu'ils ne s'estimaient pas suffisamment compétents pour émettre un jugement soit qu'ils considéraient que la structure à laquelle ils étaient rattachés devait faire preuve de neutralité sur ce point (5/39). **Les acteurs en « soutien de principe » sont parfois des acteurs qui n'estiment pas pertinent de se questionner au niveau de leur personne ou de leur structure sur le bien-fondé des organismes gestionnaires en place (2/39) :**

- « *L'Etat a choisi la LPO donc on soutient* ».

- « *les gestionnaires ce sont les gestionnaires, ce n'est pas une question de soutien* ».

Le plus régulièrement, **il s'agit de personnes qui considèrent la formation et l'expérience de l'équipe de la réserve comme suffisants pour garantir le bien-fondé de leurs décisions** ; cette position se traduit assez fréquemment par le partage d'une vision commune entre l'acteur interrogé et les organismes gestionnaires ou bien d'une complémentarité de leurs actions ou de leurs domaines d'exercice respectifs. **Ces constats sont essentiellement valables pour les groupes des « Partenaires gestionnaires et techniciens » et des « Elus ».** La neutralité présentée par une part des acteurs intégrés dans le **groupe des « Exploitants des ressources naturelles » ferait quant à elle parfois état d'une crainte à exposer certains griefs** : soit que lors de la rencontre avec l'acteur, l'enquêteur a été perçu comme un représentant des organismes gestionnaires et que sa neutralité n'a pas été intégrée par la personne enquêtée ; soit que l'acteur entendu n'a pas souhaité risquer de compromettre ses relations avec l'équipe de la réserve.

La **confusion réitérée entre l'organisme gestionnaire LPO et la personne du conservateur** a pu également jouer, malgré les éclaircissements de l'enquêteur, sur le taux de neutralité affiché pour cet indicateur. De la même façon - et c'est d'ailleurs plus souvent le cas ici – les structures auxquelles sont rattachées les conservateurs de la RNN ont amené **des critiques**

qui n’avaient pas pour objet les actions des personnes en poste à la réserve mais bien la ligne idéologique, politique, économique ou encore le fonctionnement de la LPO France ou de l’OFB. Ainsi, cinq acteurs ont considéré que l’Office français de la biodiversité affichait un rôle de police trop prégnant, un état d’esprit trop fermé ou une vision quelque peu procédurière des modalités de gestion du périmètre en réserve et de sa périphérie.

Les éléments critiquables adressés à la Ligue pour la Protection des Oiseaux portent quant à eux notamment sur **la nature de l’organisme (association loi 1901), ainsi que sur les conflits d’intérêt potentiels entre les orientations de la LPO nationale et le personnel détachés sur la réserve.** Le statut de la Ligue pour la Protection des Oiseaux semble avoir posé pour certains acteurs (5/39) des inquiétudes particulières, en lien avec le niveau de classement de la réserve (RNN). Il est en effet préférable pour ces derniers que la gestion d’une réserve naturelle nationale soit confiée à des organismes sous tutelle de l’Etat – ainsi que l’est l’OFB, rattaché au Ministère de la Transition écologique :

- « *Il ne s’agit pas du tout des mêmes structures : l’une est rattachée au ministère de la transition et par conséquent sous tutelle de l’Etat quand l’autre vit des subventions et des dons en tant qu’association. L’OFB est limité dans ses actions par les financements. La LPO c’est une association c’est différent* ».

- « *La cogestion est une bonne idée mais on a affaire à deux structures avec des orientations très différentes, des idéologies et des doctrines qui ne font pas bon ménage et là ça ne marche pas. Il y a moins d’ouverture du côté LPO même si ça dépend des personnes* ».

Enfin, une critique est revenue à quelques reprises (2/39) sur les choix de communication de la LPO France et le défaut de concertation entraîné par ces choix. Les acteurs qui ont émis ces critiques les ont souvent réitérées lors des questions concernant la pertinence du Comité Consultatif de gestion et son efficacité en tant qu’instance de discussion⁴⁵. Bien souvent, les personnes interrogées considèrent que leur avis n’intervient que trop tard dans le processus décisionnel – en aval des choix réalisés par l’équipe gestionnaire. Ces critiques ont l’air de surtout valoir pour l’ensemble des décisions concernant la gestion du site de la réserve, de sa périphérie et des activités professionnelles impactées ces décisions.

⁴⁵ Lorsque ces acteurs étaient eux-mêmes concernés et conviés aux différentes réunions du Comité.

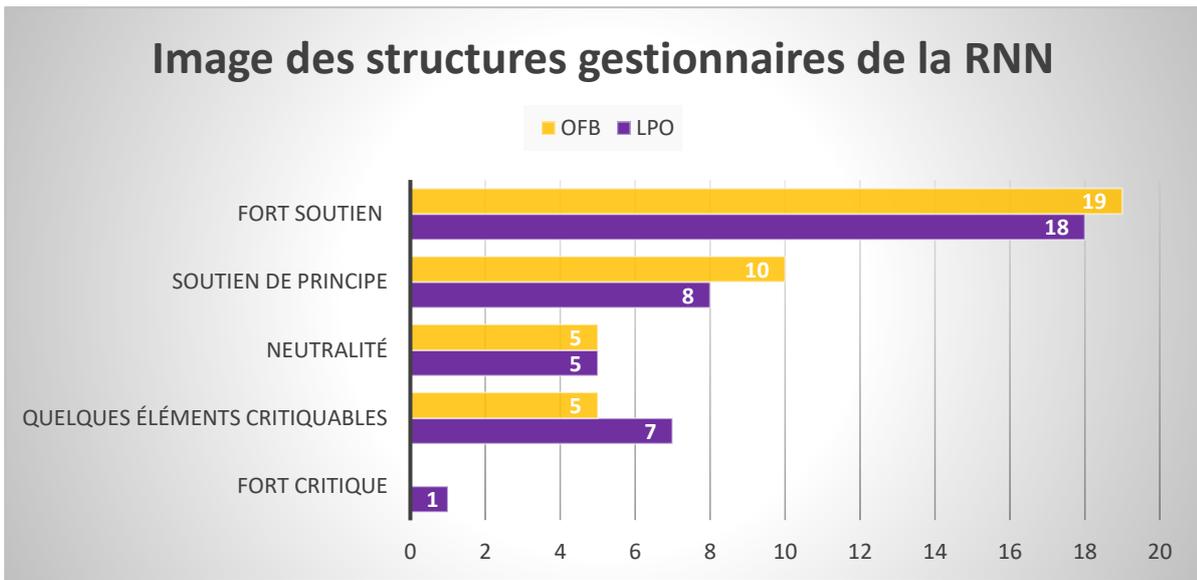


Figure 42. Perception des structures gestionnaires de la RNN (réponses définies en amont). Chaque réponse possible est accompagnée du nombre de répondants pour chacune des structures, tous acteurs confondus (hors riverains).

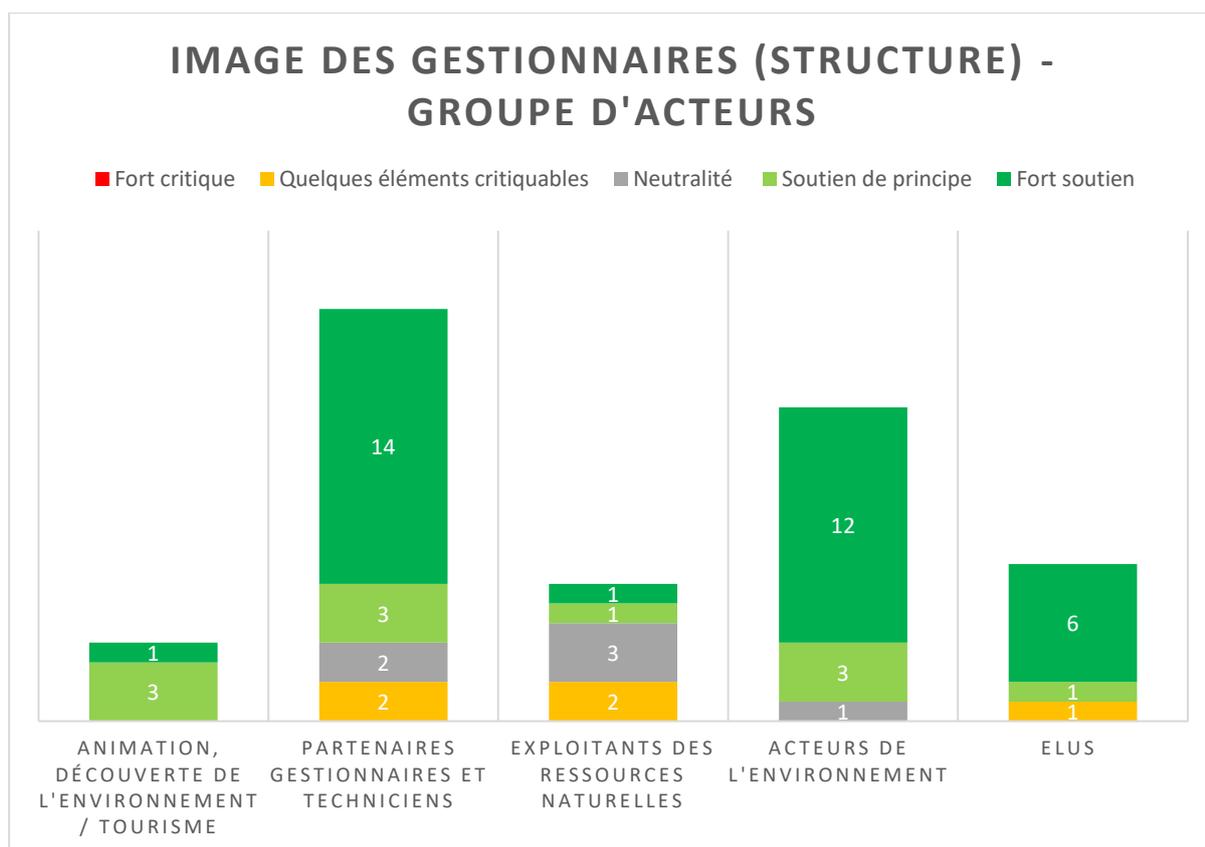


Figure 43. Perception des structures gestionnaires de la RNN en fonction des différents groupes d'acteurs. A chaque fréquence identifiée correspond le nombre d'acteurs concernés dans chacun des groupes.

Les éléments critiquables soulevés en entretien auprès des acteurs interrogés ne se retrouvent pas de façon uniforme dans tous les groupes d'acteurs identifiés. **Du côté des acteurs impliqués dans le groupe « Elus », il semblerait que l'ensemble des critiques adressées s'axe autour d'un manque de communication et d'information sur les actions menées par la réserve.** Ces critiques s'expriment fréquemment en lien avec un volet pédagogique jusqu'à présent peu développé par l'équipe de la RNN.

Le groupes des acteurs « Exploitants des ressources naturelles » émet essentiellement des inquiétudes quant au maintien de leur activité : si certains exploitants relèvent effectivement des dysfonctionnements dans la façon qu'ont l'OFB et LPO France d'aborder les activités humaines qui ont cours sur le territoire, ces dysfonctionnements relèvent plus souvent de scénarii d'anticipation que d'une réalité effective. A titre d'exemple, la possibilité récente que l'exploitation des mizottes cesse pour partie dans le sillon du nouveau Plan de gestion a donné lieu à une série de prévisions quant aux futurs rapports entre la réserve et le milieu agricole.

Concernant les « Partenaires gestionnaires et techniciens », des critiques sur la gestion des ouvrages et notamment des digues sont apparus à deux reprises. Elles ciblaient essentiellement la responsabilité des structures gestionnaires concernant les activités de fauche et les travaux d'entretien des digues. L'emprise de terre de ces ouvrages a de même soulevé une objection au sein des « Exploitants des ressources naturelles » : celle-ci a trait au manque d'implication des gestionnaires au moment de décider de l'emplacement des

ouvrages et de la proportion de terrains en réserve ou dans sa périphérie destinés à les accueillir.

Afin de clore les renseignements apportés par cet indicateur, il nous paraît intéressant de revenir un temps sur la **vision de la cogestion véhiculée par certains des acteurs interrogés au cours de la phase d'enquête**. Pour deux des trois acteurs ayant évoqué cet aspect, la cogestion est globalement bien perçue car elle autorise une complémentarité entre les lignes idéologiques ou politiques des deux structures, de même qu'un équilibre entre une logique militante plus propre à la LPO France et les réalités administratives et/ou budgétaires auxquelles doit plus facilement faire face l'OFB :

- « Je ne savais pas qu'il y avait deux réserves sur deux départements. Les deux structures participent à la préservation du territoire tout en prenant en compte les activités des usagers. C'est là la vraie définition du bon sens environnemental, c'est vertueux et ils ne passent pas pour des ayatollahs ».

- « La co-animation ou l'animation à deux têtes est pertinente et permet une vision d'acteur plus consensuelle : l'OFB permet de temporiser ».

Attention cependant, à la lumière de ces exemples, à ce que la cogestion de la RNN reste perçue par les acteurs du territoire comme une complémentarité et non comme une manière de « contrôler » ou de « réguler » les actions de la LPO par la présence sur site de l'OFB et inversement. Une telle compréhension de la cogestion pourrait par ailleurs engendrer une **répartition des rôles entre les structures** qui ne reflète pas la réalité des missions attribués aux deux organismes. Cette répartition semble déjà à l'œuvre dans l'esprit de certains acteurs, notamment parmi ceux qui **attribuent prioritairement à l'OFB un rôle administratif et législatif** – essentiellement contenu dans leur fonction de police de l'environnement.

- **Réglementation - Avis :**

Les exploitants professionnels des parcelles de la RNN et **les pêcheurs professionnels** en activité sur la zone maritime de la réserve doivent respecter **un cahier des charges particulier**.

Les usagers sont soumis à une réglementation plus limitée mais tout aussi importante :

- la circulation des véhicules à moteur (sauf autorisation spéciale)
- l'introduction et la cueillette des végétaux
- le dérangement des animaux et la destruction de leurs couvées
- le camping

- les dépôts d'ordures et de détritrus
- les animaux de compagnie (chiens essentiellement, qui ne sont pas autorisés sur le site de la RNN)

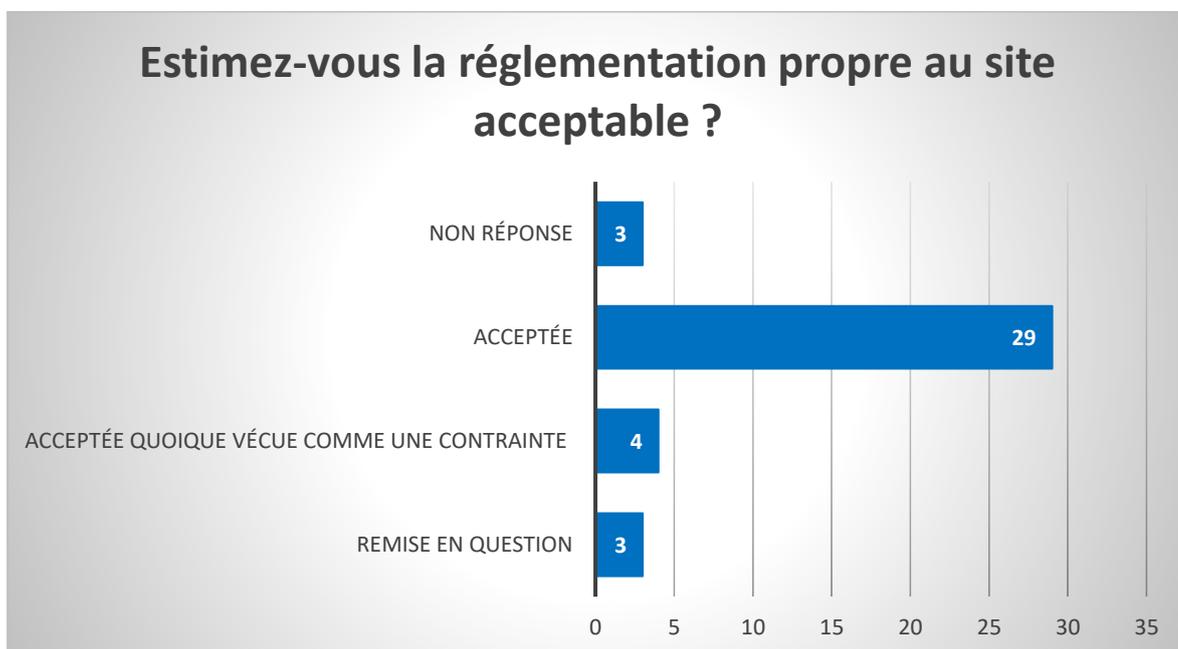


Figure 44. Avis donné par les acteurs hors « Riverains » sur la réglementation propre à la RNN.

Le terme de « réglementation » pouvait être entendu selon **deux acceptions majeures** :

- L'ensemble des règles qui cadrent la présence et l'activité humaine sur le site et en périphérie de la réserve.
- l'ensemble des mesures légales, des règles, des prescriptions, des indications et autres textes juridiques qui régissent les réserves et leur activité, rédigée par les administrations compétentes ou les personnes mandatées.

Une **majorité** d'acteurs entendus durant les entretiens signale que **la réglementation du site est totalement acceptée**⁴⁶.

⁴⁶ Environ 74%.

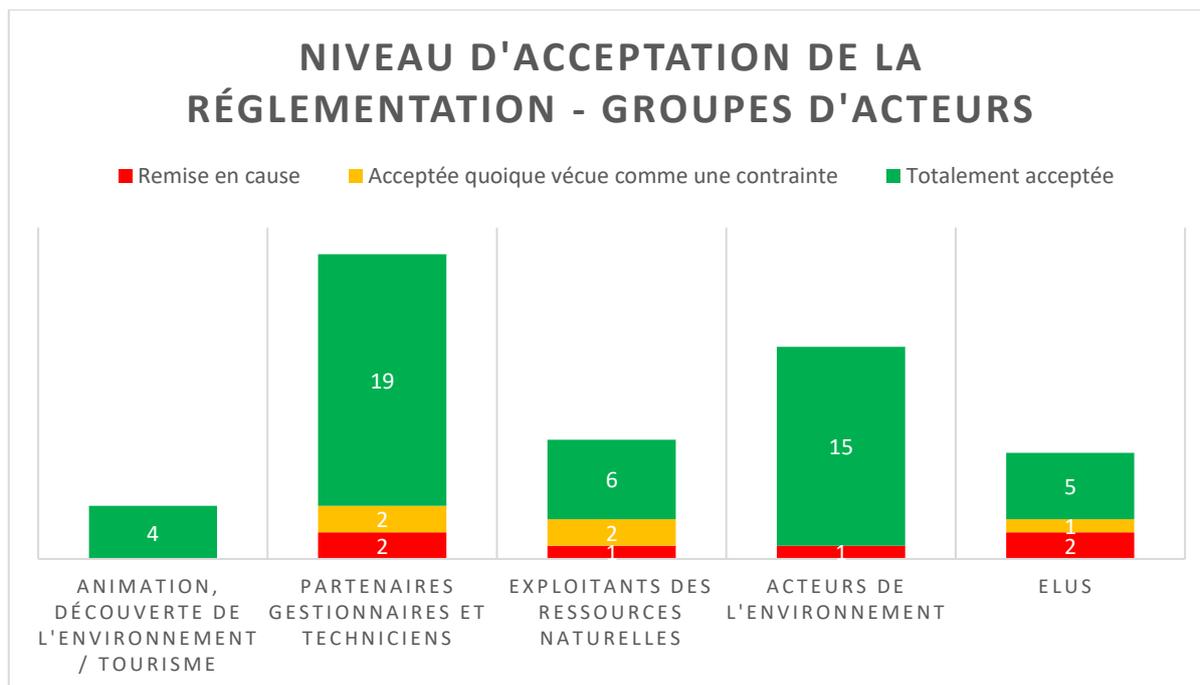


Figure 45. Niveau d'adhésion à la réglementation de la RNN identifiée, en fonction des différents groupes d'acteurs. A chaque fréquence identifiée correspond le nombre d'acteurs concernés dans chacun des groupes.

Parce qu'elle fait souvent intégralement partie de leur corps de métier, les acteurs entendus du groupe « Animation, découverte de l'environnement/Tourisme » ne remettent pas en cause la réglementation appliquée⁴⁷ tout en mentionnant régulièrement des difficultés à se l'approprier et à la transmettre.

Parmi les « Partenaires gestionnaires et techniciens », des craintes ont à nouveau été émises quant aux potentielles évolutions des contraintes sur les digues qui demeurent à destination de la préservation des biens et des personnes – et non spécifiquement de l'environnement.

« L'interdiction » des activités agricoles comme la fauche ou le pastoralisme ont justifié certaines remises en cause chez les « Exploitants des ressources naturelles » qui estiment légitime de continuer à pouvoir tirer des bénéfices de leurs activités sur le territoire et ce y compris dans le périmètre ou en périphérie de la réserve. Certains parmi eux déplorent de ne plus pouvoir entretenir leurs parcelles de manière à maintenir une activité économiquement viable sur les courts et moyens terme. A titre d'exemple, l'impossibilité de conserver des rigoles par la réalisation d'un curage régulier a été citée comme une difficulté occasionnée aujourd'hui par la réglementation en vigueur sur le site de la réserve.

D'autres critiques ont été aussi émises concernant les activités de pêche dans le secteur de la réserve et notamment sur un certain manque de considération à l'égard des pêcheurs professionnels par amalgame avec les pêcheurs amateurs voire avec ceux exerçant leur activité dans l'illégalité.

⁴⁷ Attention ici au biais potentiellement induits par la taille très réduite de l'échantillon sélectionné pour ce groupe, qui diminue aussi le « risque » de tomber sur une remise en cause de la réglementation du site.

La gestion des espèces exotiques envahissantes et la régulation des populations de sangliers, de chevreuils ou de renards n'est pas assez prise en compte pour un acteur de ce même groupe.

A l'inverse, trois acteurs ont estimé que la réglementation en son état actuel manquait de fermeté ou d'ambition. **Selon eux, la RNN mériterait de voir son accès plus restreint et son périmètre élargie** – au moins dans un premier temps par la création de zones dites « tampons ».

Il semble de manière plus générale que **le curseur du dérangement occasionné par la réglementation du site bouge moins en fonction de la contrainte ressentie que de sa justification** : des règles limitantes voire très limitantes auront ainsi moins de mal à être acceptées si elles se trouvent être justifiées au regard de l'acteur que des règles peu imposantes mais qui apparaissent comme totalement absurdes ou illégitimes. C'est peut-être pourquoi il arrive fréquemment aux personnes enquêtées de développer tout un pan de discours sur une règle qui peut sembler anecdotique à leur interlocuteur, mais qui va pourtant les amener à remettre en question la réglementation de la RNN dans son intégralité (car il existe à ce moment-là une perte de confiance en la capacité ou la légitimité des structures gestionnaires à réglementateur et donc un refus « en bloc » de toute forme de contraintes – souvent même de celles qui étaient jusque-là ignorées...) ; tandis que d'autres acteurs vont aller jusqu'à durcir eux-mêmes la réglementation du site en proposant de nouvelles restrictions.

Il faut également remarquer que la proximité physique avec le périmètre de la RNN, comme le taux de fréquentation du site, ont un rôle à jouer dans une acceptation plus ou moins large des contraintes. Ainsi, des acteurs en partenariat avec la réserve mais qui se rendent peu sur site vont avoir tendance à – selon leurs propres dires – vouloir mettre le site « sous cloche » quand des promeneurs et riverains vont se montrer plus regardants sur les limites qui leur sont imposées : interdiction de promener son chien même tenu en laisse dans le périmètre de la réserve, interdiction de bivouaquer, etc.

Et les riverains alors ?

Connaissance de la réglementation - Riverains

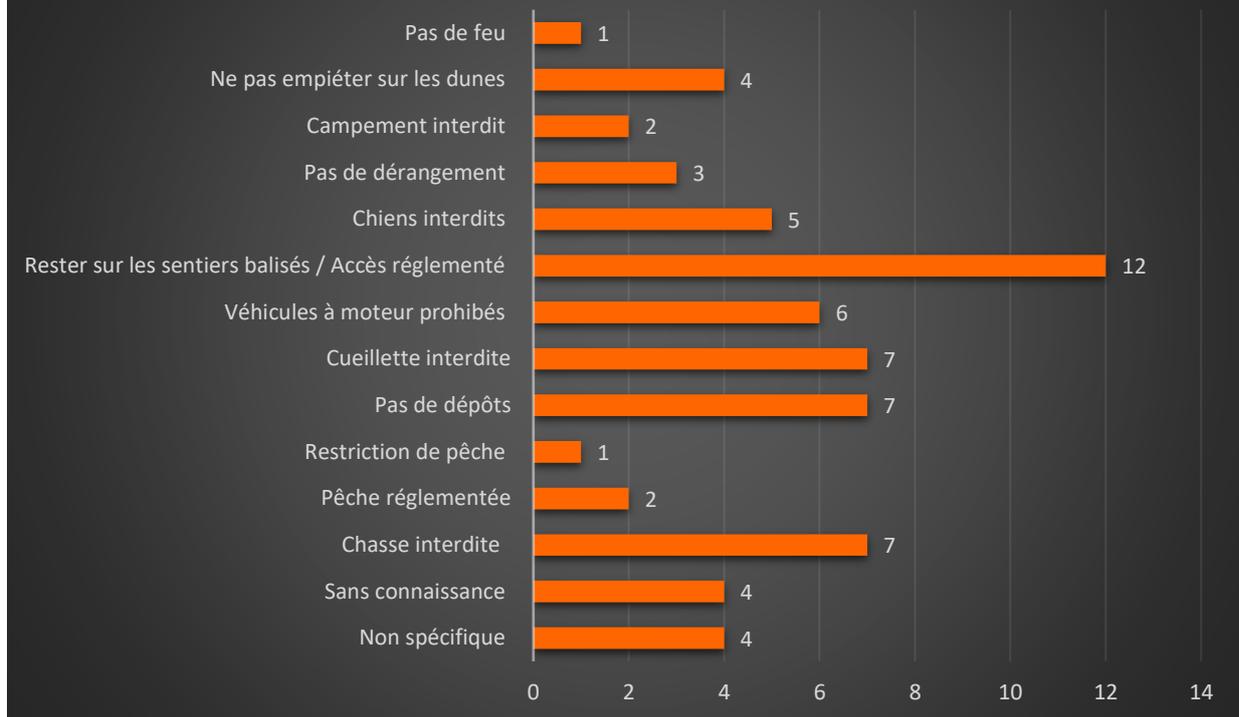


Figure 46. Contenu du savoir des répondants du groupe « Riverains » au sujet de la réglementation de la RNN et occurrence des règles énoncées.

Importance de l'existence de la RNN :

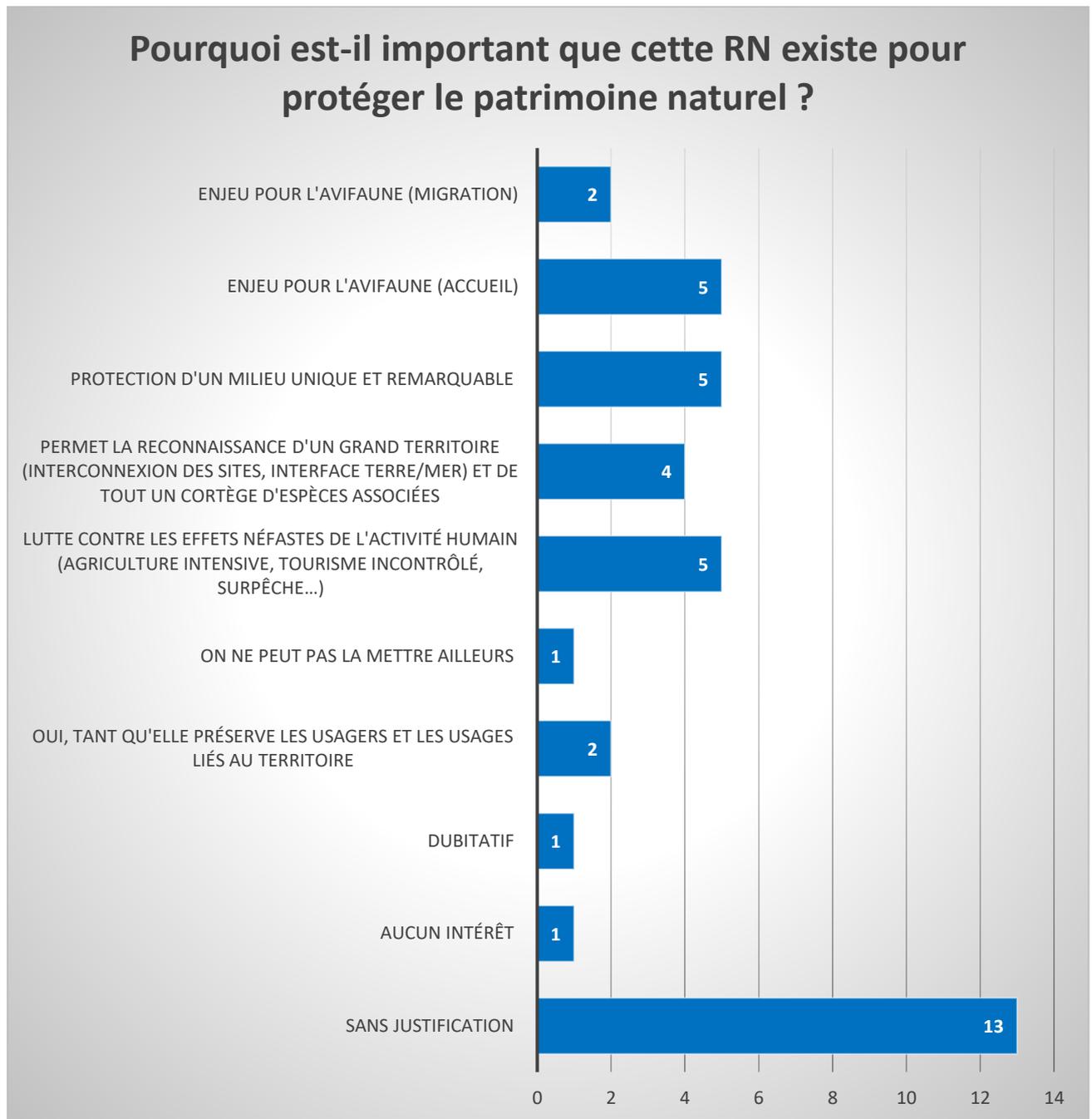


Figure 47. Estimation par les acteurs interrogés des avantages et/ou des désavantages liés à la présence de la RNN sur le territoire. A chaque élément de discours identifié correspond le nombre d'occurrences rencontrées, tous acteurs confondus (hors riverains).

IMPORTANCE DE L'EXISTENCE DE LA RNN - GROUPES D'ACTEURS

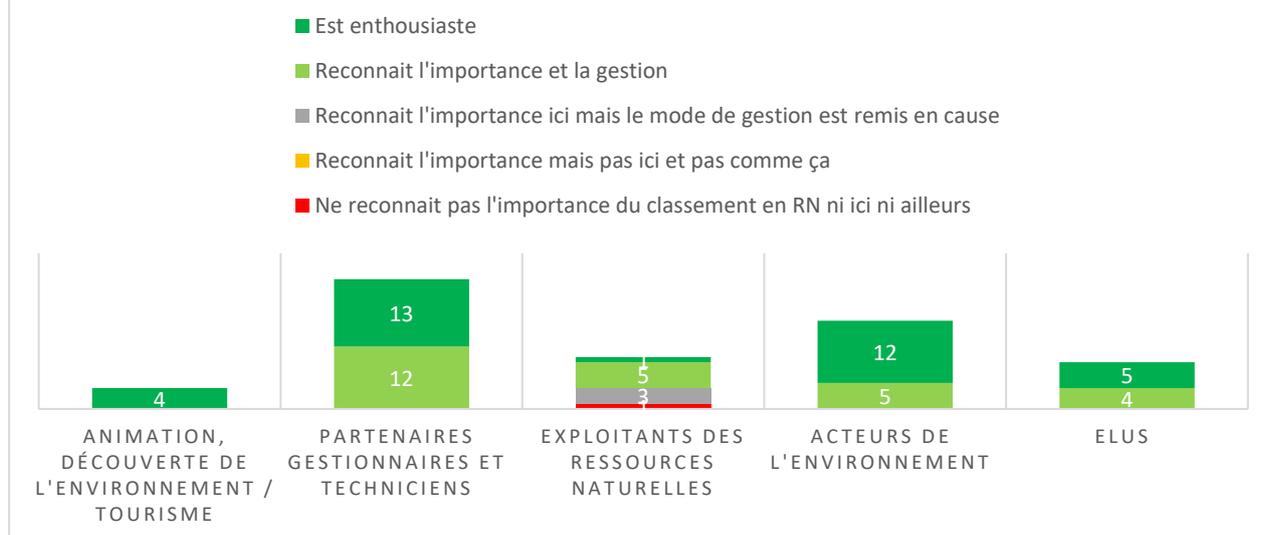


Figure 48. Evaluation de l'importance donnée à l'existence de la RNN sur le territoire, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».

Le terme « enthousiaste » est utilisé ici pour connoter une motivation qui dépasse la seule acceptation de l'existence de la RNN sur le territoire d'ancrage. C'est-à-dire que les acteurs obtenant la note de 5 – qui correspond en notation à la mention « est enthousiaste » reproduite dans le diagramme ci-avant – se font généralement le support ou l'écho d'un projet écologique, environnemental dont la création de réserves constitue une étape mais non l'aboutissement. La RNN devient alors le tremplin vers une nouvelle vision de la « biodiversité » ou du « milieu naturel » ; cette idée peut se traduire par des discours de type :

- « Il n'y a pas de doute là-dessus [l'importance de l'existence de la RNN de la baie de l'Aiguillon] : c'est une vieille histoire maintenant et un espace emblématique. Jusqu'à récemment il y avait la vision d'une évolution « naturelle » de la baie via la poldérisation ; or aujourd'hui on assiste à un changement de paradigme qui ferme la porte à ce type de projet. Mais à la suite de Xynthia, il y a eu un retour en force de l'idée qu'il faut continuer d'endiguer la baie. C'est aujourd'hui une vision anachronique qui vise à continuer de gagner de la terre sur la mer en opposition à la conservation de l'habitat naturel et de la fonctionnalité de la baie ».

- « Oui ça permet la reconnaissance d'un grand territoire naturel. Ça permet d'essaimer et de créer un lien avec le terrestre. Cela montre que le territoire doit évoluer ».

- « Je suis tout à fait d'accord. Quand on protège un espace on protège tout un cortège ».

En-dehors du groupe des « Exploitants des ressources naturelles » qui comprend un acteur estimant que la **disparition progressive et toujours plus avancée des poissons ne justifie pas**

le classement de la partie maritime et un second qui remet en cause son mode de gestion en considérant un risque de « mise sous cloche » qui exclut progressivement les activités humaines du territoire, les autres groupes comprennent tous des acteurs convaincus du bien-fondé de la présence de la RNN.

Remarquons à partir des catégories de réponses proposées dans la figure 53 que **la protection des usages humains ainsi que des activités considérées comme « traditionnelles »** est intégrée par au moins deux acteurs interrogés au même titre que la protection du milieu et des espèces associées :

- « Je suis tout à fait d'accord. La réserve possède un rôle clef par rapport à des activités économiques comme la pêche ou la conchyliculture ».

Et les riverains alors ?

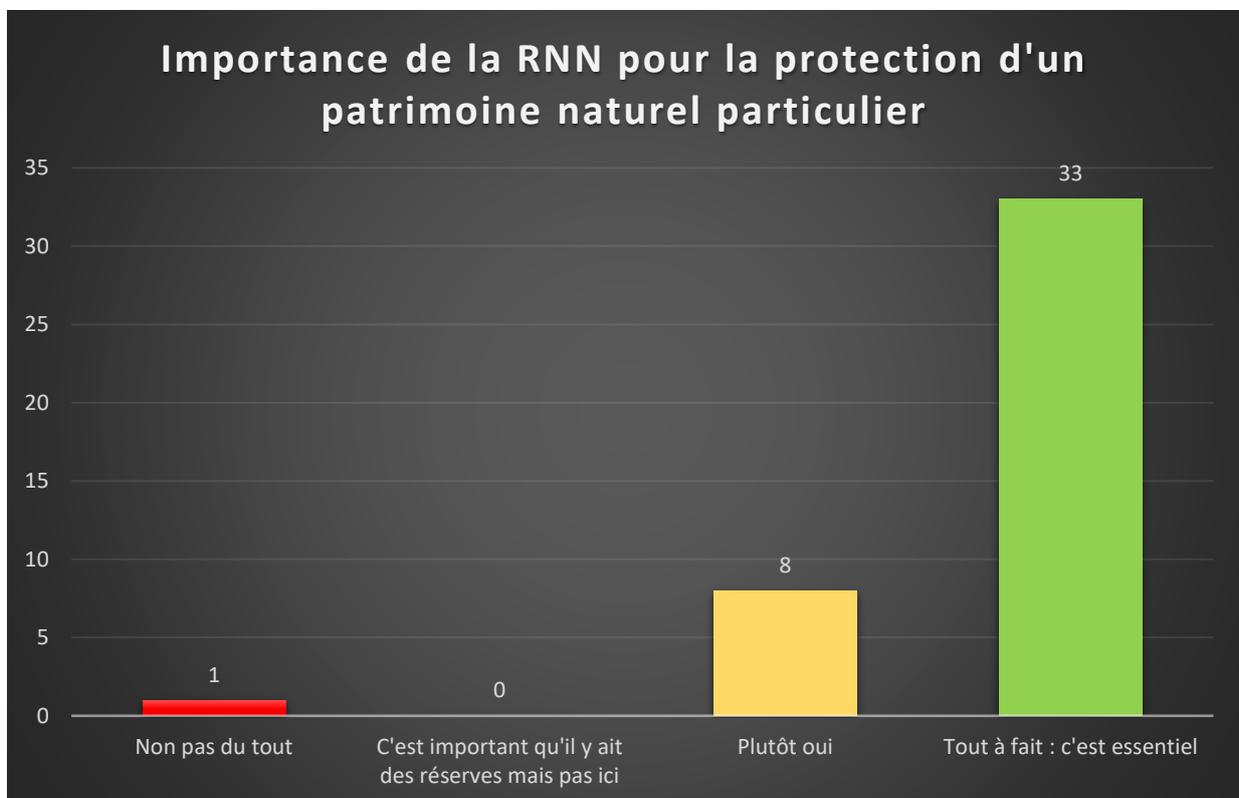


Figure 49. Evaluation de l'importance donnée à l'existence de la RNN sur le territoire d'après les réponses données au questionnaire en ligne par les acteurs du groupe « Riverains ». 42 répondants.

Les acteurs assimilés à la catégorie des « Riverains » abondent globalement dans le même sens que les autres d'acteurs, à savoir que **la présence de la RNN est tout à fait essentiel au territoire.**

L'aire d'application des décrets de mise en réserves n'est jamais remise en question, à l'exception d'un acteur pour lequel il semblerait que la RNN participe d'exclure « les activités traditionnelles et la pêche entre autres choses ».

Les autres répondants n'ont pas été amenés à se justifier dans le format de réponse choisi pour le questionnaire en ligne.

- **Plus-value :**

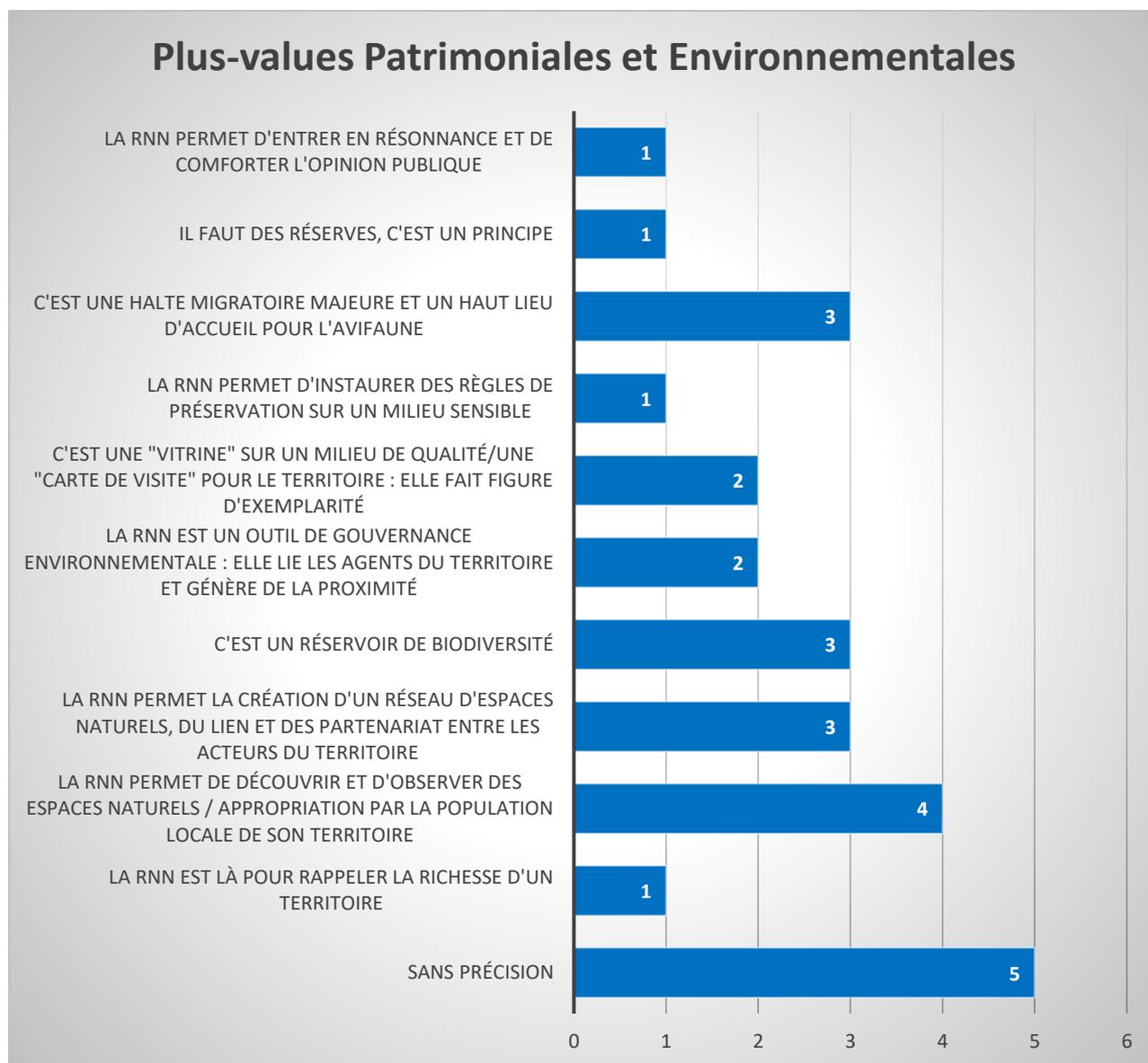


Figure 50. Description des différents intérêts d'ordre patrimonial et environnemental cités par les acteurs durant l'enquête. Ces intérêts sont accompagnés de leurs occurrences, tous acteurs confondus. Hors « Riverains »

Plus-values Economiques et Touristiques

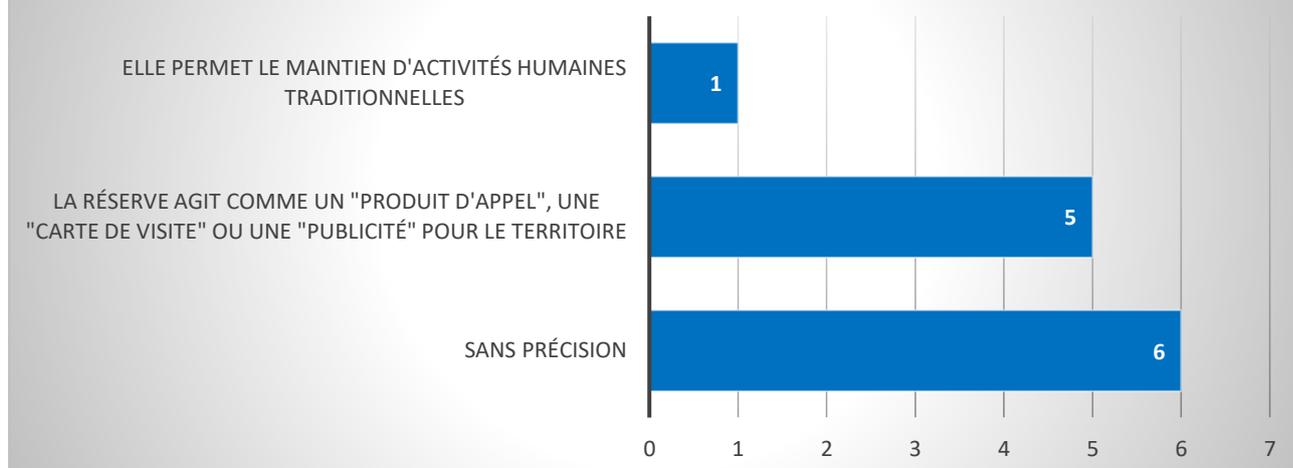


Figure 51. Description des différents intérêts d'ordre économique et touristique cités par les acteurs durant l'enquête. Ces intérêts sont accompagnés de leurs occurrences, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».

Pour cet indicateur, **quatre acteurs interrogés ont estimé que la RNN n'apportait qu'une plus-value relative voire n'ont pas été en mesure d'en énoncer clairement**. Pour ces derniers, soit « oui » la réserve apporte nécessairement une plus-value au territoire selon une forme de tautologie qui veut qu'on crée forcément des réserves naturelles dans un but mais la définition de ce but leurs reste obscure par manque d'intérêt ou de compréhension des enjeux propres à ce type d'outils de protection. Un acteur supplémentaire n'a pas été en mesure de répondre à cet indicateur.

Pour deux autres acteurs, la réserve n'apporte tout simplement aucune plus-value :

- « Ça n'a rien changé pour nous au niveau de la pêche ; par contre les sédiments viennent du large et s'accumulent : « on ramasse tout ». »

Enfin, **un dernier acteur considère la plus-value amenée par la RNN comme faible en raison d'une « structure mal adaptée [la réserve] ; mal placée et trop grande »**. Ce dernier reconnaît cependant la « préservation d'un écosystème » permise justement par la présence d'une réserve sur le territoire.

Et les riverains alors ?

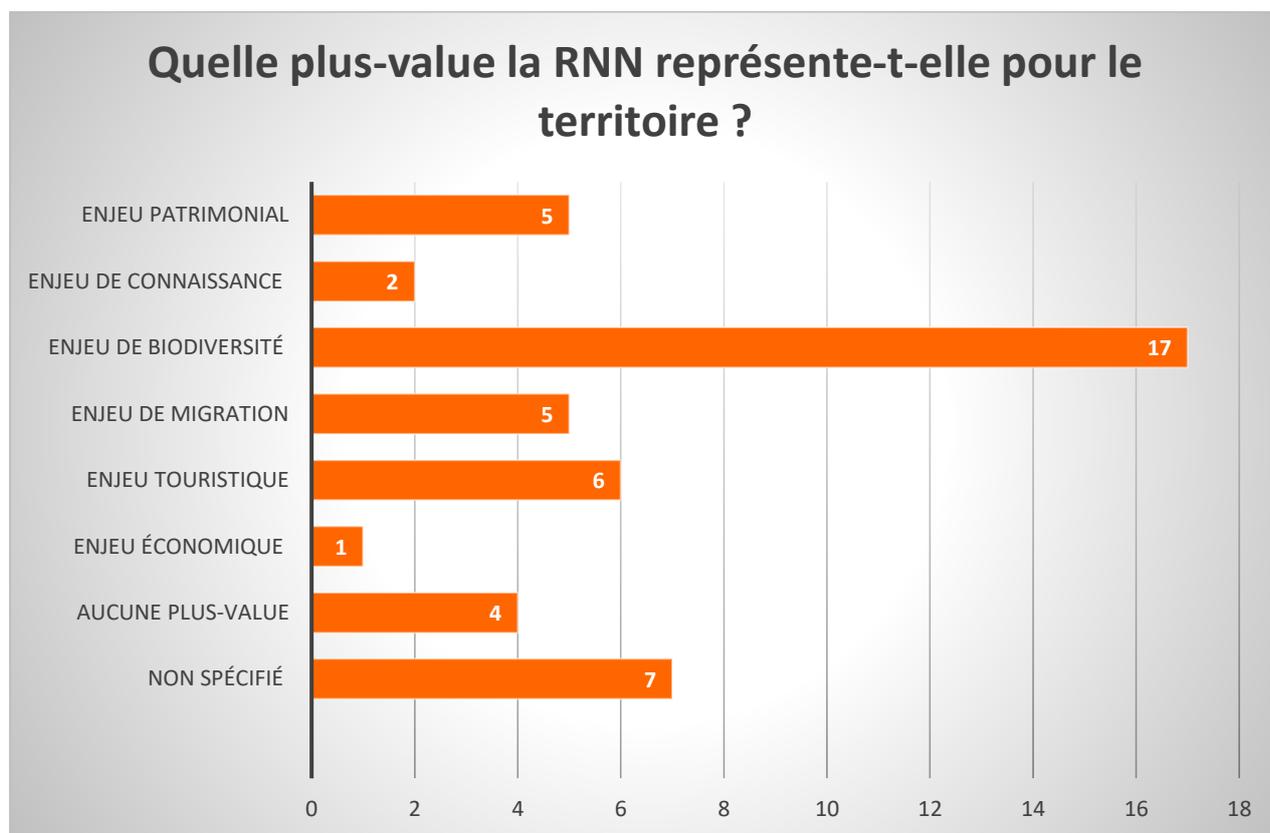


Figure 52. Répartition, tous acteurs "riverains" confondus, des différentes perceptions des plus-values apportées par la RNN au territoire. 42 acteurs répondants au total. Les enjeux sont définis a posteriori de la diffusion du questionnaire et d'après les réponses obtenues après analyse des résultats.

L'enjeu de biodiversité est l'enjeu majoritairement cité par les personnes ayant répondu au questionnaire en ligne pour la catégorie « Riverains ». Il arrive largement en tête même s'il est cité par moins de la moitié des répondants (40,5%). Un choix a été réalisé de détacher l'enjeu dit de « migration » et de ne pas l'assimiler à la catégorie plus large de « biodiversité », ce afin de souligner son poids dans les discours étant donné la fonction primordiale de la Baie dans ce domaine. Pour autant les 5 mentions qu'il ajouterait à l'enjeu de biodiversité si le choix contraire avait été réalisé tendent à **renforcer le précédent constat d'une majorité importante de préoccupation des répondants « Riverains » au sujet du caractère remarquable et « unique » de leur lieu de vie.**

Hormis des enjeux plus « anecdotiques » en termes de fréquence comme l'enjeu de « connaissance » (transmission et diffusion du savoir) et l'enjeu économique, le reste des réponses obtenues arborent un taux assez similaire d'occurrences ce qui pourrait tendre à montrer **des préoccupations ciblées de la part des participants à l'enquête** et présente une **liste assez exhaustive des partenariats envisageable entre la réserve et son lieu d'ancrage.** Autrement dit : si la place de réserve sur une portion de territoire donnée peut être remise en question, si son rôle et ses bénéfices peuvent être discutés, il est au moins certain pour une

part des personnes répondantes qu'il existe un dialogue possible entre la RNN et le milieu à la fois naturel et humain dans lequel celle-ci s'inscrit. **Les enjeux propres au territoire d'ancrage sont identifiés, connus et la plupart du temps aisément mis en lien avec les possibilités offertes par les outils de protection, de régulation et de connaissance/vulgarisation que sont les réserves.**

En revanche, notons que **4 répondants considèrent que la RNN n'apporte aucune plus-value au territoire d'ancrage.**

Les réponses mentionnées comme « non spécifiques » concernent des répondants ayant fait état d'une plus-value remarquée mais sans précisé laquelle ni de quel ordre cette plus-value relevait. La plupart du temps, ceux-ci se sont contentés d'un « oui » pour toute réponse⁴⁸.

⁴⁸ Le manque de données contextuelles, de même que l'impossibilité d'amener l'enquêté à préciser sa pensée sont des biais limitants largement imputables au format choisi (questionnaire en ligne). La tentative ici réalisée auprès des populations riveraines de la réserve doit aussi servir un recul critique sur les méthodologies qui seront prochainement mobilisées lors de futurs enquêtes d'ancrage.

- **Efficacité de la RNR:**

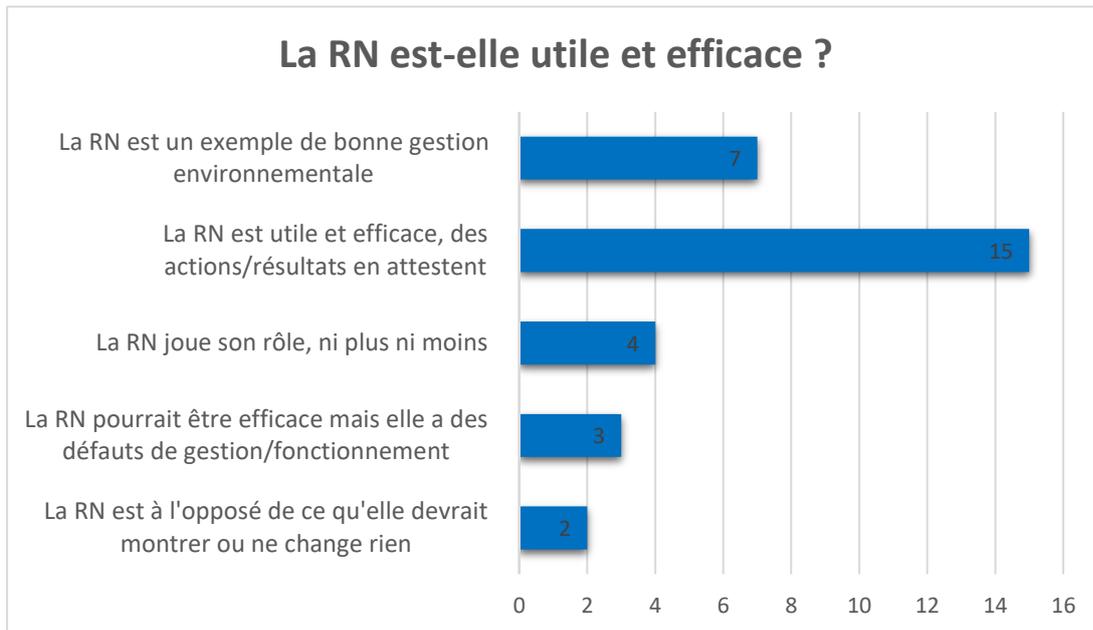


Figure 53. Estimation par les acteurs interrogés du niveau d'efficacité de gestion de la RNN. A chaque élément de discours identifié correspond le nombre d'occurrences rencontrées, tous acteurs confondus (hors riverains).

Le ressenti des acteurs vis-à-vis de l'efficacité de la gestion de la RNN permet de mieux **comprendre les éventuelles remises en question que peut subir la réserve.**

Au sein des différents groupes d'acteurs identifiés, **une majorité d'acteurs s'estime en accord avec le principe de posséder une RNN sur leur territoire ainsi que sur le fonctionnement de la RNNBA en particulier.**

Chez les « Partenaires gestionnaires et techniciens », ceux qui se laissent une marge de manœuvre quant à l'efficacité des actions menées par la réserve sont plus nombreux que ceux qui considèrent que son fonctionnement est déjà optimum (40%) ; ce positionnement est régulièrement perçu par l'acteur lui-même comme une « position de principe » que sous-tend l'idée d'une marge de progression en matière de protection de l'environnement toujours effective : **« on peut toujours faire mieux ».** Dans le même temps, ceux-ci reconnaissent sans difficulté que le taux de fréquentation des espèces d'oiseaux sur la réserve – et en particulier des limicoles – atteste d'emblée de réussites importantes en matière de gestion. Un acteur note pour conforter cet avis la reconnaissance du statut de RN au niveau national qui pour lui agit comme une garantie d'efficacité en soi dû au fait d'une « prise en charge par l'Etat ».

Le groupe des « Partenaires gestionnaires et techniciens » est également intéressant parce qu'il contient un **nombre proche de répondants qui ne se sentent pas forcément en mesure d'évaluer l'efficacité des actions de la RNN (44%)** et d'acteurs qui affirment que cette efficacité est déjà effective (48%). Parmi les premiers, la gestion de la partie maritime semble soulever des questionnements et sa gestion se révéler plus « utopique » que la celle destinée à la partie terrestre de la réserve ; **la fonction d'exutoire des bassins versants** de la baie de l'Aiguillon laisse plusieurs acteurs dubitatifs quant aux possibilités et marges d'amélioration

envisageables pour le maintien d'une biodiversité et d'un milieu remarquable (5/39). Pour deux autres acteurs de ce même groupe, ce serait plutôt les activités de pêche et le manque de régulation des quotas prélèvements qui seraient à blâmer.

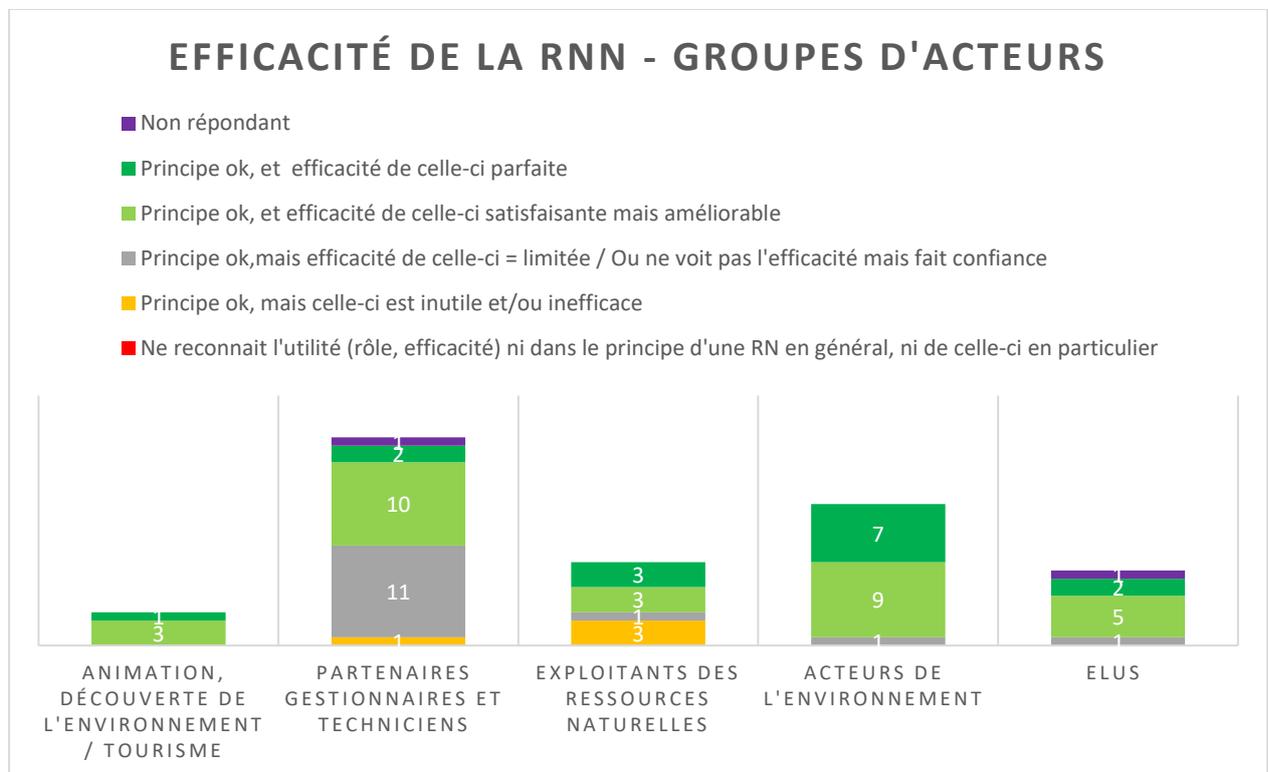


Figure 54. Détail de l'estimation du niveau d'efficacité et d'utilité de la RNN, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».

Le groupe des « Elus » comporte, à l'instar des « Exploitants des ressources naturelles » et des « Acteurs de l'environnement », un seul ne voyant pas réellement d'argument en faveur d'une efficacité observable de la RNN dans ses actions.

Pour deux acteurs du groupe « Exploitants des ressources naturelles » et un acteur « Partenaire gestionnaire et technicien » l'efficacité de la réserve est nulle au sens où ils ne s'estiment pas capables de mesurer la différence d'effet entre un scénario où la RNN est présente sur le territoire et un où elle en est absente.

Dernier phénomène intéressant, **12% des acteurs ont considéré que la RNN ne pouvait être jugée efficace dans l'intégralité de ses actions – notamment sur le volet maritime – mais qu'elle ne pouvait pas non plus être estimée responsable de cette inaction ou inefficacité apparente.** La raison donnée dans la quasi-totalité des cas est la position d'exutoire des bassins versants de la réserve, qui ne lui permet pas de maîtriser les phénomènes se déroulant en amont, sur la périphérie terrestre de son périmètre (pour un seul acteur, ce serait plutôt le facteur climatique qui rendrait d'ores et déjà le fonctionnement et les enjeux autour de la RNN « utopiques »). Un acteur ayant notifié l'inefficacité au moins partielle de la RNN estime à ce sujet que la réserve ne pourra jamais lutter contre l'envasement de la Baie et la disparition progressive des populations de poissons.

- **Evolution du ressenti vis-à-vis de la RNN :**

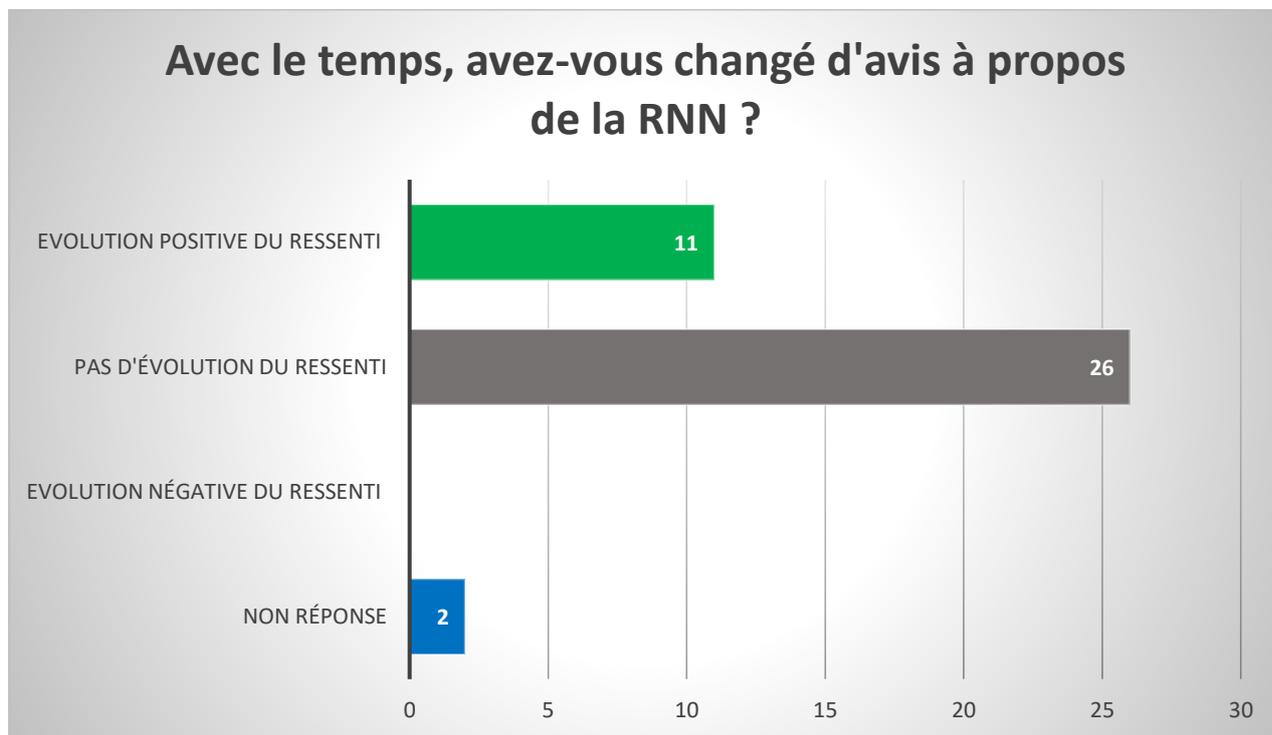


Figure 55. Evolution du ressenti des acteurs interrogés envers la RNN au fil du temps. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants, tous acteurs confondus.

Globalement sur cet indicateur, il ressort une perception d’emblée positive de la RNN de la baie de l’Aiguillon qui est restée stable dans le temps.

Un acteur justifie cette « stabilité positive » par l’historique de création des réserves ; nous avons reporté ici son propos :

- « Je reviens sur le contexte particulier de sa mise en place et sur la dichotomie rive vendéenne et rive charentaise : Je pense que ça s’est estompé et que les choses se sont calmées. La réserve « a fait son trou » : elle est installée et suffisamment reconnue des gens qui ont affaire à elle ... et pas nécessairement que le grand public ! Je n’ai pas connaissance de discours de remise en cause de l’existence de la RNN. Après il y a une image fixiste du marais or il n’a jamais cessé d’évoluer, ce n’est pas linéaire et ça change en fonction du contexte socio-économique et politique. Il faut que les gens arrivent à voir ça ».

Quelques acteurs dont la vision au sujet de la RNN a évolué de manière positive avec le temps ont pu préciser les raisons de cette évolution. Pour l’un d’entre eux, ce sont les COPIL du LIFE qui ont permis la mise en place de liens renforcés et d’une relation de confiance ; pour autres, la multiplication des réunions – et parfois des visioconférences – ont vraiment accentué un ressenti de coopération et d’échanges constructifs avec l’équipe de la RNN ; parmi eux l’un note avec enthousiasme l’ouverture de l’équipe à de nouveaux cortèges d’espèces, qui laissent envisager de nouvelles avancées et découvertes en matière de protection. Trois

acteurs enfin ont vu leur appréhension de l’outil RNN (notamment du gestionnaire LPO pour l’un d’entre eux) s’amenuiser puis disparaître grâce au dialogue et à la gestion réalisée par l’équipe de la réserve au fil du temps :

- « Au départ effectivement comme à chaque fois qu’on veut mettre un système sous cloche on se dit que cela va changer pleins de choses or là ça a permis la préservation de certaines choses et les craintes ont été soulevées ».

Un acteur s’estime « non concerné par les réserves naturelles » et un autre fait remarquer que depuis la mise en place de la RNN « la flottille civelière a été réduite de moitié » ; selon lui les quotas de capture mis en place donnent lieu à une pression renouvelée et malvenue sur les pêcheurs professionnels.

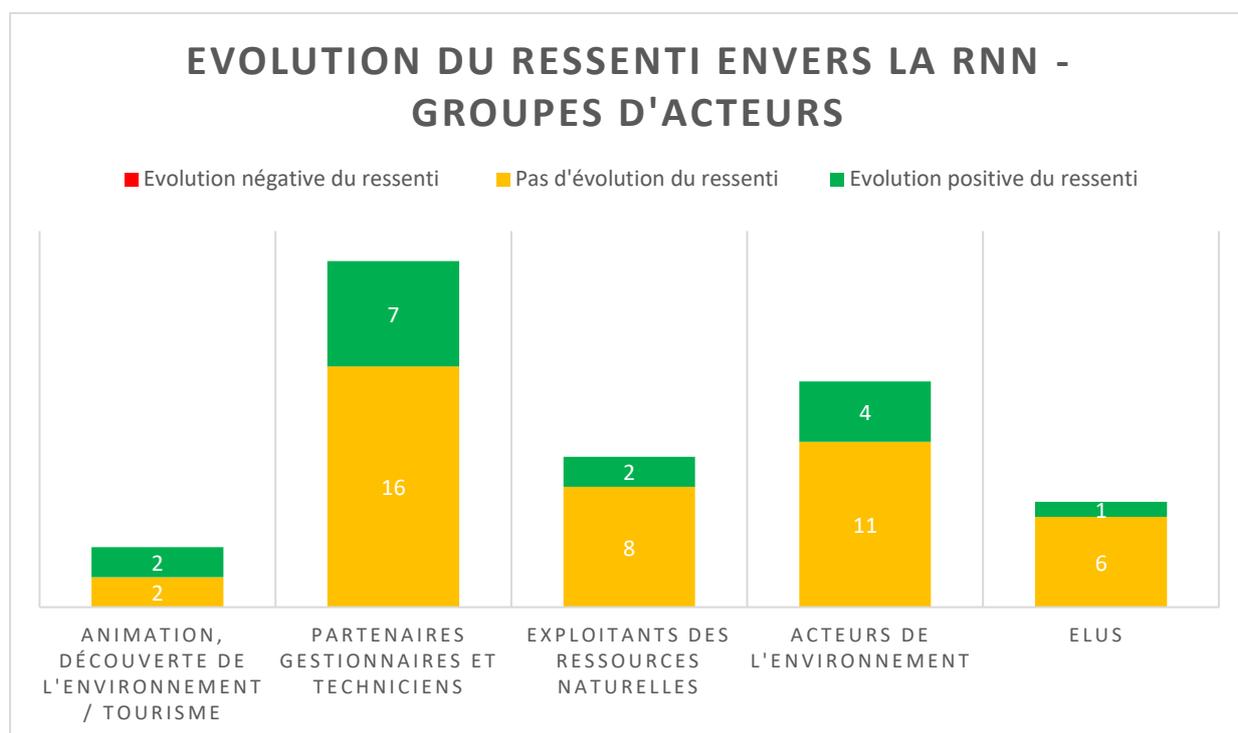


Figure 56. Evolution du ressenti envers la RNN au fil du temps, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».

- **Avantage de la proximité de la RNN pour chaque acteur :**

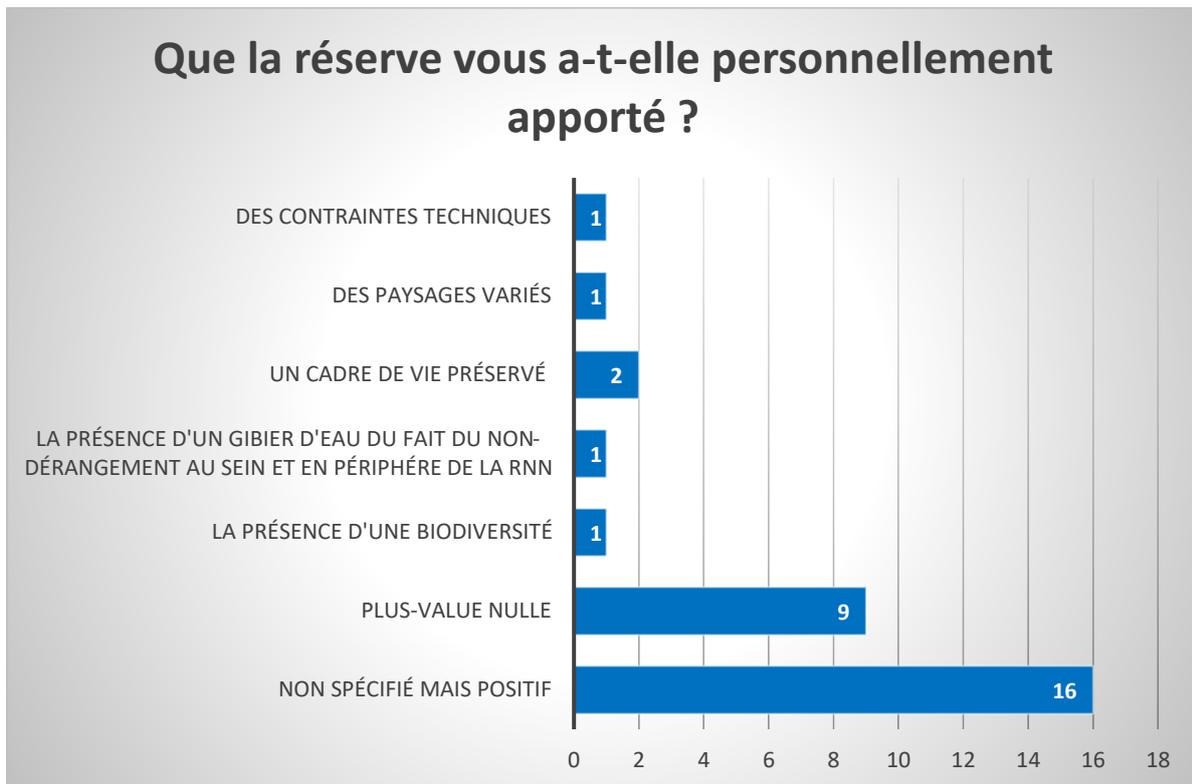


Figure 57. *Détail des avantages personnels liés à la présence de la RNN sur le territoire perçus par les acteurs interrogés. A chaque élément identifié correspond l'occurrence dans les discours, tous acteurs confondus.*

Que la réserve vous a-t-elle professionnellement apporté ?

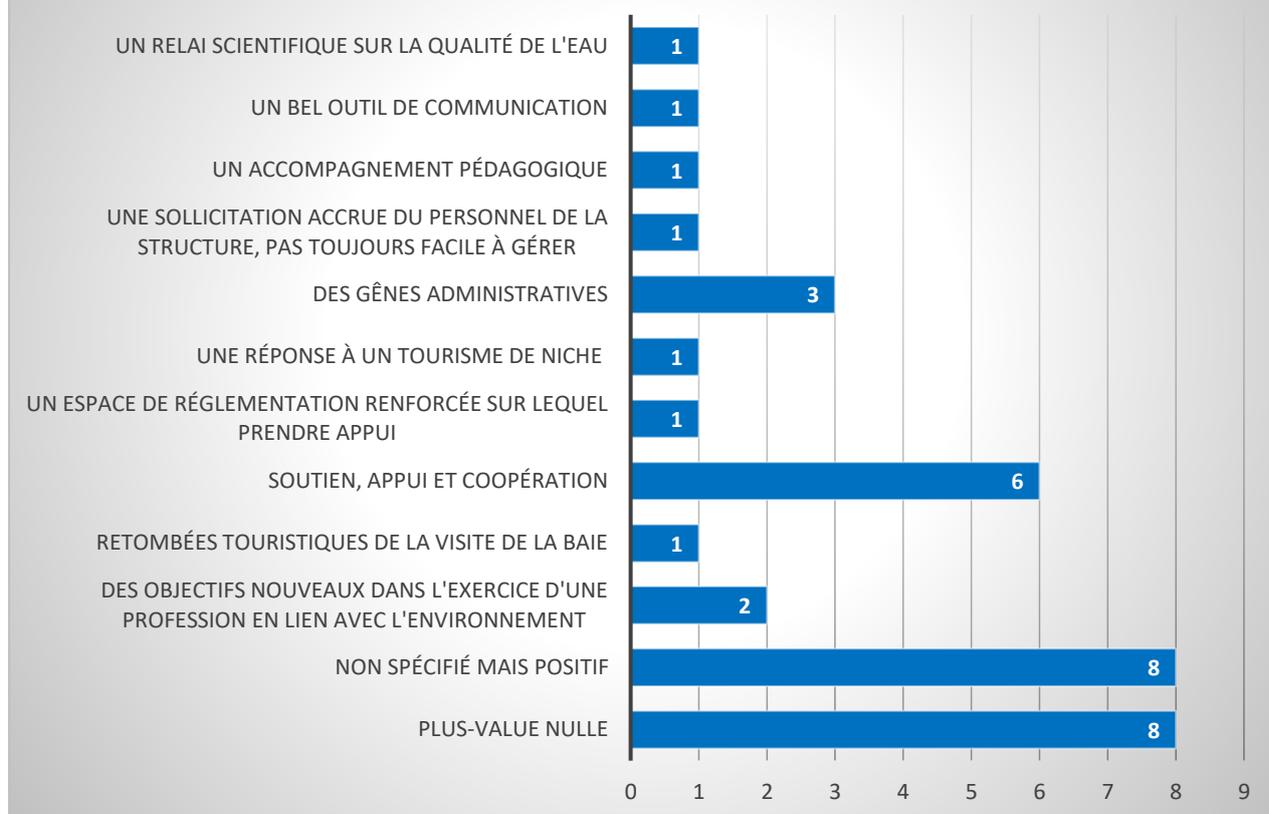


Figure 58. Détail des avantages professionnels liés à la présence de la RNN sur le territoire perçus par les acteurs interrogés. A chaque élément identifié correspond l'occurrence dans les discours, tous acteurs confondus.

- **Contraintes :**

Cet indicateur est bien noté : **une majorité d'acteurs témoigne du caractère non contraignant de la réserve.**

Remarquons pour autant qu'environ 26% d'acteurs interrogés mentionnent une contrainte même si celle-ci est acceptée. Il s'agit pour deux acteurs de contraintes administratives liées à l'encadrement juridique qui régit le fonctionnement et le périmètre de la RNN sur le territoire ; la réserve « freine » alors la mise en place d'aménagements territoriaux nécessaire comme par exemple la restauration ou la construction de digues après le passage de Xynthia en 2010. Pour un acteur cependant, ces « négociations » et « obligations » ne sauraient être contournées mais ne représentent pas une contrainte grâce au travail de concertation et l'ouverture au dialogue mise en place par les gestionnaires ; par ailleurs, leurs objectifs sont le plus souvent communs et justifient que chacun aillent dans le sens de la coopération et évite le conflit.

Pour un autre acteur, ces divergences potentielles liées aux structures gestionnaires ou au statut de la RNN peuvent aussi être l'occasion de remettre en question ses propres opinions et ses propres pratiques. En cela, la contrainte est souvent pleinement acceptée (dans les faits, tant qu'elle n'engendre pas d'opposition forte ou heurte trop frontalement le fonctionnement de la structure ou de l'acteur impliqué).

Enfin, un acteur estime que la réserve « est forcément contraignante par son rôle de police » mais que cette contrainte est nécessaire quoique pas toujours bien vécue ; un deuxième acteur suggère à ce titre que les restrictions à destination du grand public induisent une réduction souvent problématique de l'espace vécu. De la même façon deux acteurs ont souligné les contraintes économiques liées aux quotas de pêche, mais aussi celles induites par les mesures prises pour la gestion de la ressource en eau.

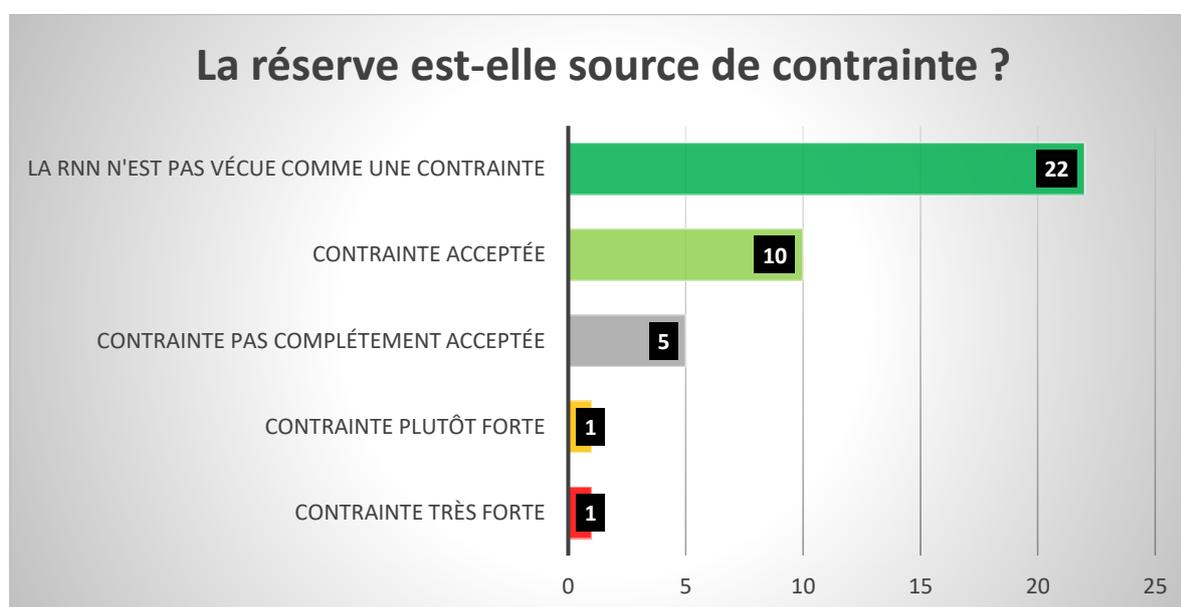


Figure 59. Perception des contraintes liées à la présence de la RNN sur le territoire. A chaque réponse possible correspond le nombre de répondants, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».

Ci-dessous, un récapitulatif des principales contraintes formulées par une part des acteurs rencontrés :

Quelles contraintes représente la RNN pour vous ? Liste des contraintes formulées par une part des acteurs (7/39)
<ul style="list-style-type: none"> • La réserve ne constitue pas toujours une bonne échelle de gestion ou de réflexion • La réglementation du site est trop compliquée : elle génère de la lenteur administrative alors que la RNN est un outil important pour l'accueil du public. Un renforcement des aménagements et des installations est nécessaire.

<ul style="list-style-type: none">• La RNN pose un réel problème de cohabitation ; c'est une chape de plomb sur un espace naturel, une chasse gardée qui ne se soucie pas assez du développement de la commune et notamment du tourisme ornithologique.
<ul style="list-style-type: none">• Gestion des prédateurs
<ul style="list-style-type: none">• Manque de cohérence des actions menées (restauration de la ferme de la Prée, en-dessous du niveau de la mer).
<ul style="list-style-type: none">• Pression de pêche, notamment sur la flotte civelière

VIII. Les indicateurs d'implication.

Le volet « Implication » regroupe six indicateurs, détaillés comme il suit :

Indicateurs	Définition / valeurs à mesurer	Valeurs attendues
Interdépendance	Conscience de l'existence de liens entre la RN et l'acteur ciblé	Ressenti de l'enquêté
Interdépendance / Importance	Degré d'importance accordé à ces liens	Echelle de ressenti
Qualité des Rapports humains	Estimation de la qualité des rapports humains avec l'équipe de la RN	Echelle de ressenti
Evolution des rapports avec l'équipe de la RN	Conscience d'une stabilité ou d'une évolution des rapports entre l'équipe RN et l'acteur ciblé	Echelle de ressenti
Qualité d'écoute	Evaluation du sentiment de prise en compte des avis et des attentes de l'acteur ciblé	Echelle de ressenti
Invitations	Prise en compte de la participation des acteurs locaux aux événements qui leurs sont dédiées	Témoignage d'usages personnels

Notation par Groupes d'acteurs - Volet "Implication"

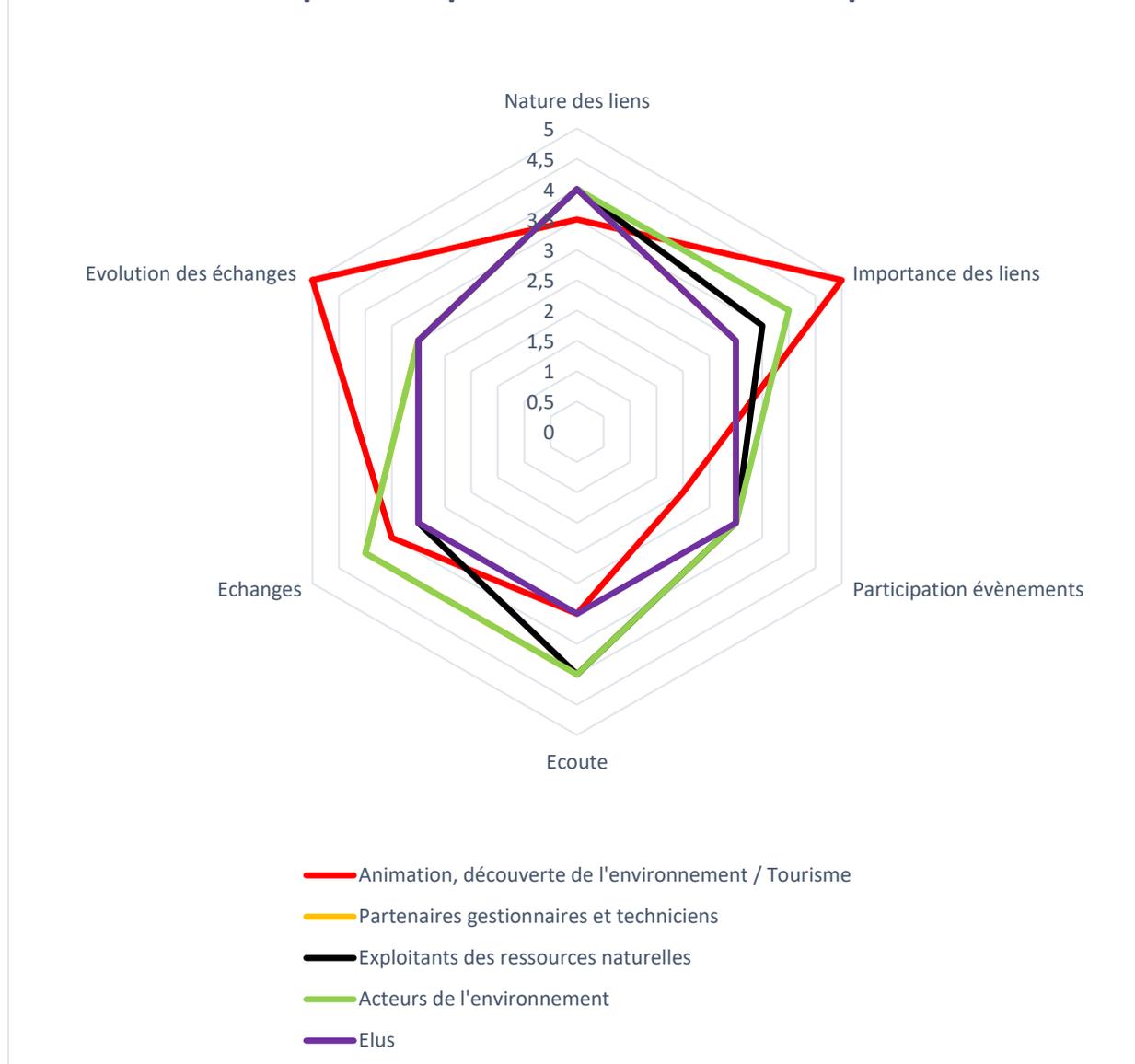


Figure 60. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet Implication. Notation sur 5.

Rappelons au sujet du volet « Implication » qu'il met en avant les rapports plus personnels que l'acteur entretient avec la réserve, son équipe et les objectifs de celle-ci pour le territoire.

Il contient de ce fait un nombre plus conséquent de position de « neutralité ou « sans avis ». Ces réponses sont à prendre comme la mention d'un niveau d'implication à part entière, qui souligne bien souvent la légitimité que s'attribue l'acteur entendu dans ses dialogues ou dans les actions qu'il mène de concert avec l'équipe de la RNN.

Indicateurs d'implication : résumé des résultats

A retenir :

- **Une grande part des acteurs rencontrés considèrent que les liens qui les unissent à la RNN sont importants, voire très importants ;** ceux-ci dépassent fréquemment le cadre professionnel ou contractuel.
- **L'équipe de la réserve souvent mal connue, mais les rapports lorsqu'ils existent sont souvent jugés bons.** Une relation de confiance et une disponibilité ont su être instaurées par les gestionnaires.
- **Une part importante d'acteurs interrogés se sent entendue et écoutée** par la RNN ; ce constat est moins vrai pour les « Elus » et les membres du secteur de l'animation et du tourisme qui ne se sentent **pas assez consultés ni impliqués** dans la vie de la réserve. Les membres du groupes « Animation, découverte de l'environnement / Tourisme » ont été nombreux toutefois à mentionner une évolution positive des rapports avec la réserve.
- Les informations concernant la RNN et ses actions sont jugées disponibles et accessibles, mais ne parviennent pas encore systématiquement aux acteurs concernés.

Attentes des acteurs :

- **Un renouvellement voire un renforcement des partenariats et de la coopération entre l'équipe de la réserve et les acteurs du monde de la chasse ; exemple : une soirée à thème sur l'hivernage des oiseaux en baie de l'Aiguillon.**

- **Nature et Importance des liens avec la RNN :**

Pour cet indicateur, nous avons pris en considération le point de vue de la personne enquêtée : autrement dit, il s'agit des liens avec la RNN tels que les perçoit l'acteur interrogé. Ainsi, il pourra parfois sembler à l'équipe de la réserve que la nature et l'importance des liens évoqués ne font pas écho à leurs impressions : c'est qu'il s'agit là du vécu de l'acteur et de son ressenti, rapportés aux autres relations que ce dernier peut entretenir avec d'autres structures ou partenaires sur le territoire. A certaines occasions, nous avons toutefois dû compléter la réponse de l'enquêté par l'avis des gestionnaires en raison de réponses trop laconiques ou ambiguës. Nous avons limité autant que possible ce recours.

Une attention toute particulière doit, à ce titre, être donnée à la métrique « liens forts, guidés par le partage d'une vocation environnementale ». Encore une fois, cette « vocation environnementale » et ces « liens forts » peuvent ne pas être perçus ainsi par les acteurs de la réserve tout en étant souhaitée ou envisagée comme tels par la personne enquêtée – et inversement. Une note de 5 obtenue à la question de la nature des liens entretenus avec la RNN doit donc être comprise comme une invitation à faire évoluer ou à accentuer les relations entre la réserve et l'enquêté ou sa structure ; du moins si ces relations ne sont pas déjà envisagées de cette manière par les gestionnaires et/ou par les membres de l'équipe.

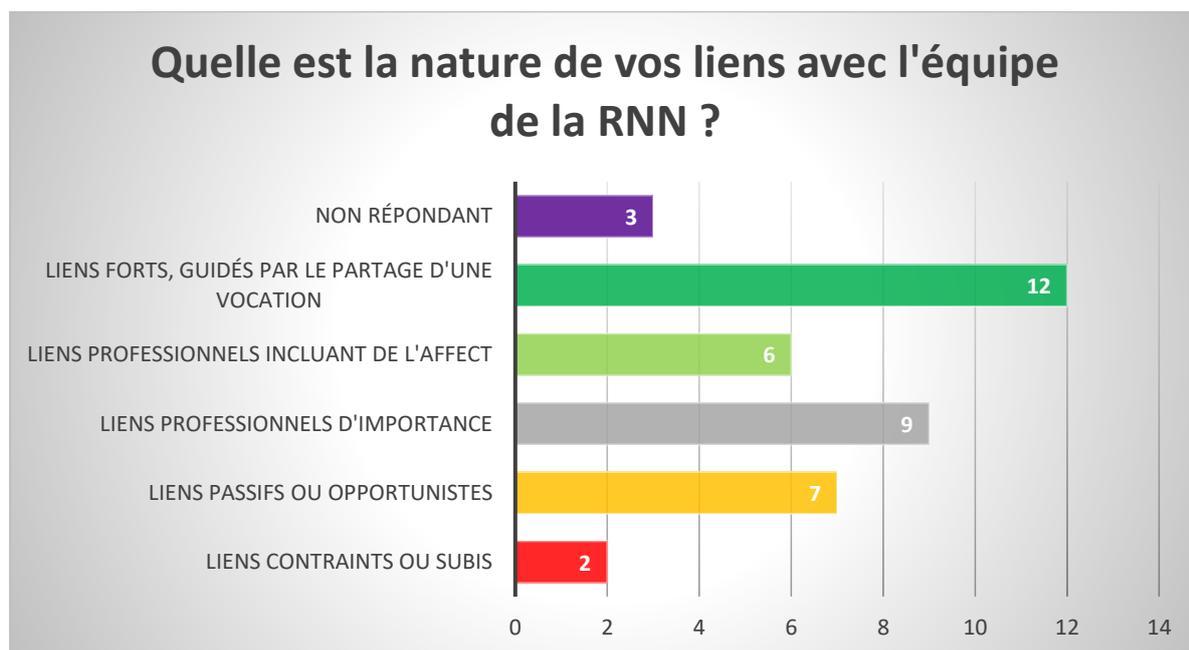


Figure 61. Nature des liens des acteurs interrogés avec la RNN et son équipe d'après qualifications de l'enquêteur. Pour chaque lien est associé le nombre de répondants, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».

Les liens guidés par le partage d'une vocation, d'ordre environnementale, écologique mais aussi scientifique, sont ceux qui récoltent le plus d'occurrences parmi tous les acteurs interrogés.

Cette vocation est de deux ordres : la « passion des oiseaux » ou bien « des intérêts convergents sur la préservation des habitats et la conservation de la biodiversité ». La première vocation sera plus facilement partagée parmi les acteurs du monde de la chasse tandis que la seconde le sera plus aisément par ceux du groupe des « Partenaires gestionnaires et techniciens ». Les « Acteurs de l'environnement » partagent quant à eux avec l'équipe de la réserve ces deux vocations sans plus de discrimination.

Plus discrets mais intéressants, un petit nombre d'acteurs a évoqué l'attachement au lieu de vie ou à sa région de naissance pour justifier des liens d'importance prioritaires ou guidés par le partage d'une vocation : un lien « sentimental » au territoire (/39).

Six acteurs au total parmi ceux atteignant le score de 5 à la question de la nature de leurs liens avec l'équipe de la réserve qualifient également ces liens de « forte importance » ; cinq les qualifie comme « prioritaires » et enfin deux de « modestes ». Ce dernier met en avant le manque de lien avec l'équipe et notamment au niveau des animations destinés aux scolaires.

A l'inverse, **certains liens de nature passive ou « opportuniste »** - c'est-à-dire que c'est l'occasion où le contexte professionnel qui génère le lien et non une démarche active ou une volonté réellement propre à l'acteur ; ce terme n'est pas ici employé de manière péjorative pour autant – **vont être qualifiés de forte importance par trois acteurs interrogés**. Dans ces cas de figure, **il s'agit de professionnels agricoles ou de pêcheurs – également professionnels – ou bien de structures étatiques**. Concernant les acteurs faisant mention de liens contraints ou subis, il faut noter qu'il est chaque fois question d' « Exploitants des ressources naturelles » et en l'occurrence d'un agriculteur et d'un pêcheur professionnel : l'un estimant que **la présence de la RNN est subie au sens où elle n'est pas en mesure de résoudre la disparition progressive et alarmante des populations de poissons au sein de la zone maritime (pour cet acteur, aucun lien ne le rattache finalement à la réserve et à son équipe)**, l'autre trouvant également que la RNN est plutôt subie car modifiant des habitudes de vie et d'aménagement ou d'exploitation du territoire sans aucun gain ou plus-value véritable. En revanche, les liens sont cette fois qualifiés de modestes et non d'inexistants, l'acteur continuant jusqu'à présent d'exploiter les prés salés dans le périmètre de la zone classée.

Soulignons ici que **trois acteurs comptés parmi les « Elus » ont insisté une fois de plus sur la nécessité de renforcer les liens entre les agglomérations limitrophes de la RNN et l'équipe de la réserve**. L'un d'eux estime qu'en l'état actuel des rapports entre sa commune et la réserve, il ne se considère pas en mesure d'en tirer les avantages et de transmettre aux habitants – et notamment auprès des publics scolaires - les valeurs et les actions associées à la présence d'une réserve naturelle sur le territoire d'ancrage : préservation de l'environnement, respect de la biodiversité, impacts du changement climatique, ... il estime de fait qu' « aucun » lien n'associe sa commune à la réserve de la baie de l'Aiguillon.

De la même façon, un professionnel du secteur du tourisme et de l'animation souhaiterait voire les liens se renforcer entre les structures d'accueil des publics et la RNN, au-delà des seules prises de réservations.

Enfin, parmi les acteurs ayant cité des « liens professionnels incluant de l'affect » l'on trouve essentiellement des gens ayant tissé au fil du temps des liens d'amitié dépassant le strict cadre salarial ; afin de qualifier cet affect, un des acteurs interrogés emploie d'ailleurs la périphrase suivante : « c'est le côté humain du lien ». **Ces rapports avec l'équipe de la réserve sont qualifiés comme ayant une « forte importance » par cinq acteurs** et une « importance prioritaire » par un « Acteur de l'environnement » appartenant également au groupe des « Partenaires gestionnaires et techniciens ».

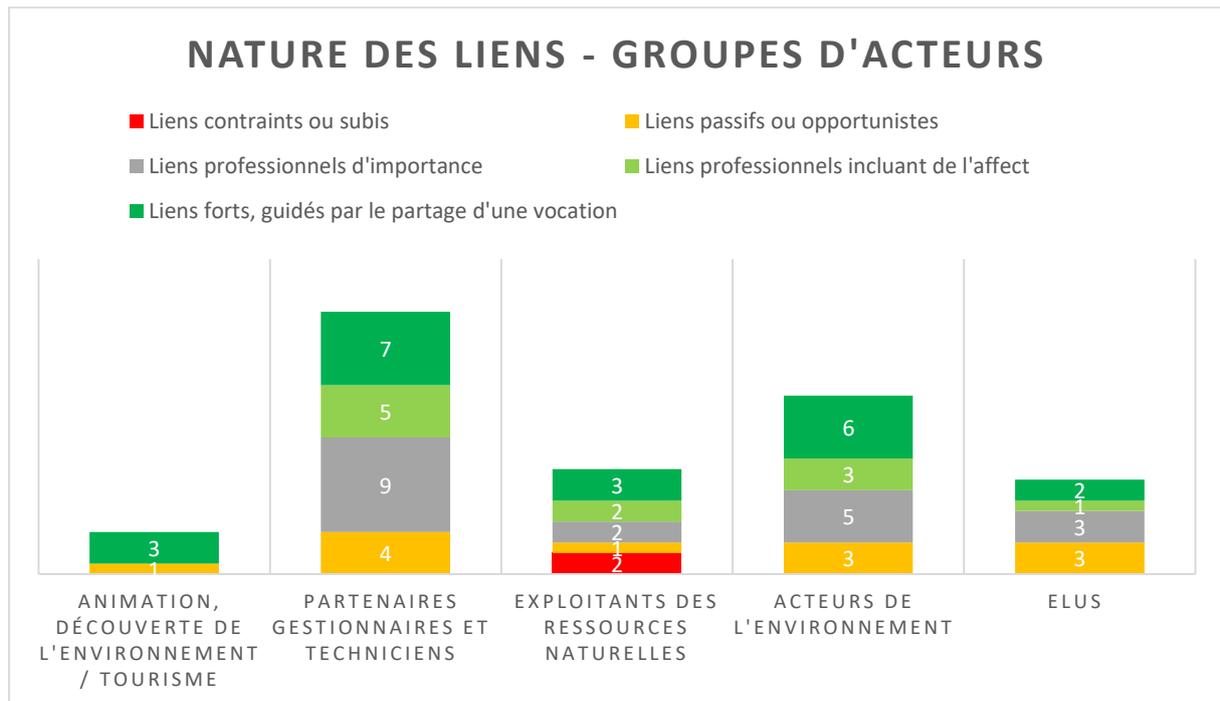


Figure 62. Détail des liens entretenus avec la RNN et son équipe, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».

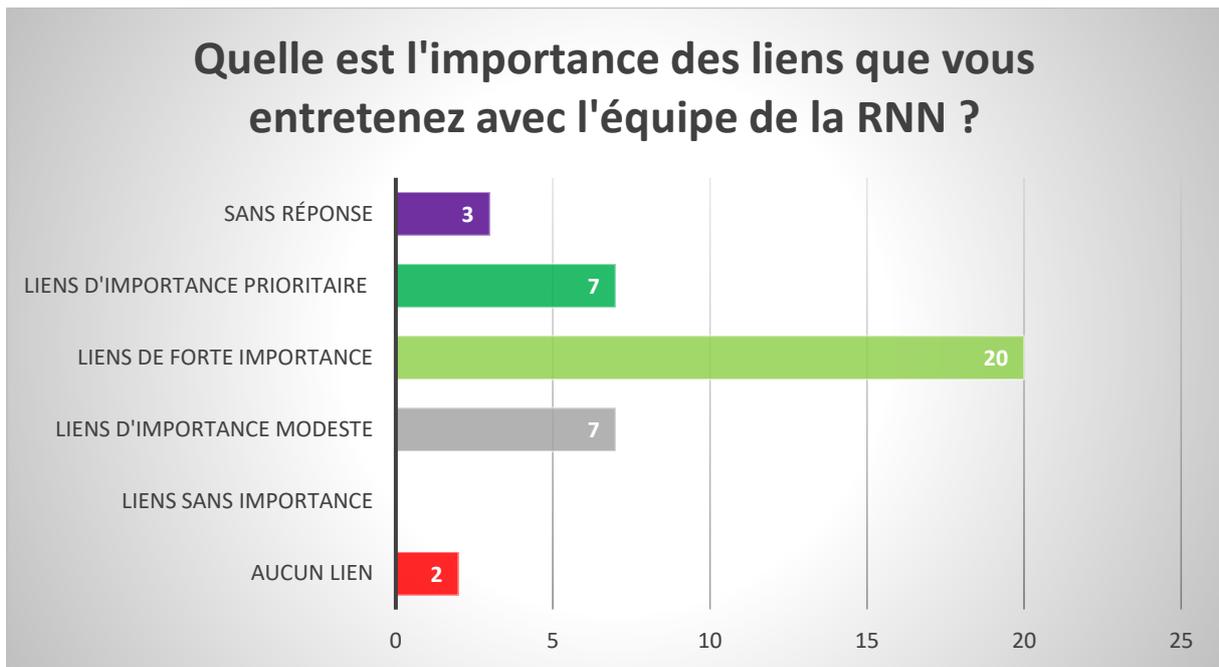


Figure 63. Qualification par les acteurs interrogés – hors « Riverains » - du niveau d'importances des liens qu'ils entretiennent avec la RNN, tous acteurs confondus.

Et les riverains alors ?

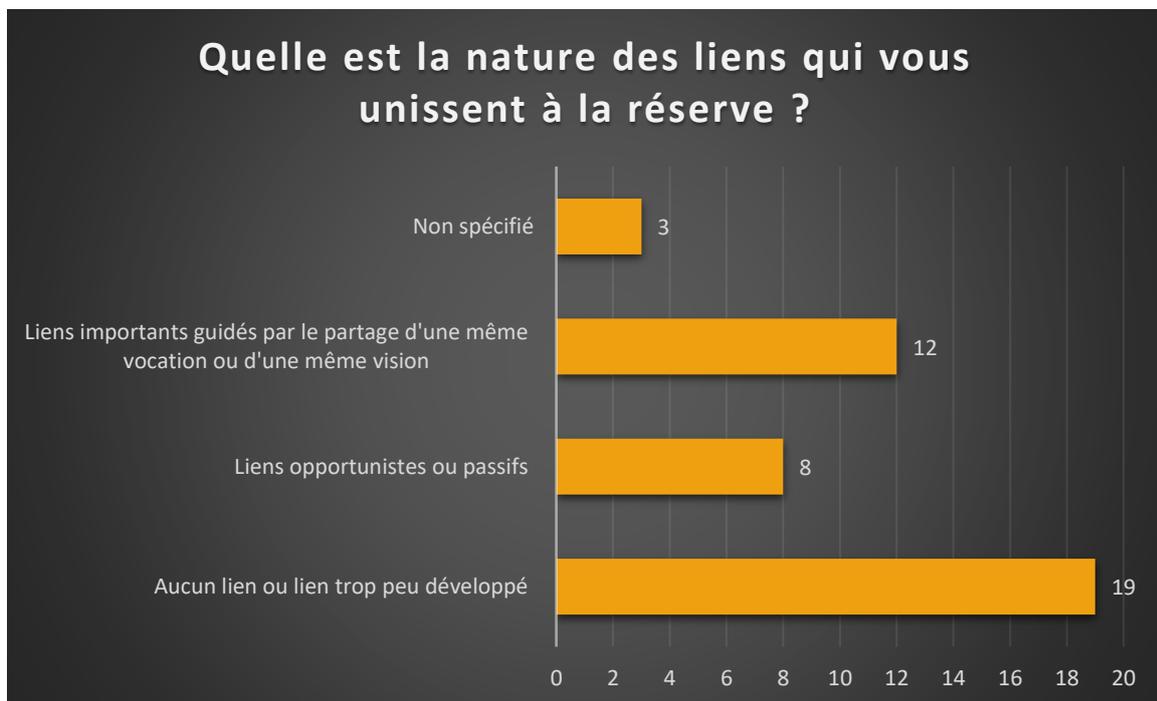


Figure 64. Nature des liens entretenus par les acteurs « Riverains » avec la RNN et son équipe. 42 répondants.

Un élu répondant au questionnaire en ligne souligne que les liens de la commune à la réserve devraient être « fortement resserrés ».

Concernant les autres acteurs répondants mentionnant des liens absents ou trop peu développés, il s'agit surtout pour eux de qualifier les relations qui les unissent aux différents membres de l'équipe de la réserve – une confusion régulièrement rencontrée lors de la réalisation et de l'étude de cet indicateur. De fait, ces acteurs sont 2/42 à pratiquer la pêche en bordure de RNN, 3/42 à y pratiquer une activité cynégétique, 1/42 à y pratiquer la photographie, 4/42 à s'y balader régulièrement (l'un deux précise « par la Pointe de l'Aiguillon », un autre à Nalliers), 3/42 à y faucher les mizottes et à y pratiquer leur profession d'agriculteur et 1/42 à y faire de l'observation ornithologique.

Un acteur va même jusqu'à dépolluer le site :

- « *Je fais de la détection et je dépollue pas mal de plombs de pêche ce qui doit être nocif aussi pour les oiseaux je pense* ».

Dernier fait notable, un acteur « Riverain » - retraité - rapporte ne pas directement connaître la RNN ni son équipe mais suivre le programme « LIFE Baie de l'Aiguillon » en ligne.

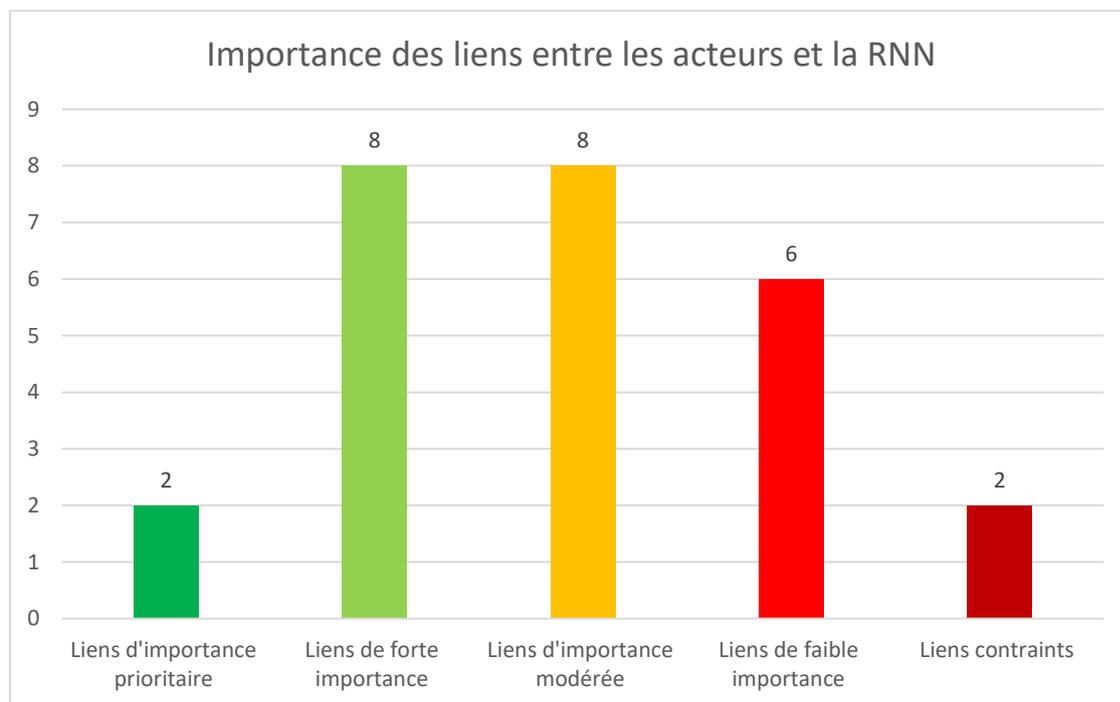


Figure 65. Qualification par les acteurs répondants du groupe « Riverains » du niveau d'importance des liens qu'ils entretiennent avec la RNN. 26 répondants.

- **Qualité des rapports humains / Evolution de ces rapports :**

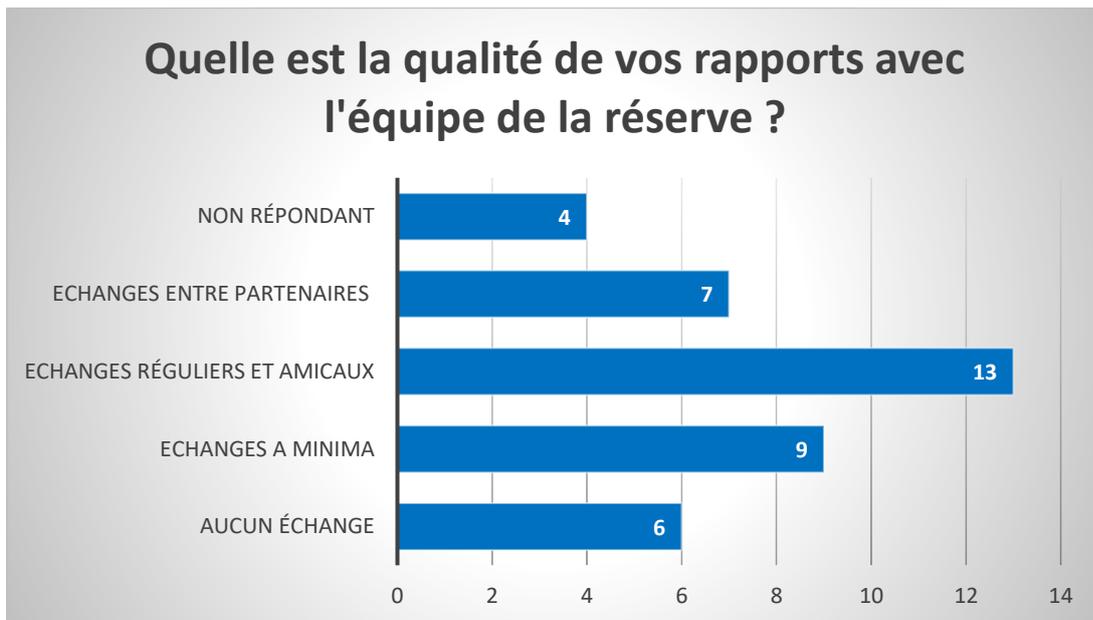


Figure 66. Estimation du niveau de qualité des rapports avec l'équipe de la RNN par les acteurs interrogés. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants, tous acteurs confondus hors « Riverains ».

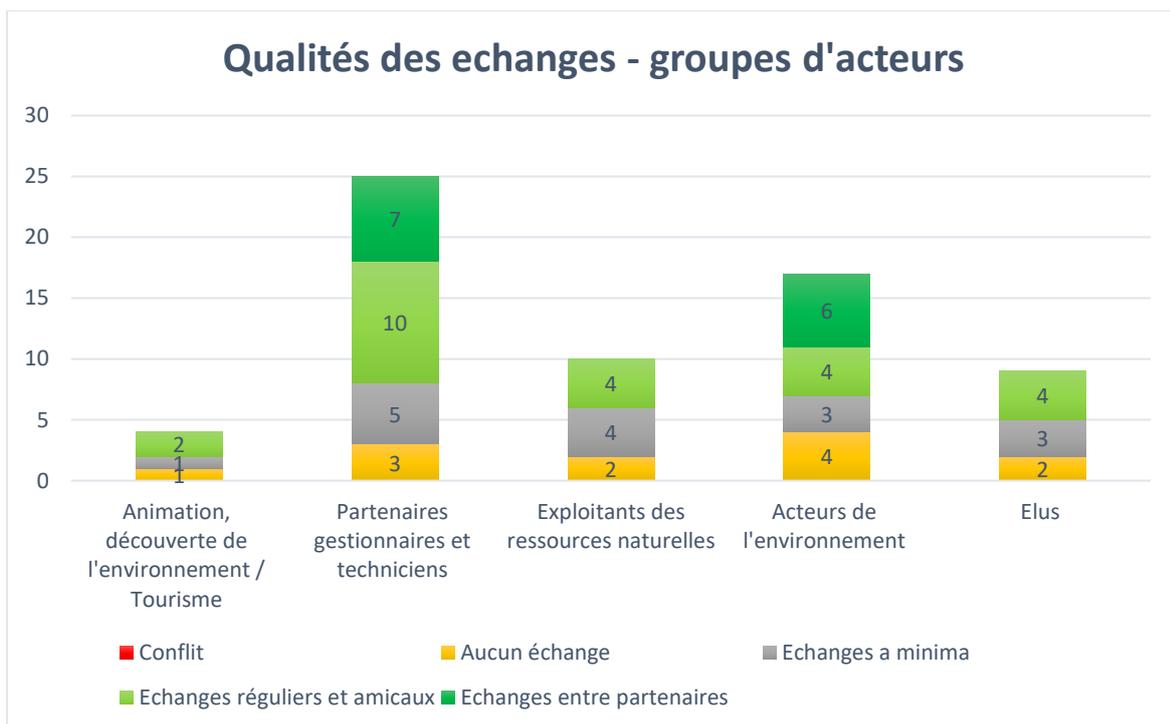


Figure 67. Estimation du niveau de qualité des rapports avec l'équipe de la RNN, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».

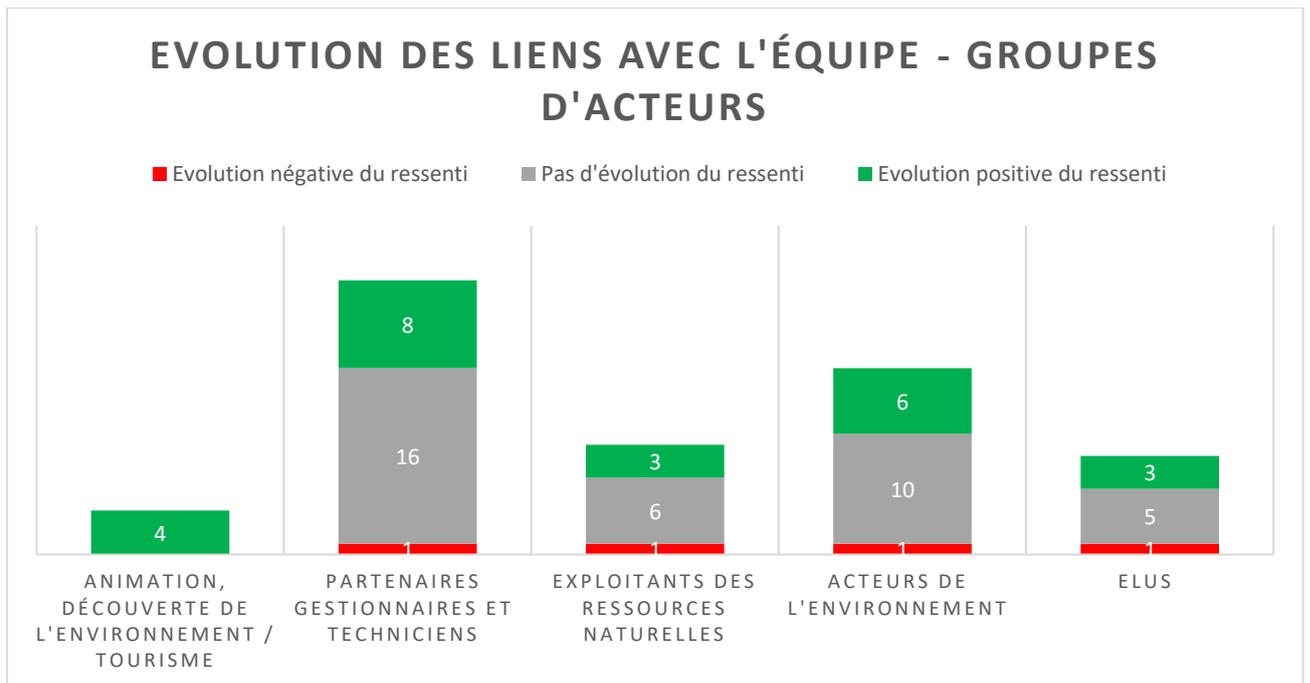


Figure 68. Qualification de l'évolution des liens avec l'équipe de la RNN, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».

La qualité des rapports avec l'équipe, en fonction des acteurs interrogés, rejoint les constats d'ensemble réalisés sur l'indicateur précédent « Nature et importance des liens avec la RNN et son équipe ».

Au sujet de l'évolution de ces liens, **notons que tous les acteurs du groupe « Animation, découverte de l'environnement / Tourisme » - quoique peu nombreux – ont noté une évolution positive des liens qui les unisse à la réserve.** Ce résultat demeure encourageant pour le développement de l'accueil des publics et des interventions nouvellement développées par l'équipe de la RNN.

Les acteurs ayant fait mention d'une évolution négative du ressenti sur l'année passée justifie leur réponse par une **méconnaissance de la nouvelle équipe en place** qui aura conduit les acteurs à se distancier progressivement des actions menées par la réserve.

Qualité d'écoute :

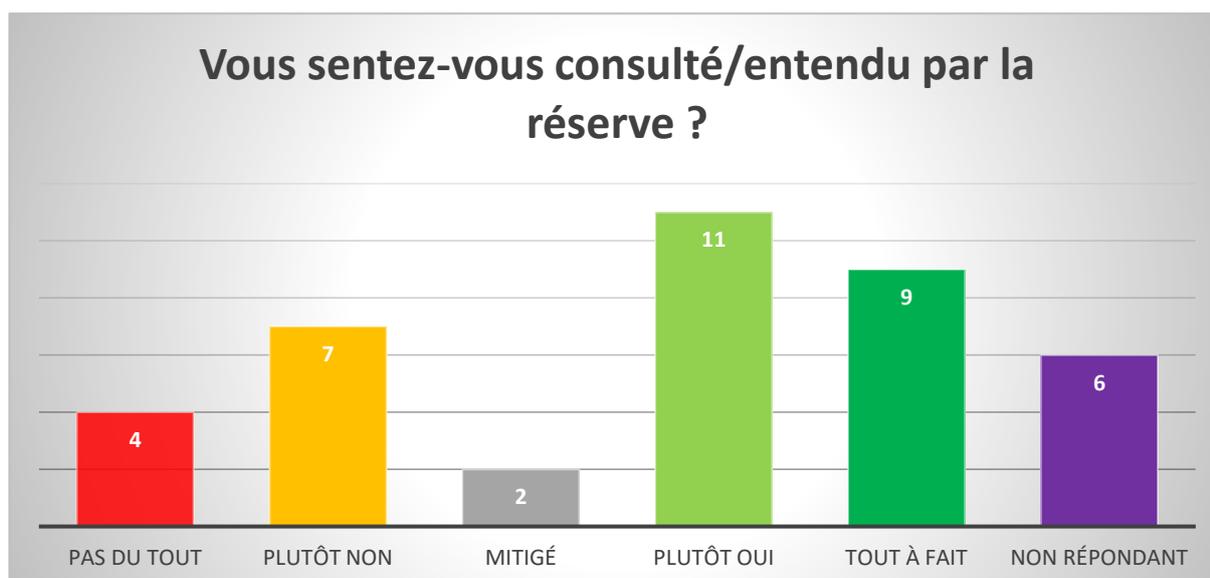


Figure 69. Estimation du niveau d'écoute de la RNN et de sa capacité à consulter les acteurs du territoire. A chaque réponse possible correspond un nombre de répondants, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».

La qualité d'écoute de la RNR est jugée plutôt bonne par les acteurs rencontrés, même si une part non négligeable pour autant ne se sent pas suffisamment consultée sur certains sujets inclus dans ses champs de compétences. Ces acteurs note également **un manque de mise à contribution et ce notamment depuis la prise de poste des nouveaux gestionnaires LPO et OFB (4/39)**.

Pour cinq autres acteurs, le changement d'équipe n'est pas la raison principale qui les amène à relever un manque d'écoute ; ils en imputent plutôt l'origine à :

- **Une incapacité à évaluer les besoins réels de la réserve et de son équipe** (un « Partenaire gestionnaire et technicien », aussi « Elu » et « Acteur de l'environnement »).
- Une tendance propre à l'association LPO France d'imposer son fonctionnement et ses objectifs aux acteurs du territoire (3/39).
- **Une incapacité à intégrer pleinement les communautés de communes limitrophes aux projets de la RNN** et une tendance à ne les solliciter que pour des activités extrêmement ponctuels comme la gestion des déchets.
- **Des projets communs survenus récemment** (Carbone bleu, ...) ou encore le développement tardif du volet animation.

Enfin, un acteur inclus dans le groupe des « Exploitants des ressources naturelles » indique ne **jamais être mis au courant des manœuvres d'écluse** – ce qui pour lui peut se révéler dangereux à terme.

Faits positifs pour autant, un acteur exploitant agricole remarque la volonté d'intégrer sa profession au fonctionnement de la RNN via « l'autorisation d'occupation ».

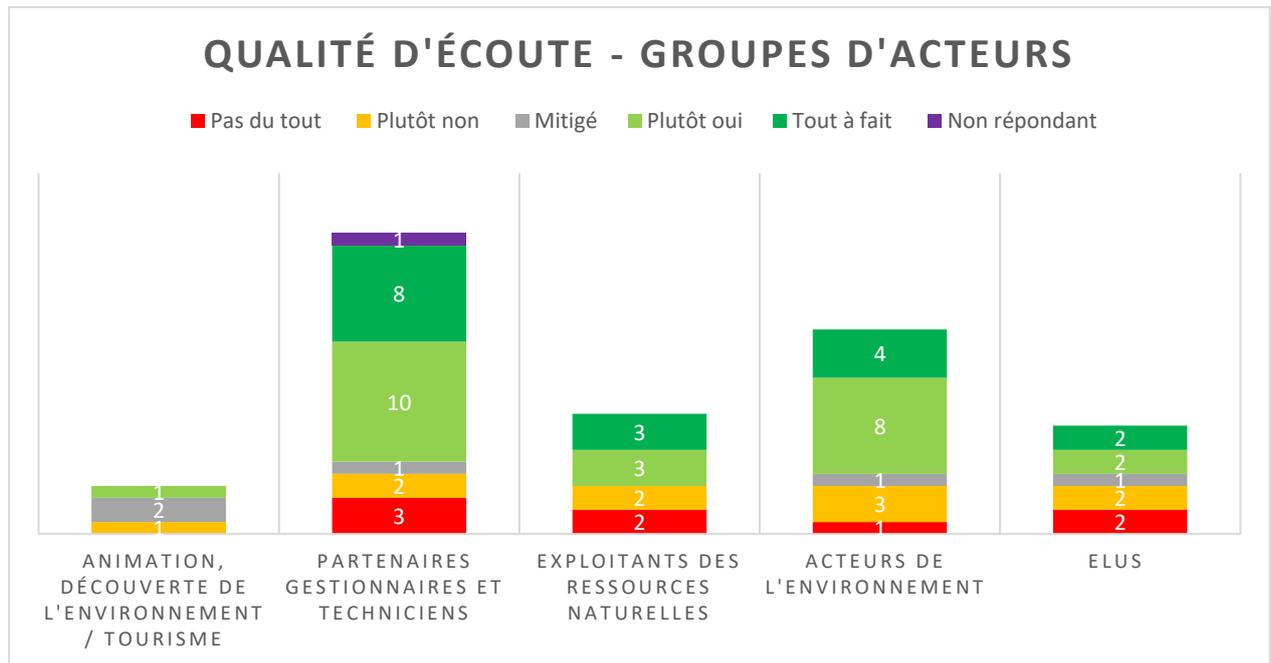


Figure 70. Estimation du niveau d'écoute de la RNN et de sa capacité à consulter les acteurs du territoire, en fonction des différents groupes d'acteurs. Hors « Riverains ».

- **Rencontres inter-acteurs proposées par la RNN / Participation des acteurs du territoire :**

Cet indicateur doit mesurer la **participation des acteurs à des événements spécifiques, pour présenter la RNN et ses enjeux à des groupes d'acteurs précis** – hors Comité consultatif de Gestion.

Contrairement à d'autres RN, la réserve de la baie de l'Aiguillon n'affiche plus ces dernières années d'événement particuliers permettant de réunir les acteurs du territoire lors de formats plus informels ou festifs. **Dans une grande partie des cas, les acteurs n'ayant pas précisé la nature des événements auxquels ils se réfèrent évoquent en réalité à nouveau les COPIL du LIFE, sur l'exploitation des mizottes ou bien encore le CCG⁴⁹ (17/39).**

⁴⁹ Ce même après éclaircissement par l'enquêteur présent sur la nature des événements en question.

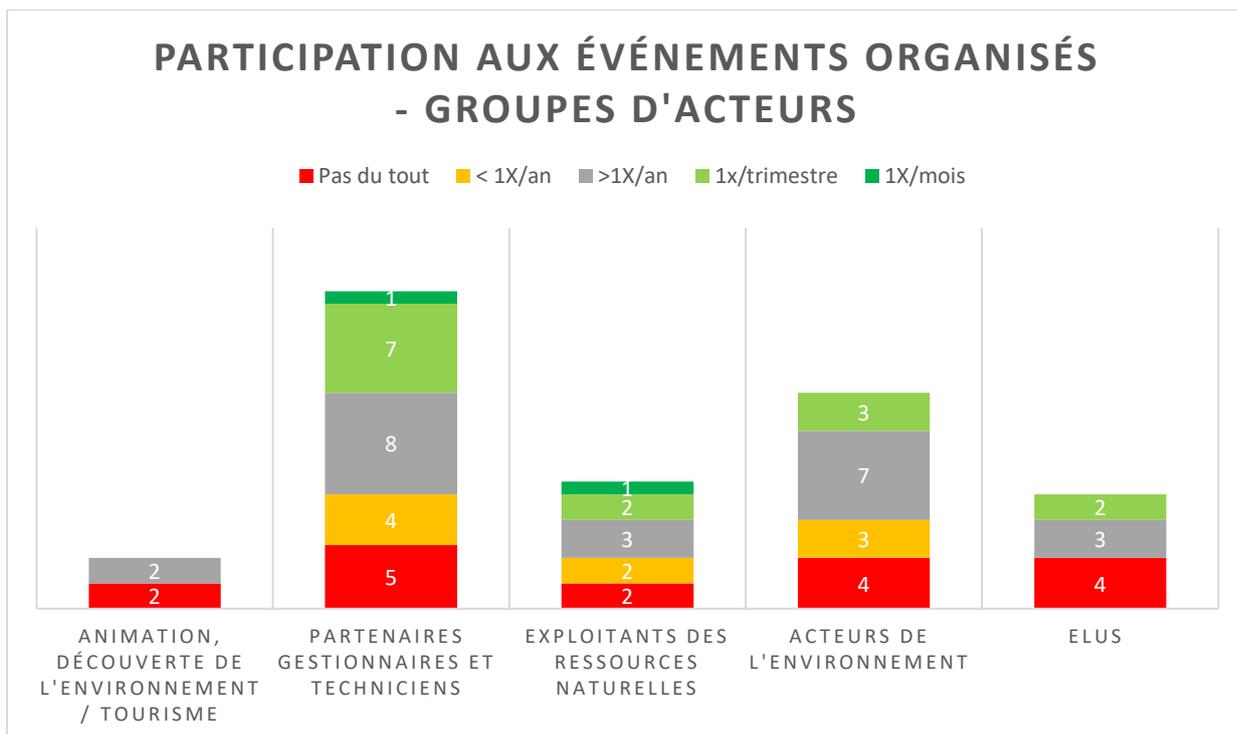


Figure 71. Taux de fréquentation par groupes d'acteurs, hors « Riverains », des acteurs interrogés aux différents évènements organisés par la RNN.

Les résultats de l'indicateur suivent logiquement l'offre affichée par la RNN dans ce domaine et montrent globalement faible des acteurs entendus. Le graphique ci-contre comprenant par ailleurs des confusions⁵⁰ associant à ces « évènements » les différents réunions adossées aux actions du Plan de gestion de la RNN, le taux de fréquentation affiché en ressort surestimé.

Notons que **même avec la possibilité de telles confusions, la participation des membres du groupe « Animation, découverte de l'environnement / tourisme » reste très faible.**

Deux acteurs seulement ont clairement fait mention d'évènements hors réunions précédemment citées, tout en indiquant qu'il n'avait pas été alerté durant ces dernières années de leur reconduite :

- « *Je dirais moins d'une fois par an. Il y a avait avant des sorties avec les pêcheurs d'estuaire, des voyages d'étude. Mais [aujourd'hui] ça se fait moins* ».

⁵⁰ Des confusions qu'il n'a pas toujours été évident d'éclaircir auprès de toutes les personnes enquêtées.

IX. Les indicateurs relatifs aux membres du CCG.

Le volet « Comité Consultatif de Gestion » regroupe quatre indicateurs, détaillés comme il suit :

Indicateurs	Définition / valeurs à mesurer	Valeurs attendues
Implication CCG	Evaluation du sentiment d'implication à la RN, de la part des locaux	Echelle de ressenti
Avis CCG	Avis des membres du CCG sur cet organe de consultation	Echelle de ressenti
Interventions CCG	Evaluation de l'investissement au CCG des acteurs principaux	Echelle de ressenti
Présence CCG	Taux de participation des acteurs lors des comités consultatifs de gestion	Présence au CCG

Ces indicateurs ont pour objectif de faire émerger les ressentis du groupe des acteurs membres de cet organe d'information et de concertation qu'est le Comité Consultatif de Gestion (soit 15 acteurs sur 39 rencontrés au total), qui formalise un temps de rencontre annuel entre tous les acteurs concernés par la réserve naturelle : comment le CCG est-il perçu ? Comment fonctionne-t-il ? A quelle fréquence les acteurs y participent-ils et comment se manifeste leur implication ?

Indicateurs relatifs aux membres du CCG : résumé des résultats

A retenir :

- Le CCG apparaît fonctionnel : **la plupart des acteurs enquêtés juge l'outil adapté aux besoins et aux exigences immédiates du Plan de gestion.**
- Le Comité permet des échanges intéressants et nécessaires ; toutefois, **les acteurs les moins bien armés pour maîtriser l'aspect technique de ces réunions ont plus de mal à s'investir et à s'intéresser aux discussions qui y ont lieu.** Ces difficultés ne constituent pas une barrière pour s'intéresser à la restitution des enjeux et aux axes de gestion mis en place par l'équipe de la RNR mais impactent sérieusement la légitimité des acteurs concernés.
- Une part des membres du CCG interrogés regrette que la plupart des décisions du CCG soient prises en amont des réunions et que, plutôt qu'une instance décisionnaire, le Comité ressemble plus à un outil de validation formel et convenu.

Préconisations :

- Renforcer la fonction délibérative du CCG.
- Consulter l'ensemble des acteurs membres sur les décisions prises, y compris durant la phase d'élaboration des objectifs et des actions futures de la RNN (en amont des réunions : proposer des synthèses des points abordés afin de favoriser la participation).
- **Renforcer la participation des acteurs** en proposant des réunions de compte-rendu permettant d'exposer à d'autres moments de l'année les délibérations du CCG et les objectifs fixés à cette occasion.

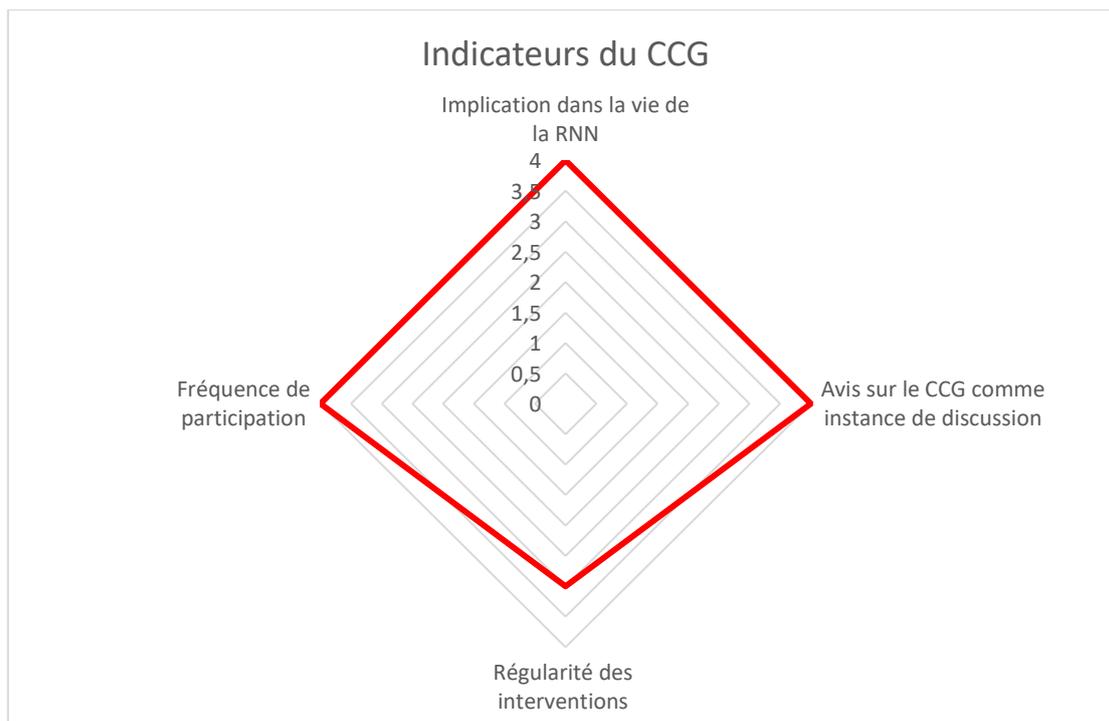


Figure 72. Note médiane obtenue par Groupes d'acteurs pour chaque indicateur du volet CCG. Notation sur 5.

La notation des indicateurs du Comité Consultatif de Gestion est plutôt bonne.

Une attention particulière est à porter à la régularité des interventions et des participations aux CCG: **4 membres sur 15 entendus ne participent jamais ou seulement rarement lors des réunions du Comité et 5 ne se sentent pas toujours légitimes d'intervenir verbalement auprès des acteurs de la réserve ; 2 autres ne participent jamais ou occasionnellement aux réunions.** Il faut rattacher ce constat à certains discours d'enquêtés qui estiment **qu'il n'est pas forcément nécessaire ou intéressant de s'exprimer sur les sujets soulevés lors des CCG** : selon ces acteurs **les décisions sont déjà prises en amont** de ce type de réunion et le Comité sert plus à leurs présenter les objectifs et les actions qui seront menés qu'à les discuter.

- Implication CCG :

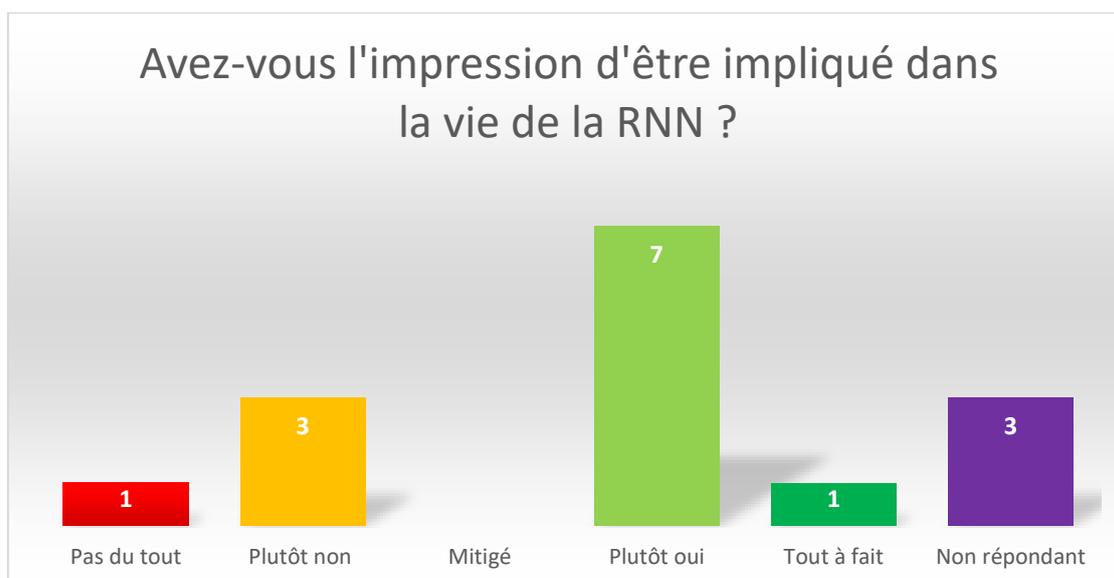


Figure 73. Niveau d'implication des membres du CCG interrogés dans la vie de la RNN. Pour chaque réponse possible est indiqué le nombre de répondants.

La notation sur cet indicateur est satisfaisante : **la plupart des membres du Comité Consultatif de Gestion ont l'impression de participer activement au fonctionnement de la réserve.**

Pour autant **les acteurs ayant répondu qu'ils ne se sentaient pas vraiment voire pas du tout impliqués dans la vie de la RNN ont donné pour principales réponses le format de ce type de réunions qui seraient « juste là pour faire le point »**. Tous ont pourtant l'impression d'être impliqués dans la vie de la réserve, mais non via cet outil de discussion – qu'ils ne perçoivent d'ailleurs pas comme tel.

Pour ces derniers, l'implication dans le fonctionnement de la réserve par le biais de leur participation au CCG est dérisoire, périphérique et finalement bien secondaire.

- Avis CCG

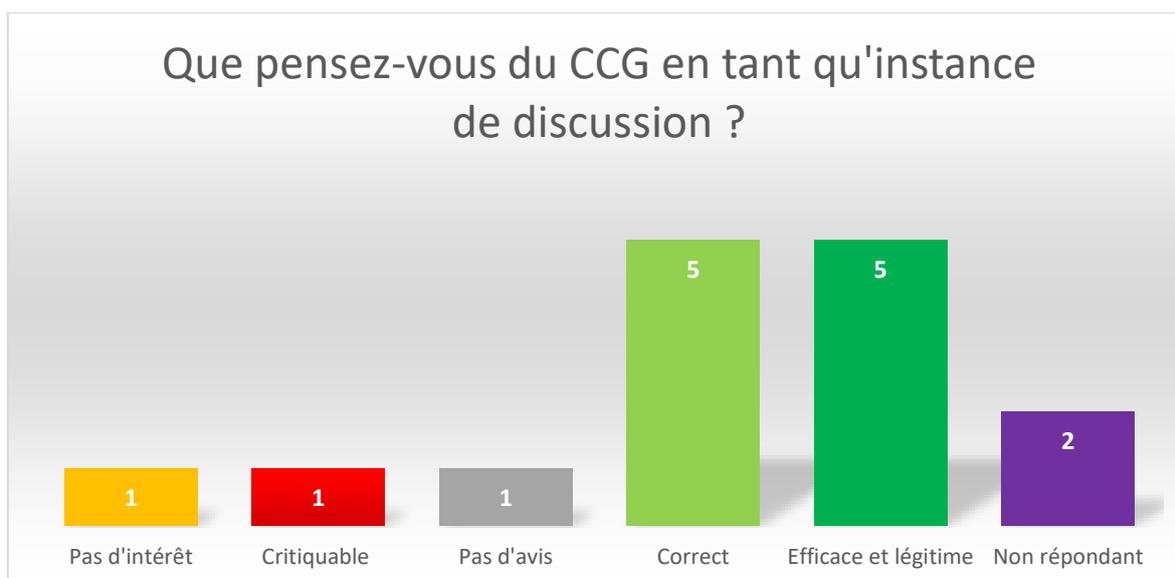


Figure 74. Valeur de l'outil CCG selon les membres interrogés. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants.

La grande majorité des membres interrogés considèrent le CCG comme une instance de discussion correcte, voire efficace. L'outil CCG est apprécié, jugé difficilement remplaçable et de fait indispensable aujourd'hui ... :

- « *Efficace et légitime. C'est une démocratie participative et en ce sens c'est fondamental* ».

...même si son format actuel ne satisfait pas l'ensemble des acteurs entendus :

- « *Il y a pas mal d'élus mais après pas il n'y a pas tant de monde que ça et pas forcément de débat. Au trois quart c'est de la présentation. Il n'y a pas d'intervention* ».

- « *Critiquable. Les rapports d'activité et le programme prévisionnel sont complets et illustrés mais pas ouverts vers les acteurs* ».

- « *Ce n'est pas un outil de débat mais plutôt de démonstration. A chaque fois au sortir des discussions la mise en place des projets concertés est souvent décalée d'un an voire d'un an et demi (au prochain CCG), cette lourdeur pèse sur certaines procédures* ».

- **Interventions lors des CCG :**

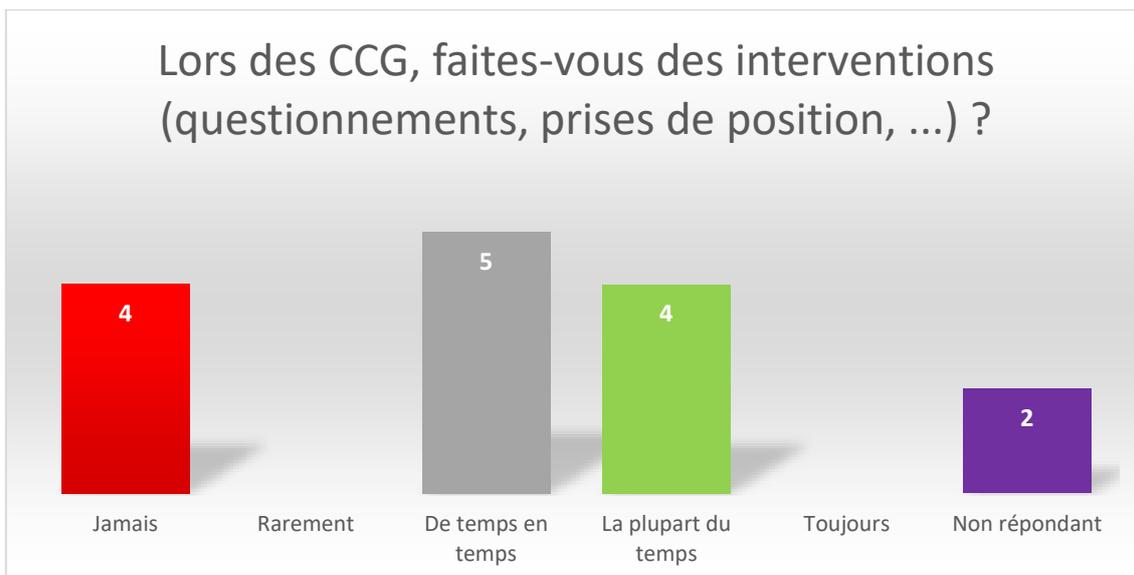


Figure 75. Niveau d'interventions des membres interrogés lors des réunions du CCG. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants.

Malgré des prises de parole régulières de la part de certains membres du CCG entendus, **le bilan global sur cet indicateur est plutôt mitigé.**

Plusieurs phénomènes empêchent parfois les acteurs du territoire dans leurs prises de positions et leur recherche de légitimité :

- **L'autorité des décisionnaires présents ne facilite pas toujours la prise de parole** ; les Comités Consultatifs de Gestion ne constitueraient pas toujours le meilleur cadre pour avancer sur les modalités et les objectifs de gestion des réserves.
- La fonction démonstrative du CCG **permet d'exposer les décisions prises sans pour autant pouvoir revenir dessus** : la valeur et l'intérêt de la participation d'une part des acteurs se verraient réduits par une impossibilité de « revenir en arrière » et de modifier les conclusions des décisionnaires.

- **Fréquence de participation au CCG :**

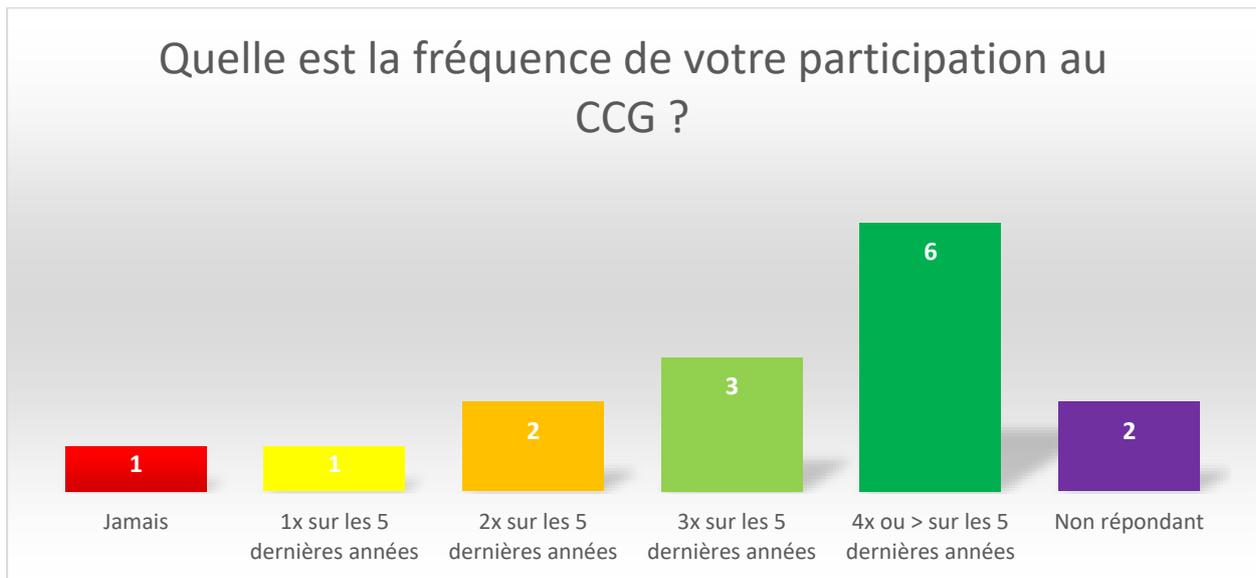


Figure 76. Fréquence de participation des membres interrogés aux réunions du CCG. A chaque réponse possible est associé le nombre de répondants.

60% des acteurs rencontrés sont en recherche d'une certaine assiduité dans leur participation aux CCG. Ils viennent autant que possible, quitte à déléguer plusieurs participants en fonction des années, et **prennent au sérieux les discussions qui s'y déroulent.**

Les acteurs interrogés ayant fait mention d'une absence aux derniers CCG sont 20% à indiquer qu'un collègue de leur structure s'y est malgré tout rendu.

X. Indicateurs de synthèse.

Ces deux indicateurs sont construits sur des questions, en fin d'entrevue, qui permettent aux acteurs interrogés de faire le point sur tous les sujets abordés et de tenter de dresser une vision d'ensemble avec le recul de l'entretien.

Indicateurs	Définition / valeurs à mesurer	Valeurs attendues
Avantages/inconvénients	Balance des avantages et des inconvénients de la réserve naturelle sur le territoire	Echelle de ressenti
Vision de l'ancrage	Ressenti de l'état d'ancrage de la RN sur le territoire	Echelle de ressenti

Le premier indicateur (bénéfices/inconvénients) permet de mesurer l'acceptation globale de la RNN et de ses modes de gestion. Le second (vision de l'ancrage) permet de mesurer la perception de la réussite de la RNN, sa capacité à s'être installée progressivement sur le territoire.

Ces deux points permettent de mettre en évidence les groupes d'acteurs pour lesquels la RNN est bien ancrée, et ceux pour qui elle demeure une source de tension ou d'opposition.

Indicateurs de synthèse : résumé des résultats

A retenir :

- **Certains exploitants agricoles ressentent des inquiétudes quant à la poursuite de leur activité si la surface des prés salés fauchés venait à diminuer ; ils en ont régulièrement fait part durant les entretiens** mais ont mis la plupart du temps cette situation en parallèle avec le soutien et les aides offertes par la RNN et son équipe jusqu'à aujourd'hui.
- **La RNN manque d'accessibilité** : elle est directement concurrencée à l'échelle du territoire par d'autres outils de découverte du patrimoine disposant de structures d'accueil (notamment des observatoires) des publics et d'un volet animation plus étoffé.
- **La présence de la RNN sur le territoire d'ancrage apporte peu d'inconvénients pour les personnes entendues** et ce en raison de son emprise relativement faible sur la partie terrestre du littoral. Un tel constat n'est pas forcément toujours positif car il met en avant le peu de volonté de certains acteurs locaux de se saisir de cet outil pour le transformer en véritable levier d'action pour le maintien des paysages « naturels » et de la biodiversité vendéenne et charentaise.

- **Avantages/Inconvénients :**

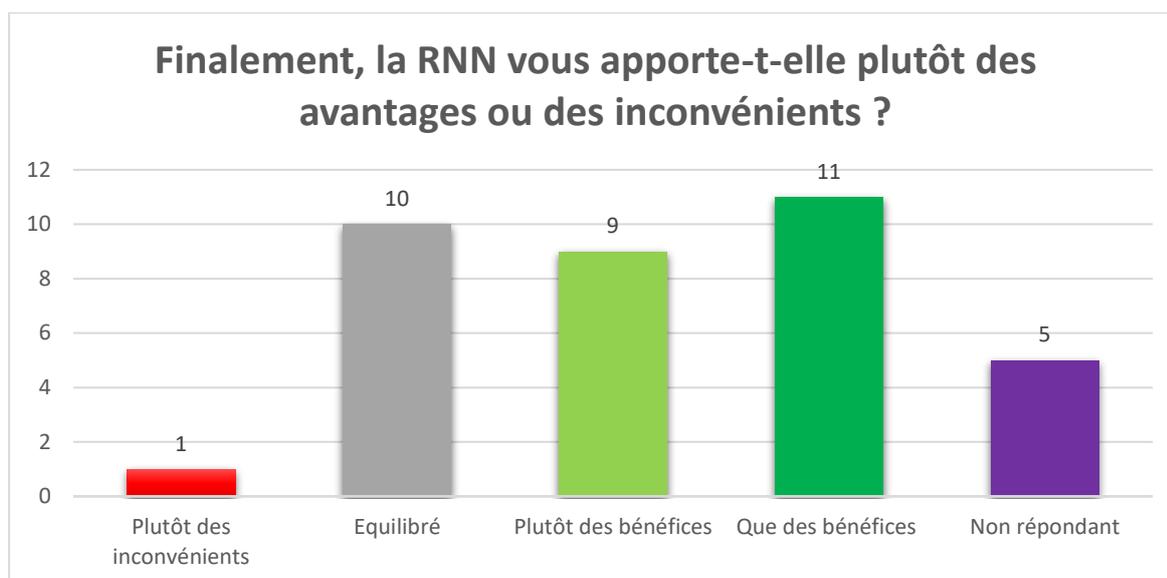


Figure 77. Appréciation du niveau d'avantages et d'inconvénients liés à la présence de la RNN sur le territoire par les acteurs interrogés. A chaque réponse possible correspond le nombre de répondants, tous acteurs confondus.

Si la balance des avantages/inconvénients de la présence de cette réserve et de son impact sur le territoire vécu un peu plus de 50% des acteurs à exprimer **une vision d'ensemble positive voire très positive, nombreux sont aussi les acteurs pour qui cette présence ne change rien au paysage ambiant ...** et donc n'apporte pas nécessairement de plus-value – excluant la possibilité d'une appropriation et si besoin d'une argumentation en faveur de la présence de la RNN sur le territoire d'ancrage.

Deux acteurs ont ainsi mentionné ne pas « se rendre compte » des avantages potentiels procurés par l'outil réserve naturelle – et ce, notons bien, même avec le renfort administratif obtenu par un classement national. **Un acteur du groupe « Animation, découverte de l'environnement / Tourisme » souligne par ailleurs que c'est le « caractère essentiellement maritime » de la RNN qui en fait une structure de moindre dérangement pour le territoire d'ancrage.**

En revanche, la RNN ne représenta jamais une gêne pour les exploitants agricoles qui reconnaissent bien volontiers que l'équipe leur a toujours permis d'exercer leur profession sans contrainte notable jusqu'à aujourd'hui. Ce constat est partagé par une partie des pêcheurs professionnels interrogés :

- « Pour l'instant il n'y a pas d'inconvénients : on ne m'empêche pas de travailler. Mais il n'y a pas de bénéfice non plus, aucun au niveau de la pêche. Qu'ils en restent aux oiseaux et c'est tout ».

L'on comprendra à la lumière de ce commentaire que **la RNN ne soulève pas dans le même temps d'adhésion massive et enthousiaste des acteurs du groupe « Exploitants des ressources naturelles ».**

Un seul acteur « Elu » considère que la RNN apporte plutôt des inconvénients à l'heure actuelle pour sa commune et que celle-ci n'est pas du tout bien ancrée sur le territoire local ; il justifie son propos en faisant indiquant qu'il n'existe « aucun travail commun avec le territoire communal ».

Vision de l'ancrage :

Les acteurs entendus ont généralement l'impression que la RNR est bien voire très bien ancrée sur le territoire. Aucune mention d'un ancrage mauvais ou partiel n'a été faite au cours des entretiens.

Le bon ancrage de la réserve transparait dans toutes les catégories d'acteurs interrogés. Même pour les acteurs critiques à l'égard des modes de gestion et de l'efficacité de la réserve, la RNN est bien installée sur le territoire et fait partie intégrante de leur environnement de travail et/ou de leur lieu de vie :

- « *la réserve a réussi à tisser des liens avec les agriculteurs, l'équipe est toujours présente dans les instances de concertation et a su trouver l'appui des services de l'Etat pour défendre la RNN. Il n'y a jamais eu de remise en cause : la réserve peut être la source de quelques contraintes mais il n'y a pas de remise en cause de son idée même. On est bien dans l'acceptation* ».

C'est à vrai dire surtout l'ancienneté et la renommée de cette réserve qui offre aux acteurs entendus l'impression d'un bon ancrage :

- « *C'est la baie de l'Aiguillon, c'est connu : on en parle comme on parle du Mont-St-Michel* ».
- « *Elle est là depuis longtemps et l'anse de l'Aiguillon ça fait partie du territoire* ».
- « *Ça fait trente ans qu'ils sont sur site : il y a eu du travail effectué. La RNN fait partie du milieu ; si elle disparaissait d'un coup et qu'ils ré exploitaient les mizottes comme il y a trente-cinq ans ils seraient perdants [les agriculteurs]* ».
- « *La vase de la baie de l'Aiguillon c'est un terroir – ou plutôt un merroir – pour le goût des moules. C'est une particularité du site ; Ça permet aussi une meilleure connaissance de notre milieu et surtout grande qualité de dialogue* »
- « *Aujourd'hui tous les acteurs locaux ont bien intégré la RN et vice-versa. Une base d'échange a pu se développer et qui permet de lever les conflits (usage, ...) entre tous types d'acteurs* ».

En revanche la RNN gagnerait pour environ 20% des acteurs à être mieux connue et appropriée du Grand public et de la population locale.

D'autres acteurs remarquent également qu'en tant qu'outil de protection du milieu la réserve n'est pas toujours identifiée, « noyée » dans la multiplication des différents niveaux de préservation des milieux et de la biodiversité propre au Marais poitevin. De plus, la « baie de l'Aiguillon » est d'abord connue comme un lieu emblématique et non systématiquement associé au périmètre de protection qui encadre la fréquentation et les usages du site.

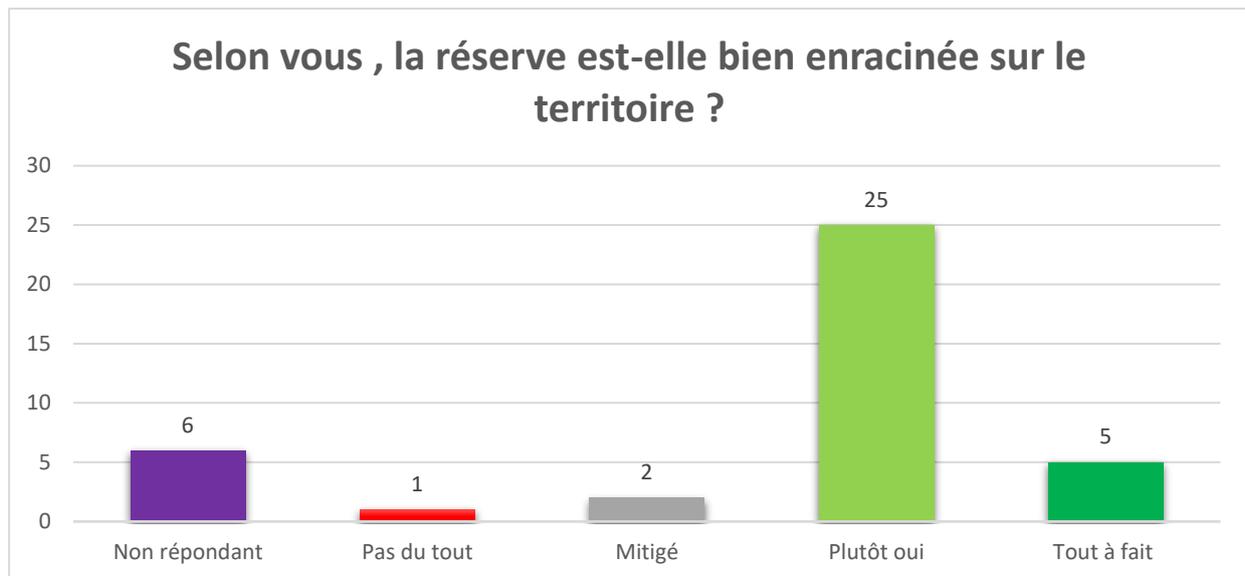


Figure 78. Vision de l'ancrage de la RNN sur le territoire par les acteurs interrogés, à l'issue de l'entretien. Chaque réponse possible est associée au nombre de répondants, tous acteurs confondus.

Et les riverains alors ?

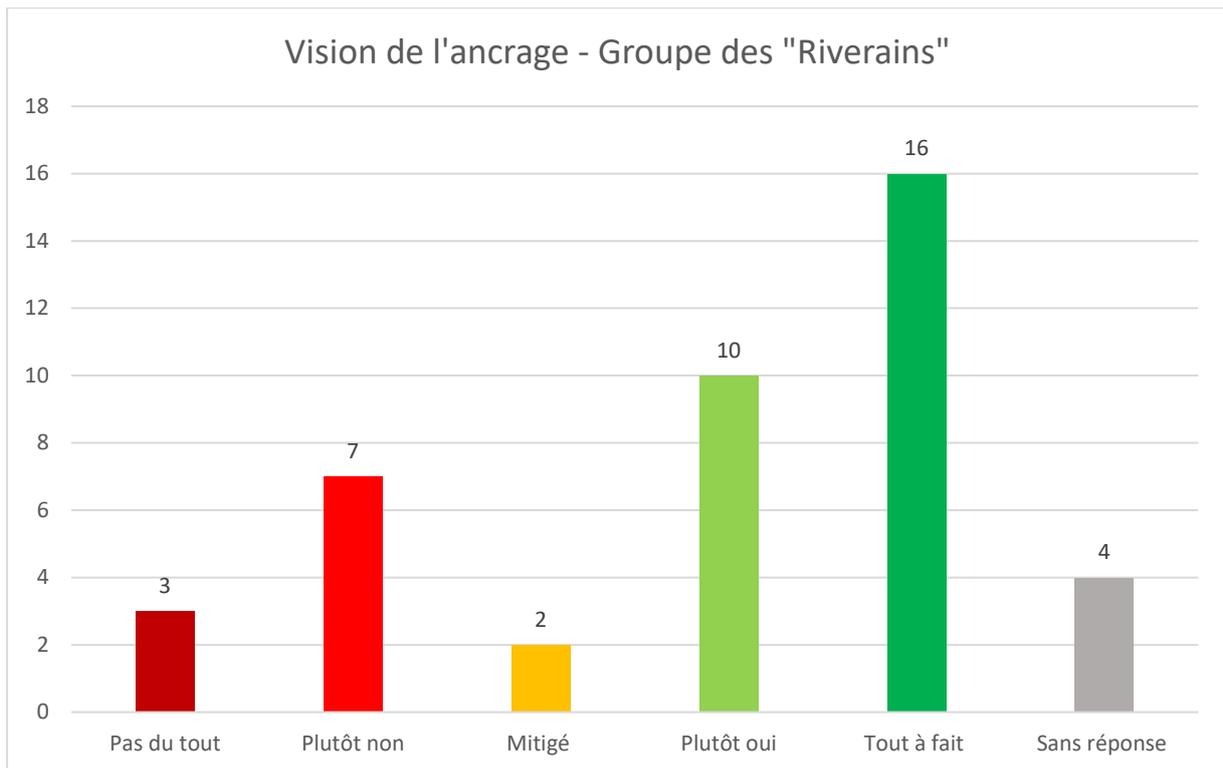


Figure 79. Vision de l'ancrage de la RNN sur le territoire par les acteurs répondants du groupe « Riverains ».

Si là encore la vision de l'ancrage par les acteurs entendus apparaît globalement bonne à très bonne... :

- « Dans le local, ça fait longtemps qu'elle existe. Son existence est bien relayée par le réseau d'éducateur environnement et le PNR, le pole nature, le musée de Coulon... ».

- « Oui je pense car on y retrouve des espèces, de la flore des habitats qui n'existait plus ou très peu ».

- « Oui, les gestionnaires s'impliquent au niveau des instances terrestres et maritimes pour essayer de limiter les altérations (eau, civelles, fonciers périphériques etc.) ».

- « Oui, c'est un lieu historique ».

... notons que 4 acteurs « Riverains » estiment qu'elle n'est pas assez mise en valeur et que ce manque est dû à un défaut de communication et d'information de la part de l'équipe de la réserve ; et que 4 autres considèrent qu'elle n'est pas assez connue du grand public ni des habitants des communes limitrophes :

- « Pour les acteurs intéressés oui (agriculteurs, chasseurs, ...) mais pour les locaux moins. Elle est difficile d'accès et l'ornithologie n'intéresse pas forcément les habitants des villes autour ».

- « Très peu d'informations sur son rôle, ses actions ».

- « elle est méconnue, pour ne pas dire inconnue, des habitants. Ils en connaissent le nom, mais aucune de ses actions ».

Trois acteurs répondants trouvent néanmoins que la RNN est bien identifiée des habitants grâce à son travail d'information et sa « communication active » qui fait régulièrement parler d'elle.

Enfin, un acteur répondant a utilisé le questionnaire pour souligner que « la réserve devrait aller (sic) jusqu'au pont du Brault » et que « l'estuaire de la Sèvre doit devenir une zone aussi pour la protection des animaux ».

XI. Retours d'acteurs : qualités et points faibles de la réserve naturelle.

L'AFOM, ou SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats), est un outil d'analyse classique utilisé habituellement en gestion et suivi de projet, qui prend la forme d'un tableau récapitulatif des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'objet étudié. Ici, l'outil a été détourné pour **permettre aux participants de l'enquête d'évaluer de manière synthétique et à partir de leurs avis, à la fin de l'entretien, la réserve naturelle nationale**. Cet exercice permet de **réaliser la synthèse des ressentis exprimés** en exposant les forces et les faiblesses de la RNN, mais aussi de **mettre en lumière de nouveaux éléments en leurs demandant d'envisager les opportunités et les menaces pour la réserve**. En se projetant ainsi sur le moyen et long terme, **les acteurs donnent à voir leur compréhension des interactions et des liens de dépendance entre cette dernière et les autres acteurs du territoire**. L'analyse des opportunités et des menaces permet aussi de **mieux cerner la représentation qu'ont les acteurs de leur propre territoire et des dynamiques qui y sont à l'œuvre** (changement climatique, exploitation et aménagements de l'espace, intérêts communs ou concurrentiels, particularités liées au milieu,...).

Voici une présentation schématique de l'outil présenté aux acteurs enquêtés :

AFOM	<i>Positif</i>		<i>Négatif</i>	
<i>Interne</i>	Forces	<i>Les points forts de la réserve naturelle</i>	Faiblesses	<i>Les points faibles de la réserve naturelle</i>
<i>Externe</i>	Opportunités	<i>Ce qui pourrait aider la réserve naturelle</i>	Menaces	<i>Ce qui pourrait nuire à la réserve naturelle</i>

Tableau 4. Description de l'outil d'analyse AFOM

Les participants ont alimenté ce tableau à partir de leurs propres perceptions. Les éléments qui y figurent sont les principaux points retenus et évoqués par chacun d'entre eux : ils ne rassemblent pas l'intégralité des points abordés durant l'entretien mais uniquement ceux qui ont le plus marqué chacun des participants. Ci-après, le développement des différents éléments mis en avant par les participants.

1. Les principales forces de la réserve naturelle, selon les participants.

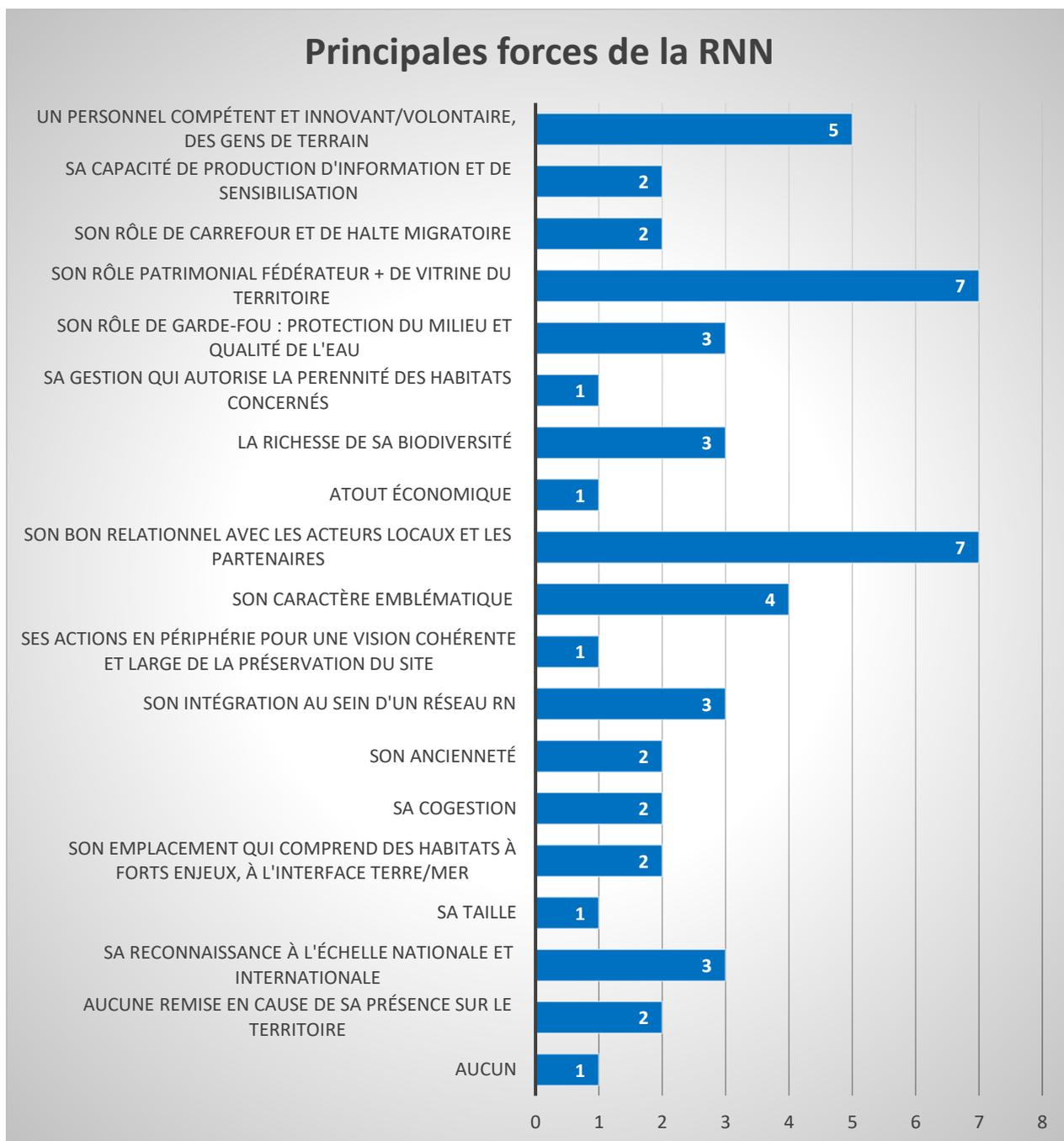


Figure 80. Détail des principales forces de la RNN identifiées par les acteurs interrogés. Pour chaque élément mentionné est indiqué le nombre d'occurrence dans le discours, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».

2. Les principales faiblesses de la réserve naturelle, selon les participants.



Figure 81. Détail des principales faiblesses pour la RNN identifiées par les acteurs interrogés. Pour chaque élément mentionné correspond le nombre d'occurrence dans le discours, tous acteurs confondus. Hors « Riverains ».

3. Les principales opportunités, selon les participants.

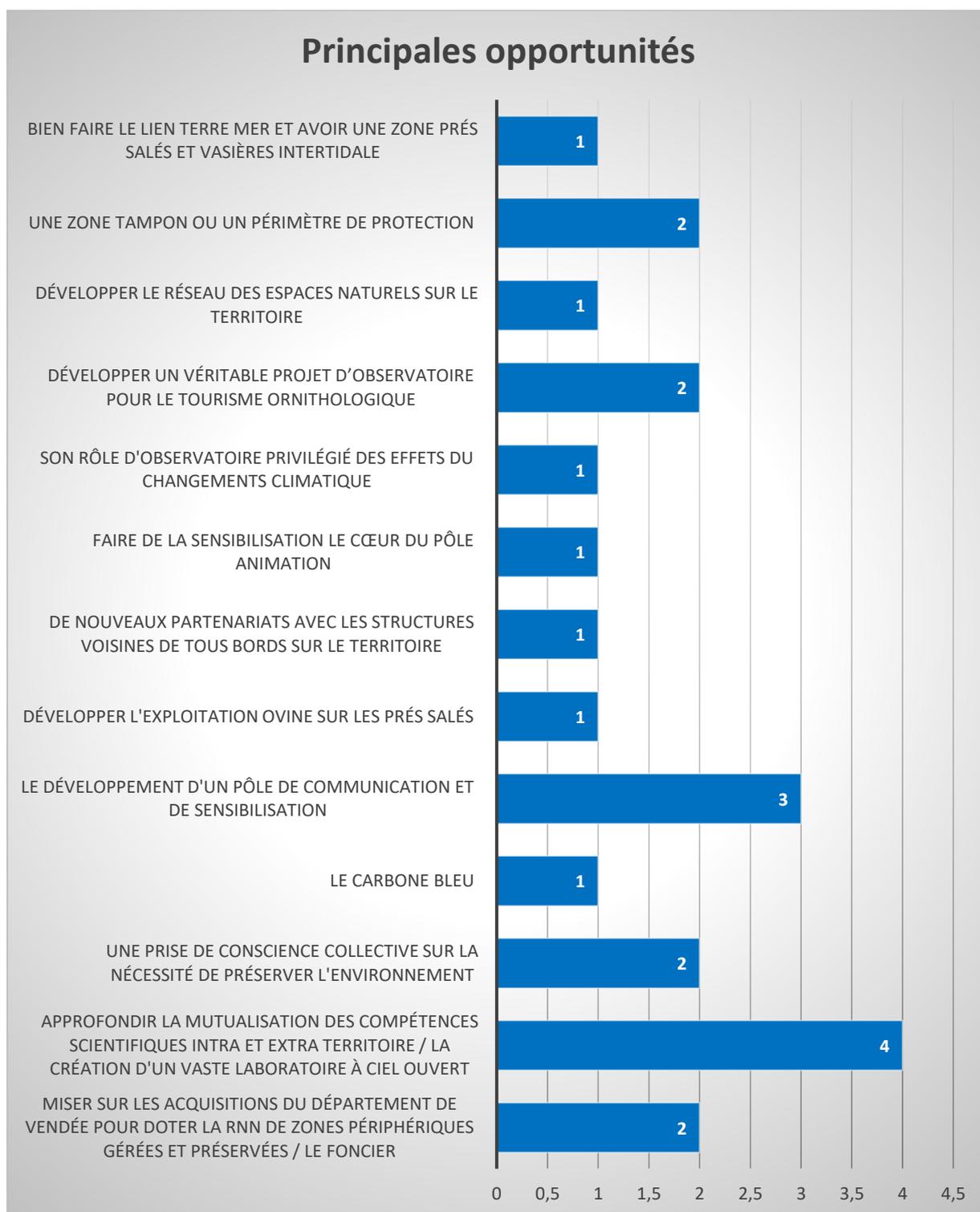


Figure 82. Détail des principales opportunités pour la RNN identifiées par les acteurs interrogés. Pour chaque élément mentionné correspond le nombre d'occurrence dans le discours, tous acteurs confondus.

4. Les principales menaces pour la réserve naturelle, selon les participants.



Figure 83. Détail des principales menaces pour la RNN identifiées par les acteurs interrogés. Pour chaque élément mentionné est associé le nombre d'occurrence dans le discours, tous acteurs con

III. Propositions d'actions

Proposition d'objectifs et actions à intégrer au PG.

Les indicateurs développés ont vocation à être intégrés au sein du tableau de bord du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale, afin de pouvoir être reconduits et évalués de manière périodique.

Par ailleurs chaque volet de l'ancrage comprend divers points d'améliorations, auxquels sont attachés des objectifs et des actions. Ces tableaux ont vocation à susciter des pistes de réflexion pour l'équipe de la RNN et à servir de base au développement de nouvelles mesures dans le Plan de gestion de la réserve.

Améliorer la connaissance de la réserve

Points d'amélioration	Groupes d'acteurs concernés	Objectifs	Actions
1. Connaissance des champs d'actions de la RNN & des fonctions de l'équipe en charge	Usagers, habitants locaux et Partenaires gestionnaires, techniciens	Sensibilisation sur le rôle de la RNN, de son équipe et sur les actions mises en œuvre	<p><u>Opérations de communication via des supports et des animations de sensibilisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une Newsletter facilement consultable sur internet ou en format périodique sur les actions menées par la réserve au cours de l'année à venir - S'appuyer sur les bulletins communaux pour la diffusion d'information et la valorisation des actions de la RNN et résultats d'étude produits par l'équipe de la réserve en partenariat avec d'autres structures et organismes sur le territoire
2. Connaissance physique du site	Partenaires gestionnaires, techniciens, habitants locaux et usagers	Sensibiliser au fonctionnement de la RNN &	<p><u>Invitations à (re)découvrir le site, à discuter des enjeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les réunions et les comptes-rendus impliquant une visite du site de la RNN

		Faire connaître les enjeux et le patrimoine naturel du site	<ul style="list-style-type: none"> - Inviter les Syndicats agricoles et Sociétés de chasse à réaliser leurs réunions à la Prée Mizottière / Mettre à disposition la salle de réunion pour des collaborations scientifiques thématiques (Ifremer, Aquarium de la Rochelle, DDTM, ...) - Visite de la RNN post-CCG et post-réunions (prévenir les participants en amont de la réunion pour maîtriser le facteur temps et ne pas rendre la visite accessoire) - Réaliser de nouveaux panneaux pédagogiques reliant l'information au paysage observé et permettant ainsi de valoriser l'outil « réserve naturelle » et de le rendre visible (Projet de panneaux sur la Baie, ses paysages et sa faune au fil des saisons proposé par Benoît Perrotin).
3. Diffusion des outils de communication	Riverains, usagers, exploitants agricoles et élus locaux	Des éléments de connaissance pour tous les acteurs locaux	<p><u>Diffusion des documents de communication et mise à disposition d'informations sur la RNN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la diffusion d'une version synthétisée des objectifs et des actions du PG auprès des Partenaires gestionnaires et des membres du CCG - Utiliser des vecteurs de diffusion plus diversifiés afin de toucher aussi un public plus jeune et plus large : contenus vidéo, reportages, ... - Augmenter les facteurs d'intérêt en diversifiant les contenus du site internet : inclure les études et les comptes-rendus d'études en biodiversité → s'appuyer sur les outils de communication générés via le programme du LIFE baie de l'Aiguillon
4. Animations et sorties Grand Public	Usagers et habitants locaux	<p>Renforcer le nombre et la diversité des animations proposées par la réserve</p> <p>&</p> <p>Améliorer le taux de participation aux animations de la réserve</p>	<p><u>Création et diffusion de contenus pédagogiques et créatifs sur site et hors site de la RNR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Afficher les créations réalisées lors des animations jeunes public : exposition dessin et autre, mise en place d'un palmarès/concours, ... et valoriser les outils de sensibilisation mis en place par les scolaires notamment dans le cadre des Aires Marines Educatives - Appuyer la diffusion du « Carnet de terrain » et son utilisation dans le cadre des programmes scolaires - Mettre à disposition la salle de la Prée Mizottière pour des expositions, colloques,... - Déplacer les expositions proposées par la réserve hors site : médiathèque, cantine scolaire, hall de la Mairie, ...

			<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le milieu vaseux à travers des expositions sur la microfaune (s'appuyer sur le format attractif et pédagogique par exemple de l'exposition « La terrible micro-faune du canal de la Motte-Tilly qui a eu lieu en juin 2021 : http://www.chateau-la-motte-tilly.fr/Actualites/La-terrible-micro-faune-du-canal-de-La-Motte-Tilly# ; ou encore sur des formats d'animation comme celui mis en place par le programme européen Erasmus + et Med EDUC « Découvrir la faune benthique sur la côte rocheuse »).
5. Réglementation	Tous	Améliorer le niveau de connaissance de la réglementation propre à la RNR	<p><u>Adapter les outils de communication et renforcer la visibilité des bénéfices du rôle de police</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rappel de la réglementation dans le Programme des sorties LPO/ Inclure des rappels à la réglementation lors des sorties et des animations - Créer des supports pédagogiques spécifiques et des campagnes d'information (cf. le sac pédagogique du PNR des Ballons des Vosges) - Produire en partenariat avec les communes limitrophes de nouveaux panneaux de réglementation sur la promenade des chiens le long des espaces littoraux : rendre cette réglementation plus claire pour les usagers mais aussi les acteurs du tourisme grâce à des codes couleurs ou des vignettes homogénéisées à l'ensemble de la zone et facilement identifiables - Mieux communiquer sur la réglementation attenante aux pratiques de la pêche en amateur sur le site de la RNN – Remettre à jour les panneaux informatifs (éventuellement les faire réaliser dans le cadre des AME par un public scolaire) - Mettre en valeur le rôle de conservateur de la structure OFB sur la RNN et déconstruire la répartition des rôles jusqu'à présents attribués : OFB/police & LPO/protection. Communiquer sur le rôle avant pédagogique du conservateur OFB et ce dans un but commun de protection avec le conservateur LPO

Tableau 6. Tableau des propositions d'action développées en fonction des indicateurs du volet Connaissance.

Améliorer l'intérêt pour la réserve

Points d'amélioration	Groupes d'acteurs	Objectif	Actions
1. Fréquentation du site	Usagers, habitants locaux et public scolaire	Améliorer l'attractivité du site	<p><u>Valoriser l'offre culturelle, touristique et la notion de patrimoine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiplication des « mares pédagogiques » et des sites ponctuels d'interprétation et de découverte - Revaloriser un observatoire au niveau du site de la Prée Mizottière - Mettre en place des structures d'accueil dans le prolongement de la Vélodyssée et collaborer avec les communes sur le projet - Mise en place d'Eductour en partenariat avec l'OT Sud Vendée Littoral pour permettre aux prestataires et hébergeurs de la région d'inclure la RNN dans leur offre
2. Animations proposées par la RNN	Usagers, habitants locaux et public scolaire	Améliorer le taux de fréquentation de la RNN par le public scolaire et les usagers locaux	<p><u>Développer le contenu des animations et les partenariats avec les écoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les activités et les animations portant sur la flore du MP et la richesse des zones de vase - Proposer de nouveaux supports pédagogiques itinérants à disposer en mairie ou directement dans les écoles - Avoir recours aux animations de sensibilisation portées sur les usages, à destination du public scolaire et financés par l'Agence de l'eau dans le cadre des contrats territoriaux (O. Bichot : Chargé d'interventions « politique régionale agricole » et « milieux aquatiques », délégation Maine-Loire-Océan Agence de l'eau Loire Bretagne.)
3. Journées de rencontre	Tous	Renforcer la visibilité de la RNN &	<p><u>Multiplier les temps forts et les occasions de rencontre inter-acteurs</u></p>

		<p>Valoriser et élargir la collaboration inter-sites et inter-acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de temps forts de la RNN sur l'année : anniversaire, portes ouvertes, ... et remettre au goût du jour les événements auxquels participaient les acteurs du territoire comme le rallye border-collie ou les soirées « éclade de moules ». - Entrer en contact avec les professionnels conchylicoles et les pêcheurs agréés pour des sorties en mer Grand public - Mettre en place une « Fête des RN » reliant plusieurs RN du Marais poitevin et réalisée chaque année sur un site différent : élargir le réseau d'acteurs et les contacts, valoriser la découverte des différents sites - Valoriser l'intégration de la réserve à l'échelle du Marais poitevin en s'appuyant sur les outils de communication et les canaux de diffusion de l'EPMP et du PNR
<p>4. Apports personnels de la RNN</p>	<p>Tous, en priorité habitants locaux, élus et exploitants agricoles</p>	<p>Améliorer la plus-value que représente la présence de la réserve sur le territoire</p>	<p><u>Favoriser l'acquisition de connaissances, apporter un soutien humain et technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispenser des formations en lien avec la sauvegarde des habitats et des espèces / protection environnementale + ateliers d'éco-responsabilisation - Valoriser le réseau RN et l'échelle nationale voire internationale des recherches réalisées par la réserve - Mettre l'accent sur le tourisme de niche - Valoriser les apports d'une pratique agro-écologique : études, réalisation de plaquettes ou de clips à diffuser, invitation d'intervenants à destination des exploitants, tables rondes,...

Tableau 7. Tableau des propositions d'actions développées en fonction des indicateurs du volet Intérêt.

Améliorer l'implication des acteurs

Points d'amélioration	Groupes d'acteurs	Objectif	Actions
1. Implication des exploitants professionnels	Exploitants professionnels	0% de contraintes	<p><u>Renforcer le lien au quotidien avec les exploitants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des activités de sensibilisation ou des journées découvertes, notamment auprès des scolaires, animées par des exploitants des mizottes - Créer des partenariats avec les lycées et les formations agricoles du secteur (cf. RNR de la Côte de Mancy) - Valoriser les études sur la qualité de l'eau - Valoriser les résultats des études sur la qualité des milieux <p>- Continuer l'ouverture au dialogue sur les objectifs et les bénéfices attendus d'une réduction des surfaces de fauche</p>
2. Implication des acteurs cynégétiques	Milieu de la chasse	Mobiliser le réseau professionnel et associatif de ces structures et les données qu'elles produisent	<p><u>Créer des leviers d'implication chez les chasseurs et favoriser la coopération transversale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter les chasseurs présents en périphérie du site et multiplier les échanges d'information - Mieux connaître le réseau cynégétique afin de privilégier les interlocuteurs accessibles et favorables à la coopération

			<ul style="list-style-type: none"> - Faire parvenir des rapports et comptes-rendus des études menées en partenariat avec ces acteurs et les impliquer plus régulièrement et sur le plus long terme (pas seulement en amont pour la collecte de données) dans les différents programmes de suivis de la faune et notamment de l'avifaune
3. Journées de rencontre inter-acteurs	Tous	<p>Faire connaître les différents administrateurs de la RNR</p> <p>&</p> <p>favoriser les transferts de connaissances/compétences</p>	<p><u>Solliciter les acteurs du territoire, créer du lien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les occasions de rencontre et s'appuyer des médias de partage peu contraignants termes de mobilité : Teams, Zoom, Frama, ... - Favoriser des rencontres thématiques permettant d'inviter des professionnels de divers secteurs et de légitimer leur participation au fonctionnement et aux actions menées par l'équipe de la réserve - Demander à chaque structure en lien avec la RNN de favoriser un ou plusieurs interlocuteurs dédié(s) à la réserve + mettre en place un calendrier commun pour faciliter les rencontres - Renouveler régulièrement l'agenda des contacts : vérifier que la personne référente est toujours en poste, ses coordonnées, ...
4. Consultation des acteurs du territoire	Tous	<p>Renforcer le degré d'appropriation de la RNN par les acteurs du territoire</p>	<p><u>Valoriser la multifonctionnalité des acteurs et renforcer le sentiment de légitimité des riverains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un comité citoyen à partir de riverains volontaires ou élus / Assurer sa participation au CCG - Mettre en place d'une plateforme d'idéation créative (anciennement boîte à idées) : dépôt d'idées et de documentation associée en ligne, traitement et groupement par récurrence. Etude de faisabilité
5. Partenariats à développer	Partenaires ciblés	<p>Construire des partenariats avec de nouveaux acteurs</p>	<p><u>Lier de nouveaux partenariats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec des lycées agricoles ou le lycée maritime de la Rochelle par exemple - S'appuyer sur le réseau-partenaire du Parc Naturel Régional
6. Comité Consultatif de Gestion	Membres CCG	<p>Améliorer le niveau d'utilité et d'efficacité de l'outil CCG</p>	<p><u>Valoriser les phases de concertation et augmenter le poids décisionnaire des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux intégrer l'ensemble des membres aux phases de concertation/ S'assurer que l'intégralité des discussions sur les thématiques abordées leurs parviennent, au moins sous forme de comptes-rendus

			<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des débriefings personnalisés ou en comité restreint à la suite du CCG afin d'accéder plus facilement au ressenti de tous les acteurs présents ou sollicités - Distribuer EN AMONT des CCG un programmes des thématiques abordées afin que les structures concernées puissent envoyer sur site des acteurs dont les domaines de compétence entre en résonance avec les thématiques abordées et préparer des interventions ciblées et nourries
--	--	--	---

Tableau 8. Tableau des propositions d'actions développées en fonction des indicateurs du volet Implication.

Bibliographie

- Angeon, V., & Caron, A. (2009). Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ? . *Natures Sciences Sociétés* 17. Dossier "Economie de la proximité", 361-372.
- Ballet, J. (2007). *La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique* . OpenEdition Journals [En ligne], Varia (2004-2010).
- Cans, C. (2002). *Les réserves naturelles en 45 ans et deux mouvements : évolution, involution* . Revue Juridique de l'Environnement n°4, pp. 551-588.
- Joyeux & al. (2007). "La gestion des prés salés pour l'oie cendrée en Baie de l'Aiguillon" - Faune Sauvage, n° 278
- Joyeux & al. (2014). "La gestion des prés salés de la baie de l'Aiguillon: vers une approche plus fonctionnelle" - Faune Sauvage, n° 302
- Compagnon, D. (2001). La conservation de la biodiversité, improbable bien public mondial . *Colloque "Les biens publics mondiaux"*. Pau : AFSP/ Section d'Etudes Internationales .
- Kirat, T., Torre, A., & Caron, A. e. (2004). *Modalités d'émergence et procédures de résolution des conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelles. Analyse dans les espaces ruraux* .
- Leroux, X. e. (Juillet 2008). *Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies* . Toulouse: INRA .
- Maréchal, A. (2018). *Réaliser une étude d'ancrage : guide méthodologique* . France : LPO.
- Patrick Baudot, D. B.-L. (1997). *Impact de l'Homme sur les milieux naturels : perceptions et mesures*. Travaux de la Société d'Ecologie Humaine. pp. 208.
- Therville, C. (2013). *Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France*. Thèse de l'université de Bretagne Occidentale, 423 pages .
- Therville, C. (2014). *Mise sous cloche ou intégration aux territoires ? L'exemple des réserves naturelles de France* . Cahiers RNF .
- Therville, C., Konieczka, N., Bioret, F., Santune, V., & Mathevet, R. (2012, Juillet). Quel rôle pour les réserves naturelles dans le développement des territoires ? *Espaces naturels n°39, Développement local. Forum professionnel, Etudes Recherches* , pp. 39-40.
- Therville, C., Mathevet, R., & Bioret, F. (2012). *Des clichés protectionnistes aux discours intégrateurs : l'institutionnalisation de réserves naturelles de France*. Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement .
- Le suivi qualitatif des eaux dans les espaces protégés - Le cas de la baie de l'Aiguillon - A. PIOCHE (2015)
- Rapports d'activités - 2010 à 2021.

Annexes

Annexe 1. CALENDRIER 2021-2022 DE L'ENQUETE D'ANCRAGE.....	168
Annexe 2. DECRETS DE CREATION DES RESERVES NATURELLES NATIONALES DE LA BAIE DE L'AIGUILLON	169
Annexe 3. QUESTIONNAIRE SEMI-DIRECTIF.....	179
Annexe 4. QUESTIONNAIRE SEMI-DIRECTIF A DESTINATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES	17987

ANNEXE 1. CALENDRIER 2021-2022 DE L'ENQUETE D'ANCRAGE

CALENDRIER							
<i>Déclinaison des taches</i>	Présentation de la méthodologie à l'équipe de la RNN	Réalisation du listing des acteurs et Recherche de coordonnées	Prise de contact et Entretiens	Réalisation de la base de données	Analyse et Rédaction du rapport	Restitution et Discussion des premiers résultats avec les participants à l'étude	Rendu du rapport, Restitution et Discussion des résultats
Septembre 2021	X	X					
Octobre 2021			X				
Novembre 2021			X				
Décembre 2021			X	X			
Janvier 2022				X	X		
Février 2022					X	X	
Mars 2022							X
Avril 2022							X

ANNEXE 2. DECRETS DE CREATION DES RESERVES NATURELLES NATIONALES DE LA BAIE DE L'AIGUILLON



Décret n°96-613 du 9 juillet 1996 portant création de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon (Vendée)

● Dernière mise à jour des données de ce texte : 05 mai 2010
NOR : ENVN9640033D

Version en vigueur au 26 août 2021

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'environnement,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code rural, et notamment ses articles L. 242-1 à L. 242-27 et R. 242-49 ;

Vu le décret n° 78-272 du 9 mars 1978 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer ;

Vu le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 9 janvier 1852 modifié fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les zones de pêche couvertes par la réglementation communautaire de conservation et de gestion ;

Vu l'arrêté du préfet de la Vendée en date du 6 juin 1991 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de classement en réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon ;

Vu le dossier d'enquête publique ouverte sur le projet, notamment le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 29 août 1991 ;

Vu les délibérations et avis des conseils municipaux, de Sainte-Radegonde-des-Noyers en date du 6 août 1991, de Champagné-les-Marais en date du 12 août 1991 et de Saint-Michel-en-l'Herm en date du 28 juin 1991 ;

Vu l'avis de la commission départementale des sites siégeant en formation de protection de la nature en date du 26 mars 1992 ;

Vu le rapport du préfet de la Vendée en date du 21 août 1991 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 17 mai 1993 ;

Vu les accords et avis des ministres intéressés ;

Le Conseil d'Etat (section travaux publics) entendu,

Chapitre 1er : Création de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. (Article 1)

Article 1

Sont classées en réserve naturelle, sous la dénomination " Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon (Vendée) ", les parties du domaine public maritime de la baie sur le département de la Vendée et du domaine public fluvial de la Sèvre Niortaise définies ci-dessous, ainsi que les parcelles cadastrées suivantes sur les communes de :

L'Aiguillon-sur-Mer :

Section E 6 : parcelle n° 1587 ;

Champagné-les-Marais :

Section E 2 : parcelle n° 528 ;

Puyravault :

Section C 4 : parcelles n°s 213, 214, 262 ;

Section C 5 : parcelles n°s 243 pp à 250 pp, 265 ;

Saint-Michel-en-l'Herm :

Section YL : parcelle n° 47 ;

Section Z 5 à 8 : parcelle n° 462 ;

Sainte-Radegonde-des-Noyers :

Section E 3 : parcelles n°s 166, 167, 182, 183, 188, 276, 277 ;

Section E 4 : parcelles n°s 199 à 201, 203, 204, 236, 259, 261 ;

Triaize :

Section H : parcelles n°s 1219, 1220, 1222 à 1245, 1247 à 1256, 1258 à 1265, 1267 à 1270, 1273 à 1277, 1279, 1281 à 1301, 1305, 1332, 1338, 1351, 1357, 1358, 1365, 1370, 1374, 1377, 1378, 1383, 1384, 1389, 1391 à 1394, 1403, 1404, 1414 à 1416, 1436, 1437 ;

Section ZI : parcelles n°s 29, 47 ;

Section ZK : parcelles n°s 24, 25.

La limite de la réserve naturelle sur la partie maritime est délimitée conformément au plan au 1/25 000 annexé au présent décret et définie par :

- la limite entre le département de la Vendée et le département de la Charente-Maritime ;
- le prolongement de l'alignement de la pointe Ouest du rocher de la Dive à l'amer de la pointe de l'Aiguillon.

La réserve naturelle sur le domaine public fluvial de la Sèvre Niortaise est comprise entre la limite du domaine public maritime et l'ancien pont du Brault (limite de la réserve naturelle).

La limite de la réserve naturelle sur la partie terrestre figure sur les plans cadastraux au 1/5 000 annexés au présent décret.

Le plan au 1/25 000 et les plans cadastraux au 1/5 000 peuvent être consultés à la préfecture de Vendée.

L'ensemble de la partie terrestre, du domaine public maritime et du domaine public fluvial représente une superficie totale d'environ 2 300 hectares.

Chapitre II : Gestion de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. (Articles 2 à 4)

Article 2

Le préfet de la Vendée (ci-après dénommé " le préfet "), après avoir demandé l'avis des communes concernées, confie par voie de convention la gestion de la réserve naturelle, soit à une collectivité locale, soit à une association régie par la loi du 1er juillet 1901, soit à un établissement public ou à une fondation. Le gestionnaire est notamment chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de gestion.

Article 3

Il est créé un comité consultatif de la réserve, présidé par le préfet ou son représentant.

La composition de ce comité est fixée par arrêté préfectoral. Il comprend :

- 1° Des représentants de collectivités territoriales concernées, de propriétaires et d'usagers ;
- 2° Des représentants d'administrations et d'établissements publics concernés ;
- 3° Des personnalités scientifiques qualifiées et des représentants d'associations de protection de la nature.

Les membres du comité sont nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat peut être renouvelé. Les membres du comité décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés doivent être remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Article 4

Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues au présent décret.

Il se prononce sur le plan de gestion de la réserve.

Il peut proposer de faire réaliser des études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection ou l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Chapitre III : Réglementation de la réserve naturelle. (Articles 5 à 22)

Article 5

Il est interdit :

1° Sous réserve de l'exercice des activités mentionnées à l'article 8, d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux non domestiques quel que soit leur état de développement, sauf sur autorisation délivrée par le ministre chargé de la protection de la nature, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° Sous réserve de l'exercice des activités mentionnées aux articles 8, 9 et 17 :

- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèces non domestiques ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

- de troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

Article 6

Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation délivrée par le ministre chargé de la protection de la nature après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° De porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés, sauf à des fins agricoles et pastorales conformément à l'article 10, et à des fins d'entretien de la réserve.

Article 7

Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

Article 8

La pêche professionnelle maritime et à pied ainsi que la conchyliculture continuent à s'exercer dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Article 9

L'exercice de la chasse est interdit sur l'ensemble du territoire de la réserve naturelle à l'exception de la partie du domaine fluvial de la Sèvre Niortaise comprise entre la limite du domaine public maritime et l'ancien pont du Brault (limite de la réserve naturelle).

Article 10

Les activités agricoles et pastorales continuent à s'exercer conformément aux usages en vigueur, à savoir la fauche des prés salés et le pâturage sur les digues et les schorres. Les prés salés ne pourront pas faire l'objet d'endiguement.

Article 11

Il est interdit :

1° D'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit quel qu'il soit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;

2° D'abandonner, de déposer ou de jeter en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet des débris de quelque nature que ce soit ;

3° Sous réserve de l'exercice des activités visées au présent décret, de troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout

instrument sonore :

4° De porter atteinte au milieu naturel par le feu ou par des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières.

Article 12

Modifié par Ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 - art. 1

Sous réserve de l'application des articles L. 242-0, R. 242-19 à R. 242-23 du livre II du code rural et de la pêche maritime, tous travaux publics ou privés sont interdits sauf ceux qui seront soumis à l'autorisation du préfet après avis du comité consultatif, et qui sont :

- l'entretien de la réserve et des ouvrages de gestion hydraulique ou de défense contre la mer ;
- les travaux nécessaires au maintien de la sécurité en mer ;
- la rénovation des chemins et l'entretien des bâtiments lorsqu'ils sont nécessaires à l'exploitation agricole ou pastorale.

Article 13

Toutes les activités de recherche ou d'exploitation minière sont interdites dans la réserve, à l'exception de celles concernant les substances concessibles mentionnées à l'article 2 du code minier. Aucun titre minier ne pourra être délivré après publication du présent décret sans accord préalable du ministre chargé de la protection de la nature.

Article 14

La collecte des minéraux et des fossiles est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet après avis du comité consultatif.

Article 15

Toute activité industrielle est interdite. Sont seules autorisées les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle.

Article 16

L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet après avis du comité consultatif.

Article 17

La navigation, la pêche de loisir, la circulation et le stationnement des personnes ou embarcations peuvent être réglementés sur tout ou partie de la réserve naturelle par le préfet de la Vendée ou le préfet maritime, selon leurs compétences respectives, après avis du comité consultatif.

Article 18

Les activités sportives ou touristiques sont réglementées par le préfet après avis du comité consultatif.

Article 19

Il est interdit d'introduire dans la réserve des chiens, à l'exception de :

- 1° Ceux qui participent à des missions de police, de recherche et de sauvetage ;
- 2° Ceux qui sont utilisés pour la mise en oeuvre des mesures prévues à l'article 7 ;
- 3° Ceux qui sont utilisés pour la chasse dans les limites prévues à l'article 9 ;
- 4° Ceux qui sont utilisés pour la conduite des troupeaux ovins autorisés.

Article 20

La circulation des véhicules à moteur est interdite sur toute l'étendue de la réserve.

Toutefois, cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien, la gestion, la surveillance, l'étude scientifique et l'animation pédagogique de la réserve ;
- 2° A ceux utilisés par les agents des services publics dans l'exercice de leurs fonctions ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opérations de police, de secours ou de sauvetage ;

4° A ceux utilisés pour les activités agricoles, pastorales ou piscicoles professionnelles autorisées aux articles 8 et 10 ;

5° A ceux nécessaires aux travaux relatifs à l'écoulement des eaux, à la défense contre la mer et à l'entretien des ouvrages hydrauliques.

Article 21

Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres.

Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'Etat en nécessité de service, aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle.

Article 22

Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout abri ainsi que le séjour nocturne dans une embarcation, échouée ou non, sont interdits.

Toutefois, le préfet peut autoriser, après avis du comité consultatif, le campement à des fins scientifiques ou pédagogiques, ainsi que le bivouac.

Article 23

Le ministre de l'environnement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Alain Juppé

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'environnement,

Corinne Lepage



Décret n°99-557 du 2 juillet 1999 portant création de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime)

● Dernière mise à jour des données de ce texte : 08 mai 2010

NOR : ATEN9970040D

Version en vigueur au 26 août 2021

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le code rural, et notamment le chapitre II du titre IV du livre II relatif à la protection de la nature ;

Vu le décret n° 78-272 du 9 mars 1978 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer ;

Vu le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 9 janvier 1852 modifié fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les zones de pêche couvertes par la réglementation communautaire de conservation et de gestion ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, ensemble le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1° de l'article 2 dudit décret ;

Vu les pièces afférentes à la procédure de consultation simplifiée relative au projet de classement en réserve naturelle de la " baie de l'Aiguillon " (Charente-Maritime) : le rapport du préfet de la Charente-Maritime en date du 5 août 1998, l'avis des conseils municipaux des communes d'Esnandes le 29 octobre 1996, Charron le 6 novembre 1996, Marsilly le 16 décembre 1996, et l'avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages siégeant en formation de protection de la nature le 6 juillet 1998 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu les avis et accords des ministres intéressés,

Chapitre Ier : Création et délimitation de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. (Article 1)

Article 1

Est classé en réserve naturelle, sous la dénomination de " réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon " (Charente-Maritime), sur le territoire des communes de Charron, Esnandes et Marsilly, le domaine public maritime ainsi délimité :

Au nord, par la limite nord du département de la Charente-Maritime (axe du chenal de la Sèvre niortaise) jusqu'à la limite entre le domaine public maritime et le domaine public fluvial située au niveau du Corps de garde ;

A l'est, par une ligne allant de cette limite entre le domaine public fluvial de la Sèvre niortaise et le domaine public maritime jusqu'à La Pelle, au sud, au droit de l'arrivée du chemin départemental n° 106, en suivant les limites du domaine public maritime, y compris les chenaux, mais à l'exclusion du port de pêche de Charron, mis à la disposition du département par procès-verbal du 2 juillet 1984 signé en application des lois n° 83-8 du 7 janvier 1983 et n° 83-663 du 22 juillet 1983 et dont la délimitation figure sur le plan au 1/25 000 annexé au présent décret ;

Au sud, par une ligne droite partant de La Pelle, au droit de l'arrivée du chemin départemental n° 106, et prolongeant l'alignement de la pointe ouest du rocher de la Dive à l'amer de la pointe de l'Aiguillon.

La superficie totale classée en réserve naturelle est de 2 600 hectares environ.

Les limites mentionnées ci-dessus figurent sur les cartes au 1/25 000 et au 1/60 000 annexées au présent décret et consultables à la préfecture de la Charente-Maritime.

Chapitre II : Gestion de la réserve naturelle. (Articles 2 à 5)

Article 2

Le préfet de la Charente-Maritime exerce les pouvoirs dévolus au préfet par le présent décret. Le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Aquitaine exercent les pouvoirs entrant dans leurs champs de compétence respectifs.

Article 3

Le préfet, après avoir demandé l'avis des communes de Charron, Esnandes et Marsilly, confie, par voie de convention, la gestion de la réserve naturelle à une fondation, une collectivité locale, une association régie par la loi de 1901 ou un établissement public.

Pour assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la réserve, le gestionnaire conçoit et met en oeuvre un plan de gestion écologique qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution.

Le premier plan de gestion est soumis par le préfet, après avis du comité consultatif prévu à l'article 4 ci-dessous, à l'agrément du ministre chargé de la protection de la nature. Ce plan de gestion est agréé par le ministre, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Le préfet veille à sa mise en oeuvre par le gestionnaire. Les plans de gestion suivants sont approuvés, après avis du comité consultatif, par le préfet, sauf s'il juge opportun, en raison de modifications des objectifs, de solliciter à nouveau l'agrément du ministre.

Article 4

Il est créé un comité consultatif de la réserve présidé par le préfet ou son représentant. La composition de ce comité est fixée par arrêté du préfet.

Il comprend, de manière équilibrée :

- 1° Des représentants de collectivités territoriales intéressées, de propriétaires et d'usagers ;
- 2° Des représentants d'administrations et d'établissements publics intéressés ;
- 3° Des personnalités scientifiques qualifiées et des représentants d'associations de protection de la nature.

Les membres du comité sont nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat peut être renouvelé. Les membres du comité décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés, doivent être remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Article 5

Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues au présent décret.

Il se prononce sur le plan de gestion de la réserve.

Il peut faire procéder à des études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection ou l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Chapitre III : Réglementation de la réserve naturelle. (Articles 6 à 23)

Article 6

Il est interdit :

1° Sous réserve des activités mentionnées à l'article 9, d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux d'espèces non domestiques quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après avis du Conseil national de la protection de la nature ;

2° Sous réserve de l'application de l'article 8 et de l'exercice des activités mentionnées aux articles 9, 11 et 13, de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèces non domestiques ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées ou nids, ou de les emporter hors de la réserve, de déranger ces animaux par quelque moyen que ce soit, sauf pour des prélèvements à des fins scientifiques autorisés par le préfet, après avis du comité consultatif.

Article 7

Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation délivrée par le préfet de la Charente-Maritime, après avis du Conseil national de la protection de la nature ;

2° De porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés, sauf à des fins agricoles ou pastorales, conformément à l'article 11, et à des fins d'entretien et de gestion de la réserve, ou de les emporter hors de la réserve, sauf autorisation de prélèvement à des fins scientifiques délivrée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Article 8

Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

Article 9

La pêche à pied est réglementée par le préfet compétent, après avis du comité consultatif.

La pêche au carrelet de rive est autorisée, mais aucune installation nouvelle postérieure à la date de création de la réserve naturelle ne peut avoir lieu. La reconstruction éventuelle de carrelets ruinés peut être autorisée, le cas échéant, à un autre emplacement, par le préfet compétent, après avis du comité consultatif.

La pêche des civelles est réglementée par le préfet compétent, après avis du comité consultatif. Elle ne peut être exercée que par des pêcheurs professionnels.

Les activités halieutiques et aquacoles, et notamment la conchyliculture, pratiquées à titre professionnel peuvent s'exercer dans le respect de la réglementation en vigueur et sans que l'état des lieux à la création de la réserve soit modifié. Le déplacement des concessions conchylicoles est toutefois autorisé conformément à la réglementation en vigueur.

Article 10

L'exercice de la chasse est interdit sur l'ensemble du territoire de la réserve naturelle.

Article 11

Les activités agricoles ou pastorales continuent à s'exercer conformément aux usages en vigueur, à savoir le pâturage et la fauche des prés salés. Elles peuvent faire l'objet d'une réglementation particulière par le préfet, après avis du comité consultatif. Les prés salés ne peuvent pas faire l'objet d'endiguement.

Article 12

Il est interdit :

1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du site, ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;

2° D'abandonner ou de déposer en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet des déchets de quelque nature que ce soit ;

3° De troubler la tranquillité des lieux par tout moyen, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;

4° De porter atteinte au milieu naturel par le feu ou par des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières ;

5° D'ériger toute construction.

Article 13

Modifié par Ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 - art. 1

Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sous réserve de l'application des articles L. 242-9 et R. 19 à 23 du code rural et de la pêche maritime.

Peuvent être autorisés par le préfet, après avis du comité consultatif, les travaux nécessaires :

1° A l'entretien de la réserve ;

2° A l'entretien des chemins, des digues, des fossés, des canaux et de leurs exutoires en mer, des dragages des chenaux, hautfonds, coursiers et passes, à l'entretien et à l'adaptation des équipements nécessaires à la navigation tels que bouées, balises et fanaux et des ouvrages de défense des côtes, enfin des installations nécessaires aux activités visées aux articles 9 et 11 du présent décret ;

3° Aux opérations de démoustication respectueuses de l'environnement.

Article 14

Modifié par Ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 - art. 1

Toute activité de recherche ou d'exploitation minière est interdite sous réserve de l'application de l'article L. 242-9 du code rural et de la pêche maritime.

Article 15

La collecte des minéraux et des fossiles est interdite dans la réserve, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif.

Article 16

Toute activité industrielle ou commerciale est interdite, à l'exclusion des activités commerciales liées aux pratiques citées à l'article 9 du présent décret et des activités d'animation et de découverte de la réserve qui doivent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif.

Article 17

L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Article 18

La circulation et le stationnement des personnes, la circulation et le mouillage des navires et embarcations peuvent être réglementés sur tout ou partie de la réserve naturelle par le préfet compétent, après avis du comité consultatif.

Le tourisme nautique est limité à l'estuaire de la Sèvre et au chenal.

Article 19

Les activités sportives ou touristiques sont réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

Article 20

Il est interdit d'introduire des chiens dans la réserve, à l'exception de :

- 1° Ceux qui participent à des missions de police, de recherche et de sauvetage ;
- 2° Ceux qui sont utilisés pour la mise en oeuvre des mesures prévues à l'article 8 ;
- 3° Ceux utilisés, le cas échéant, pour les activités pastorales exercées conformément à l'article 11 du présent décret.

Article 21

Création Décret 99-557 1999-07-02 JORF 4 juillet 1999 rectificatif JORF 11 septembre 1999

La circulation des véhicules, engins et navires à moteur est limitée :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien, la gestion, l'étude scientifique, l'animation pédagogique et la surveillance de la réserve ;
- 2° Aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opérations de police, de secours et de sauvetage ;
- 4° A ceux utilisés pour les activités agricoles, pastorales, conchyliques ou halieutiques professionnelles autorisées aux articles 9 et 11 ;
- 5° A ceux nécessaires aux travaux relatifs à l'écoulement des eaux, à la défense contre la mer et à l'entretien des ouvrages hydrauliques ;
- 6° Aux navires liés au tourisme nautique circulant dans l'estuaire de la Sèvre ainsi que dans le chenal, conformément à l'article 18 ;
- 7° Aux navires utilisés pour la navigation commerciale.

La circulation de ces véhicules, engins et navires peut être réglementée conformément à l'article 8.

La circulation des véhicules, engins et navires à moteur autres que ceux précités est interdite sur toute l'étendue de la réserve.

Article 22

Le survol de la réserve à une hauteur inférieure à 300 mètres est interdit aux aéronefs à moteur.

Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'Etat en nécessité de service, aux opérations de police ou de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle.

Article 23

Le campement sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri ainsi que le séjour nocturne dans une embarcation, échouée ou non, sont interdits.

Toutefois le préfet peut autoriser, après avis du comité consultatif, le campement ou le bivouac à des fins scientifiques ou pédagogiques.

Article 24

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le Premier ministre :

Lionel Jospin

La ministre de l'aménagement du territoire

et de l'environnement,

Dominique Voynet

ANNEXE 3. QUESTIONNAIRE SEMI - DIRECTIF

NOM Prénom :

Date :

.....

Age : - de 25 / Entre 25 et 40 / Entre 41 et 60 /
+ de 60.

Statut :

Tel :

Structure :

Commune :

Ancienneté dans la commune :

Mail :

Introduction

- Souhait de la réserve : créer du dialogue
- Retours critiques pour la RNN, remise en question
- Recherche des perceptions
- Plan de gestion
- Rapport et restitution
- Des questions ?

Thème 1. La réserve, pour vous, qu'est-ce que c'est ?

1. Selon vous, quelles sont les finalités (par ordre d'importance) d'une réserve naturelle en général ? Et de celle-ci en particulier ?

.....
.....

2. Concrètement, savez-vous ce qui se fait sur cette RNN ? A quoi travaille l'équipe de la réserve ?

.....
.....

Comment avez-vous eu connaissance de ces champs d'action ?

.....
.....

3. Voulez-vous bien tracer le périmètre de la RNN sur une carte ?
Connaissez-vous d'autres espaces naturels protégés à proximité ? (*Les placer sur la carte*).

4. Connaissez-vous des règles à respecter sur la réserve ?

.....

.....

5. Vous semblent-elles acceptables ?

.....

.....

6. Selon vous, quelles sont les espèces emblématiques de la réserve ?

.....

.....

7. Selon vous, quels sont les différents types d'habitat naturel présents au sein de la réserve ?

.....

.....

Thème 2. Quelles sont vos sources d'information vis-à-vis de la réserve ?

8. Parmi les documents suivants, lesquels connaissez-vous ? (*Tableau en annexe*).

9. Vers qui vous tournez-vous pour avoir des informations ?

.....

10. Les informations sur la RNN sont-elles accessibles ?

Pas d'intérêt	Non	Limité	Satisfaisant

Thème 3. Que pensez-vous des différentes actions mises en place par la réserve naturelle ?

T3.1 ... En ce qui concerne l'animation ?

11. A quelle fréquence venez-vous voir la Réserve ? Si <1fois/an ou Jamais, pourquoi ?

Jamais	<1fois/an	>1fois/an	>1 fois/trimestre	>1fois/mois

.....

12. Savez-vous que la RNN propose des animations ? En connaissez-vous certaines ? *Si oui, les citer.*

.....

.....

13. Que pensez-vous de ces animations ? Y participez-vous ? *Cochez les cases appropriées, et développez si vous le souhaitez.*

Critiques sur l'esprit des animations	Pas d'intérêt identifié	Potentiel trop peu développé	Intérêt pour le territoire	Intérêt personnel OU intérêt mais ne peut pas

.....

.....

T3.2 ... En ce qui concerne la gestion du site ?

14. Que pensez-vous de la gestion de la réserve ? Détaillons chacun de ses aspects.

.....

.....

.....

15. Selon vous, est-il important que cette RNN existe ici pour protéger ce patrimoine naturel ? Pourquoi ?

Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne peut pas se positionner	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord

.....

.....

16. La gestion de la RNN vous semble-t-elle efficace ? Pourquoi ?

Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne peut pas se positionner	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord

.....

.....

17. Globalement, au sujet de la gestion de la réserve, vous êtes...

Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord

--	--	--	--

Pouvez-vous expliciter votre avis ?

.....

.....

Thème 4. Que pensez-vous du gestionnaire (structure) de la RNN ?

18. Connaissez-vous les structures gestionnaires de la réserve ? Quel est votre avis sur leurs actions ?

.....

Forte critique	Quelques éléments critiquables	Neutralité	Soutien de principe	Fort soutien

Si certaines choses vous semblent critiquables, pouvez-vous expliciter ?

.....

.....

Thème 5. Quelles plus-values à l'existence de cette RNN ?

19. Selon vous, est ce que la réserve représente une plus-value pour le territoire ?

.....

.....

20. Pour vous ou pour votre structure, que vous apporte la présence de la RNN ?

Perso	Que des contraintes	Quelques contraintes	Ni contrainte ni avantage	Quelques avantages	Que des avantages
Structure	Que des contraintes	Quelques contraintes	Ni contrainte ni avantage	Quelques avantages	Que des avantages

.....

.....

21. Si la réserve est source de contraintes, lesquelles et à quel degré ?

.....

.....

Contrainte très forte	Plutôt forte	Mitigée : contrainte pas complètement acceptée	Contrainte acceptée	Pas vécu comme une contrainte

22. Avec le temps, avez-vous changé d'avis sur la réserve ?

.....

.....

Evolution négative du ressenti	Pas d'évolution du ressenti	Evolution positive du ressenti

Thème 6 - Quelle est la nature des liens entre vous et la RNN ?

23. Selon vous, quels liens vous unissent à la réserve ?

.....

.....

24. Quelle est l'importance de ces liens ?

Aucun lien	Lien sans importance	Lien modeste	Lien de forte importance	Lien d'importance prioritaire

25. Avez-vous l'habitude de participer à des activités / réunions / événements ... organisées par la RNN ? Si <1fois/an ou jamais, pourquoi ?

Jamais	<1fois/an	>1fois/an	>1 fois/trimestre	>1fois/mois

.....

.....

26. Vous sentez-vous consulté par la RNN sur les sujets qui vous concernent ? Argumentez.

Pas du tout	Plutôt non	Mitigé	Plutôt oui	Tout à fait

.....

.....

27. Quelle est la qualité de vos rapports avec l'équipe de gestion de la RNN ?

28. Ces liens ont-ils évolué avec le temps ?

Évolution négative du ressenti	Pas d'évolution du ressenti	Evolution positive du ressenti

Thème 7. Spécifique aux membres du Comité Consultatif de Gestion

29. En tant que membre du CCG, avez-vous l'impression d'être impliqué dans la vie de la RNN ?

Pas du tout	Plutôt non	x	Plutôt oui	Tout à fait

30. Que pensez-vous du CCG, en tant qu'instance de discussion ?

Non intéressante	Critiquable	x	Correcte	Efficace et légitime

Que pensez-vous du rapport d'activité et du programme prévisionnel qui vous y sont présentés ? Êtes-vous d'accord avec les orientations présentées pour la RNN ?

31. Lors du CCG, faites-vous des interventions régulièrement (questions, prises de positions) ?

Jamais	Rarement	De temps en temps	La plupart du temps	Toujours

32. Quelle est la fréquence de votre participation au CCG ?

Jamais	1x sur 5	2x sur 5	3x sur 5	4x ou > sur 5

Thème 8. Changement climatique et biodiversité

L'adaptation au changement climatique est, depuis une dizaine d'années, un enjeu prioritaire pour l'ensemble des aires protégées en France. Le maintien et l'amélioration des fonctions écologiques de la

baie de l'Aiguillon, objectifs inscrits dans le dernier Plan de gestion de la RNN, dépendent aussi de cette adaptation.

C'est la raison pour laquelle nous aimerions connaître votre avis sur l'importance, selon vous, que la réserve accorde au changement climatique dans ses choix de gestion et sur la pertinence de ses actions dans ce domaine.

33. Que connaissez-vous des impacts du changement climatique sur le territoire ?

.....

Quelles sont les conséquences de ces impacts sur votre quotidien ? Comment vous y adaptez-vous ?

.....

34. Pensez-vous que la réserve s'adapte à ces changements, si oui comment ?

.....

35. Êtes-vous d'accord avec ces choix d'adaptation ? Pourquoi ?

Pas du tout	Plutôt non	Mitigé	Plutôt oui	Tout à fait

.....

Bilan de l'entretien

Atouts	Faiblesses
Opportunités	Menaces

--	--

36. Avez-vous des attentes particulières par rapport à la RNN ?

.....

.....

37. Pour faire la synthèse de tous les points abordés précédemment, la RNN apporte-t-elle dans l'ensemble plutôt des bénéfices ou des inconvénients sur ce territoire ?

Seulement des inconvénients	Plus d'inconvénients	Equilibré ou ne sait pas	Plus de bénéfices	Seulement des bénéfices

38. Selon vous, la réserve est-elle bien enracinée sur le territoire ? Pourquoi ?

Pas du tout	Plutôt non	Mitigé	Plutôt oui	Tout à fait

.....

.....

ANNEXE 4. QUESTIONNAIRE SEMI-DIRECTIF A DESTINATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES

NOM Prénom :

.....

Statut :

Structure :

Date :

Age : - de 25 / Entre 25 et 40 / Entre 41 et 60 / + de 60.

Tel :

Localisation :

Ancienneté dans la commune :

Mail :

Introduction

- *Quelle est l'ancienneté de votre exploitation ? Quelle est votre activité principale ? La surface que vous détenez ?*
- *Depuis combien de temps fauchez-vous sur la réserve ?*

Thème 1. La réserve, pour vous, qu'est-ce que c'est ?

39. Selon vous, quelles sont les finalités (par ordre d'importance) d'une réserve naturelle en général ? Et de celle-ci en particulier ?

.....

.....

40. Concrètement, savez-vous ce qui se fait sur cette RNN ? A quoi travaille l'équipe de la réserve ?

.....

.....

Comment avez-vous eu connaissance de ces champs d'action ?

.....

.....

41. Voulez-vous bien tracer le périmètre de la RNN sur une carte ?

Connaissez-vous d'autres espaces naturels protégés à proximité ? *(Les placer sur la carte)*

42. Connaissez-vous des règles à respecter sur la réserve ?

.....

.....

43. Vous semblent-elles acceptables ?

.....

.....

44. Selon vous, quelles sont les espèces emblématiques de la réserve ?

.....

.....

45. Selon vous, quels sont les différents types d'habitat naturel présents au sein de la réserve ?

.....

.....

Thème 2. Quelles sont vos sources d'information vis-à-vis de la réserve ?

46. Parmi les documents suivants, lesquels connaissez-vous ? (*Tableau en annexe*).

47. Vers qui vous tournez-vous pour avoir des informations ?

.....

48. Les informations sur la RNN sont-elles accessibles ?

Je ne sais pas : ces informations ne m'intéressent pas	Non	Limité	Satisfaisant

Thème 3. Que pensez-vous des différentes actions mises en place par la réserve naturelle ?

T3.1 ... En ce qui concerne l'animation ?

49. A quelle fréquence venez-vous voir la réserve ? Si <1fois/an ou Jamais, pourquoi ?

Jamais	<1fois/an	>1fois/an	>1 fois/trimestre	>1fois/mois

.....

.....

50. Savez-vous que la RNN propose des animations ? En connaissez-vous certaines ? *Si oui, les citer.*

.....

.....

51. Que pensez-vous de ces animations ? Y participez-vous ? *Cochez les cases appropriées, et développez si vous le souhaitez.*

Critiques sur l'esprit des animations	Pas d'intérêt identifié	Potentiel trop peu développé	Intérêt pour le territoire	Intérêt personnel OU intérêt mais ne peut pas

.....

.....

T3.2 ... En ce qui concerne la gestion du site ?

52. Que pensez-vous de la gestion de la réserve ? Détaillons chacun de ses aspects.

.....

.....

.....

53. Selon vous, est-il important que cette RNN existe ici pour protéger ce patrimoine naturel ? Pourquoi ?

Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne peut pas se positionner	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord

.....

.....

54. La gestion de la RNN vous semble-t-elle efficace ? Pourquoi ?

Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne peut pas se positionner	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord

.....

.....

55. Globalement, au sujet de la gestion de la réserve, vous êtes...

Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord

Pouvez-vous expliciter votre avis ?

.....

.....

56. Estimez-vous que le cahier des charges mis en place par les gestionnaires pour l'exploitation des prés salés est adapté à votre exploitation/activité ?

.....

.....

Thème 4. Que pensez-vous du gestionnaire (structure) de la RNN ?

57. Connaissez-vous les structures gestionnaires de la réserve ? Quel est votre avis sur leurs actions ?

.....

Forte critique	Quelques éléments critiquables	Neutralité	Soutien de principe	Fort soutien

Si certaines choses vous semblent critiquables, pouvez-vous expliciter ?

.....

.....

Thème 5. Quelles plus-values à l'existence de cette RNN ?

58. Selon vous, est ce que la réserve représente une plus-value pour le territoire ?

.....

.....

59. Pour vous ou pour votre structure, que vous apporte la présence de la RNN ?

Que des contraintes	Quelques contraintes	Ni contrainte ni avantage	Quelques avantages	Que des avantages

.....

.....

60. Si la réserve est source de contraintes, lesquelles et à quel degré ?

.....

.....

.....

Contrainte très forte	Plutôt forte	Mitigée : contrainte pas complètement acceptée	Contrainte acceptée	Pas vécu comme une contrainte

61. Avec le temps, avez-vous changé d'avis sur la réserve ?

.....

.....

Evolution négative du ressenti	Pas d'évolution du ressenti	Evolution positive du ressenti

Thème 6 - Quelle est la nature des liens entre vous et la RNN ?

62. Selon vous, quels liens vous unissent à la réserve ?

.....

.....

63. Quelle est l'importance de ces liens ?

Aucun lien	Lien sans importance	Lien modeste	Lien de forte importance	Lien d'importance prioritaire

64. Avez-vous l'habitude de participer à des activités / réunions / événements ... organisées par la RNN ? Si <1fois/an ou jamais, pourquoi ?

Jamais	<1fois/an	>1fois/an	>1 fois/trimestre	>1fois/mois

.....

.....

65. Vous sentez-vous consulté par la RNN sur les sujets qui vous concernent ? *Argumentez.*

Pas du tout	Plutôt non	Mitigé	Plutôt oui	Tout à fait

.....

.....

66. Quelle est la qualité de vos rapports avec l'équipe de gestion de la RNN ? *Explicitiez.*

.....

.....

67. Ces liens ont-ils évolué avec le temps ?

Évolution négative du ressenti	Pas d'évolution du ressenti	Evolution positive du ressenti